# REVUE

DES

# DEUX MONDES

L^e ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME XXXVIII. — 1^er MARS 1880.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue Saint-Benoît.

# REVUE

DES

# DEUX MONDES

L<sup>e</sup> ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME TRENTE-HUITIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE BONAPARTE, 17

1880

11,621

054
R3274
1880 [v.2]

LA

# RÉPUBLIQUE LIBÉRALE

C'est une tâche fort ingrate que de dire la vérité à son parti, en croyant le mieux servir par de franches paroles que par un complaisant silence. On n'y recueille que des remontrances aigres-douces chez les modérés, de blessantes personnalités chez les violens. Les vilains mots ou les perfides insinuations ne sont pas ménagés à ceux qui ont ce courage. Ils n'ont pour toute récompense que les complimens des adversaires. Les plus vieux, les plus fidèles, les plus dévoués amis de la cause qu'on a servie en commun sont traités de faux frères qui viennent rompre la discipline du parti et jeter leur voix discordante dans un concert où toute voix doit se confondre en un chœur puissant et dominateur. On n'est plus un sincère ami de la république parce qu'on la comprend autrement ; on est un *déserteur* de la démocratie, c'est le mot des journaux de la république athénienne, parce qu'on ne cède pas à ses entraînemens. Faut-il s'en étonner et s'en plaindre? En aucune façon. Le monde de la politique n'est point une académie où tout se dise avec grâce et douceur, où les mots méchans soient inconnus, où les malices elles-mêmes ne passent qu'à travers les complimens. C'est une rude école en tous temps et par tout pays. A la violence et à la brutalité du langage politique, on ne s'aperçoit guère que l'Angleterre est un pays d'aristocratie. On sait que la démocratie américaine dépasse toutes les bornes. Soyons justes pour notre pays. Quels que soient les progrès que nous ayons faits en démocratie, sous le régime des assemblées délibérantes, nos parlemens ont toujours donné, sauf de rares exceptions, l'exemple des convenances et des manières courtoises dont le goût français n'a point encore perdu l'habitude, et dont la rudesse allemande ou anglo-saxonne se soucie fort peu, surtout dans les parlemens américains. Quant à la presse politique, elle prend partout à peu près les mêmes licences envers les personnes. Si l'on relit les journaux français,

sous nos gouvernemens monarchiques, on s'aperçoit à peine qu'elle ait changé de ton, à mesure qu'elle est descendue dans les profondeurs des nouvelles couches sociales. Elle s'est toujours permis les mêmes excès de plume quand elle s'est sentie libre.

Les hommes au tempérament politique s'émeuvent médiocrement des attaques personnelles de la presse. Ce n'est pas seulement parce que l'habitude en émousse les traits, ou que l'orgueil n'en laisse pas arriver les coups jusqu'à la personnalité qu'elles visent; c'est aussi qu'ils savent que ces excès de plume ne sont pris au sérieux ni par le public éclairé, ni surtout par ceux qui se les permettent. Quand ils se voient appliquer les plus malsonnantes épithètes du vocabulaire politique, ils se consolent et sourient en pensant que le jour où l'on aura besoin de leurs services, ils retrouveront la sympathie, la popularité, jusqu'à la profonde estime des journaux qui les ont calomniés et outragés. Casimir Perier, Guizot et Thiers le savaient bien, et quand le *Journal des Débats*, qui, par parenthèse, n'a jamais injurié personne, a dit à l'un d'eux, après la fameuse campagne de la coalition, sous la monarchie de juillet : « Vous pourrez avoir notre appui, vous n'aurez plus notre estime, » il oubliait, dans un accès de dépit, que la politique a des vicissitudes inévitables où les notes les plus contraires se succèdent parfois sans transition. Les hommes courageux du parti libéral républicain, comme MM. Dufaure, Jules Simon, Laboulaye, peuvent compter que tout ce tapage de récriminations amères ou de grossières injures finira, quand l'infatuation du succès aura fait place au sentiment du péril commun dans le camp républicain. La passion politique frappe fort, sans s'inquiéter de frapper juste. Quand l'homme qu'elle attaque est un adversaire, elle en fait un ennemi capable des plus noirs desseins, sinon de tous les crimes. Elle lui refuse le talent, la conscience, le patriotisme. Si c'est à l'un des siens qu'elle s'en prenne, elle en fait un intrigant, un ambitieux sans scrupule, qui trouble l'eau pour y pêcher plus fructueusement. Elle a besoin de tous ces gros mots pour enlever son crédit, sa popularité, sa puissance à l'homme qui fait obstacle à la politique de ses patrons. La presse des partis ne perdrait pas son temps à ce jeu, si elle ne comptait sur la naïveté, certains journaux diraient la niaiserie d'un public qui les lit. Mais qu'y faire? L'ignorance et la sottise n'ont-elles pas fait de tout temps le succès de la calomnie et de l'injure?

Les amis de la république libérale qui viennent de se séparer à regret d'anciens compagnons d'armes pour rester fidèles aux principes de toute leur vie trouveront tôt ou tard, non pas justice, ils ne sont méconnus que par une presse passionnée, mais concours dans le parlement et dans le pays. On sait qu'ils ne vont point à

droite, qu'ils veulent seulement pouvoir défendre, en toute indépendance, la politique de liberté, de modération, de conservation intelligente, de réformes utiles et pratiques, qu'ils ont toujours représentée dans les divers groupes du parti républicain. Ils ne peuvent faire le sacrifice de convictions professées avec tant d'éclat aux exigences d'une discipline qui leur impose l'oubli ou le silence. Quoi qu'il arrive, — et qui peut prévoir l'avenir? — ils resteront en paix avec leur conscience, laissant à d'autres la responsabilité d'une politique que le succès ne suffit point à absoudre.

Nous voudrions montrer que, dans la campagne que le parti républicain libéral vient de commencer, ce n'est pas seulement pour la bonne cause qu'il combattra; c'est aussi pour la cause qui doit finir par triompher, s'il y apporte la résolution, la persévérance, le dévoûment, que le pays est en droit d'attendre des chefs qui le dirigent. En ce moment, les apparences lui sont peu favorables. Ni le parlement ni le pays ne semblent encore bien comprendre son attitude nouvelle. Au parlement, il n'a qu'une faible minorité qui n'est même pas composée du groupe entier auquel il appartient. Avant de songer à faire des conquêtes dans les autres groupes plus ou moins modérés de gauche, il lui faut rallier d'abord tout le centre gauche proprement dit, dans les deux chambres. Les habitudes de discipline ont pu retenir jusqu'ici bien des députés et des sénateurs qui n'ont guère plus de goût que les dissidens pour la politique de passion et de combat. Le mot d'ordre ne couvrira pas toujours la manifestation de leurs vrais sentimens. On peut espérer, sans trop d'optimisme, qu'à mesure que la situation créée par la politique jacobine et radicale s'aggravera, ils seront plus disposés à reprendre leur liberté et à grossir les rangs de la petite phalange qui a pris l'initiative de la scission. Voilà dans quel espoir nous nous associons à la patriotique entreprise des amis de la république libérale. Quant aux groupes de la droite, si le parti républicain libéral peut compter sur leur concours pour faire rejeter les lois antilibérales et les réformes radicales, il ne peut l'espérer pour tout ce qui aiderait à l'affermissement des institutions républicaines. D'autre part, tout en laissant déjà voir une vague inquiétude, le pays n'en est pas encore à bien comprendre la politique qui la cause; il n'est pas prêt à prendre parti sur les programmes opposés qui commencent à se faire jour dans le monde politique. Sans être sourd ni aveugle, le suffrage universel n'entend pas ce qu'on lui dit à demi-voix; il ne voit pas ce qu'on ne lui montre que de loin. Il faut élever la voix pour qu'elle frappe ses oreilles; il faut mettre à la portée de sa vue les choses qui peuvent l'intéresser. Puis le moment vient où son sentiment s'exalte, où son imagination s'é-

chauffe, et alors il suit, s'il ne les devance, ceux qui lui ont fait toucher au doigt le mal et le remède.

## I.

Quand le parlement a repris ses travaux, après de longues vacances, on pouvait espérer que la situation allait enfin se simplifier par un nouveau classement des groupes parlementaires, à la suite d'une discussion générale où chaque chef de groupe apporterait son programme. On pouvait croire également que de cette grande discussion sortirait un cabinet vraiment autonome, possédant la pleine liberté de ses actes, sous la puissante direction d'un chef reconnu, et avec le concours d'une majorité homogène. On devait compter enfin que la politique de notre pays allait rentrer dans les conditions du gouvernement parlementaire. Rien de tout cela ne s'est réalisé jusqu'à présent. Il n'y a point eu de discussion sur l'ensemble de cette politique. Nous avons vu sortir, non pas du parlement, mais du cabinet du président de la république, un ministère improvisé dans un entretien de deux importans personnages, auquel personne ne croit une indépendance et une initiative propres. Nul groupe ne s'est encore expliqué sur son programme, et toute la discussion dans les chambres s'est bornée à des questions spéciales, d'une grande portée politique, il est vrai. La discipline enchaîne toujours les volontés plus ou moins résignées; le mot d'ordre couvre les dissidences latentes.

Nous avons eu sans doute une déclaration du nouveau ministère, où le président du conseil a mis tout ce qu'il a pu de cet esprit de mesure, de sagesse, de conciliation qu'on lui connaît. Malheureusement, ses excellentes intentions sont pour l'avenir. Le présent reste chargé d'une lourde et fâcheuse liquidation. Parmi les lois et les mesures qu'annonce la déclaration ministérielle, il en est, comme la réforme de la magistrature, l'épuration des administrations, les lois sur l'enseignement, qui sont un legs embarrassant du ministère Waddington. Ce n'est pas le nouveau ministère qui pouvait les retirer, puisqu'elles avaient été imposées à l'ancien par les groupes parlementaires qui font la majorité actuelle du cabinet Freycinet, à l'exclusion du centre gauche dont les répugnances pour de telles lois et de telles mesures sont bien connues. C'est ce qui fait la choquante contradiction d'une déclaration qui débute par des actes de guerre, et finit par de douces paroles de paix. Quand on veut sérieusement rallier les partis hostiles à la république, il ne faut pas commencer par y jeter les fonctionnaires les plus inoffensifs par des épurations sans trêve et sans fin. Si nous jugeons le chef du cabinet sur les discours qu'il a prononcés dans le parlement, ou

ailleurs, et nous les tenons pour parfaitement sincères, nous devons croire qu'il n'a aucune des passions du parti qui l'a porté au pouvoir. Nous l'imaginons plutôt impatient d'en finir avec cette politique ingrate qui trouble ses beaux rêves de grands travaux et de brillante prospérité. Mais ce n'est ni son habile déclaration du début de la session, ni ce charmant discours sur l'amnistie plénière, où l'art du politique se cache sous les grâces du langage, qui feront illusion sur la gravité de la situation. Sous cette fraîche idylle, si douce à tous, même à la commune, qui tombe comme une rosée sur nos arides et ardens débats, pourquoi faut-il qu'il y ait une politique qui blesse les consciences, agite les esprits, met le feu de la discorde, sinon de la guerre civile, dans tout le pays? Que peut la suave éloquence de M. de Freycinet contre la réalité des faits?

Comment ne sait-il pas que toutes nos administrations tremblent sous le coup de révocations arbitraires, sous la menace de dénonciations intéressées? Il est des magistrats qu'on révoque pour leurs relations privées, pour leurs liens de famille, pour l'origine très naturelle d'une nomination due à la capacité et aux services, mais faite sous l'administration d'adversaires politiques. Il en est qu'on révoque ou qu'on déplace pour des jugemens qui ont irrité des plaideurs influens, sans que le ministre responsable ait l'air de se douter des secrètes raisons des mesures qu'il prend. Et ce sera bien autre chose quand une loi sur la réforme judiciaire viendra suspendre l'éventualité de l'élimination sur la tête de tant de magistrats. Comment M. de Freycinet ne sait-il pas que la tristesse est dans les familles qu'on va priver des maîtres qu'elles ont choisis, pour l'éducation encore plus que pour l'instruction de leurs enfans? Nous pensions qu'il n'y avait que l'esprit métaphysique qui pût rendre sourd et aveugle devant les réalités de ce monde. Il paraît que l'esprit mathématique n'est pas sujet à de moindres distractions. Si l'on savait combien l'honnête et pacifique classe de nos fonctionnaires publics est craintive, on comprendrait comment il lui semble vivre en ce moment sous un régime de terreur. Des fonctionnaires rebelles, des magistrats factieux! Sous quel régime a-t-on vu cet étonnant phénomène? Il nous souvient qu'on se plaignait jadis de la servilité des uns et des autres. C'était juger trop sévèrement un corps qui ne peut avoir d'initiative, et qui doit, en tant que corps, rester étranger à nos querelles politiques. Mais nous n'avons jamais entendu parler de leur audace politique. Le cabinet actuel et le parti qui le dirige se trompent, en tout cas, s'ils croient qu'après avoir résolu à leur façon ces graves questions qui touchent aux intérêts les plus sacrés, aux sentimens les plus intimes d'une portion considérable du pays, ils pourront vaquer en paix à la politique des affaires et des travaux publics.

Ils auront fait aux âmes religieuses des blessures qui saigneront longtemps, en même temps qu'ils auront porté aux principes des atteintes dont le prestige de la république souffrira. Ils auront laissé dans le pays tout entier des traces de violence et d'oppression que la prospérité matérielle, si elle vient, n'effacera point. En tout cas, que cette triste besogne soit ou non du goût de notre premier ministre, le ministère qui porte son nom n'en persévère pas moins, sous une pression plus forte, dans la voie d'exclusion, d'intimidation et d'oppression, où ses prédécesseurs ont eu la faiblesse de se laisser engager.

Malgré tout, il est difficile de ne pas reconnaître que la situation a changé depuis la rentrée des chambres. Bien qu'elle ne soit pas aussi simple, aussi nette qu'on pourrait le désirer, bien que la politique de l'équivoque et des sous-entendus y laisse encore une certaine obscurité, le jour commence pourtant à s'y faire. A défaut des hommes, les faits parlent, et leur langage est déjà assez clair pour être compris, au dedans du parlement et au dehors, par tous ceux dont les positions, les rancunes ou les ambitions de parti n'ont point fermé les oreilles. Si le ministère Freycinet n'a point l'indépendance que réclame le régime parlementaire, et si sa déclaration ne peut être prise pour un véritable programme, il n'en reste pas moins avéré qu'il a une politique, qui s'affirme dès à présent par des actes décisifs. Ces lois et ces mesures mentionnées dans la déclaration officielle, et qui sont en voie de discussion et d'exécution, ne peuvent être considérées comme de simples accidens d'une politique transitoire, de purs expédiens inventés pour répondre aux nécessités du moment. Tout cela est la manifestation d'un esprit, la pratique d'un parti qui a un nom fameux dans notre histoire révolutionnaire. Il faut une forte dose d'optimisme pour espérer que cet esprit et ce parti s'arrêteront aux lois et aux mesures actuelles. La politique jacobine ne fait que commencer son œuvre; elle y mettra le temps et la mesure, parce qu'elle est assez souple pour s'accommoder au tempérament de la société actuelle; mais, comme l'a dit un de ses organes les plus intelligens, elle atteindra son but d'autant plus sûrement qu'elle ira plus lentement. Ce qu'elle a déjà fait, ce qu'elle fait maintenant, suffit amplement à justifier la protestation des républicains libéraux et conservateurs.

Qu'est-ce que l'amnistie, partielle ou plénière, sinon une réhabilitation plus ou moins complète de la commune, tandis que la grâce partielle ou universelle maintenait du moins la gravité du crime et l'autorité de la condamnation. Est-ce là une affaire de détail ou une question de principe? Qu'est-ce que la suppression ou la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, sinon la mort de l'institution elle-même, qui ne peut vivre sans indépendance et

sans dignité? Est-ce encore là une affaire de détail ou une question de principe? Qu'est-ce que l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, qui prive des citoyens français de leurs droits, et tels articles de la loi sur la réorganisation du conseil supérieur de l'instruction publique qui enlève à la justice universitaire ses meilleures garanties, sinon une profonde atteinte à la liberté de conscience et à la liberté de défense? Est-ce encore là une affaire de détail ou une question de principe? Qu'est-ce que cette épuration systématique des administrations publiques, sans égard pour la probité, la capacité, les services, sur le simple soupçon d'hostilité aux institutions actuelles, ou sur les dénonciations d'ennemis ou d'envieux, sinon le mépris de toute justice administrative, l'oubli de toute règle de bonne administration? Est-ce encore là une affaire de détail ou une question de principe? Et cette expulsion en masse des écoles communales, poursuivie avec une aussi implacable logique contre des citoyens qu'on exclut du droit commun, uniquement à cause de leur robe, bien qu'ils aient satisfait à toutes les prescriptions de la loi, tout cela au mépris des droits et des vœux des familles révoltées de voir ainsi la chose de tous, la commune, ou l'état, livrée aux passions de parti? Est-ce toujours là une affaire de détail ou une question de principe? Toutes ces lois et ces mesures ne forment-elles pas un programme assez complet de politique intolérante, illibérale, vraiment jacobine? A-t-on bonne grâce à venir dire au parlement : « Laissez-nous en finir avec ces petits détails pour pouvoir commencer la grande entreprise de travaux qui doit assurer la prospérité du pays? » Et peut-on s'étonner que de sincères et fermes républicains refusent leur adhésion à une telle politique?

Après de tels actes, toute déclaration est vaine, toute explication superflue. Le programme du ministère actuel a sa formule aussi claire que possible, et ce qui est plus décisif, il est en pleine exécution. Le programme de l'opposition républicaine, libérale et conservatrice, est tout tracé : c'est une protestation énergique, éclatante de chaque jour, de chaque heure, contre ces lois et ces mesures qui portent atteinte aux libertés publiques, désorganisent nos administrations, troublent profondément la paix du pays, arrêtent tout court l'œuvre de réorganisation sociale à laquelle M. Thiers avait convié le parlement après nos désastres. Voilà donc une situation plus simple, où la politique d'équivoque va devenir plus difficile à maintenir. Après de tels faits, l'union des gauches n'est plus possible. L'évocation du spectre monarchique ne peut plus avoir d'effet devant la réalité qui frappe tous les yeux. Les voix républicaines qui ont défendu, dans le parlement et dans la presse, la cause de la liberté, de la justice, de la paix sociale, ont créé un

parti d'opposition libérale qui ne se laissera ni séduire, ni intimider, ni surprendre. Ce parti ne manquera aucune occasion d'avertir le parlement et le pays. La politique muette du sous-entendu deviendra impossible à pratiquer devant les interpellations, les explications, les protestations des républicains libéraux. L'on rentrera ainsi forcément dans les conditions du gouvernement parlementaire, si mal pratiqué depuis l'établissement définitif de la république.

On rentrera également dans l'observation de la loi constitutionnelle. Le sénat, devenu républicain en assez grande majorité, depuis le renouvellement triennal, vient d'être mis en demeure de se prononcer sur l'espèce de république qui a ses sympathies. Ce n'est pas seulement la discussion des lois Ferry qui nous fera connaître sa préférence ; c'est l'ensemble des lois et des mesures qui forment le programme du gouvernement. Le sénat républicain lui donnera-t-il raison sur l'article 7, sur la réforme de la magistrature, sur la révocation à outrance des fonctionnaires, sur la fermeture des écoles communales congréganistes, sur toutes les lois et mesures que la chambre des députés a votées et approuvées, ou doit voter et approuver? Il est difficile de croire que le sénat républicain, sans en venir jusqu'au parti extrême de la dissolution, comme le sénat monarchique, se résignera perpétuellement au rôle de chambre d'enregistrement des actes de la toute-puissante chambre des députés. S'il garde le silence sur les actes de la politique ministérielle, s'il n'intervient pas dans la formation ou la composition des cabinets, abandonnant cette œuvre aux prétentions de l'autre chambre, il ne peut rester muet et passif devant les lois présentées à ses délibérations. Là, on peut espérer qu'il résistera, au moins dans une certaine mesure, parce que, s'il est républicain, ce serait lui faire injure de douter de ses sentimens libéraux. Il aura donc prochainement à prendre le rôle que lui assigne la constitution, en ce qu'il a de plus essentiel; il votera librement et résolument pour ou contre les lois présentées par le ministère, et votées par la chambre des députés. Ce ne sera peut-être pas l'harmonie parfaite des pouvoirs publics, le fonctionnement facile et toujours pacifique rêvé par les sages républicains qui ont voté la constitution. Mais ce ne sera point un conflit, dans la force du mot, par la raison que le sénat, en arrêtant l'initiative intempérante et antilibérale de la chambre des députés, n'entravera point la marche du gouvernement, en tout ce qui concerne l'expédition des affaires et le jeu de la machine administrative. Il sera un frein, non un obstacle, encore moins une machine de guerre contre les autres pouvoirs. Il obligera seulement l'autre chambre à compter avec lui. C'est ce que veut notre loi constitutionnelle.

## II.

Ce serait se faire illusion que de croire au prochain succès de la campagne que les discussions parlementaires viennent d'ouvrir. La réaction libérale et conservatrice ne fait que commencer dans le parlement et dans le pays. Dans le parlement, c'est encore la discipline qui prévaut sur les velléités de dissidence, tout en se ressentant déjà des nécessités d'une nouvelle situation politique. Dans le pays, la confiance en la sagesse de nos gouvernans et de nos législateurs n'est plus aussi entière. On commence à comprendre qu'une politique qui sème partout le trouble et l'agitation n'est pas la meilleure possible. On voit bien que nous n'en sommes plus à la république de M. Thiers. Mais l'on n'en est pas à distinguer encore, dans la confusion des partis, quelle est la politique à suivre et où est le parti qui doit en montrer le drapeau. En ce moment, un appel aux urnes électorales surprendrait encore le pays, qui n'y est point préparé. Cela pourrait avoir, pour les conservateurs républicains, un résultat aussi funeste que l'appel prématuré du 16 mai le fut aux conservateurs suspects de sympathies monarchiques. L'accord entre les groupes de l'extrême gauche, de l'union républicaine et de la gauche proprement dite, n'est pas tellement rompu qu'il ne pût se rétablir sur le terrain électoral, aux dépens du centre gauche, qui pourrait bien cette fois disparaître tout entier de la chambre des députés, où sa place est déjà si modeste. Les groupes avancés, ne pouvant pas compter sur sa docilité pour l'accomplissement des desseins dont les chefs de l'union républicaine ne gardent même plus le secret, n'admettraient plus ses candidats dans leurs combinaisons. Quant aux candidats de la gauche pure, ils ne trouveraient l'appui des groupes radicaux qu'autant qu'ils s'engageraient à les suivre partout et toujours. Et comme d'ailleurs une dissolution ne serait acceptée par les chefs de la majorité républicaine que sous la condition du scrutin de liste, plus favorable que tout autre à leurs desseins, il est fort probable que les élections faites en ce moment nous renverraient une chambre où dominerait entièrement l'esprit jacobin. Si, comme le bruit en a couru, la dissolution a ses partisans dans les groupes radicaux, on peut affirmer que telle est leur pensée et leur espérance. Les conservateurs de toute nuance auraient grand tort de se prêter à ce jeu, dangereux pour des intérêts qui sont ceux du pays. Les pessimistes qui pensent que le bien ne peut sortir que de l'excès du mal, soit qu'ils rêvent une restauration monarchique, soit qu'ils espèrent seulement une puissante réaction populaire en faveur des idées conservatrices, sous le drapeau de la république, peu-

vent seuls désirer une complète expérience de la politique radicale. Tous les vrais conservateurs, à quelque parti qu'ils appartiennent, en redoutent les effets, dont le premier serait la disparition de la république constitutionnelle avec son sage et respectable président.

Ce ne sera jamais la tactique de la patriotique opposition qui vient de s'affirmer dans le parlement, à propos des lois Ferry. Elle attendra sans impatience comme sans faiblesse que l'expérience de la politique radicale soit faite pour le pays. Elle l'attendra, non pas muette et passive, mais en relevant toutes les fautes, tous les abus, tous les excès, en discutant toutes les lois des ministres de cette politique, de façon à éclairer le pays. En cela, elle n'usera pas seulement de son droit; elle fera son devoir. C'est là sa première force, qui ne suffit pas pour vaincre. Il faut encore y joindre celle que donne l'espoir du succès. Comment lutter contre un parti qui dispose d'une majorité écrasante dans le parlement, et auquel une puissante organisation, qui couvre le pays, semble assurer le succès dans la plupart des élections? Que peut la propagande de la parole et de la plume contre une telle discipline? Comment faire entendre raison à des masses qui obéissent à une consigne? Il n'y a qu'à voir les élections des grandes villes, où toute une classe de citoyens va au scrutin comme une armée va au combat, avec un mot d'ordre fidèlement gardé. On peut juger ce que pèse, dans la balance du scrutin, le talent, l'éloquence, le caractère, l'autorité personnelle! Quelles chances de succès peut-on avoir? C'est ce qu'il importe d'expliquer.

Si cette armée d'électeurs était le pays tout entier, il n'y aurait qu'à courber la tête sous l'inexorable fatalité. Il n'y aurait qu'à laisser passer l'erreur, l'iniquité, la folie, en attendant que l'expérience en ait fait justice, au risque d'arriver trop tard pour réparer le mal qu'elle aurait fait. Heureusement pour notre salut, le pays ne tient pas tout entier dans les cadres de l'organisation radicale. On fait aux partis politiques une place beaucoup trop large dans notre grande société. Quand on a nombré tous les partis qui l'agitent et la travaillent, on croit que tout compte est fait. Alors on trouve que le parti républicain est le plus nombreux de beaucoup; que dans ce parti les fractions radicales font la grande majorité, que, par conséquent, il n'y a pas à leur disputer la victoire sur le champ de bataille électoral. C'est une grave erreur. Dans notre vaste corps électoral, les partis politiques réunis ne forment qu'une petite minorité, quelques centaines de mille tout au plus. Reste la grande majorité de près de neuf millions de citoyens. Cette énorme masse fait tour à tour le succès ou la défaite des partis, en se portant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sous la pression des évé-

nemens, ou sous l'inspiration de ses instincts contrariés et de ses intérêts menacés. Elle se partage en diverses classes qui, au point de vue électoral, se réduisent à trois : la bourgeoisie, le peuple des villes et le peuple des campagnes. Dans le peuple des campagnes, il faut encore distinguer les ouvriers de l'industrie et les ouvriers de l'agriculture, si l'on veut se faire une idée exacte de la situation électorale. Le parti républicain, le plus nombreux et le plus actif, se recrute partout; mais son action et son influence se font surtout sentir sur la population industrielle des villes et des campagnes. C'est là que son empire paraît solidement établi, de manière à braver les brusques variations de la température politique. Il trouve depuis longtemps des sympathies profondes et durables au sein des classes ouvrières, même parmi les électeurs absolument étrangers aux idées et aux passions de parti. En ce moment, le parti républicain peut dire que le pays en grande majorité est avec lui, puisque ses candidats l'ont emporté presque partout. Il se ferait une grande illusion s'il en concluait qu'il est la France presque tout entière. La masse du corps électoral n'est pas républicaine, à proprement parler; elle adhère à la république parce qu'elle ne veut pas être troublée dans son repos et dans son travail par une révolution. Elle compte que la république lui assurera l'ordre, la paix, la prospérité, et ne demande pas mieux que de la conserver. Ce n'est ni l'amour des principes, ni le culte des idées qui explique son attachement à l'institution républicaine. Si sa confiance était ébranlée, si sa sécurité était menacée par les passions d'un parti ou les fautes d'un gouvernement républicain, on la verrait vite tourner d'un autre côté ses sympathies et ses espérances. Il se trouve même, dans cette majorité d'électeurs, tout un peuple qui imputerait à la république les fatalités et les souffrances auxquelles la politique est étrangère. Quand ce peuple-là fait une mauvaise récolte ou vend mal ses produits, il en souffre, et la république avec lui.

C'est ce que le parti républicain ne devrait pas oublier, surtout la fraction de ce parti qui semble s'abandonner en ce moment à l'infatuation de la victoire. On ne songe pas assez que cette victoire n'est pas seulement due au nombre et à la tactique des troupes républicaines, qu'elle est due surtout aux gros bataillons qu'on a su rallier à son drapeau. Nous les connaissons, ces bataillons-là, nous autres républicains. Nous les avons vus accabler sous le poids de leur masse de nobles causes et de généreux partis. Nous devons reconnaître aussi, pour être justes, qu'ils ont plus d'une fois arraché notre pauvre France à la domination de partis violens et de factions criminelles. Ce sont eux qui ont fait les élections de la constituante de 1848, de la législative de 1849, des chambres du second empire, de l'assemblée nationale et des assemblées républicaines

qui l'ont suivie. Dans toutes ces élections, ils ont obéi à des mots d'ordre bien différens.

Voilà pourquoi il ne faut ni trop espérer en l'avenir, ni trop en désespérer. Tout parti qui croit servir la bonne cause peut espérer lui trouver, à un moment donné, une majorité dans le pays. Nul parti n'est à jamais assuré de la victoire, comme nul gouvernement ne peut compter sur une éternelle durée. Il faut toujours avoir l'oreille et le cœur des masses. Pourquoi les amis de la république libérale et conservatrice n'auraient-ils point cette bonne fortune, s'ils savent parler à l'un et à l'autre? La bourgeoisie est le monde des idées et des affaires. Aux hommes d'idées on peut parler des principes de liberté et de justice violés par une politique jacobine; ils entendront. Aux gens d'affaires on peut parler d'intérêts compromis par une politique radicale et révolutionnaire; ils comprendront. Le peuple est le monde des sentimens traditionnels et des impérieux besoins. On peut faire appel à ses sentimens blessés, à ses besoins méconnus par une politique qui porte l'inquiétude et le malaise jusque dans les profondeurs des couches sociales. Si l'ouvrier des villes, gardant le mot d'ordre comme une consigne militaire, reste sourd aux avertissemens des conservateurs républicains, l'ouvrier des campagnes leur prêtera d'autant plus l'oreille qu'il n'est ni hostile ni indifférent à ces institutions que sa foi ou sa tradition lui commande de défendre. Il entrera dans la lutte, pour donner la victoire aux libéraux et aux conservateurs, si on lui fait bien comprendre qu'il ne s'agit point de revenir au gouvernement des nobles et des prêtres. C'est sur toutes les classes de cette majorité, hier impériale, aujourd'hui républicaine, en réalité toujours flottante au gré des événemens ou au souffle des vents, toujours ressentant plus ou moins le contre-coup de l'opinion des classes éclairées, qu'il est possible d'avoir prise, parce qu'elles ne sont point possédées d'une idée fixe ni enfermées dans un parti. Si les enseignemens de la haute sagesse politique ne sont accessibles qu'au petit nombre des initiés, les leçons de *choses* sont toujours à la portée des foules. Dans le cours complet de politique pratique que les amis de la république jacobine se proposent de nous faire, ils n'en sont encore qu'aux premières leçons, et déjà bien des choses iniques et dangereuses commencent à frapper l'imagination des masses. La rentrée trop bruyante des gens de la commune, la fermeture de certains collèges et de certaines écoles, la désorganisation des tribunaux : voilà autant de leçons de choses qui commencent à leur ouvrir les yeux et les oreilles.

## III.

Peut-on concevoir les mêmes espérances pour le parlement que pour le pays? Y a-t-il là aussi une majorité possible, sinon pour le présent, du moins dans un prochain avenir, pour une politique vraiment libérale et conservatrice? Les faits qui s'y passent ne permettent guère de le croire, si l'on s'en tient aux faits, sans en rechercher les causes. Si l'on jugeait des sentimens de la majorité républicaine par ses actes, dans la chambre des députés, on devrait la croire à peu près tout entière acquise à la politique jacobine et radicale. Et cependant le plus grand nombre des membres qui la composent s'en défendent vivement. Quand on les aborde, ils ne font pas difficulté d'avouer leurs scrupules, et d'affirmer leurs sentimens libéraux et conservateurs. S'ils sont sincères, et il n'est pas permis d'en douter, pourquoi tiennent-ils, au parlement, une conduite aussi contraire à leurs vrais sentimens? Une chose nous paraît suffire à tout expliquer : c'est la manière dont se sont faites les élections de 1876, et surtout de 1877. Dans ces élections, le succès des candidats républicains n'était possible que par l'union des divers groupes républicains, maintenue par une stricte discipline dont le mot d'ordre, devant le suffrage universel, était : république. Ce mot d'ordre, aussi habile que vague, n'eût rien eu de gênant pour la liberté des candidats qui le recevaient, s'il avait été l'unique programme des élections. Mais il en fut tout autrement. Les candidats de certains groupes, tels que l'extrême gauche et l'union républicaine, n'avaient point de conditions à subir, puisqu'ils avaient affaire à un corps électoral d'opinions avancées. Il n'en était pas de même des candidats de gauche modérée, et surtout de centre gauche. Comme ils ne pouvaient, dans leurs arrondissemens conservateurs, réunir une majorité républicaine qu'avec l'appui des électeurs radicaux, ils ont dû, sinon contracter des engagemens précis sur telles ou telles questions, du moins promettre de marcher d'accord avec les autres groupes républicains, et de tout faire pour en maintenir l'union, dans le parlement comme dans le pays. Et cet engagement entrait tellement dans les conditions de la lutte électorale qu'il n'était pas même nécessaire de le stipuler formellement. On savait comment le succès était possible pour le présent, et comment il le deviendrait encore pour l'avenir, et on entendait rester fidèle à une sorte de pacte où l'intérêt n'était pas moins en jeu que l'honneur. C'est ce qui dut arriver dans les élections de 1876, et plus encore dans celles de 1877, où la plupart des candidats du centre gauche et un certain nombre de candidats de la gauche pure

n'ont été élus que grâce à la coalition des 363 et aux événemens qui l'ont faite. La consigne rigoureusement observée fut de ne pas se diviser devant l'ennemi commun, dans cette lutte décisive soutenue contre le gouvernement du 16 mai. Voilà la première cause de la complaisance des groupes modérés de gauche pour une politique qui n'est pas tout à fait la leur : c'est l'union faite sur le champ de bataille et maintenue jusqu'ici dans le parlement par une communauté d'intérêts électoraux plutôt que de vues politiques.

Il est une autre cause, plus générale encore, et plus puissante, qui explique l'apparente unité de la majorité républicaine de la chambre des députés : c'est la passion de la lutte électorale. Déjà, en 1876, cette lutte avait été fort vive, et les partis ne s'étaient pas épargné les calomnies et les injures. Le gouvernement, le clergé, la magistrature, les agens des diverses administrations n'étaient pas restés étrangers à ces élections. On le vit bien, après la bataille, par les rancunes et les colères des vainqueurs, qui déjà à cette époque n'ont pas manqué, dans les débats parlementaires, une seule occasion de se plaindre du clergé et de la magistrature, de les menacer des épurations que l'on pratique et des réformes que l'on propose en ce moment. Aux élections de 1877, ce fut bien autre chose. On avait brusquement renvoyé ces députés devant leurs électeurs, et il leur fallait descendre dans une furieuse mêlée, où le gouvernement tout entier, depuis le président de la république jusqu'au dernier garde champêtre, s'était jeté tête baissée, avec le clergé, avec la magistrature, avec toutes les administrations, pour soutenir un combat que des deux côtés on sentait devoir être mortel au parti vaincu. Voilà le secret des haines, non pas seulement des radicaux et des jacobins de la chambre des députés, mais encore de vrais et de purs conservateurs qui n'ont pas oublié les périls, les amertumes, les angoisses d'une lutte dont ils étaient sortis victorieux, mais tout émus et tout meurtris des coups reçus et donnés. Voilà pourquoi tant de gens, au parlement, qui seraient plutôt sympathiques qu'hostiles au clergé et à la magistrature, s'associent néanmoins à une campagne entreprise contre ces grandes institutions.

Ces républicains modérés reviendront-ils à la politique de leur goût et de leur tempérament? Peut-être, si l'on veut les entraîner trop loin; certainement, le jour où ils verront des signes non équivoques de mécontentement dans le pays. On pouvait espérer que nos députés en découvriraient déjà quelques symptômes dans le malaise et l'inquiétude qui commencent à gagner les masses. Mais il paraît qu'ils n'ont encore rien vu de pareil. Tout au contraire, ils nous sont revenus avec des avertissemens sur la mollesse et la lenteur avec lesquelles le gouvernement procède à l'épuration des adminis-

trations publiques, et avec l'injonction formelle de mener plus rapidement l'opération. Cela nous surprend. Où donc nos députés de la gauche ont-ils pris leurs renseignemens? Comment ont-ils interrogé le pays? Ne serait-ce point dans l'entourage de leurs amis, dans la réunion de leurs comités d'élection, dans la partie de la population qui seule a des idées et des passions politiques, qu'ils auraient recueilli leurs informations? S'il en était ainsi, et nous le soupçonnons fort, il n'y aurait pas lieu de s'étonner qu'ils aient rapporté de leur séjour en province des paroles de guerre plutôt que des paroles de paix. Non, le pays ne demande rien de ce qu'un parti pousse le gouvernement à faire. Il ne voit avec plaisir ni les révocations, ni les expulsions, ni les interdictions, ni les réhabilitations qu'on exécute ou qu'on propose pour le satisfaire. On s'en apercevra avant peu. Ce jour-là, bien des députés de gauche oublieront les passions et les engagemens de la période électorale pour ne songer qu'aux nouvelles nécessités des élections futures. Ils pourront dire, avec raison, qu'ils changent avec le pays. Il faut même leur rendre cette justice, que chez eux les actes auront plutôt changé que les sentimens et les idées. Ils redeviendront ce que malheureusement ils ont cessé de paraître, libéraux et conservateurs, prêts à se rallier autour du drapeau qui porte cette inscription. C'est là notre espoir. On a beau, encore en ce moment, serrer les rangs et sentir les coudes à gauche, comme on dit en termes de discipline militaire : quand la grande voix populaire commencera à gronder, on l'entendra, et l'on se séparera de façon à ce que chacun aille rejoindre ses véritables alliés pour la bataille du lendemain. Il n'y a pas d'exemple d'assemblées politiques qui n'aient subi le contre-coup de l'opinion; et comme nos députés ont encore presque deux années devant eux, ils auront tout le temps de réfléchir et de se raviser. Les sectaires et les fanatiques pourraient bien n'avoir pas le dernier mot, même dans la chambre actuelle.

Cet espoir ne regarde que l'avenir. On peut espérer dans le sénat pour le présent. Là, tous les groupes de gauche ont un tempérament plus modéré et plus politique. On y a acquis une expérience des choses et des hommes qui manque à l'autre chambre, et l'esprit pratique y est moins dominé par la passion. Le centre gauche est tout entier libéral et conservateur. S'il est divisé en ce moment, et si une fraction résiste encore à l'exemple qui vient de lui être donné, retenue contre ses goûts et ses tendances par une discipline qui est bien près d'avoir fait son temps, c'est qu'elle n'a pas encore jugé le moment venu de le faire. Sauf quelques rares exceptions, elle le fera bientôt, sous l'impression des événemens parlementaires et des changemens qui se produisent déjà dans l'opinion publique. La gauche modérée a besoin de plus de

temps, non pour voir plus clair dans la situation politique, qu'elle comprend fort bien, mais pour rompre les liens plus étroits qui l'attachent à l'union républicaine. Comme elle est libérale et conservatrice au fond, elle viendra, tôt ou tard, se réunir au centre gauche tout entier, redevenu indépendant. L'union républicaine a des principes et des traditions qui ne permettent pas d'espérer une telle conversion. Mais ce ne serait point lui rendre justice que de ne pas reconnaître en elle un radicalisme plus politique et plus pratique que celui du groupe qui porte le même nom dans la chambre des députés. Elle restera une minorité de plus en plus isolée au sénat. Cette évolution des groupes de centre gauche et de gauche s'y fera d'autant plus facilement que le sénat est moins sujet que l'autre chambre aux vicissitudes de la fortune électorale, le corps qui l'élit étant reconnu plus stable, plus modéré, plus éclairé que le suffrage universel. Quant aux sénateurs à vie, ils n'ont à compter qu'avec leur raison et leur conscience. Ce n'est donc pas pousser l'optimisme trop loin que d'espérer dans le sénat une chambre de résistance aux lois antilibérales et aux réformes funestes de la politique jacobine et radicale.

Nous avons eu le regret de voir que la campagne libérale, qui a commencé au sénat par la discussion de la loi sur le conseil de l'enseignement supérieur, n'a pas débuté par un succès. Si les honneurs de cette discussion ont été surtout pour les orateurs qui ont combattu cette loi avec une grande éloquence, la victoire est restée au ministre qui l'a défendue en habile avocat. Il faut que les nécessités politiques, c'est un mot dont on abuse beaucoup, aient paru bien pressantes au sénat pour qu'il n'ait pas été plus frappé des raisons de justice, de dignité, d'indépendance, d'autorité, de bonne administration, que les adversaires de la loi ont fait valoir avec tant de force et d'éclat. Deux droits incontestables, deux grands intérêts étaient en présence : le droit et l'intérêt des écoles de l'état, le droit et l'intérêt des écoles libres. Le projet Bardoux réussissait, selon nous, à les concilier, en instituant, sur l'initiative de M. Jules Simon, alors ministre de l'instruction publique, à côté du conseil supérieur, un véritable conseil universitaire, sous le nom de conseil consultatif. C'était la meilleure solution du problème. La société conservait ses garanties, pour l'enseignement libre, par la composition du conseil supérieur. L'état conservait toute son autorité et toute son action sur l'enseignement de ses écoles par la composition du conseil universitaire. Nul droit n'était méconnu; nul intérêt n'était sacrifié. Les auteurs de la loi nouvelle ont trouvé une solution plus simple du problème; ils l'ont résolu par l'omnipotence de l'état. Espérons toujours que la question de liberté sera mieux comprise au sénat, quand viendra le vote sur l'article 7.

## IV.

Que fera le parti de la république libérale pendant tout le temps qui nous sépare des élections générales? Quelle sera son attitude, et quel sera le caractère de son opposition? Quelle sera sa conduite à l'égard des partis qu'il doit rencontrer, soit dans le parlement, soit sur le terrain de la lutte électorale? C'est ce qu'il importe de bien expliquer pour qu'aucune équivoque ne laisse prise aux défiances des amis et aux calomnies des adversaires. Le plus sérieux reproche adressé aux dissidens, c'est que la politique contre laquelle ils protestent n'est pas seulement la politique d'un parti, mais du pays lui-même, du pays tout entier. On leur laisse le droit de protester philosophiquement en faveur de tels ou tels principes de justice et de liberté; on leur refuse le droit de faire opposition à ce qu'on appelle la volonté nationale. « Quelle prétention est la vôtre! dit-on aux dissidens. Est-ce que le suffrage universel n'est pas notre souverain et notre juge à tous? Est-ce qu'il n'a pas déjà prononcé son arrêt sur la politique pratiquée par le parti auquel il a donné la majorité? S'il entend que l'enseignement libre soit interdit aux congrégations non autorisées, que toute congrégation soit exclue de l'école primaire communale, que l'inamovibilité de la magistrature soit suspendue ou supprimée, qu'avez-vous à faire sinon à vous incliner devant son jugement, vous, les mandataires comme nous du seul et véritable souverain, sauf à dire en vous-mêmes comme Galilée : « Et pourtant le droit est pour nous? » La politique n'est pas la philosophie. Elle ne compte pas seulement avec la raison; elle compte surtout avec la volonté du pays. »

Il faut bien convenir que la politique n'est pas la philosophie, qu'elle n'est pas même la pure morale, qu'elle doit être avant tout la politique du pays, si elle prétend à l'honneur de le gouverner. Mais encore faudrait-il être bien sûr de ce que veut réellement le pays. Il veut notre politique, dira-t-on, puisqu'il nous a élus. Ici est l'illusion. Dans toutes les élections qui se sont faites depuis quelques années, le pays n'a eu qu'une pensée, qu'une volonté : c'est de nommer des républicains, comme républicains. On ne lui a pas posé d'autre question. Sauf dans quelques localités, les candidats républicains se sont bien gardés de parler de politique conservatrice et de politique radicale. On a bien mis en avant l'épithète de clérical; mais c'était un mot vague qui veut tout dire : pour les électeurs jacobins l'article 7, pour les électeurs libéraux une protestation très légitime en faveur des droits de l'état, que le clergé a appris à ne plus contester. Nulle part, il n'a été question d'un programme tel que celui qu'on pratique aujourd'hui. On n'a donc

pas le droit de couvrir de la souveraine autorité du suffrage universel la politique que combattent les dissidens. C'est en ce moment que se pose la question devant le pays, à propos des lois proposées au parlement. Et c'est pour cela que les dissidens veulent l'éclairer sur le caractère et la portée de ces lois, aussi bien que sur toute cette politique dont il ne savait pas le premier mot quand il a élu ses députés et ses sénateurs.

Ce point éclairci, il est bien entendu tout d'abord que l'opposition républicaine, dans la campagne qu'elle vient de commencer, n'a pas pour but la possession immmédiate du pouvoir. Il ne s'agit point de faire les affaires d'un parti, de préparer le retour au pouvoir de tels ou tels hommes, même de ceux qui ont le plus contribué à l'établissement de la république par leur sagesse, leur talent et leur autorité. Le pouvoir est entre les mains d'un parti qui a une majorité incontestable à la chambre des députés. Il faut qu'il y reste, d'abord parce que les principes du gouvernement constitutionnel le veulent ainsi, ensuite parce qu'il est bon que le pays fasse, dans une certaine mesure, l'expérience des idées et des pratiques de ce parti. Rien n'est perdu, tant que le sénat sera là pour arrêter les entreprises où les plus graves intérêts du pays pourraient être compromis. L'opposition républicaine s'adresse au pays encore plus qu'au parlement. Si elle ne désespère pas de rallier dans le parlement une majorité en faveur de sa politique, avant l'époque des élections générales, elle espère surtout faire comprendre et accepter cette politique au suffrage universel, qui est encore sous l'impression des passions des dernières luttes électorales. Elle travaillera de toute façon, par la parole et la plume, à la tribune et dans la presse quotidienne, à éclairer, avertir, prémunir le suffrage universel contre la politique d'équivoque et de confusion. Elle a ses orateurs, les plus écoutés du parlement. Elle a déjà ses journaux, qui ont commencé à répandre son programme. Elle en aura d'autres; elle n'attendra pas l'approche des élections générales pour en couvrir le pays. Elle aura aussi partout des comités. Elle aura enfin ses candidats. Tout cela, candidats, comités et journaux, sera bien à elle, et n'aura d'autre programme que le sien. Il n'y aura pas de parti aussi ouvert et aussi fermé tout à la fois: aussi ouvert aux hommes de toute origine qui accepteront son programme, sans restriction et sans arrière-pensée; aussi fermé aux doctrines contraires à la politique de liberté, de justice, de paix sociale. Elle parlera le langage de la raison, non de la passion, des principes, non des personnalités. Mais elle parlera sans détours, sinon sans ménagemens. Elle sait qu'il faut élever la voix pour se faire entendre du suffrage universel. Elle dira donc la vérité, toute la vérité, rien que la vérité au parti qui gouverne, sans ces précautions oratoires et ces

finesses de langage qui empêchent la vérité d'arriver aux oreilles populaires, et qui seraient maintenant inutiles au parlement. Une parole franche, nette, décisive, portant partout la lumière : voilà ce dont le parlement n'a pas moins besoin que le pays. L'opposition républicaine ne laissera passer, sans protester, aucune loi, aucune mesure, aucun acte qui porte atteinte au droit des citoyens ou à l'ordre public. Elle ne se lassera pas de dénoncer au pays la politique d'exclusion, de passion, d'intolérance, en même temps que de faiblesse, qui est à l'ordre du jour.

« Que faites-vous? lui crie-t-on dans le camp républicain. Ne voyez-vous pas que vous tirez sur les troupes de la république et que vous jouez le jeu de ses pires ennemis? Quand vous aurez ainsi discrédité le gouvernement républicain devant le pays, si vous y réussissez, ne sera-ce pas au profit d'une restauration monarchique, peut-être au profit de l'empire dont vous ne désirez certes pas le retour? Si votre sagesse par trop conservatrice n'est point satisfaite de la conduite des affaires, qui vous force de l'approuver? Mais, au nom du ciel, gardez le silence qui convient à des amis, à des alliés, à de vieux compagnons d'armes! Il suffit à votre conscience, à votre dignité de décliner la responsabilité d'une tâche que de plus hardis et de plus forts viennent d'entreprendre. Etes-vous bien sûrs que les jours d'épreuves et de périls sont passés pour la république que nous avons fondée par nos communs efforts? »

Voilà l'objection qui arrête encore bien des républicains libéraux et conservateurs, aussi peu satisfaits que les dissidens de la politique de notre gouvernement. C'est à eux, non pas à ceux qui le calomnient et l'outragent, que le parti de la république libérale doit de franches et complètes explications. On lui parle de nouveaux jours d'épreuves et de périls pour la république. Il répond que nous y sommes, et que c'est parce que nous y sommes qu'il est urgent de parler haut et clair. Le danger qu'on lui signale serait sérieux s'il ne pouvait compter, dans la campagne qu'il vient de commencer, que sur le concours intéressé des libéraux et des conservateurs monarchiques. L'entreprise du parti républicain libéral n'a rien que de sensé et de pratique, du moment qu'elle n'a pas autre chose en vue que de conquérir à sa politique cette grande majorité qui reste étrangère aux passions et aux intérêts de parti, et dont l'adhésion est le plus solide appui des gouvernemens. Que les partis monarchiques se trouvent avec lui, dans la défense des principes d'ordre et de liberté, le parti républicain libéral ne peut s'en plaindre, tout en regrettant de ne pas voir ses anciens amis à ses côtés. Parce que ces partis auront le patriotisme de ne point vouloir que les choses aillent plus mal pour que leurs affaires s'en trouvent mieux, le parti républicain libéral sera-t-il embarrassé de leur concours?

N'ayant rien à demander, rien à promettre, il ne se fait point l'illusion d'espérer qu'il convertira définitivement à la république, si sage et si libérale qu'elle soit, les partisans convaincus de la monarchie. Il n'y a pas uniquement des intérêts, il y a aussi des principes et des sentimens dans la politique. Quand la république donnerait satisfaction à tous les intérêts, et ce n'est pas malheureusement ce qu'elle fait en ce moment, il resterait encore des hommes de principe et de sentiment pour maintenir la tradition des partis. Le parti républicain libéral ne rêve donc point de conversions; mais il espère très sérieusement de larges et décisives conquêtes dans l'immense circonscription du suffrage universel. C'est de ce côté seulement qu'il regarde. Sa tactique, qu'il n'a aucune raison de dissimuler, ne s'enferme point dans les étroites proportions du monde politique proprement dit; elle a un champ plus vaste, le pays tout entier, que les partis oublient trop souvent dans leurs étroits calculs.

Quand les organes jacobins et radicaux de la presse républicaine parlent d'engagemens pris avec les partis monarchiques, ils ne parlent pas sérieusement. De quels engagemens pourrait-il s'agir? S'il convient à ces partis de se ranger du côté des défenseurs du droit des citoyens, de la dignité et de l'indépendance des fonctionnaires, le parti qui représente cette politique a-t-il le moindre sacrifice à faire de ses convictions et de ses traditions pour s'assurer leur concours? On sait bien qu'il n'a rien à offrir en échange de ce concours donné sans conditions, rien que les libertés du droit commun et les garanties d'ordre social. C'est bien quelque chose pour des libéraux et des conservateurs qui ne sont pas dans ses rangs. N'y a-t-il pas là de quoi intéresser sérieusement tous ceux auxquels l'esprit de parti n'a point fait oublier la liberté, la justice, l'ordre, la paix sociale? Dans cette rencontre de républicains et de monarchistes, il n'y a ni méprise, ni surprise possible. On sait des deux parts pour quoi ou pour qui l'on vote. Lorsque les votes des uns se confondent dans l'urne électorale avec les votes des autres, sur des questions de ce genre, on sait bien qu'il ne s'agit ni de république, ni de monarchie. Le parti de la république libérale n'a donc aucune espèce d'engagement à prendre avec tel ou tel parti monarchique. Il n'a besoin ni d'alliance ni de coalition pour arriver au but qu'il poursuit. Pourquoi une alliance avec des adversaires qui ne demandent rien et auxquels on ne peut rien accorder? Et cette rencontre fortuite, sans accord préalable, sans but conçu d'avance, sans plan poursuivi en commun, est-ce là ce qu'on peut appeler coalition? Faut-il redire encore, pour répondre à de méchans et vilains propos, que le parti républicain libéral n'a d'engagement qu'avec sa conscience et envers la cause qu'il croit mieux servir en refusant de suivre d'anciens amis dans la voie où ils veulent l'entraîner?

## V.

C'est une noble entreprise que de rallier autour du drapeau de la république libérale tous ceux qui ne séparent point la république et la démocratie de la liberté. Parce que l'empire de l'habitude, la force de la discipline, l'influence de la camaraderie, et peut-être certaines attaches électorales retiennent encore le gros du parti dans les vieux cadres où domine maintenant l'esprit jacobin, faut-il que le nombre soit l'unique règle de conduite parlementaire? faut-il que cette brutale puissance fasse taire toute raison et toute conscience? Non, et quel que soit le résultat d'une pareille entreprise, elle est de celles dont on sort comme on y entre, la tête haute, le cœur ferme, la conscience tranquille. Le parti qui la commence espère la mener à bonne fin, en y mettant autant d'énergie que de patience. L'illustre chef dont il n'a jamais aussi profondément senti la perte avait dit : « La république sera conservatrice ou ne sera pas. » Maintenant que la liberté est mise en question, il ajouterait, s'il vivait encore : « La république sera libérale ou ne sera pas. » Le parti qui s'inspire de ses sentimens et de ses exemples ne comprend la république qu'avec la liberté, la justice, la paix sociale et religieuse. C'est pour celle-là qu'il a travaillé, qu'il a combattu, non pour cette autre qui n'en a que le nom et qui ne vivrait que pour détruire ces grandes et saintes choses. N'est-ce pas le cas de répéter avec le poète :

Et propter vitam vivendi perdere causas!

Qu'importe que la république vive, si ce n'est pour faire revivre la France, et relever sa fortune!

Ce n'est pas seulement pour l'honneur des principes que le parti républicain libéral a résolu de faire campagne; c'est aussi pour le salut de la république. Entièrement convaincu qu'elle ne peut vivre qu'avec ces principes qui lui ont donné l'autorité, le prestige, la popularité dont elle a besoin, il songe à l'avenir que lui préparent ses ardens, mais aveugles amis, en lui aliénant des classes et des ordres de citoyens qui ne demandent qu'à vivre et à travailler à l'ombre tutélaire de son drapeau. Maître des élections aujourd'hui, le parti républicain est-il sûr de l'être demain, dans ce pays d'impressions si mobiles et d'allures si vives? Un parti sage prévoit toujours un revirement possible dans l'opinion publique et même dans le sentiment populaire. Il ne craint pas des dissidences qui l'avertissent et le sauvent au besoin sans l'affaiblir. Il ne joue pas ses destinées, comme on dit, sur une seule carte. C'est pour cela que, dans tous les pays libres, il y a des partis de gouvernement

et des partis d'opposition. Le président actuel de la chambre des députés n'a-t-il pas dit lui-même que le jour où la république serait définitivement établie, il faudrait qu'elle aussi eût ses whigs et ses tories? Or la république n'a pas eu seulement pour elle le vote libre et réfléchi d'un parlement; nulle forme de gouvernement n'a eu une consécration populaire plus décisive. Les partis qui la contestent ne la combattent plus, tant ils sentent leur impuissance pour le présent. Leurs espérances et leurs manifestations n'ont pour objet et pour but que l'avenir. Cela n'est point dangereux pour un gouvernement aussi solidement établi sur les assises populaires. M. Gambetta et ses amis attendent-ils qu'il n'y ait plus un seul monarchiste dans le parlement et dans le pays pour permettre au parti républicain de se classer, selon les opinions de ses membres et selon les exigences d'une situation nouvelle? Quel est le pays parlementaire où ne se rencontrent des partis plus ou moins considérables, qui usent et abusent de la liberté pour attaquer le gouvernement établi? On ne doit donc ni s'étonner ni s'indigner que des républicains prévoyans tiennent en réserve un programme différent de celui que d'autres républicains mettent en pratique en ce moment.

« Qu'ils le gardent, leur disent d'excellens amis, mais qu'ils ne le montrent pas. » Fort bien; mais si la politique actuelle provoque une réaction qu'il n'est pas défendu de prévoir, que fera le suffrage universel en face d'un programme trop connu et dans l'ignorance complète de tout autre programme républicain? Il sera bien temps alors de produire le programme de la république libérale dont personne n'aura entendu parler! Le peuple souverain ne saura ce qu'on veut lui dire. Il verra que les choses ne vont pas bien, que la confiance n'est nulle part, que le trouble est partout, que le pays, que la république devait unir, est plus divisé que jamais. Où ira-t-il chercher le remède au mal dont il aura souffert? Il y a des drapeaux qui se déploieront ce jour-là et qu'il connaît; il y a des programmes qui ne seront point tenus secrets jusqu'aux prochaines élections. Le pays aura tout vu, tout entendu, sauf le seul drapeau, l'unique programme qui peut être le salut de la république à un moment donné. En vain nous dira-t-on pour nous rassurer que rien ne peut ébranler la république, parce qu'elle a ses racines dans les entrailles de la démocratie française. Cela peut être vrai de la démocratie des villes, mais qui nous répondra de la démocratie des campagnes? Celle-ci et même l'autre n'ont-elles pas porté les deux empires dans leurs flancs? Est-on bien sûr qu'elles en ont perdu le souvenir aussi complètement qu'on se plaît à le croire? Nous dira-t-on encore qu'aucune restauration n'est possible à cause du nombre des prétendans, ce qui nous garantit la ré-

publique à perpétuité? Et qui vous répond qu'à défaut d'une monarchie traditionnelle, le suffrage universel n'élira pas une assemblée souveraine avec le mandat impérieux de donner un maître qui en finisse avec l'anarchie ou la dictature de parti, où l'aura conduit la politique qui gouverne en ce moment? La dictature d'un homme, qu'elle soit d'origine militaire ou d'origine populaire : voilà ce que pourrait bien nous préparer cette politique, si le suffrage universel n'avait un autre programme et un autre drapeau sous les yeux.

On voit donc bien que ce n'est pas préparer la ruine de la république que de se séparer enfin de ceux qui lui créent des périls pour l'avenir, et d'en dire hautement les causes au parlement et au pays. Les amis de la république libérale restent fidèles à leur cause. Ils ont même la conviction de rester fidèles à leur parti. S'ils ont repris leur liberté, à qui la faute? qui est sorti des voies de cette république que son véritable père voulait tenir ouverte aux hommes sensés et vraiment patriotes de tous les partis? qui a porté la main sur cette magistrature qu'il avait toujours fait respecter, et qui a trouvé en M. Dufaure le dernier de ses défenseurs? qui a livré toutes nos administrations à ces passions et à ces ambitions politiques contre lesquelles Thiers les gardait avec une jalouse sollicitude, ce qui lui faisait dire qu'il aimait mieux voir les républicains dans les chambres que dans les administrations? C'est qu'il n'avait aucun goût pour les intrus de la politique. Qui trouve que la liberté n'est qu'une arme d'opposition, plus qu'inutile dans le gouvernement, une *vieille guitare*, bonne dans la disgrâce de la fortune pour émouvoir les passans, mais dont les accens agacent les oreilles quand on tient le pouvoir? Quel chemin nous avons fait depuis la présidence de Thiers! Les républicains se trouvaient trop heureux alors d'avoir une part dans le gouvernement de la république. Ils ne parlaient que de l'ouvrir à tous les hommes de bonne volonté. Il était entendu que la république était la chose de tous et non la chose d'un parti. Aujourd'hui la porte de toutes nos administrations est fermée à quiconque n'apporte pas un certificat de zèle républicain. Cela ne vaut-il pas les billets de confession des plus mauvais jours de la restauration? On parle de dissidence regrettable, de scission fâcheuse. De quel côté sont les dissidens? Est-ce du côté où l'on a gardé et où l'on maintient intacte la noble et libérale tradition républicaine? Est-ce du côté où l'on fait revivre la tradition jacobine? Le pays jugera. Le parti républicain libéral peut dire avec le Romain Sertorius :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis...

La république est avec ceux qui en gardent les principes. Les vrais dissidens sont de l'autre côté.

Le gouvernement rentrera-t-il dans les voies de la liberté, de la modération et de la paix? Nous le désirons plus que nous l'espérons. Ce changement de politique suppose une évolution parlementaire qui n'est pas près de se produire. On est trop engagé pour reculer, tant que le pays ne donnera pas des signes visibles de son mécontentement. Les partis ont leur fatalité, surtout quand ils obéissent à leurs idées et à leurs passions. On peut craindre qu'en dépit des avertissemens qui lui viendront du parlement et d'ailleurs, la politique jacobine ne suive son programme jusqu'au bout, de façon à provoquer une violente réaction dans le pays. Alors, le jour des élections venu, on courrait aux urnes, et Dieu veuille que ce ne soit pour y jeter un bulletin fatal à la république! Crainte vaine! nous diront des républicains passionnés ou infatués. Pas si vaine, si l'on veut bien ne pas oublier l'histoire de notre république. Une éclatante vérité ne ressort-elle pas de cette histoire : c'est que, chez nous, la république, toujours amenée par les fautes de ses ennemis, a toujours disparu sous l'impression populaire des fautes et des fureurs de ses amis? Qui a fait la république de 1792? Les fautes et les défaillances du parti de la cour, l'impopularité de l'émigration. Qui l'a fait tomber sous le coup du 18 brumaire, malgré le prestige dont la couvrait la gloire de nos armes? La constitution civile du clergé, la mort de Louis XVI, le régime de la terreur. Et la république de 1848, sortie d'une façon si imprévue des barricades de février, mais acceptée par le pays, qui envoie à Paris une chambre républicaine, où a-t-elle perdu sa force et sa popularité, sinon dans le sang et l'horreur des journées de juin? On a bien vu, hélas! par les élections du prince Louis-Napoléon et de l'assemblée législative, que le pays n'était plus avec elle au coup d'état du 2 décembre. La voici qui rentre en scène après Sedan. Elle reprend courageusement la lutte contre l'étranger dans des conditions qui ne permettent de sauver que l'honneur. La défaite et une paix forcée n'avaient point accru son prestige, quand l'affreuse commune, sortie de son sein, faillit l'achever. C'est alors qu'elle a la rare fortune de trouver un homme qui la relève du champ de bataille, sanglante et presque sans vie, qui la ranime, lui gagne la confiance et les sympathies du pays, la conduit, comme par la main, dans la voie de la sagesse et du salut. Et quand la retraite de son illustre patron semble devoir rendre toutes les chances à la monarchie des Bourbons, il arrive que le chef de cette illustre maison refuse un trône qu'une assemblée veut abriter du drapeau national et entourer d'institutions parlementaires. Pour comble de bonheur, c'est cette assemblée qui fait de ses propres mains l'œuvre de la république constitutionnelle, en y mettant les garanties qui peuvent le mieux assurer son salut par sa sagesse.

Il n'est pas jusqu'à la présidence d'un maréchal de France qui n'ait servi cette république, en la représentant devant la France et devant l'Europe. Enfin, la fortune n'est-elle pas venue encore la rassurer, en faisant tragiquement disparaître un prétendant plus dangereux qu'on ne l'imaginait ? Voilà donc un gouvernement légalement établi, presque aussi populaire dans le pays que le fut l'empire, sans concurrence sérieuse de prétendans, sans opposition embarrassante de partis vaincus ou impuissans, dont toutes les classes, tous les ordres de notre société ne demandent pas mieux que de s'accommoder. Et c'est en pleine victoire électorale, en pleine paix sociale, quand il n'a plus d'ennemis à combattre, ni au dehors ni au dedans, que ce gouvernement juge à propos de s'agiter et d'agiter le pays, de se faire partout des ennemis de citoyens qui l'avaient accepté, et ne pensaient, les uns qu'à servir l'état fidèlement, comme les fonctionnaires de tout ordre, les autres qu'à remplir leur mission, comme les prêtres de toute congrégation! Est-ce donc une fatalité inévitable que le suicide pour le gouvernement républicain, et, quand de vieux et dévoués amis croient de leur devoir de l'avertir et de le conseiller, quand ils songent à lui réserver un moyen de salut, à lui ménager un asile contre la tempête populaire qui peut venir un jour, ne faut-il pas être étrangement possédé d'une idée fixe ou d'une ardente passion pour méconnaître la loyauté de leur conduite et la sincérité de leurs sentimens ? Il leur serait bien facile, à leur banc de députés, ou sur leur siège de sénateurs, de laisser les destins s'accomplir, *fata ruant*, et la république se précipiter vers sa ruine. Il leur resterait la consolation de dire à ceux qui l'auront perdue par leurs fautes et leurs violences : « Vous l'avez voulu. » Non, cela ne les consolerait point, et c'est ce qui fait qu'ils vont travailler à conjurer cette fatalité.

Voilà comment la constitution et l'organisation d'un parti libéral, sous le drapeau de la république, peut un jour sauver l'institution chère à toutes les fractions qui suivent ce drapeau. Ce parti ne tiendra pas tout entier dans les cadres du centre gauche, dont les élections de 1876 et de 1877 ont tant réduit le nombre et l'influence. Il ouvrira ses rangs à tous les groupes parlementaires, libéraux et conservateurs, qui acceptent la république et la constitution. Après l'établissement définitif de la république, on pouvait espérer qu'un grand parti de gouvernement, libéral et conservateur, se formerait sur le terrain de la constitution. L'union persistante des groupes de gauche et de droite n'a pas rendu possible ce résultat, au moins pour le présent. Un nouveau classement des partis ne s'est point opéré au sénat et à la chambre des députés. Chaque groupe ayant maintenu sa position, sinon son indépendance, il n'y a pas plus de majorité homogène de

gouvernement que de minorité également homogène d'opposition. Il est probable que la majorité qui soutient en ce moment le cabinet actuel va devenir plus ou moins homogène par la fusion, ou du moins l'union de plus en plus étroite de la gauche pure et de l'union républicaine, avec l'exclusion du centre gauche, dans la chambre des députés. Ce pourra être une majorité de gouvernement, mais non libérale ni conservatrice. C'est en face de cette majorité que le groupe républicain libéral va constituer un parti d'opposition qui se rallie à son programme. Parler d'une conjonction des centres serait de l'histoire ancienne, après le grand duel où, à la façon des héros d'Homère, on n'a, de part et d'autre, mesuré ni ses paroles ni ses coups. Les groupes de la droite ne veulent ni ne peuvent accepter une alliance avec des adversaires qui ne veulent ni ne peuvent la proposer, à quelque fraction du parti républicain qu'ils appartiennent. Tout ce qui est possible, c'est une simple rencontre entre gens qui pensent de même, à cette heure, sur certaines questions. Quant aux groupes de gauche, c'est autre chose, le moment viendra, et il n'est peut-être pas éloigné, où les dénominations de centre gauche, de gauche pure, d'union républicaine, d'extrême gauche, ne répondront plus à la situation politique renouvelée par les événemens. Tous les groupes de gauche se fondront en deux grands partis, le parti de la république jacobine et radicale, qui est maîtresse à cette heure du gouvernement, et le parti de la république libérale et conservatrice, qui passe à l'opposition. Le premier est puissant par le nombre et par l'influence que donne le pouvoir. Le présent lui appartient. Le second, faible encore par le nombre, est surtout fort par les principes qu'il défend et par les sympathies qu'il ne peut manquer d'éveiller dans le pays, à mesure que les faits lui donnent raison. Il n'espère qu'en l'avenir. Il sait que son heure n'est pas près de venir, et que pour le moment il n'a guère d'autre rôle que de protester contre une mauvaise politique. Tout au plus pourra-t-il en arrêter les excès, avec le concours du sénat. Il pense que deux années d'opposition, telle qu'il entend la faire, suffisent à peine à sa tâche. C'est dans les élections générales qu'il espère trouver sa majorité de gouvernement.

Républicain, libéral, conservateur : voilà son symbole résumé en trois mots qui ne laissent aucune prise à la politique de l'équivoque et de la confusion. Le premier mot n'a besoin ni d'explication ni de définition. Il a une signification absolue. On n'est pas plus ou moins républicain : on l'est ou on ne l'est pas. C'est une question de principe, non de tempérament. Le deuxième mot n'a pas une signification moins absolue. La liberté étant aussi un principe, le premier de tous, on n'est pas plus ou moins libéral, à parler rigoureusement; on l'est ou on ne l'est pas. Si, par exemple,

l'on prive une classe de citoyens, disons plus, un seul citoyen d'une de ses libertés, on n'a plus le droit de se dire libéral. Il n'en est pas de même du mot conservateur qui s'applique à une pratique de gouvernement plutôt qu'à un principe. On est plus ou moins conservateur, comme on est plus ou moins radical, selon les circonstances qui font modifier l'une ou l'autre politique. On pouvait rêver des réformes plus radicales avant les événemens de 1870, parce que notre patrie, plus forte alors devant l'étranger, n'avait point à craindre qu'il profitât de l'ébranlement que ces réformes pouvaient causer dans le corps social. Nos malheurs nous ont imposé une grande sagesse; et il faut reconnaître que l'esprit conservateur, en maintenant la sécurité dans le monde des intérêts, et la paix dans le monde des consciences, est plus propre que l'esprit radical à relever notre pays. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille clore l'ère des réformes dont le besoin se fait sentir. Il est un événement qui donnerait une signification plus précise et une singulière force au mot conservateur : c'est la tentative de reviser la constitution dans un sens ultra-démocratique. Alors la politique conservatrice aurait un objet nouveau et un grand intérêt de plus à défendre. Le parti de la république libérale ne manquerait pas, le cas échéant, d'inscrire sur son drapeau la constitution, comme en 1830 le parti de la monarchie libérale avait inscrit la charte sur le sien. Peut-être sera-ce le plus sûr moyen de vaincre dans les élections de 1880, si la résistance inévitable du sénat à la politique radicale provoquait, dans le parti qui la pratique, une campagne contre la loi constitutionnelle. Le pays pensera peut-être en ce moment décisif que la meilleure manière de se montrer conservateur, c'est de conserver cette constitution qui est le navire, le radeau, si l'on veut, sur lequel la république traverse les vagues de cette mer houleuse, parfois furieuse, qui se nomme la démocratie. Le jour où une révision radicale l'aurait détruite par la suppression de toutes les garanties conservatrices qu'elle contient, le pays pourrait bien se demander s'il a encore un gouvernement, sous le nom de république. Et alors qui nous assure qu'il n'en cherchera pas un autre, sous un autre nom? Quoi qu'il arrive, la politique qui est au pouvoir, si elle ne change, a deux années d'erreurs, de fautes, d'excès devant elle, pour fournir une ample matière au programme des amis de la république libérale.

E. VACHEROT.

# LA

# MARQUISE DE FERLON

## PREMIÈRE PARTIE.

### I.

Dans la plus grande partie de son cours, la Seine traverse en Normandie de fertiles vallées entre de hautes collines chargées de bois. Ces collines, à pentes douces, s'étagent par mamelons successifs qui ménagent au regard de riantes perspectives de verdure. Parfois cependant, au moment de l'automne ou dans les journées pluvieuses du printemps, elles revêtent un aspect mélancolique et presque sombre. Les eaux du fleuve s'évaporent autour d'elles en brouillards blanchâtres, ou les grands vents y font tourbillonner des nuages gris et rapides. Ces sites pittoresques, visités par le soleil ou par les orages, ont, tour à tour, les horizons dorés du Midi ou les brumeuses beautés des climats du Nord.

Le château de Rochedune s'élève sur une de ces collines. Peut-être a-t-il autrefois reçu son nom des pierres crayeuses qui, vers cet endroit, bordent le fleuve. Tel qu'il est, car il date de très loin, de la fin du xv^e siècle, il est la réduction d'un château féodal. Son corps de logis, bas et massif, terminé par une terrasse à créneaux, est flanqué de quatre tourelles. Tout à l'entour est un large fossé rempli d'une eau qui, sans les soins des jardiniers, se couvrirait d'une mousse verdâtre. Toutefois la herse et le pont-levis ont été remplacés depuis longtemps par une porte ordinaire et par une large chaussée sur les douves. Bien que les fenêtres aient été agrandies et que les appartemens intérieurs se soient transformés pour

répondre aux exigences de la vie moderne, l'édifice entier, dont les pierres se sont noircies et tapissées de lierre, a une apparence redoutable et morose. Le parc, qui s'étend au sommet et sur les versans de la colline, se compose principalement de hautes futaies, mais le caprice de l'avant-dernier propriétaire l'a semé, à grands frais, de grottes et de cascades. Il y a, par places, un peu de cette ordonnance mythologique qui fut à la mode à la fin du XVIII^e siècle. Au bord d'un étang, le dieu Neptune se dispose, armé de son trident, à mener sur cette plaine liquide un quadrige de chevaux marins. La profondeur des bois a ses faunes et ses dryades, et il y a même, au plus épais d'une charmille, un temple à l'Amour, aux colonnes brisées, où Cupidon, un bandeau sur les yeux, décoche une flèche aux imprudens mortels. Mais ces élégantes statues, auxquelles manque le ciel de la Grèce, se sont plaquées de mousse et d'humidité. Nul ne s'est avisé, par insouciance ou par dédain, depuis celui qui les aima, de leur ménager l'ombre et le soleil. Elles frissonnent sous leurs grandes feuillées, gémissent au vent d'hiver qui les heurte et ne se réchauffent pas aux rayons incertains de l'été. Devant le château, sur une vaste pelouse, sont disposés, de loin en loin, de jolis massifs de fleurs, bordés de guirlandes de fer, et sur lesquels se recourbe, déguisée de lianes, une anse de même métal. Cela ressemble, par la prairie verdoyante, à de gigantesques corbeilles que de fantastiques bergères vont emporter sous leur bras. Toutefois cette invention gracieuse, d'origine récente, a pour le regard moins de coquetterie que d'imprévu. Ces floraisons en plein vent, nées sans doute d'un caprice de femme qui n'a pas eu de lendemain, n'ont plus qu'une sorte d'épanouissement inculte et désordonné. Le château et le parc de Rochedune ont ainsi, en dépit de l'originalité du bâtiment et de la richesse du site, et par suite du demi-abandon auquel ils semblent livrés, une physionomie fruste et mystérieuse dont l'esprit se frappe et dont s'émeut l'imagination.

Rochedune, il y a quelques années, appartenait à la famille de Ferlon, qui l'avait hérité de père en fils. A cette époque, cette famille se réduisait à trois personnes, le marquis, sa femme et sa mère. Les Ferlon avaient de tout temps occupé de hauts emplois soit à la cour, soit à l'armée. Depuis la révolution seulement, ils s'étaient retirés sur leurs terres. Le père du marquis avait cependant servi le roi Charles X, et, comme il était de ses gardes du corps au moment où le roi quitta la France, il avait pu lui offrir l'hospitalité d'une nuit à Rochedune. C'était là un grand honneur pour la famille de Ferlon et en raison duquel les châtelains de vieille noblesse, ses voisins, la tenaient en estime toute particulière. Le marquis actuel, élevé par sa mère, qui était une femme d'une vertu sévère et d'une

volonté hautaine, avait obscurément vécu, dominé par elle. Alors âgé d'environ quarante ans, c'était un homme simple, très calme, sans passions apparentes. Sa stature chargée d'embonpoint, son visage placide et coloré, ses yeux gris incertains, un sourire indécis et constant sur ses lèvres, des manières affables, quoique un peu timides, attestaient chez lui la tranquillité de la conscience et le vague de l'esprit. On parlait de lui comme d'un gentilhomme campagnard accompli. En effet, jusqu'à son mariage, il ne s'était guère occupé que d'agriculture.

Ce mariage avait été un grand sujet d'étonnement pour les gens qui le connaissaient et pour la société de la petite ville de Brégy, qui n'est qu'à deux lieues de Rochedune. On n'avait point pensé que le marquis de Ferlon se mariât jamais. Il était d'ailleurs parti presque aussitôt en compagnie de sa femme et de sa mère, qui semblait avoir voulu lui servir de chaperon pour le classique voyage en Suisse des nouveaux mariés. Il n'en était revenu qu'à l'automne, et comme alors il s'était enfermé tout l'hiver à Rochedune, on ne l'avait revu qu'au printemps suivant. Il avait paru à ses voisins et à ses fermiers moins affable et plus indécis qu'autrefois, avec une certaine fatigue attristée dans tous les traits. Il avait de plus considérablement maigri. Les gens de la campagne et ceux de la ville s'accordaient à dire que le mariage ne lui avait point réussi.

Quant à la jeune marquise de Ferlon, on ne parlait d'elle que par conjectures, car elle n'avait point fait de visites, et c'est à peine si on l'avait entrevue de très loin, dans sa voiture, pendant les rares excursions qu'elle avait faites en dehors de Rochedune. En revanche, très peu de temps après le retour de la famille de Ferlon, un homme que l'on rencontrait souvent, car il s'était produit dès le premier jour comme l'intendant volontaire des domaines de Ferlon, était venu s'installer au château. On savait qu'il était le frère de la jeune marquise. Il s'appelait Félix Rougé, avait servi comme capitaine dans l'armée et avait donné sa démission. Ce capitaine, qui pouvait avoir trente-cinq ans, était assez remarquable de physionomie pour qu'on ne l'oubliât pas quand une fois on l'avait vu. Il avait la taille moyenne, bien prise, toujours serrée dans une redingote bleue, semblable à une tunique militaire, et qu'ornait le ruban de la Légion d'honneur. Comme il était souvent à cheval pour ses inspections, il portait une culotte de peau de daim et des bottes molles. Ses allures étaient brusques, sa voix brève et son activité infatigable. Les ouvriers ou les cultivateurs à gages le voyaient surgir devant eux au moment où ils s'y attendaient le moins, et il semblait qu'il pût être à la fois dans vingt endroits différens. Quoique sévère, il était juste, mais d'une sévérité dure,

sans éloges pour les bons services, sans pitié pour les fautes commises. Son autorité était absolue, car M. de Ferlon, qui se montrait de moins en moins, s'en reposait entièrement sur lui. Le capitaine avait un beau front, un nez d'aigle, des yeux d'un bleu pâle avec des lueurs soudaines d'un éclat aussi vif, aussi tranchant que celui de l'acier. De longues moustaches tombantes cachaient ses lèvres, peut-être à dessein, pour qu'on n'y vît pas l'amertume de son sourire et l'emportement de ses instincts. Peut-être aussi ne déployait-il en des soins subalternes une si grande activité que pour qu'on se méprît à sa pensée et à ses soucis. Quelquefois on l'avait aperçu, cheminant seul à travers champs, les rênes sur le cou de son cheval, l'œil atone, la tête penchée, tel qu'un homme absorbé dans ses réflexions ou profondément attristé. Dès qu'il pouvait se croire observé, il reprenait cette mine rude et hautaine qui lui était habituelle et qui inspirait, à son égard, une curiosité mêlée de crainte. Pour les gens du monde qui l'entrevoyaient, et même pour les habitans simples de la campagne, le capitaine Félix Rougé était une sorte de vivant mystère.

L'existence des maîtres de Rochedune attira bientôt la curiosité, mais une curiosité qui ne put se satisfaire. Quelques amis, dont l'intimité avec le marquis et sa mère était ancienne, se hasardèrent à les visiter. Ils ne furent reçus, poliment il est vrai, que par le marquis ou la douairière. S'ils se risquèrent à demander des nouvelles de la jeune marquise, il leur fut répondu qu'elle était souffrante et qu'elle sortait rarement de chez elle. Quelques jeunes gens, plus hardis et avec le désir d'aventure de leur âge, résolurent de savoir à quoi s'en tenir sur cette châtelaine invisible. Ce fut parmi eux presque une gageure à laquelle le désœuvrement de la vie de province donna du prix. Ils profitèrent des promenades que M^me^ de Ferlon faisait à de longs intervalles pour suivre, à tour de rôle, sa voiture de toute la vitesse de leurs chevaux. Mais alors il arriva ou que la marquise fut si adroitement cachée sous son voile qu'on ne put distinguer ses traits, ou que la voiture, attelée de chevaux de sang, fut si rapidement menée qu'ils ne purent longtemps en soutenir l'allure. Leur bonne éducation s'opposait d'ailleurs à une inquisition trop persistante. Cependant la plupart prétendirent, sans être capables de l'affirmer, que la jeune marquise avait les formes les plus délicates et était idéalement jolie. Ils avaient reçu d'elle, si peu qu'ils l'eussent approchée, ou de l'éclair que ses yeux lançaient même sous son voile une commotion singulière de plaisir et de désir. Quelques-uns devinrent amoureux de leur chimère, et, avec l'impatience et la témérité de la jeunesse, se promirent de lui faire connaître leur amour. Ceux qui prirent les moyens ordinaires de se présenter au château furent simplement

éconduits. D'autres rôdèrent autour du parc et, sous divers prétextes qu'ils imaginaient, se risquèrent de jour à y entrer. Ceux-là rencontraient presque aussitôt le capitaine Félix, qui satisfaisait à leurs questions d'une façon si prompte, si décisive et si menaçante qu'ils n'avaient autre chose à faire qu'à se retirer.

Il y en eut un pourtant qui put aller, sans être vu d'abord, jusque sous les fenêtres de M^me^ de Ferlon. Ce jeune homme raconta à l'un de ses amis, de qui on le sut plus tard, que les rideaux s'étaient écartés et que la marquise lui avait adressé un signe d'encouragement ou d'appel. A quelque temps de là, ce malheureux eut une fin tragique. On le trouva mort, la poitrine percée d'une balle, en dedans et au pied des murs du parc. Le garde-chasse de Rochedune, qui était un ancien soldat du capitaine Félix, ne se cacha pas de l'avoir tué. Il l'avait vu enjamber le mur et l'avait pris pour un braconnier. Cet homme fit de lui-même sa déposition à la justice, fut jugé et se défendit avec tant de simplicité et de bonne foi qu'il fut acquitté. Peu après, il disparut du château. Le bruit courut que la famille de Ferlon, craignant qu'il ne fût mal vu des paysans, l'avait renvoyé chez lui avec une somme qui le mettait à l'abri du besoin. Quoi qu'il en fût, la mort d'Armand de Brozat, le prétendu braconnier, coupa court à des tentatives romanesques qui pouvaient avoir un si fatal dénoûment. Elle eut en outre pour effet de plonger les de Ferlon dans une solitude aussi complète qu'ils pouvaient la désirer. De pareils accidens jettent une mauvaise renommée sur ceux-là mêmes qui en sont innocens, mais dont ils compromettent la réputation ou le bonheur. Il sembla prouvé que la jeune femme, coupable ou non, était plus ou moins la prisonnière de sa famille, mais nul ne se trouva désormais assez hardi pour tenter de la délivrer. On se contenta de la plaindre ou de la blâmer, et quelquefois seulement, le soir, quand la veillée était longue et triste ou que le temps était à l'orage, elle défrayait sur un mode mystérieux, un peu fantastique, la conversation et les commentaires des châteaux des environs ou de la petite ville de Brégy.

Néanmoins, comme la famille de Ferlon avait des relations étendues et qu'en somme le marquis ne s'était caché ni pour épouser sa femme, ni pour voyager en Suisse, on avait appris sur ce mariage diverses particularités. M^lle^ Rougé était très riche. Cette raison avait déterminé M^me^ de Ferlon, et la beauté de la jeune fille avait séduit le marquis. On eut également des détails sur les Rougé par des officiers qui avaient été les camarades du capitaine. Les Rougé étaient des protestans et de grands manufacturiers de la Lorraine. Le père du capitaine avait eu son fils en premières noces, et ce fils était protestant comme lui. Plus tard, ayant perdu sa femme, il

s'était remarié et, comme il était alors entré dans une famille catholique, la fille qui était née de ce mariage avait été instruite dans la religion romaine : le capitaine n'était ainsi que le demi-frère de M^me^ de Ferlon. Marie, orpheline de très bonne heure, avait été élevée par Félix, qui avait vingt ans de plus qu'elle. On racontait que, dès ses plus jeunes années, sa beauté avait été la plus délicate et la plus jolie qui se pût voir et qu'elle avait dans la voix et dans le regard une grâce irrésistible. Félix avait eu pour cette enfant un culte passionné, exclusif et toujours inquiet. Quoiqu'il fût militaire, il avait su éviter pendant longtemps la plupart des hasards qui l'eussent éloigné de Marie. Cela même avait nui à sa carrière, mais il n'était pas ambitieux et le disait hautement. Une seule fois, il fut obligé de s'absenter pour une mission qu'on lui imposa. En partant, il confia Marie, alors âgée de quinze ans, à sa propre nourrice, qui avait toujours vécu auprès de la jeune fille, qui avait pour elle et pour lui un dévoûment sans limites, et qu'il tâcha de prémunir par ses conseils contre tous les dangers qui pouvaient menacer une enfant de cet âge et de cette beauté. Malgré ces précautions et la surveillance de la vieille Jeanne, Marie se laissa courtiser par un jeune homme. Les coquetteries n'avaient été que celles d'une enfant, mais le capitaine ne les prit pas ainsi. Il revint à l'improviste, n'accepta de ce jeune homme ni explications, ni excuses, le provoqua en duel et le tua. Ce fut peu de temps après qu'il maria sa sœur au marquis de Ferlon. Alors il demanda à partir pour le Mexique et s'y distingua par une bravoure excessive dans les derniers combats qui s'y livrèrent. De retour en France, il affecta de ne point quitter sa garnison et ne mit pas les pieds à Rochedune. Il n'y était venu, ajoutait-on, que sur les instances de la mère du marquis. Toutefois, après y avoir passé quelques semaines, il s'était décidé à y demeurer complètement, avait donné sa démission et avait pris ce rôle d'intendant général des domaines de son beau-frère, qui semblait convenir à son active nature et à ses goûts d'autorité.

D'autres personnes, en petit nombre, il est vrai, ne croyaient ni à ces événemens tragiques, ni à la séquestration de la jeune marquise. Armand de Brozat n'avait été encouragé d'aucune manière à son imprudente aventure et n'avait été la victime que de la méprise et du zèle d'un garde-chasse. Le duel du capitaine n'avait eu pour cause qu'une discussion de café dans une ville militaire. Quant à sa démission, il était tout simple qu'il l'eût donnée, car il était riche et n'avait jamais beaucoup aimé le métier des armes. Enfin la retraite presque absolue où vivait la famille de Ferlon s'expliquait de reste par l'humeur un peu sauvage qui avait toujours été celle de la mère et du fils et qui paraissait être aussi celle du capi-

taine. D'ailleurs, puisque la marquise était si extraordinairement jolie, — car, sur ce point, tout le monde était d'accord, — il n'y avait rien de surprenant à ce que son mari, qui n'était plus jeune et qui n'avait jamais été beau, la gardât pour lui seul avec des soins quelque peu jaloux.

Les de Ferlon donnèrent bientôt en partie raison à ces opinions qui leur étaient favorables. Ils se relâchèrent peu à peu de la vie solitaire et si sévèrement recluse qu'ils avaient menée. Quand les beaux jours de l'été furent arrivés, la marquise, en compagnie de sa belle-mère ou de son mari, recommença ses promenades en voiture et les poussa même jusqu'à la ville. Elle fit ainsi tardivement quelques visites de noces. On put la voir aussi entrer dans les magasins et faire des emplettes comme une simple bourgeoise. Ce fut un grand événement à Brégy. L'impression qu'on reçut de sa beauté fut unanime. C'était la plus jolie créature qu'on eût jamais vue. Elle avait en outre, dans sa démarche, dans ses moindres gestes, une grâce naïve et souveraine, des intonations d'enfant dans la voix, un sourire, un regard d'une séduction infinie. Ce n'était pas qu'elle parlât beaucoup ou qu'elle s'étudiât à être ainsi. Tout cela était naturellement en elle, et elle n'y paraissait point prendre garde. Les femmes ainsi que les hommes étaient sous le charme tant qu'ils la voyaient, et se surprenaient à la chercher encore, de leur silence et de leurs yeux, quand elle était partie. Mais ce qu'il y avait de bizarre, c'est que personne n'eût pu dire exactement comment elle était. Elle ne laissait d'elle qu'une flottante image qui ne se définissait point. On n'était bien sûr ni de la couleur de ses yeux, ni de la nuance de ses cheveux. Les hommes ne se souvenaient que de la flamme qui jaillissait de sa paupière, du frémissement de ses narines, du voluptueux sourire de ses lèvres. C'était là tout. On voulut la crayonner de mémoire et l'on en fit des portraits si différens, si peu reconnaissables à chacun, que cela devint comme un problème qu'on se posait sans le résoudre. Les femmes qui, de parti-pris peut-être, s'occupaient moins des traits de son visage, ne parvenaient point davantage à analyser sa toilette. Elles avaient vu quelque chose d'une élégance suprême, mais de vague et d'indistinct. Ce quelque chose, elles le critiquaient entre elles, mais ne tombaient pas d'accord. Ce que l'une essayait de blâmer avait paru ravissant à une autre. De guerre lasse, on se taisait. Un vieux gentilhomme résuma un soir ces sensations diverses :

— Nous n'en viendrons jamais à bout, dit-il, quoique nous soyons tous du même avis. C'est que la marquise n'est point une femme. Elle est pour chacun de nous, sous sa forme indécise, la chimère de nos rêves et de nos désirs.

— C'est une femme idéale, lui répondit en raillant une de ses amies.

— Non, madame, reprit-il, car les chimères ne sont pas des anges. Ce sont, tout au plus, des esprits élémentaires.

— Faits d'argile et de limon?

— Mais aussi d'air et de feu. Et c'est là ce qui les rend dangereux.

— Surtout pour le marquis, dit la vieille dame avec intention.

On se mit à rire.

Le vieux gentilhomme ne se déconcerta point.

— Surtout pour les autres, répliqua-t-il. Il y a déjà deux hommes qui se sont hasardés à l'aimer, et tous deux sont morts.

On approuva et l'on se récria, comme on faisait d'habitude en ces sortes de discussions. En somme, la jeune femme restait une énigme. On avait cependant sur Rochedune plus de renseignemens qu'on n'en avait eu jusqu'alors. Le marquis donna deux grandes chasses suivies de réceptions. Les chasses, auxquelles les hommes seuls prirent part, furent très belles et merveilleusement ordonnées par le capitaine Félix. Les dîners qui réunirent les chasseurs aussitôt après se prolongèrent toutefois si tard que les réceptions furent forcément très courtes. La marquise y fit les honneurs de son salon avec une grâce parfaite. Elle avait, de son col de cygne et de ses épaules, de si mignonnes ondulations quand elle se dirigeait vers un groupe, une lumière si subtile semblait glisser autour d'elle, les éclairs de ses yeux avaient un si pénétrant éclat et se voilaient si promptement sous ses longs cils que quelques jeunes gens se rappelèrent ce qu'avait dit le vieux gentilhomme. Il y avait plus et moins qu'une femme dans cette insaisissable créature qui s'enveloppait d'une volupté tour à tour irritante et mystique. Ils essayèrent en vain de lui parler, à elle seule. L'inévitable capitaine se trouvait là immédiatement, comme par enchantement, avec son air à la fois souriant et redoutable. Sa bouche avait des paroles gracieuses, mais son regard avait ses plus mauvaises lueurs menaçantes et froides. Il en prenait à quelques-uns l'envie de lui chercher querelle. Une prudence involontaire et toute physique refoulait vite cette envie. Il faisait peur. Les femmes, qui n'en avaient rien à craindre, s'amusaient de ces manèges.

— C'est le dragon du jardin des Hespérides, disaient-elles en parlant de lui.

— C'est plutôt le mauvais génie de cette pauvre femme et le nôtre, dit naïvement un des jeunes gens qui venaient de céder la place au capitaine.

L'existence extérieure des hôtes de Rochedune n'avait donc plus

rien d'étrange. C'était celle de la plupart des grandes familles de la province. Mais que se passait-il dans l'intimité? On le sut bientôt, ou du moins on crut le savoir. Il y eut un jeune homme de Brégy que les Ferlon admirent dans l'intérieur en commensal et en familier. Il faut dire toutefois que ce n'était pas un jeune homme comme les autres. Séverin Percinet était né de petits artisans de Brégy. Orphelin de bonne heure, mais doué de remarquables dispositions pour la musique, il avait été élevé moins par la charité que par la sympathie publique. Une vieille demoiselle qui donnait des leçons de piano l'avait surtout recueilli, et, lui ayant appris ce qu'elle savait, lui avait légué sa clientèle. L'église l'avait choisi pour organiste. Quant à Séverin Percinet, grâce à ces soins divers, il s'était fait tout seul un grand artiste. Il improvisait, en se jouant, les plus délicates, les plus touchantes mélodies. Du reste, il se livrait à son talent et l'ignorait. Il avait l'âme rêveuse et tendre, et s'abandonnait, à l'église, quand il y remplissait ses fonctions, à une sorte d'extase. L'orgue, en frémissant sous ses doigts, avait des accens d'une sérénité puissante ou d'une douceur infinie. Certes il entrevoyait et faisait pressentir à quelques organisations d'élite les châtimens ou les mansuétudes de la justice divine. Au physique, Séverin avait un grand corps maigre avec des membres noueux et mal venus. Mais le visage avait une expression de bonté intelligente et naïve. Les yeux, tout au contraire de ceux du capitaine Félix, se faisaient aimer. C'est par eux que l'âme rayonnait à l'entour de ce brave garçon, de ce grand musicien ignoré. Séverin, que ses légers revenus faisaient vivre à l'aise, non-seulement n'était point ambitieux, mais n'eût point su ce que ce mot-là signifiait. Il avait une cousine, sa seule parente, orpheline comme lui, qu'il devait épouser au premier jour, et cette perspective d'un bonheur tranquille suffisait à ses besoins d'affection terrestre. Le plus souvent, en effet, il ne paraissait pas être de ce monde, et on le regardait comme un peu fou. Sa fiancée, qui n'était pas loin de partager cette idée, ne l'en aimait pas moins. Denise était une forte fille, brusque et bonne, d'une beauté un peu virile. Ses épais cheveux noirs, ses yeux gais et brillans, les roses vives de son teint la faisaient rechercher des jeunes gens de sa classe. Toutefois ils étaient respectueux envers elle, car elle avait la main prompte et n'eût pas hésité à châtier des amoureux trop hardis. Elle aimait Séverin pour la faiblesse même de sa nature et pour les côtés féminins qui étaient en lui. Elle le protégeait en quelque sorte et s'apprêtait à le gouverner pour son plus grand bien quand elle serait sa femme. Denise, en attendant, allait en ville comme ouvrière à la journée et vivait de son aiguille. Quelquefois elle s'entretenait avec Séverin des prétendus mystères de Rochedune, et leurs imagi-

nations candides les prenaient au sérieux et les grossissaient. Aussi leur étonnement à tous les deux fut-il grand quand Séverin fut mandé pour la première fois au château. La jeune marquise l'avait entendu à l'église et, après s'être informée de lui, avait désiré qu'il fût son professeur de musique et de chant. Le capitaine, dont la volonté semblait faire loi pour tout ce qui regardait Mme de Ferlon, ne s'y était pas opposé et même y avait volontiers consenti. Sans doute Séverin ne lui paraissait pas dangereux. Dès lors le jeune homme, expédiant rapidement le matin ses leçons de Brégy, passait toutes ses après-midi et quelquefois ses soirées à Rochedune. Le dimanche seulement ses fonctions d'organiste le retenaient à la ville, et c'est ce jour-là que les gens de Brégy et Denise, la première, l'interrogeaient sur ce qui se passait au château. On n'apprit de lui rien de surprenant. Loin de là. On sut que la famille de Ferlon se réunissait, comme toutes les familles, aux heures des repas et vivait en grande harmonie. Ces repas étaient animés par une causerie facile et, de la part du capitaine et de sa sœur, le plus ordinairement enjouée. Mme de Ferlon, la mère, avait de bons rapports avec sa bru et vaquait exclusivement aux soins de la maison. Quant au marquis, depuis que son beau-frère avait pris sa place aux champs, il sortait peu et restait la plus grande partie du jour dans son cabinet où il s'occupait d'un ouvrage sur l'agriculture. La marquise, elle, se levait et se couchait tard, se parait toujours avec une grande coquetterie, lisait ou faisait de la musique. Ces renseignemens, que Séverin donnait sans se faire prier, étaient si simples qu'ils déconcertaient l'attente générale. Aussi, plutôt que d'y croire, préféra-t-on accuser la niaiserie ou la bonne foi du musicien. Les hôtes de Rochedune ne lui laissaient voir que ce qu'ils voulaient qu'on vît, ou il ne disait pas, lui, ce qu'il voyait.

A Denise elle-même il n'en disait pas plus qu'aux autres. Mais Denise était femme et, en outre, elle était sa fiancée. Au bout de quelque temps, elle remarqua qu'il changeait. Il était toujours distrait et voyageait dans ses rêveries comme autrefois; seulement ce n'était plus dans le vague que flottait sa pensée. Elle s'enfuyait, à tire-d'aile, à un endroit très déterminé qui n'était ni Brégy ni la petite maison de Denise. Elle était tout entière à Rochedune.

— Voyons, Séverin, lui dit un jour la jeune fille, est-ce que, par hasard, tu serais amoureux de la dame?

Séverin rougit si fort que Denise se mit à rire :

— Bah! fit-elle en haussant les épaules, tu peux me le dire. Je ne serais pas jalouse d'elle. On ne doit être jaloux comme on ne doit être amoureux que de ses égaux. Si tu l'aimais, je te plain-

drais, et je te soignerais de la même façon que s'il t'arrivait un malheur ou une maladie, car ce ne serait pas autre chose.

Séverin s'était calmé.

— Ma chère Denise, lui répondit-il avec sa loyauté paisible, je ne suis pas, Dieu me pardonne, amoureux de la marquise, et, si j'ai rougi tout à l'heure, c'est que la pensée que tu pouvais le croire m'a profondément troublé. Mais, vois-tu, continua-t-il en baissant la voix, je ne sais pas ce que j'éprouve auprès d'elle. Je dirais qu'elle m'a ensorcelé, si les madones qu'on voit dans les églises et qu'on adore à genoux pouvaient nous jeter un sort. Ce qui est certain, c'est que lorsqu'elle me regarde d'une certaine manière, je me sens prêt à me faire couper en morceaux pour elle.

— Allons donc! fit Denise incrédule, quoique tout émue malgré elle de ces confidences et du ton qu'y mettait Séverin.

— C'est ainsi, reprit-il, et, si tu la connaissais, si tu consentais à ce qu'elle m'a dit de te demander, car elle m'a parlé de toi, tu ne serais peut-être pas autrement que je suis.

— Et que t'a-t-elle donc demandé?

— Que tu entres à son service.

Denise bondit.

— A son service! s'écria-t-elle. Sa femme de chambre, n'est-ce pas? Moi qui dois être ta femme! Et tu m'épouserais après ce beau coup-là!

— Aussi, répliqua obstinément Séverin, ce n'est pas dans ces conditions-là que tu serais près d'elle, mais en qualité d'ouvrière pour t'occuper de ses robes. Il s'interrompit et trouva un argument : — Tu vas bien chez les autres.

— Ah! comme cela, fit Denise ébranlée et cédant un peu, bien qu'elle l'eût répudiée, à une secrète jalousie de femme autant qu'à un vif sentiment de curiosité à l'endroit de la marquise.

— Et tu serais pour elle, m'a-t-elle dit, une compagne... Il hésita légèrement, — une amie.

Denise ne se récria pas cette fois, tant la chose lui paraissait improbable, elle ouvrit de grands yeux avec lesquels elle interrogea Séverin. Le jeune homme se décida tout à coup, attira Denise à lui, la prit dans ses bras, et, tout bas comme s'il eût craint d'être entendu :

— Ah! dit-il, c'est que tu ne sais pas, la pauvre femme est si malheureuse!

## II.

Il résulta des confidences que Séverin fit à Denise que celle-ci entra au service de M^me^ de Ferlon. La marquise lui tint d'ailleurs

la promesse qu'elle avait faite à Séverin. Dès le premier jour, elle la traita très affectueusement, moins en subalterne que comme une compagne dont elle eût cherché à se concilier le dévoûment. Denise, qui était une fille de tête, accepta cette situation avec beaucoup de tact et se sentit gagnée par les égards que sa maîtresse avait pour elle.

Ceci se passait, il y a quelques années, au milieu de l'été qui suivit la fin de la guerre. Séverin, lui-même, ne venait que depuis deux mois à Rochedune; il avait fallu en effet que les événemens de la vie ordinaire reprissent leur cours après de si terribles secousses. La guerre, où s'était interrompue l'existence de la nation, avait eu son contre-coup dans chaque famille, et surtout à Rochedune. Quand les premiers malheurs se furent accomplis et que l'invasion commença, le capitaine se souvint qu'il avait été soldat. Il choisit dans le pays de hardis jeunes gens qu'il connaissait de longue main et en forma un corps de francs-tireurs avec lequel il battit la campagne. On se rangea volontiers autour de lui, car, s'il n'était point aimé, on ne pouvait douter ni de sa bravoure ni de son audace. Sa renommée de chef de partisans s'affirma bientôt en diverses rencontres. L'ennemi l'ayant menacé de ne point reconnaître à ses hommes les droits de la guerre et de les fusiller, le capitaine trouva cela tout simple. Il répondit seulement qu'il fusillerait aussi les prisonniers qu'il pourrait faire. La menace en resta là. Par intervalles, le capitaine, en des courses rapides revenait de sa personne à Rochedune, où le marquis et les deux femmes vivaient dans une retraite absolue. Il s'assurait que rien n'y était changé et repartait.

Le capitaine menait depuis deux mois, en plein hiver, cette existence de fatigues et de dangers lorsqu'il retrouva dans un bataillon de marche un de ses anciens camarades de régiment. Le lieutenant Maurice de Saugy était plus jeune que lui de quelques années, et, comme il l'avait en quelque sorte patronné à ses débuts, il s'était pris pour lui d'une affection particulière. Cette affection tenait peut-être aussi à d'autres causes. Maurice avait un grand charme de jeunesse et d'entraînement. Il avait le cœur chaud, l'imagination vive, l'esprit romanesque. Il était poète à ses heures et amoureux de toutes les femmes. Ces qualités de contraste avaient séduit le sévère capitaine, soit que son cœur fût resté froid jusque-là, soit que les affections plus tendres auxquelles il avait pu se livrer l'eussent trompé, il aima sincèrement ce jeune homme, que les circonstances mirent d'ailleurs immédiatement sous ses ordres. Il y avait une nuance de paternité et presque des illusions reconquises dans la sympathie qu'il lui porta. De son côté, Maurice ne fut pas un ingrat. Il accepta la bienveillante tutelle de Félix et, tout en

l'aimant, le respecta et le craignit un peu. La volonté forte du capitaine, son austérité de mœurs, cette absolue loyauté qu'il érigeait en principe dans les relations féminines, lui imposaient et le déconcertaient.

— Pourquoi donc, lui avait-il dit un jour, êtes-vous aussi indulgent pour les confidences que je vous fais?

— Oh! cher ami, avait répondu le capitaine, vos prétendues passions ne sont que des amourettes. Vous êtes le berger d'Arcadie qui chante sa tendresse et sa jalousie sur ses pipeaux.

— Et que seriez-vous donc, vous, si vous aimiez?

— Si, par extraordinaire, fit le capitaine, j'aimais une femme et qu'elle m'aimât, au moment où elle m'aimerait moins ou me trahirait, je la frapperais de mon épée, comme un justicier de son honneur et du mien.

Et, comme le jeune homme le regardait sans répondre, il avait ajouté :

— Et si vous aimez véritablement quelque femme un jour, peut-être, vous-même, serez-vous ainsi.

Maurice, toujours muet, réfléchissait à cette implacable profondeur de sentiment qui lui découvrait un autre homme, et la cherchait en lui-même sans la trouver.

— Moi, dit-il enfin avec une sorte de conviction rêveuse, je ne tuerais pas cette femme-là, mais je crois que je mourrais pour elle, s'il le fallait.

Les deux hommes s'étaient unis d'une étroite amitié lorsque Félix donna sa démission. Il ne dit que vaguement à Maurice les motifs qui le faisaient agir, et le jeune homme, devinant dans la vie de son ami un de ces secrets que l'on ne confie à personne, ne le pressa point de le lui révéler. Ils s'écrivirent quelque temps, mais cette correspondance, qui ne s'alimentait point à la source des émotions et des incidens d'une même carrière, s'espaça par degrés et cessa bientôt. Toutefois, lorsqu'ils se rencontrèrent de nouveau, leur amitié se réveilla tout entière. Si elle fut pour Maurice une joie retrouvée, elle fut plus que cela pour le capitaine. Il en eut un épanouissement de cœur, en reçut par une impression subite et féconde l'apaisement de ses passions secrètes. Il en est ainsi des âmes qui se replient longuement sur elles-mêmes, dont les fluides s'accumulent sans que rien les détende ou les projette au dehors. Le moment arrive où l'explosion se fait, où, se détournant de leurs aspirations cachées qu'elles ne peuvent satisfaire, elles s'épanchent et se livrent en un attendrissement passager. Le capitaine eut des larmes dans les yeux en revoyant Maurice. Les circonstances de la guerre les firent quelquefois combattre à côté l'un de l'autre. Félix veillait alors sur son cher enfant, comme il se

plaisait parfois à l'appeler, avec une sollicitude inquiète et tendre pour lui, mais froide et terrible contre tout danger qui le menaçait. Il le sauva deux fois d'ennemis qui l'entouraient, et en frappant ceux-ci avec un acharnement inouï. Quant à Maurice, il restait un insouciant et heureux jeune homme. Pour la première fois la guerre l'attristait, rendue sinistre, comme elle l'était, par le deuil et les malheurs de la patrie. Mais, malgré lui, si l'on s'était bien battu, si le soleil avait brillé dans la journée, si, dans la nuit de neige, le feu du bivouac était joyeux, il chassait les idées funestes et en revenait à ses rêves de poésie et de plaisir.

— Ça manque tout à fait de femmes, disait-il en riant à Félix.

— Tant mieux! lui répondait laconiquement l'austère capitaine.

Alors Maurice riait plus fort ou quelquefois se taisait dans la crainte de réveiller au cœur de son compagnon quelque fatal souvenir.

A la paix, ils se séparèrent, mais ce ne devait être, selon eux, qu'une séparation momentanée. Félix avait à congédier ses francs-tireurs et comptait rejoindre bientôt Maurice, que les événemens de la commune appelaient devant Paris. Il n'en eut pas le temps. Les soins qu'il avait à donner à ses hommes et un de ses séjours à Rochedune, qui se prolongea plus qu'il ne l'avait pensé, le retinrent loin de Maurice. Tout à coup, aux derniers jours de mai, il apprit que le jeune homme était grièvement blessé. Il partit aussitôt et le trouva dans un hôpital où les malades et les blessés abondaient. Le laisser là, c'était l'exposer à un plus grand danger que celui de sa blessure. Félix l'emmena, et, avec des soins infinis, à petites journées, le conduisit à Rochedune. Là, en le veillant avec le dévoûment puissant qui combat le péril, il était sûr de le guérir. Il le logea dans une aile du château opposée à celle qu'habitait M^me^ de Ferlon et qui, par une singularité de construction qu'il mettait peut-être à profit, n'avait point de fenêtres ouvrant de ce côté. D'ailleurs il voulut avoir à lui seul son malade. Il n'admit pas M. de Ferlon à le voir et refusa le concours obligeant de la mère du marquis. Il n'y avait que le médecin de Brégy qui vînt chez Maurice, et quelquefois Séverin qui rapportait de la ville les médicamens ordonnés par le docteur. Encore le capitaine était-il toujours présent. Au bout de trois semaines, le jeune homme fut hors de danger. Il avait passé ces trois semaines entre le délire et le sommeil, sans presque se douter de l'endroit où il était. Cependant, à toute heure du jour et de la nuit, il avait aperçu Félix à son chevet et, d'instinct plus qu'avec sa raison, avait fini par le reconnaître ; il le cherchait des yeux, lui souriait, étendait sa main vers lui. Quoique hors de danger, il était encore trop faible pour quitter son lit de longtemps. Mais il eut les joies du convalescent à voir, par ses fenêtres ouvertes

sur le parc, le soleil pur de l'été, la verdure des grands bois. Félix lui dit alors ce qui s'était passé et comment il l'avait emmené à Rochedune, chez son beau-frère, le marquis de Ferlon. Cela n'apprenait pas grand'chose à Maurice, qui, connaissant le capitaine, ne se hasarda pas à lui faire de questions.

La guérison suivit son cours, et, progressivement, Maurice se leva pour s'asseoir auprès de sa fenêtre, fit quelques tours dans sa chambre, se promena même en voiture. Il vit alors le marquis de Ferlon et sa mère, mais presque par hasard, en des rencontres de politesse, et n'échangea que quelques mots avec eux. Il lui vint bien à l'esprit que le marquis devait avoir une femme et que cette femme était la sœur de Félix. Toutefois c'eût été curiosité que de s'informer d'elle, puisqu'on ne lui en parlait pas, et il se tut. D'un autre côté, si dévoué que fût le capitaine, qui ne le quittait presque jamais, il ne retrouvait pas en lui la même expansion franche, la même cordialité d'affection que dans leur dernière campagne. Félix était par momens sombre, préoccupé, enclin à des défiances et à des soupçons qui, n'ayant point d'objet apparent, semblaient extraordinaires à Maurice. Le capitaine était devenu pour son ami moins un compagnon qu'un surveillant. Le jeune homme se dit qu'il était temps pour lui de partir, et il se proposait de faire part de sa résolution à Félix, quand un étrange incident le retint.

Une après-midi où il était seul et s'ennuyait, il eut l'idée de monter à l'étage supérieur de son logis. Séverin lui avait dit qu'il trouverait là, pêle-mêle, dans un grenier, une grande quantité de vieux livres. C'était effectivement ainsi, et Maurice se mit à en secouer la poussière et à les parcourir. Mais, comme il n'y voyait pas très clair, il s'approcha d'une lucarne en œil-de-bœuf, la seule qu'il y eût dans le grenier. Machinalement, il regarda au dehors. La vue n'était point la même que de son appartement. L'œil-de-bœuf donnait droit sur l'autre aile du château, dont, à gauche, on apercevait de biais la façade, tandis que se découvraient, sur la droite, des massifs de fleurs. Maurice eut quelque peine à se rendre compte de cette disposition. Il se pencha en avant de la lucarne et vit alors que le pavillon qu'il occupait n'avait point de fenêtres en retour. L'autre pavillon, en revanche, en avait deux, fermées par de grands châssis à guillotine qui glissaient l'un sur l'autre; le châssis d'en haut découpé en petits losanges de plomb, celui d'en bas formé d'une glace unie, sans tain, et d'une si grande transparence qu'il fallait la regarder à deux fois pour s'assurer qu'elle existait réellement. Derrière les fenêtres tombaient, à pans lourds, mais relevés en guirlandes sur leurs embrasses, des rideaux de damas de soie d'un bleu foncé. Maurice ne douta point que ce ne

fût là que demeurait cette jeune marquise de Ferlon, la sœur de Félix, dont personne ne lui avait parlé et au sujet de laquelle il n'avait osé faire aucune question. Il laissa son livre et se prit à regarder le pavillon.

Tout à coup une jeune femme s'approcha d'une des fenêtres et s'y tint debout sans l'ouvrir, appuyant légèrement son front à la glace. Son visage se profilait de la sorte, de haut en bas, avec une merveilleuse netteté. Il se couronnait de cheveux blonds épais dans lesquels les rayons du soleil se jouaient et jetaient des reflets d'or, tandis que les masses, laissées dans l'ombre, apparaissaient presque noires. Le nez se joignait au front par une ligne presque droite. Les paupières abaissées se prolongeaient sur les joues par le réseau des cils. La bouche, avec de délicats contours, tombait quelque peu et avait une expression de tristesse et de recueillement. Cette tête de femme, ainsi penchée, était celle d'une madone de Raphaël descendue de sa toile. Elle resplendissait de douceur et de pureté et avait une correction et une finesse de lignes presque surhumaines. La toilette, très simple, consistait en un peignoir de mousseline blanche, orné de rubans bleus, et à grandes manches, d'où sortaient des bras ronds d'un blanc mat et des mains fluettes. Les bras et les mains, pendant le long du corps, concordaient avec l'abattement méditatif des traits.

Maurice contemplait avidement cette apparition. Il eût été, lui aussi, un sujet d'étonnement pour quiconque l'eût remarqué. Sa tête, encore toute pâlie par les souffrances, ses cheveux noirs en désordre, ses yeux enfoncés et brillans, le sourire vague de ses lèvres, avaient une expression de curiosité pleine d'ardeur et de plaisir. A ce moment la jeune femme leva les yeux et eut d'abord un léger tressaillement. Mais son regard, qui s'était croisé avec celui de Maurice, ne se baissa pas. Tout au contraire, il s'appuya en quelque sorte à celui du jeune homme avec une supplication attendrie, éloquente, où se lisaient les élans et les promesses de l'amour. Maurice en fut remué dans tout son être. Lui et l'inconnue, en ces quelques secondes de ravissement et d'extase où leurs âmes semblaient voler au-devant l'une de l'autre, se devinèrent, se comprirent, se jurèrent un abandon complet, un entier dévoûment. Ce fut pour tous deux le coup de foudre du cœur et des sens, où le passé s'abîme dans la nuit, où l'éclair seul de la volupté présente illumine de redoutables et délicieuses perspectives. Ils se sentirent l'un à l'autre par des liens mystérieux plus forts que leur volonté et que le sort pourrait seul trancher ou dénouer, de même que, seul, il les avait formés. Soudain la jeune femme, dont on troubla sans doute la solitude, s'écarta de la fenêtre, mais point si vite qu'elle n'adressât un joli geste d'adieu à son adorateur.

Quand elle ne fut plus là, il sembla au jeune homme que la nuit se faisait autour de lui. Par prudence, il s'éloigna de la lucarne, puis il resta debout, indécis et stupéfait, livré à mille pensées, se demandant s'il n'avait pas fait un rêve. Cette femme ne pouvait être que Mme de Ferlon, et, si c'était elle, il fallait la supposer ou malade ou malheureuse au dernier degré pour qu'elle se laissât aller ainsi, de sa prière et de sa beauté, au premier venu qui s'offrait à elle. Maurice, quelque bonne opinion qu'il eût de lui-même, n'admettait pas qu'il l'eût séduite à première vue. Il y avait autre chose, un drame secret qu'il aurait à découvrir et dont les indices existaient déjà pour lui dans l'absolu silence qu'on gardait sur la marquise, dans l'attitude singulière du capitaine. En tout cas, il ne pouvait se refuser à l'appel suppliant et d'une grâce si tendre qu'on lui avait fait. Puis, s'oubliant au souvenir de cette créature, tour à tour séraphique et amoureuse, qu'il avait entrevue, il ne songeait plus au mystère de sa situation, aux dangers qu'elle pouvait courir et dont il aurait à la délivrer, mais bien à la voluptueuse profondeur de son regard, à son enivrant sourire, à la transparente délicatesse de son visage, à tout ce qu'il y avait en elle de chaste et de sensuel. Et tout cela se fondait bientôt dans cette unique pensée d'emportement et de trouble que cette femme serait à lui s'il le voulait, s'il savait la conquérir.

Un léger bruit qu'il entendait au bas de l'escalier le rendit précipitamment à lui-même. Il écouta, reconnut le pas de Félix et s'empressa de descendre. Il put rentrer dans son appartement avant que le capitaine eût gravi le premier étage. S'étant jeté dans un fauteuil, il s'efforça de recevoir son ami avec un air tranquille. Félix lui demanda de ses nouvelles et fit quelques tours par la chambre :

— Ah! fit-il en s'arrêtant devant Maurice, vous n'êtes pas resté chez vous?

— Pourquoi cela?

— Répondez-moi d'abord. Êtes-vous, oui ou non, sorti de votre appartement?

— Mais.., fit Maurice en hésitant.

— Ah! çà, cher ami, reprit le capitaine en souriant, vous mettez autant d'hésitation à me répondre que si j'étais votre geôlier, et je ne le suis pas, que je sache...

Maurice sourit à son tour.

— Mon cher capitaine, répondit-il, je suis monté dans le grenier qui est là haut, et j'y ai feuilleté de vieux bouquins.

— Je m'en doutais, vous êtes couvert de poussière et de toiles d'araignées. Mais, à propos de ces livres, comment saviez-vous qu'ils étaient là?

A tout hasard, Maurice ne voulut pas nommer Séverin. Cet amoureux y pressentait un allié. Il paya d'audace.

— C'est vous-même qui me l'avez dit un jour et qui m'avez proposé ce moyen de me distraire.

— Bah ! fit Félix étonné.

Puis, se remettant :

— Après tout, c'est bien possible. Seulement, je ne me le rappelais pas.

Ainsi, dès les premiers pas, la tâche qu'il comptait entreprendre se hérissait de difficultés pour Maurice. Les soupçons du capitaine étaient plus qu'éveillés, ils étaient fixés. Pour lui, le jeune homme était allé à la lucarne, dont les toiles d'araignées le dénonçaient autant que sa tergiversation à répondre et son mensonge à propos de Séverin. Toute sa conduite dénotait qu'il avait aperçu la marquise et, puisqu'il ne voulait point le dire, c'est qu'il y avait déjà une secrète entente entre elle et lui. Le capitaine devint sombre, et Maurice, à qui l'intelligence particulière aux amoureux pour tout ce qui touche leurs intérêts révélait les réflexions de son ami, s'inquiéta de cette taciturnité. Il était maintenant évident pour lui, tandis qu'il ne s'en était jusque-là douté que par désœuvrement d'esprit, que le capitaine s'était fait le surveillant de sa sœur. A quel propos? Il ne le savait pas, mais se l'imaginait assez aisément. M. de Ferlon, autant qu'il avait pu en juger, était un pauvre homme, et la jeune femme, — il fallait bien qu'il se l'avouât par ce qui venait de lui arriver à lui-même, — n'était pas incapable de coquetteries compromettantes. Alors Félix, comme ces frères castillans des *romanceros* espagnols, dont l'honneur est si intraitable à l'endroit de leurs sœurs, s'était fait le gardien de l'honneur de son beau-frère. La rigidité de ses principes, ses mœurs puritaines, sa sévérité pour les femmes avaient dû facilement l'incliner à un tel rôle. Au cours de ces réflexions, Maurice eut une crainte soudaine. Puisqu'il avait songé à prétexter le bon état de sa santé pour quitter Rochedune, le capitaine ne pouvait-il s'autoriser du même motif pour lui insinuer de s'éloigner? Il se fit, avec son redoutable ami, aussi aimable, mais en même temps aussi simple et aussi revenu des choses de ce monde qu'il put le paraître. Peut-être parvint-il à endormir ses soupçons, car Félix reprit par degrés toute la sérénité froide qui était chez lui l'indice d'une heureuse disposition d'esprit. Peut-être aussi était-il de ces hommes qui luttent jusqu'à la dernière heure avec les agitations de leur âme et n'acceptent pour vraie que la réalité qui les foudroie. Maurice se disait que de la sorte du moins il avait quelque temps devant lui. Pendant le repas et la soirée qui le suivit, le jeune homme alla ainsi d'une suppo-

sition à l'autre, se tenant sur ses gardes, également remué par la pensée et le désir de la marquise que troublé par ses remords vis-à-vis de son ami. Au dernier moment, le capitaine, en prenant affectueusement congé de lui et en lui serrant la main, le regarda lentement dans les deux yeux. Maurice soutint ce regard, mais il lui passa un involontaire frisson par tout le corps.

— Oui, se dit-il quand Félix fut parti, il est de ceux-là qui ne frappent qu'à coup sûr, mais qui frappent alors sans pitié.

Quoi qu'il en fût, sa seule pensée était de revoir Mme de Ferlon. Il n'y réussit pas. A plusieurs reprises, il se glissa dans le grenier, s'approcha de l'œil-de-bœuf, commit l'imprudence de s'y montrer et ne vit que les grands rideaux de soie bleue de l'appartement de la jeune femme. La nuit, au delà de ces rideaux, brillait la lumière voilée d'une lampe suspendue au plafond. Au bout de quelques jours, Maurice se désespéra. Il ne trouvait même pas une témérité à laquelle il pût se hasarder. De plus, le silence que gardait la marquise et son obstination à ne se plus laisser voir n'étaient-ils pas la condamnation des espérances qu'il avait pu concevoir? Il douta que rien fût véritable de ce qui s'était passé, ou, pensée plus cruelle encore, la marquise avait renoncé à l'appeler à l'aide ou s'était jouée de lui.

Il en était là lorsqu'un soir, à l'instant même où le capitaine venait de le quitter, un objet enveloppé de ouate, afin sans doute que le bruit de sa chute fût assourdi, fut lancé du dehors dans sa chambre. Les fenêtres, par les belles soirées de l'été, restaient ouvertes. Maurice s'y élança, ne vit personne. Il revint au mystérieux envoi, le débarrassa de son enveloppe et trouva un paquet de laines de diverses couleurs, un cahier écrit rempli de mots numérotés et une lettre.

Ce fut naturellement de la lettre qu'il s'inquiéta. Elle contenait ces quelques lignes :

« Nous sommes épiés de tous côtés, et la moindre imprudence peut causer votre mort ou la mienne. C'est pourquoi j'ai résisté même au bonheur de vous entrevoir. Mais je me suis occupée de nous. Étudiez le cahier que je vous envoie et les instructions qu'il contient. Nous correspondrons sans qu'on puisse s'en douter. D'ailleurs j'ai des amis. Vous avez compris qu'il s'agit de ma délivrance. Je la paierai du plus haut prix qu'une femme puisse y mettre. Je suis trop malheureuse pour ne pas le dire et trop fière pour ne pas l'avouer. « MARIE DE FERLON. »

De telles lettres décident de la volonté et de la destinée d'un homme. Elles s'adressent à son honneur, à ses désirs, à sa pitié, à son orgueil. Elles le provoquent à l'impossible dans son imagi-

nation et sa bravoure. Il y a, de par le droit du plus fort et du plus hardi, dans une aventure chimérique, une femme à sauver, à aimer et à posséder. Qu'est-ce donc quand cette femme vous est déjà apparue avec tout le prestige d'une merveilleuse beauté et que, du premier regard qu'on a reçu d'elle, elle s'est abandonnée à votre générosité et à votre amour? Maurice avait la fièvre de la passion et l'impatience d'agir. Quand il se fut un peu calmé, il ouvrit le cahier que la marquise lui envoyait. C'était un petit livre de signaux. Les laines de couleurs différentes qui s'y trouvaient jointes, correspondaient, chacune isolément ou par combinaison de deux ou de trois à un longue série de numéros, et chaque numéro était la signification d'un mot. Les signaux se faisaient en laissant flotter à l'air, dans un certain ordre et au-dessous les uns des autres, ces frêles pavillons. Tout y était indiqué avec une précision qui charma Maurice, qui l'étonna cependant un peu. La femme qui avait conçu et exécuté un pareil travail était à coup sûre intelligente et hardie. C'était à l'œil-de-bœuf que les signaux devaient se faire, et la marquise y répondrait ou plutôt y ferait répondre d'une de ses fenêtres qui était désignée. Elle avait donc auprès d'elle une personne, une femme sans doute, à qui elle se fiait. Un signal préalable devait avertir Maurice qu'il pouvait monter à l'œil-de-bœuf sans danger d'être surpris. Ce signal était un fil de laine blanche qui flotterait à un buisson en face de ses fenêtres. Quand les signaux seraient terminés, ou s'il y avait un danger imprévu, un fil rouge se balancerait à la fenêtre de l'appartement de la marquise. Maurice devait alors se retirer aussitôt chez lui. Tout cela, qui eût semblé puéril au jeune homme dans les circonstances ordinaires de la vie, empruntait pour lui une importance grave à la situation de la marquise et à l'aventure où il allait s'engager pour elle. N'étaient-ce pas les moyens infiniment petits par lesquels les amans et les prisonniers préparent le bonheur ou l'évasion auxquels ils aspirent de toutes les forces de leur être? Et ces puérilités, si elles échouent, n'amènent-elles point l'aggravation indéfinie peut-être du désespoir et de la captivité?

Le lendemain, dans l'après-midi, Maurice aperçut Séverin qui venait au château. A peine le maître de musique eut-il passé près du buisson devant les fenêtres du jeune homme que la laine blanche y flotta. Ainsi Maurice ne s'était pas trompé. Séverin était le complice de la marquise et par conséquent allait être le sien. Il monta rapidement à son observatoire et tressaillit de plaisir en apercevant M^me^ de Ferlon à la place où il l'avait vue pour la première fois. Elle eut pour lui un sourire gai, plein de malice heureuse et de tendresse. En même temps, à la fenêtre voisine, les signaux commençaient. La femme qui les faisait travaillait à un ouvrage de tapisserie. Les laines se dispo-

saient, comme par mégarde, sous ses doigts et s'étageaient aux aspérités du mur. D'ailleurs la femme ne levait point la tête, ne paraissait point s'apercevoir que Maurice fût là. Quelquefois elle se levait, allait à sa maîtresse, lui apportait son ouvrage, et en recevait évidemment ses instructions pour le signal qui allait suivre. Elle reprenait alors sa place avec tranquillité. Maurice se souvint qu'il l'avait rencontrée et qu'elle s'appelait Denise. Quant à la marquise, elle avait un livre sur ses genoux. De cette façon ses yeux étaient baissés, et, si par hasard elle était épiée, n'offraient point de prise à l'espionnage. De loin en loin, elle jetait à Maurice un coup d'œil et, par un geste imperceptible, par un léger sourire, commentait, affirmait, complétait le langage aérien qui s'échangeait entre eux.

Ce langage, qui eut besoin d'un certain apprentissage, devint bientôt très rapide et, comme il n'admettait point les périphrases, il ne laissa aucun doute à Maurice sur les sentimens qu'il avait inspirés à la jeune femme. Maurice sut au bout de quelques jours, avec une netteté succincte, mais qui ne prêtait pas à l'équivoque, quelles avaient été l'existence et les souffrances de M^me^ de Ferlon. Ainsi que le bruit en courait, elle avait aimé à quinze ans un jeune homme que le capitaine n'avait point voulu lui laisser épouser et qu'il avait tué en duel. Elle avait alors été contrainte de se marier au marquis de Ferlon qu'elle n'aimait point. Il l'avait, dès les premiers jours, enfermée dans cette solitude de Rochedune, où tout lui était épouvante et chagrin. Un homme qui s'était épris d'elle et cherchait à la voir, avait misérablement péri. Son mari, sa belle-mère et son frère, lui surtout, lui étaient d'impitoyables et froids geôliers. Elle avait assez de cette vie de souffrances et d'angoisses. Elle voulait vivre à plein ciel, en pleine liberté, en plein amour et s'enfuir avec celui qui l'aimerait assez pour la délivrer.

Il n'était pas jusqu'à cette fuite qu'elle ne préparât en ses moindres détails, car Maurice, isolé et surveillé comme il l'était, ne pourrait rien faire et devait seulement venir auprès d'elle à la dernière heure pour la préserver de tout danger. Jusque-là, Séverin et Denise, dont elle lui disait le dévoûment et l'habileté, se chargeaient de tout. Une voiture, attelée de deux chevaux, les attendrait, elle et Maurice, en dehors des murs du parc. Ils la rejoindraient par une petite porte de l'enceinte dont Denise s'était procuré la clef. Quand le jour serait venu, Maurice la verrait, à l'heure habituelle où ils correspondaient, mettre une rose rouge au corsage de sa robe blanche. Le soir, à minuit, la chambre de Denise, qui se trouvait au-dessus de l'appartement de la marquise, serait éclairée par une bougie près de la fenêtre. Denise le guiderait et

le conduirait chez elle, et, de là, par un escalier qui menait de la chambre de Denise à l'appartement de sa maîtresse, il descendrait chez la marquise.

Ces récits, ces instructions qui se formulaient en phrases brèves et précises, causaient à Maurice une impression étrange. Ils n'avaient pour se traduire ni le son, ni le geste ; le silence et l'espace les apportaient seuls. Çà et là, ils avaient un mot de tendresse, rapide et hardiment expressif, car, autrement dit, il eût fait longueur. Ce mot s'y trouvait jeté, moins comme une caresse que comme une excitation. Mais la marquise était sous les yeux du jeune homme avec son charme enivrant qui ne se définissait pas. Les flammes vives de son regard, son sourire, sa pose, son visage où se reflétaient tour à tour, comme le font les accidens du ciel dans une eau pure et profonde, les agitations de son âme, la joie, le doute, la crainte, la résignation prête aux dénoûmens tragiques et aussi une sorte d'extase amoureuse et sensuelle, tout en elle suspendait Maurice à son rêve, enchaînait sa volonté à celle de la jeune femme ou le précipitait aux obéissances passives et à l'impatience des événemens décisifs qui devaient lui livrer sa chimère.

A la fin du jour, il était vraiment malade de fièvre et de langueur, et s'en applaudissait; car cet abattement physique dérobait au capitaine Felix le secret qui brûlait son cœur et que le désordre de sa pensée, l'incohérence de ses paroles et le trouble de sa conscience eussent trahi malgré lui. D'ailleurs il n'attendait plus que le signal qu'on lui avait promis et se tenait prêt à agir.

## III.

A quelques jours de là, la marquise douairière de Ferlon, M. et Mme de Ferlon et le capitaine se trouvaient réunis à l'heure du déjeuner. Le repas avait été silencieux. La belle-mère observait sa bru à la dérobée, le marquis était demeuré taciturne, et le capitaine, qui d'ordinaire affectait de causer avec sa sœur, avait à peine prononcé quelques mots. Au moment de se lever de table, il lui adressa tout à coup la parole :

— Ma chère Marie, lui dit-il, est-ce que Denise travaille en plein air à ses ouvrages de tapisserie?

— En plein air, non ; elle travaille, non loin de moi, à une fenêtre de ma chambre à coucher. Pourquoi me demandez-vous cela?

— C'est que, depuis quelque temps, lorsque je reviens dans l'après-midi de ma tournée quotidienne, je trouve un fil de laine blanche sur les buissons ou plutôt sur le buisson, car c'est toujours sur le même que je l'aperçois.

— C'est un hasard, répondit tranquillement la jeune femme; ce fil aura voltigé sur ce buisson et y sera resté.

— Non, reprit Félix, car il n'y est jamais le matin.

Mme de Ferlon et son fils écoutaient ce qui se disait devant eux.

— De plus, ajoutait le capitaine, en supposant, ce qui est possible, qu'une laine blanche s'envole tous les jours de la fenêtre de Denise, cette laine suit un chemin tout particulier puisqu'elle se transporte invariablement de l'autre côté d'un pavillon qui devrait lui faire obstacle.

— C'est un caprice du vent, fit observer le marquis.

— Un caprice qui ne change pas, en ce cas, dit le capitaine. Non, je croirais plus volontiers que c'est un signal.

Le marquis et sa mère devinrent très attentifs.

— Un signal! fit la jeune femme sans que son visage trahît aucune émotion, et en interrogeant son frère du regard.

— Oui, répliqua cette fois le capitaine avec une bonhomie un peu étudiée, un signal que Denise ferait à Séverin ou que Séverin ferait à Denise.

La jeune femme eut un geste vague d'acquiescement à cette idée de son frère.

— Mais ils n'ont point besoin de se faire des signaux, dit Mme de Ferlon. Ils se voient quand ils veulent et doivent s'épouser.

— Oh! dit insouciamment le capitaine, il y a des gens qui aiment à mettre du roman dans le mariage. Quand ce n'est pas après, c'est avant. — Il se leva.

— C'est égal, ma chère Marie, à votre place, je surveillerais ces bouts de laine blanche.

On quitta la table, et le marquis s'approcha du capitaine.

— Mon cher Félix, lui dit-il, j'aurais à vous parler.

— Volontiers, répondit celui-ci. — Ils s'en allèrent, côte à côte, dans une grande allée plantée d'arbres et sur les derrières du château. Là, ils marchèrent quelques instans en silence. Le marquis, amaigri, un peu voûté, avait les sourcils froncés.

— Vous ne vous êtes pas trompé, dit-il enfin à son beau-frère, ce que vous avez vu est en effet un signal.

— Ah! fit simplement Félix.

— Vous le savez aussi bien que moi, mais il y a peut-être d'autres choses que je sais et que vous ignorez.

— Vous allez me les dire.

— Certainement.

— Je vous écoute.

— Je passe, reprit le marquis, la plus grande partie du jour dans mon cabinet de travail. Autrefois, je vivais au grand air, dans les champs ou dans les bois. J'avais besoin de fatiguer mon corps, qui se portait très bien, et de ne rien faire de mon cerveau, qui était vide. Depuis lors bien des choses ont changé. Je ne sors plus

guère, car c'est mon corps qui se fatigue aisément, tandis que ma pensée est toujours inquiète et cherche à se distraire d'elle-même. Or, par momens, je quitte machinalement mes livres et je m'en vais à mes fenêtres y regarder, je ne sais quoi, ce qu'il y a devant moi. C'est de là, où les rideaux me cachaient, que j'ai vu, tant du pavillon de la marquise que de l'œil-de-bœuf du pavillon qui lui fait face, des fils de laine de diverses couleurs se dérouler en l'air, se grouper, se combiner, disparaître, apparaître encore dans un ordre différent de celui qui précédait. Cela m'a d'abord paru bizarre, mais j'ai bientôt reconnu que c'était là une ingénieuse correspondance qui s'échangeait entre ma femme et votre ami. Cela m'a été d'autant moins difficile que la jeunesse est imprudente et que M. de Saugy s'est plusieurs fois hissé jusqu'à mi-corps en dehors de la lucarne.

Le capitaine tressaillit et pâlit légèrement.

— Et la marquise? dit-il.

— Oh! ma femme, très correcte. Elle donne ses instructions à Denise, qui fait les signaux. Ma femme lit ou travaille pendant ce temps-là. Ma mère, qui la surveille pourtant bien, s'y est trompée. Seulement, continua-t-il, en touchant légèrement le bras de Félix, je n'ai pas besoin de vous dire, à vous qui connaissez votre sœur autant que moi, mieux que moi, que son regard et son sourire vont vite où elle les adresse sans que son visage s'altère et sans que sa pose en soit dérangée.

— Ils s'aiment, dit lentement Félix, je m'en étais douté.

— Le contraire m'eût étonné de votre part, reprit le marquis avec une secrète ironie. Mais, pour parler avec plus de justesse, c'est votre ami qui aime la marquise, et c'est elle qui songe à s'enfuir. Ce n'est pas seulement à s'entretenir d'amour avec M. de Saugy qu'elle aura employé son temps. Leur plan de fuite ou d'enlèvement doit maintenant, à la première heure, être prêt à s'exécuter. Or je ne veux pas qu'il réussisse, ou, plutôt non, je consens à ce qu'ils le tentent tous deux, mais afin qu'au moment précis où ils se croiront sauvés, le complice de la marquise soit frappé devant elle.

Le capitaine eut un geste violent auquel se méprit M. de Ferlon.

— Oh! ajouta-t-il, par vous ou par moi, peu m'importe.

Félix parut faire sur lui-même un grand effort et répondit d'une voix sourde :

— Je ne veux pas, moi, qu'il soit tué.

Le marquis se croisa les bras et s'arrêta devant le capitaine.

— Ah! bah! s'écria-t-il. Écoutez-moi, mon cher Félix, et pesez mes paroles. Quand j'ai épousé votre sœur, j'étais un homme simple, d'humeur facile et débonnaire. Je n'ai pas aimé la marquise, je l'ai adorée. Elle fut l'idole de mon cœur et de mes sens, avec une sorte

de respect superstitieux, car j'en étais à craindre que mes mains brutales ne la brisassent dans sa fleur et dans sa beauté. Quand je vis que, loin de m'aimer, elle pouvait en aimer un autre, je tombai seulement dans un grand chagrin. Le chagrin, en de pareils cas, c'est la jalousie de ceux qui aiment lâchement et sans limites. Je crois que, si alors elle m'eût trompé, je n'eusse rien dit et que j'eusse fermé les yeux, afin de ne point perdre ce qu'elle voudrait me donner encore de son amour. C'est alors aussi qu'à l'appel de ma mère vous êtes accouru, et que, tous deux, vous m'avez fait honte de ma faiblesse. Vous étiez plus que moi, Félix, jaloux de mon honneur, et je m'en étonnais, comme je m'en étonne encore. Vous m'avez soufflé la haine, vous avez éveillé en moi la soif de la vengeance et du sang. L'imprudent qui courtisait la marquise, avec lequel elle s'entendait, est mort par nous. Vous n'avez pu l'oublier, puisque, tous deux, nous avons porté le cadavre à l'endroit où on l'a trouvé et où le hasard seul semblait l'avoir couché. Ce n'est pas tout : vous m'avez persuadé que la marquise ne méritait plus que le veuvage et la prison, et je vous ai cru, ou plutôt je vous ai obéi, car vous aviez sur moi, si faible et si vacillant jusque-là, l'ascendant de l'homme fort qui ne se trouble jamais ni dans le bien ni dans le mal. Toutefois j'ai profité à vos leçons, et aujourd'hui qu'un autre homme tente contre moi ce que le premier a tenté, je dis que cet homme mourra, car, si ma femme n'est plus à moi, elle ne sera du moins à personne.

— Cet homme est le seul ami que j'aie eu dans ma vie, murmura le capitaine en se parlant à lui-même plus qu'il ne répondait à M. de Ferlon.

— Pourquoi l'avez-vous introduit ici? ne saviez-vous pas qu'un jour ou l'autre il verrait la marquise et qu'elle est fatale à tous ceux qui la voient?

— J'ai eu tort, mais je réparerai ma faute autant qu'il sera en moi. J'obtiendrai de M. de Saugy qu'il parte de Rochedune et qu'il renonce à ses projets.

M. de Ferlon regarda le capitaine et sourit avec amertume :

— Croyez-vous? demanda-t-il.

Félix baissa la tête.

— Tout au moins il partira.

— Et, reprit le marquis, il tentera du dehors, plus facilement qu'il ne le ferait ici, car il ne sera plus à notre portée, ce qu'il compte exécuter au premier moment, ce soir peut-être.

Félix tressaillit.

— Ce soir? dit-il.

— Pourquoi pas, puisqu'ils ont eu le temps de se mettre d'accord? Mais autant vaut ce soir, ajouta-t-il froidement, je suis prêt.

Allez, Félix, et essayez, puisque vous le voulez, d'éclairer votre ami, mais, si vous n'y réussissez pas, — il lui prit la main et la serra, — je compte sur vous.

— Oui, répondit le capitaine, et tant pis pour lui alors. Au revoir, marquis; comptez sur moi.

Au moment où les deux hommes se séparaient, Marie de Ferlon, retirée dans son appartement, était assise auprès de la fenêtre, à sa place habituelle, et y demeurait toute pensive. Ses regards allaient de la clarté du dehors à la demi-obscurité de sa chambre à coucher. C'était une haute pièce, large et grande, lambrissée de chêne, où de longues portières en tapisserie tombaient devant les portes. Ces tapisseries à personnages et ces lambris de chêne qui appartenaient à un autre âge, un lit à colonnes, un bahut sculpté, avaient un aspect sombre et sévère. Des meubles modernes d'une grande élégance contrastaient avec ceux-là. Près de la cheminée, deux chaises-longues, en damas de soie bleu foncé comme les rideaux des fenêtres, des jardinières remplies de fleurs, une bibliothèque en bois de rose, un piano, semblaient avoir été apportés par cette jeune femme indolente et rêveuse. Deux portraits en pied, un seigneur de Ferlon vêtu de velours avec une cuirasse de buffle, et une dame en corsage à pointe avec une collerette à la Médicis, étaient appendus aux murs. Le portrait de la dame ressemblait vaguement à Marie. Il y avait encore, au-dessus d'un prie-Dieu, sur fond noir et dans un cadre admirablement fouillé, un christ d'ivoire, de proportions exagérées et que le temps avait jauni. Cette chambre avait de la sorte une apparence religieuse et mondaine qui plaisait sans doute à la marquise, car elle la conservait avec ces mélanges du passé et du présent. Elle avait alors auprès d'elle Séverin et Denise. Le maître de musique, assis au piano, jouait en sourdine une de ces mélodies tendres et tristes qui lui étaient familières. Denise était sur un tabouret aux pieds de sa maîtresse.

— Ainsi, Denise, lui dit doucement la marquise, tu ne lui as pas fait, ce matin, le signal de monter à l'œil-de-bœuf?

— Non, madame, après ce qu'ils ont deviné et ce qu'ils vous ont dit, je n'ai pas osé.

La jeune femme eut un léger sourire où il y avait de la menace et du dédain.

— Oh! fit-elle, au point où j'en suis, ils ne m'effraieront pas pour si peu. C'est beaucoup plus tôt qu'ils auraient dû s'y prendre.

Elle effleura de ses doigts, par une caresse amicale, les joues de Denise, et, lui faisant signe de ne pas bouger, alla vers Séverin.

— Ne vous interrompez pas, lui dit-elle, c'est touchant, ce que vous jouez là, mais c'est trop plaintif. La tendresse et la douleur doivent avoir leur énergie. Sans cela à quoi bon?

— Madame, répondit Séverin, ce que vous dites est vrai pour ceux qui sont aimés, tout malheureux qu'ils puissent être ; mais ceux qui aiment sans espoir n'ont qu'à se résigner.

La marquise se pencha vers lui, si près que, de ses cheveux, elle lui toucha le visage :

— Ou à se dévouer, comme vous me l'avez dit un jour et comme vous me l'avez prouvé, Séverin.

Elle lui tendit sa main sur laquelle il appuya ses lèvres. Elle appela Denise qui ne l'avait pas quitté des yeux.

— Il ne faut pas que tu sois jalouse, lui dit-elle; tiens, voici mon autre main.

Denise, tout émue, la lui baisa. Séverin avait cessé de jouer. Pendant un moment, tous les trois restèrent silencieux.

— Que vous ai-je donc fait, mes amis, leur dit Marie, pour que vous m'aimiez ainsi?

— Rien, répondit Denise avec chaleur, c'est en vous; on vous voit et on vous aime.

— Denise a dit vrai, fit à son tour Séverin.

— Mon ami, lui dit alors Mme de Ferlon, vos mesures sont toujours prises pour que la voiture soit prête quand je vous le demanderai?

— Oui, madame.

— Ce soir, par exemple?

— Quoi! s'écria Denise.

— Hé bien? fit la marquise, ce soir ou un autre soir, n'est-ce pas la même chose?

Elle les regarda tous les deux :

— Puisque je vous emmène avec moi.

— Mais M. de Saugy, reprit Denise en hésitant, n'est pas prévenu.

— Je crois qu'il viendra tout de même à nos rendez-vous de chaque jour. S'il ne vient pas, ce sera pour demain.

Elle alla se rasseoir à sa place et regarda le pavillon de Maurice.

Tout à coup et malgré elle, Marie tressaillit. Cependant elle ne se retourna que lentement vers Denise.

— Donne-moi la rose rouge, lui dit-elle.

— Il est donc là, madame?

— Chut! fit Marie en posant un doigt sur ses lèvres; il y est.

Denise apporta la rose. Elle la prit des mains de Denise, se mit à jouer avec quelques instans, puis, coquettement, mais d'un mouvement net et précis, elle se l'attacha au corsage. Elle avait en même temps ses grands yeux humides dirigés vers Maurice, au-devant de qui elle semblait aller et qu'elle saluait de son sourire. Le jeune homme ne lui répondit que par un geste éperdu de reconnaissance et d'amour. Séverin toucha le bras de Denise.

— Oh! vois donc, lui dit-il, cette fleur rouge sur la robe de la marquise, elle s'y étale comme une tache de sang.

— Que Dieu la protège! répondit simplement Denise.

C'étaient l'impatience et l'inquiétude qui avaient conduit Maurice à la lucarne. Le matin, il n'avait pas vu le flocon de laine blanche flotter comme d'habitude sur le buisson et s'était douté de quelque incident imprévu. Depuis quelques jours, il ne vivait plus que dans l'anxiété. Tout semblait en effet convenu, et cependant la marquise ne se décidait pas. Il se demandait si elle n'avait point changé d'avis, et cela lui causait un foudroiement de tout son être. C'est qu'il avait le désir furieux d'en finir avec ces rêves délicieux et redoutables qui s'agitaient devant lui et d'étreindre la réalité. Il en était arrivé à ce point de ne pas savoir quel serait le premier mot qu'il dirait à cette femme, mais de songer seulement qu'il l'emporterait dans ses bras et que cette ombre sensuelle et fuyante, serait en toute certitude pour lui un corps vivant et palpable. Aussi s'empressa-t-il de fuir dès qu'il eut vu M^me^ de Ferlon mettre la rose rouge à son corsage. Il ne voulait point que, par aucune autre explication, elle pût revenir sur cette décision suprême. Il redescendit chez lui pour y savourer dans la solitude et dans l'attente le bonheur ou plutôt la proie qui lui échéait enfin. Toutefois, de cette première heure qui venait de sonner, à minuit, il y avait loin encore. Le jeune homme, après des accès de désir et d'enthousiasme, avait des prostrations soudaines qui ressemblaient à des remords. N'était-il pas en somme le larron de cette maison, le complice d'une œuvre qui s'était préparée sans lui, mais au dénoûment de laquelle on le réservait parce qu'il y était indispensable? N'était-il pas le sauveur plus que l'homme aimé? A défaut de lui, n'eût-ce point été un autre que la marquise eût choisi? En un mot, l'aimait-elle? Il n'en savait rien. Bien plus, il doutait par intervalles qu'il l'aimât lui-même. Toutefois ce dont il était sûr, c'est qu'il la voulait et qu'il ne compterait plus, pour la conquérir, ni les obstacles, ni les dangers. Devant ce désir aveugle et cet immuable parti-pris, les scrupules de sa conscience disparaissaient ou plutôt il s'en irritait comme d'importuns ennuis. Il se sentait, vis-à-vis de Félix qu'il allait revoir, tout fatigué de dissimulation. Il allait avoir encore une fois, et cette fois lui paraissait pesante, à ruser avec lui, à lui donner le change, à le tromper jusqu'au moment où le capitaine partirait enfin, sombre et défiant comme toujours, mal persuadé, ne s'étant pas expliqué lui-même. Ces heures qu'il allait passer avec lui l'oppressaient par avance comme un cauchemar auquel on ne peut se dérober, et qui, de son côté, ne vous livre rien de l'effrayante énigme qu'il pose. Heureusement il se rencontrerait ainsi avec lui pour la dernière fois. S'il le revoyait plus tard,

ce serait du moins dans l'éclat de leur mutuelle colère et peut-être les armes à la main. Il aimait mieux cela.

Il ne put cependant s'empêcher de tressaillir quand, à l'heure habituelle de ses visites, Félix entra chez lui. Le capitaine était calme, avec un visage tranquille. Il s'assit sur un divan en face de Maurice.

— Ha! fit-il, je suis las.

— Et de quoi?

— De vivre.

Maurice l'interrogea du regard.

— Oui, de vivre, mon cher Maurice, car je suis inhabile à prévenir les malheurs que je redoute et à sauver ceux que j'aime. Tenez, vous par exemple et ma sœur.

Le jeune homme pâlit légèrement. Certes, il allait avoir à dissimuler, mais non de la façon qu'il s'y attendait. En face d'une explication directe qui s'offrirait à lui, il aurait à entrer dans le mensonge hardi, impassible, naïvement étonné. Le ténébreux succès qu'il poursuivait était au prix de sa déloyauté. Il fit assez bonne contenance et répondit :

— Je ne vous comprends pas, mon cher Félix.

— Je vais m'expliquer, reprit le capitaine. Un hasard que je n'avais point prévu vous a fait apercevoir la marquise de Ferlon. C'est quand vous êtes monté au grenier qui est au-dessus de votre appartement. Vous l'avez vue, et cela a suffi pour que vous fussiez dès lors tout à elle. Il y a en elle un charme singulier, — il fit une pause, — et funeste. Vous n'êtes point le premier qui l'ayez subi. Elle vous est apparue très malheureuse et très intéressante. Vous avez entretenu avec elle une correspondance où s'est combiné un projet d'enlèvement ou d'évasion, à votre choix, qui doit s'exécuter au premier jour. Voilà où vous en êtes pour le moment, elle et vous. Quant à son mari et à moi, nous vous surveillons tous les deux, et nous ne voulons pas que ce projet s'accomplisse.

Maurice se prit à sourire.

— Vous me causez, mon cher capitaine, une profonde surprise. Je n'ai jamais aperçu M^me^ de Ferlon, et vous me l'avez d'ailleurs cachée avec tant de soin que je pouvais même douter qu'elle existât. Elle n'a donc pu me paraître ni intéressante ni malheureuse, pas plus que nous n'avons eu de correspondance ensemble et que je ne songe à l'enlever.

Félix secoua la tête.

— Vous niez? dit-il. Cela est si naturel de votre part que je ne m'en étonne pas. Cependant vous êtes l'homme que j'ai le plus aimé en ce monde, et, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque entre nous à la fin de cet entretien, je veux vous dire quelle femme est la marquise.

Maurice sourit encore.

— Puisque vous ne voulez pas me croire, je n'ai pas à insister, surtout à propos d'un sujet chimérique, sur ma dénégation. Maintenant vous tenez à me parler de la marquise, et je vous écouterai, par amitié pour vous et aussi, je vous l'avouerai, par curiosité.

— Mme de Ferlon... — le capitaine parut faire un effort, — ou ma sœur, si vous l'aimez mieux, est une de ces créatures très rares en ce monde, toutes d'instinct et de beauté, qui traversent la vie comme un rêve et qui ne sont pas, à vrai dire, responsables de ce qu'elles font. Elles ont en elles les harmonies terrestres. Vous les voyez et vous les admirez comme vous feriez un ciel semé d'étoiles ou resplendissant des feux du jour. Vous allez à elles comme à la fleur dont le parfum enivre, comme à la source dont l'onde de cristal vous désaltère par avance. Toutefois vous n'accusez ni le ciel de s'assombrir, ni le parfum de la fleur de se changer en poison subtil, ni la source de se dérober sous les pierres ou sous les ronces. Ainsi ces femmes sont innocentes du mal qu'elles causent. D'ailleurs ceux qui peuvent se croire aimés d'elles ou qui ont le droit de les aimer ne les accusent jamais. Les anciens avaient créé un mythe pour ces sortes de femmes. Les sirènes, se jouant dans l'écume des flots, séduisaient le voyageur par leur beauté de demi-déesses et par leurs chants, et l'attiraient, en l'enlaçant de leurs bras, au fond du gouffre où elles se plaisaient à vivre. Les imprudens qui s'éprenaient d'elles les suivaient et les aimaient jusqu'à la mort. Mais ces créatures-là sont, dans la réalité humaine, la honte de leur sexe et le déshonneur de leurs familles. Elles ne connaissent ni le devoir, ni la vertu, ni le repentir, ni le remords. Et voilà pourquoi, en souvenir des catastrophes qu'elles ont amenées et en prévision de celles qu'elles préparent, ceux qui ont charge d'elles les soustraient à tous les yeux, les surveillent et les gardent.

Maurice avait écouté le capitaine avec un secret émoi. Ce que celui-ci lui disait là, il se l'était dit à lui-même. Il ressentait toutefois une joie singulière. Ainsi c'était vrai : Marie était prisonnière, gardée à vue. Que ne lui devrait-elle pas? car, en dépit de lui, il comptait avant tout sur sa reconnaissance. Il fallait qu'il répondît à Félix, et cependant... que Félix ne se tût pas encore. N'avait-il pas soif de l'entendre encore parler de Mme de Ferlon?

— Tout cela n'est pas très clair, lui dit-il en le persiflant. C'est un peu trop mythologique, tout ce que vous m'avez dit là.

— Vous avez peut-être raison, dit Félix, qui se leva. Mais, continua-t-il d'un ton bref, voilà qui est plus concluant. Il y a aussi, dans l'histoire, de ces femmes dont je vous parle, que leur beauté consacre, dont les actions criminelles ont une auréole de poésie, que leur fin déplorable peut seule absoudre. Elles épousent François II, le perdent et se consolent, en quittant la France pour régner

en Écosse, par quelques vers touchans que l'on sait encore aujourd'hui. Elles se marient à Darnley, le trompent avec Rizzio qu'on massacre en leur présence, laissent tuer ou font tuer Darnley par Bothwell, et épousent Bothwell avec plaisir. Bothwell, à son tour, succombe à cause d'elles. On les enferme alors à Lochleven, et, tant que dure cette captivité, les paladins amoureux de ces captives, les ménétriers qu'elles entretiennent, les geôliers qui les gardent, les serviteurs fidèles essaient de les rendre à la liberté et paient de la vie leur folie ou leur dévoûment. On tue enfin ces femmes à Fotheringay, et, après vingt ans de prison, elles livrent à la hache une tête charmante où la merveilleuse et perfide beauté de leur jeunesse éclate encore. Eh bien, Marie de Ferlon est l'inconsciente parodie de Marie Stuart. Ceux qui l'aiment ou se dévouent à elle meurent par elle. Rochedune est son Lochleven en miniature, et quelque jour peut-être, par une mort violente quelconque, elle trouvera son Fotheringay.

Le capitaine s'était animé en parlant, il jetait ses mots en marchant par la chambre, et, quand il eut fini, il s'arrêta brusquement devant Maurice. Mais celui-ci s'était fait un visage où ne se lisait aucun trouble.

— Soit, dit-il, M^me^ de Ferlon est ainsi; que m'importe à moi?

L'exaltation de Félix tomba soudain. Il eut un geste de découragement, puis parut en proie à une émotion vive.

— Mon cher ami, dit-il à Maurice en lui prenant la main, vous savez si je vous ai aimé, vous avez été mon frère d'armes, je dirais presque mon enfant, car je suis votre aîné et mon affection pour vous était tendre et profonde. Eh bien, je vous accorde que vous m'avez dit la vérité. Vous ne connaissez pas la marquise, vous ne l'avez jamais vue, vous ne songez pas à vous enfuir avec elle. Mais, puisqu'il en est ainsi, par amitié pour moi et parce que j'ai besoin que cela soit, accordez-moi la prière que je vais vous faire. Partez au plus tôt de Rochedune et promettez-moi qu'une fois parti, vous ne chercherez jamais à connaître M^me^ de Ferlon.

— Capitaine, dit Maurice, je partirai demain matin et je ne chercherai pas à connaître la marquise.

— C'est bien, répondit faiblement Félix. Adieu, Maurice.

Il sortit, et, lorsqu'il fut seul, s'arrêta presque défaillant :

— Il ne partira que demain, murmura-t-il, quand il eût pu quitter Rochedune aujourd'hui même ; c'est que leur fuite à tous deux aura lieu ce soir.

HENRI RIVIÈRE.

*(La dernière partie au prochain n°.)*

LE

# SALON DE M^ME NECKER

D'APRÈS DES DOCUMENS TIRÉS DES ARCHIVES DE COPPET.

## II[1].

### LES GENS DE LETTRES ET LES PHILOSOPHES.

### I.

La rue Michel-le-Comte, où M. et M^me Necker s'établirent au lendemain de leur mariage, était alors, comme aujourd'hui, perdue au fond du Marais, entre la rue Saint-Martin et la rue du Temple. Courte, étroite, obscure, elle est maintenant occupée presque tout entière par des marchands de meubles ou des fabricans de bronzes. Il n'y a guère que deux hôtels, avec leur large porte cintrée, leur cour spacieuse, leurs hautes fenêtres, où l'imagination puisse rétablir les bureaux d'une maison de banque au XVIII^e siècle, C'est probablement dans une de ces deux maisons que la fille du pasteur de Crassier se vit transplantée, et que, peu faite encore aux devoirs de sa nouvelle situation, ayant conservé quelque chose de son apparence et de ses manières villageoises, elle avouait plus tard avoir éprouvé un singulier embarras en se trouvant maîtresse d'une immense maison, entourée d'un nombreux domestique, avec un gros livre de ménage à la main, comptant sans cesse sans savoir ce qu'elle faisait. Mais la conscience de son

(1) Voyez la *Revue* du 1^er janvier.

inexpérience n'enlevait rien au sentiment de son bonheur, et lorsqu'elle écrivait à Moultou, elle n'en signait pas moins : la plus heureuse des femmes et la plus tendre des amies. Dans une lettre qu'elle adressait à une compagne de son enfance, elle entrait avec plus d'abandon dans les détails de sa vie :

Tu t'attends, mon ange, à un tableau fidelle de mon état qui, je le sais, fait une partie essentielle du tien : j'ai épousé, ma chère, un homme qui est à mes yeux le plus aimable des mortels, et je t'assure que je ne suis pas la seule à en juger ainsi. J'ai eu du penchant pour lui dès que j'ai commencé à le connoître, et je te l'aurois dit, si j'eusse été près de toi, mais je n'osois te l'écrire. A présent je ne vois plus que mon mari dans toute la nature; tous mes goûts, tous mes sentiments se rapportent à lui; je ne fais cas des autres hommes que selon qu'ils se rapprochent plus ou moins de lui et je ne les compare que pour avoir le plaisir d'apercevoir les différences... Les attentions de mon mari sont incroyables; mais je ne suis sensible à rien qu'à son attachement, et le mien pour lui a pris tant de forces que je ne vois que lui dans la compagnie la plus agréable et qu'un homme pour qui j'avois eu quelque gout ne m'étoit qu'ennuieux loin de mon cher mari. Telle est ma situation, mon cher cœur, ma vie est entre les mains de Dieu; je ne le prie plus de me l'ôter; je ne lui demande pas de me la conserver; je me remets avec confiance entre les mains de celui qui m'a conduite avec tant de soins et de bontés.

Toutefois, la tournure un peu caustique de son esprit ne laissait pas que de subsister au milieu de son enthousiasme conjugal, et dans une lettre à la belle-sœur de Moultou, à cette Gothon chérie, loin de laquelle jadis elle croyait ne pas pouvoir passer sa vie, elle trace du caractère de son mari ce portrait railleur :

Figure-toi le plus mauvais plaisant de l'univers, si heureusement enchanté de sa supériorité qu'il ne s'aperçoit pas de la mienne, si convaincu de sa pénétration qu'il se laisse attraper sans cesse, si persuadé qu'il réunit tous les talents dans le plus haut point de perfection qu'il ne daigne pas chercher ailleurs des modèles; jamais étonné de la petitesse d'autrui, parce qu'il l'est toujours de sa propre grandeur; se comparant sans cesse à ce qui l'entoure pour avoir le plaisir de ne point trouver de comparaison; confondant les gens d'esprit avec les bêtes parce qu'il se croit toujours sur une montagne dont la hauteur met de niveau tous les objets inferieurs; preferant cependant les sots, parce, dit-il, qu'ils font un contraste plus frappant avec mon sublime génie; d'ailleurs aussi capricieux qu'une jolie femme et plus curieux qu'elle.

J'ai lieu de me flatter cependant que le remede innocent que cette lettre lui fera avaler (elle écrivait sous les yeux de M. Necker) le guérira pour quelque temps de cette insupportable maladie.

C'est avec la même plume alerte et spirituelle que Mme Necker exerçait sa verve en faisant part à Moultou de ses premières impressions sur Paris et la société qu'elle y voyait. Au premier abord, et alors qu'elle demeurait encore avec Mme de Vermenoux, ces impressions sont loin d'être favorables, et la sévérité de ses jugemens est manifestement empreinte du parti-pris d'une étrangère résolue à ne point se laisser éblouir. La conduit-on à l'Opéra, elle y a du plaisir, mais point d'étonnement. Lui écrit-on de Suisse pour lui demander des nouvelles littéraires ou des relations intéressantes, elle n'en saurait donner, car elle n'entend parler que d'habits ou d'équipages, et elle ne voit que des folies ennuyeuses. Encore si elles étaient séduisantes! La plupart des beaux esprits lui paraissent de fades et mauvais plaisans, dont aucun n'est digne d'être comparé avec son ami. Quant aux Françaises, leur âme ne semble occupée qu'à imaginer de nouveaux moyens de décorer son enveloppe. Cependant Paris exerça peu à peu sur elle ce charme pénétrant du mouvement et de l'exquis en tout genre dont il est bien peu d'esprits assez austères pour se défendre, et dans la sévérité précipitée des jugemens qu'elle avait prétendu porter quinze jours après son arrivée sur les mœurs de Paris et le caractère de ses habitans, elle reconnaissait bientôt, avec bonne grâce, un travers national : « C'est, disait-elle, la maladie de tous les Suisses, enchantés d'être dans une grande ville et d'en médire; nous nous plaçons à une fenêtre d'un quatrième étage, et avec un crayon et du papier, nous faisons des notes numérotées sur les mœurs des passans qui traversent la rue. » Enfin, après plusieurs années de séjour, elle rendait complètement les armes, et dans une des lettres à Mme de Branles que le comte Golowkin a publiées, elle portait sur Paris ce jugement fin et un peu recherché d'expression, qui traduira, s'ils sont sincères, celui de bien des étrangers :

Venez vivre quelque temps avec nous, madame, et vous serez moins surprise de l'illusion qui nous fait préférer Paris à tout autre séjour; peut-être même la partagerez-vous. Il est certain qu'on peut et qu'on doit être plus heureux ailleurs; mais il faut pour cela ne pas connoître un enchantement qui, sans faire le bonheur, empoisonne à jamais tous les autres genres de vie. Nous ressemblons à ces gourmands dont le palais blasé est dégoûté de tous les alimens et ne peut cependant revenir à des mets simples et salutaires; la finesse du goût est prodigieuse-

ment perfectionnée tant pour le corps que pour l'esprit et nous réalisons au moral et au physique l'histoire du Sybarite que le pli d'une feuille de rose empêchoit de dormir.

Lorsque Mme Necker s'avouait ainsi vaincue par le charme de Paris, il y avait déjà longtemps que sa maison était devenue le centre d'un cercle littéraire dont l'éclat faisait pâlir celui qu'au prix de tant d'efforts et de prudence avait fini par rassembler Mme Geoffrin. Trois ou quatre années avaient suffi pour assurer le succès d'une entreprise à laquelle Mme Necker s'était consacrée dès le lendemain de son mariage avec l'ardeur raisonnée qu'elle savait mettre aux choses lorsque sa volonté était d'accord avec sa conscience. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour expliquer cette ardeur d'y voir, ainsi que l'ont fait les ennemis de Mme Necker, un dessein d'ambition longuement poursuivi et une suite de combinaisons profondes pour porter son mari au pouvoir en lui assurant l'appui des gens de lettres. Pour comprendre son mobile, il suffit de se rappeler ce goût passionné pour les choses de l'esprit qui avait occupé sa jeunesse et auquel elle n'avait renoncé que sous le coup de la nécessité. Lorsqu'elle avait accepté de suivre Mme de Vermenoux à Paris, une des raisons qu'elle se donnait à elle-même dans quelques réflexions jetées sur le papier, c'était la facilité qu'elle aurait de partager son temps entre « la lecture, la correspondance, les plaisirs bruyans et l'amitié ; rien de plus gracieux, ajoutait-elle, qu'un pareil genre de vie. » Il n'y a donc rien d'étonnant qu'une fois maîtresse de son temps et de ses actions, elle ait cherché à réaliser ce genre de vie gracieux que rêvait sa jeunesse. Son mari s'y prêta de bonne grâce, avec peu d'inclination toutefois, et l'indifférence distraite avec laquelle il assistait aux conversations qui se tenaient dans son salon lui a été assez souvent reprochée pour soupçon d'un ambitieux calcul.

Ce n'est pas cependant que la grande fortune de M. Necker et sa bourse toujours ouverte ne fussent pour beaucoup dans le succès si rapide de l'entreprise sociale et littéraire tentée par sa femme. Il y avait déjà longtemps que les gens de lettres avaient commencé de recourir à la protection des financiers, et lorsque Corneille dédiait *Cinna* au fermier-général Montoron, il est permis de voir dans cette dédicace moins un hommage littéraire qu'une sollicitation discrète. Mais cette protection leur était devenue d'autant plus nécessaire que, plus hardis, plus nombreux, moins soutenus par leur génie, ils avaient cessé, comme leurs ancêtres au XVIIe siècle, de tourner leurs regards vers le roi et la cour pour s'enrôler au service d'une puissance naissante dont ils s'efforçaient d'assurer le triomphe : l'opinion publique. Comme l'opinion publique n'avait

point alors de représentation légale, c'était par la voix des gens de lettres qu'elle s'exprimait, et ils étaient d'autant plus disposés à croire à l'infaillibilité de cette souveraine nouvelle qu'eux-mêmes préparaient et dictaient ses arrêts. A la vérité, l'appui qu'elle leur prêtait dans les circonstances difficiles n'était pas toujours très solide, et la Bastille était souvent au bout de la carrière périlleuse qu'ils couraient à son service, la Bastille dont, pour eux, les cachots étaient des chambrettes assez commodes, au sortir desquelles un regain de popularité les attendait, mais où ils n'en risquaient pas moins d'être oubliés, si quelque puissant protecteur ne s'agitait pour les en tirer. Ajoutez à cela que les droits de la propriété littéraire n'étaient pas aussi solides ni les profits aussi abondans qu'ils le sont de nos jours; que le succès de deux ou trois romans ou pièces de théâtre ne faisait point la fortune d'un écrivain, et que la menace perpétuellement suspendue d'une saisie ou d'une interdiction donnait toujours aux libraires ou aux comédiens un prétexte pour payer les auteurs assez maigrement.

La protection de quelque personnage influent, pour éviter la Bastille ou pour en sortir, la bourse de quelque grand financier pour y puiser dans les momens difficiles, tel était donc le double appui dont avaient besoin les gens de lettres au XVIIIe siècle, et l'on pourrait aisément compter ceux qui ont eu assez de courage ou de fierté pour s'en passer. Mais quelle bonne fortune de trouver à la fois ce double appui chez un financier dont les talens reconnus, les relations constantes avec le trésor assuraient déjà le crédit en préparant sa fortune politique, et quel surcroît d'agrémens quand la maison de ce financier était tenue par une femme jeune, belle, aimable, sincèrement éprise du culte des lettres, et attentive à caresser l'amour-propre de ceux qui fréquentaient son salon! C'est ainsi qu'on peut expliquer qu'il ait suffi à Mme Necker de deux ou trois années pour réunir autour d'elle une société qu'une maîtresse de maison moins favorisée par les circonstances aurait consacré sa vie entière à rassembler. Aussi les appartemens de la rue Michel-le-Comte, qui tenaient aux bureaux de la maison de banque, devinrent-ils rapidement trop étroits pour le nouveau genre de vie de Mme Necker, et le ménage abandonna ces régions lointaines du Marais pour s'établir rue de Cléry, dans une maison connue sous le nom d'hôtel Leblanc. Cet hôtel, qui était situé au coin de la rue du Petit-Carreau et qui, sur les anciens plans de Paris, occupe un emplacement assez vaste, avait appartenu, au commencement du siècle, à ce Claude Leblanc, secrétaire d'état au département de la guerre, que la haine de Mme de Prie avait fini par faire enfermer à la Bastille. La façade en rotonde était majestueuse; un large escalier

avec une rampe en fer d'un très beau travail conduisait aux appartemens du premier, dont les plafonds étaient ornés de peintures mythologiques et les murailles décorées d'arabesques et de médaillons (1). Ce fut là que M. et Mme Necker demeurèrent jusqu'au moment où ils s'établirent au contrôle général, et qu'ils tinrent un salon d'abord purement littéraire, auquel ne se mêla que plus tard, pendant et après le passage de M. Necker aux affaires, un nouvel élément, social et politique. Le jour que choisit Mme Necker pour rassembler habituellement ses amis fut le vendredi, qu'on lui conseilla d'adopter pour ne pas faire concurrence aux lundis et aux mercredis de Mme Geoffrin, aux mardis d'Helvétius, aux jeudis et aux dimanches du baron d'Holbach. Mais lorsqu'elle donnait à dîner, elle avait soin qu'il y eût toujours quelque plat maigre pour ceux de ses convives (en bien petit nombre sans doute) qui se conformaient aux prescriptions de l'église. Les vendredis de Mme Necker ont été rendus fameux par ces vers de Voltaire :

Vous qui chez la belle Hypatie
Tous les vendredis raisonnez
De vertu, de philosophie
Et tant d'exemples en donnez...

Le vendredi était en effet spécialement consacré aux hommes de lettres et aux philosophes, et on devait y raisonner beaucoup. Aussi Mme Necker ne tarda-t-elle pas à faire choix également d'un autre jour qui fut d'abord le mardi et qui conserva toujours un caractère différent et un peu plus intime. « Mme de X. a deux jours, l'un pour les gens d'esprit et l'autre pour les bêtes, dont je suis, » disait spirituellement, il y a une quarantaine d'années, l'amie d'une femme qui recevait un jour de la semaine des hommes de lettres et un autre jour des personnes du monde. Ce n'étaient point les *bêtes* que Mme Necker recevait le mardi ; mais ce jour-là elle invitait de préférence quelques personnes de la société dont elle avait su se faire des amis et elle se plaisait à les réunir à ceux des habitués du vendredi qui étaient l'objet de sa prédilection. Mme Necker assemblait ses hôtes tantôt à dîner, c'est-à-dire à quatre heures (et encore la marquise de Créquy trouvant que c'était trop tard, jurait qu'on ne l'y prendrait plus), tantôt à souper (la quatrième fin de l'homme, disait Mme du Deffand, qui avouait ne pas bien se souvenir des trois autres) et alors la soirée se prolongeait assez tard avec de nouveaux arrivans. La réception était très aimable et empressée, trop empressée peut-être de la part de Mme Necker, un peu froide et involontairement

(1) L'hôtel Leblanc, qui occupait le n° 27 de la rue de Cléry, a été démoli en 1842 pour faire place à la rue de Mulhouse.

hautaine de la part de M. Necker, qui était souvent absorbé dans d'autres préoccupations ; la cuisine en revanche laissait à désirer, du moins à en croire Grimm, qui disait dans les *Annonces et Bans de l'église philosophique :* « Sœur Necker fait savoir qu'elle donnera à dîner tous les vendredis : l'église s'y rendra parce qu'elle fait cas de sa personne et de celle de son époux ; elle voudrait pouvoir en dire autant de son cuisinier. » Cette première ancêtre des doctrinaires n'aurait fait ainsi qu'inaugurer le mépris un peu superbe pour les choses de la matière que Sainte-Beuve leur reprochait comme une infériorité intellectuelle : « Les gens d'esprit, disait-il, qui à table mangent au hasard et engloutissent pêle-mêle, avec une sorte de dédain, ce qui est nécessaire à la nourriture du corps (et j'ai vu la plupart des doctrinaires faire ainsi), peuvent être de grands raisonneurs et de hautes intelligences, mais ils ne sont pas des *gens de goût.* » Dans la génération nouvelle il n'y a plus de doctrinaires ; mais en revanche il y a beaucoup plus de gens de goût, du moins au sens restreint où l'entendait Sainte-Beuve dans cette boutade dictée par la rancune de quelque mauvais dîner.

L'hôtel Leblanc n'était pas le seul endroit où Mme Necker exerçât une large hospitalité. Comme les affaires de M. Necker le retenaient toute l'année à Paris et comme il redoutait pour la santé délicate de sa femme les chaleurs de l'été, il avait loué d'abord le château de Madrid, qui s'élevait à l'extrémité du bois de Boulogne ; plus tard il avait acheté, entre Paris et Saint-Denis, le château de Saint-Ouen, belle habitation située au bord de la Seine, dont les terrasses dominaient la rivière, et dont les ombrages, les bosquets, comme on disait alors, rendaient en été le séjour très agréable (1). Saint-Ouen était assez près de Paris pour qu'on y pût aisément venir dîner en voiture ; mais parmi les fidèles du vendredi il en était peu qui roulassent carrosse. Aussi était-ce une des politesses de Mme Necker de leur envoyer le sien tout comme elle envoyait autrefois le vieux Grison aux jeunes pasteurs qui venaient prêcher à la place de son père. La soirée s'écoulait en conversations agréables sous les grands arbres de la terrasse, et les invités qui ne voulaient point coucher à Saint-Ouen étaient reconduits le soir à Paris.

Maintenant que nous connaissons le cadre, il est temps d'esquisser la figure ou plutôt l'attitude des personnages, car leurs traits sont bien connus. C'étaient Suard, l'abbé Arnaud, Marmontel, Saint-Lambert, l'abbé Morellet, l'abbé Raynal, Thomas, Grimm, Diderot, d'Alembert, bien d'autres encore que je pourrais citer, si j'avais l'intention de faire défiler les uns après les autres devant mes

(1) Il ne faut pas confondre ce château de Saint-Ouen, qui, après avoir été la propriété de M. Necker passa aux mains de la famille Ternaux, avec celui tout voisin d'où Louis XVIII adressa au peuple français sa célèbre déclaration.

lecteurs tous ceux qui fréquentaient le salon de Mme Necker. Mais je craindrais que cette longue galerie de portraits ne finît par leur fatiguer les yeux, et je préfère choisir dans le nombre ceux que leurs lettres me permettront de faire mieux revivre et de faire parfois apercevoir sous un jour un peu nouveau. Avant de leur donner la parole à tour de rôle, je suis tenté cependant de les montrer conversant tous ensemble et je puis le faire grâce au soin qu'a pris Mme Necker de jeter sur le papier, à l'issue de son premier dîner du vendredi, quelques-uns des propos échangés entre les convives, qui étaient Bernard (le Gentil-Bernard de Voltaire), Suard, Thomas, l'abbé Morellet et Marmontel. Bien que ces propos n'aient rien de très remarquable, il peut paraître assez intéressant d'y voir chacun fidèle à son caractère, Bernard galant, M. Necker distrait, Morellet hargneux, Suard contredisant, Thomas emphatique et Marmontel badin.

M. BERNARD.

Vous vous portez à merveille, madame, votre teint est plus frais que ces fleurs.

Mme NECKER.

Les poètes sont galans.

M. BERNARD.

Dites sensibles.

Mme NECKER.

L'on peut réunir ces deux qualités; mais je crains bien qu'elles ne se perdent; en vérité l'abbé me met au désespoir, depuis une heure il rugit contre les femmes et ces messieurs l'excitent et l'applaudissent.

L'ABBÉ MORELLET.

Oui, madame, je soutiens que les femmes n'ont pas l'ombre du bon sens, et je vous aurais convaincue si vous aviez daigné m'écouter, mais il est impossible de raisonner avec vous, et vous prouvez merveilleusement notre thèse. Qu'en dites-vous, monsieur Necker?

M. NECKER (*distrait*).

Bien obligé, monsieur, je n'en mange pas.

Mme NECKER.

Mme Riccoboni, par exemple, excelle dans son genre.

M. SUARD.

Mais premièrement a-t-elle un genre?

Mme NECKER.

C'est en avoir un que d'écrire avec chaleur, avec grâce, d'intéresser ses lecteurs.

M. SUARD.

Écrire, je n'entends pas ce que c'est qu'écrire; elle arrange des phrases assez bien, sans imagination, sans idées.

Mme NECKER.

Oh! monsieur, vous exagérez.

M. SUARD.

Je n'entends pas ce que c'est qu'exagérer; exagérer est un mot qui n'a point de sens; personne n'exagère, on rend sa pensée et voilà tout.

Mme NECKER.

Jamais je ne suis d'accord avec M. Suard, pas même sur le temps qu'il fait, car si je dis qu'il pleut, il n'entend pas ce que c'est que la pluie.

M. SUARD.

Ah! charmant objet, vous vous égayez. Mais à propos, M. Thomas semble garder la neutralité, cela n'est pas bien.

M. THOMAS.

J'avoue, monsieur, que les femmes peuvent manquer de ce feu divin qui nous anime, de ce noble enthousiasme qui prolonge nos veilles et les fait passer dans la postérité la plus reculée; mais si elles ne montent pas avec nous dans les cieux, elles embellissent la terre; une femme honnête est le plus beau des spectacles pour une âme sensible.

M. MARMONTEL.

Honnête! à merveille, mon cher Thomas, mais si vous vouliez bien emporter celles-là avec vous dans les cieux et laisser les autres pour ramper avec nous sur la terre.

M. BERNARD.

Fi donc, monsieur! vous parlez comme un profane et vous oubliez que vous êtes dans le sanctuaire.

La conversation s'arrête ici et il ne nous reste plus qu'à faire notre choix parmi les convives de ce dîner. Commençons par Marmontel, l'auteur des *Contes moraux* (et aussi de *la Neuvaine de Cythère*), qui fut un moment si fêté au XVIIIe siècle, mais dont la sagacité de Mme Du Deffand pénétrait déjà la pauvreté littéraire lorsqu'elle disait de lui si vertement : « Ce n'est qu'un gueux revêtu de guenilles. » Marmontel fut en effet un des premiers et un des plus assidus parmi les commensaux de Mme Necker, dont le nom revient souvent dans les *Mémoires* curieux et pleins de détails peu édifians qu'il a laissés, disait-il, pour l'instruction de ses enfans.

On va voir que la manière dont il en parle ne laisse pas de contraster singulièrement avec celle dont en réalité il lui parlait. Écoutons d'abord l'auteur des *Mémoires :*

C'est dans un bal bourgeois (circonstance assez singulière) que j'avais fait connaissance avec Mme Necker; jeune alors, assez belle, d'une fraîcheur éclatante, dansant mal, mais de tout son cœur. A peine m'eut-elle entendu nommer qu'elle vint à moi avec l'air naïf de la joie : « En arrivant à Paris, me dit-elle, l'un de mes désirs a été de connoître l'auteur des *Contes moraux*. Je ne croyois pas faire au bal une si heureuse rencontre... Necker, dit-elle à son mari en l'appelant, venez vous joindre à moi pour engager M. Marmontel, l'auteur des *Contes moraux*, à nous faire l'honneur de venir nous voir. » M. Necker fut très civil dans son invitation, et je m'y rendis.

Suivent alors deux pages où Marmontel exprime son opinion sur Mme et sur M. Necker. Après avoir accordé à la femme quelques éloges qu'il était difficile de lui refuser, *la décence*, la candeur, la bonté, il se répand en critiques, dont quelques-unes ne sont peut-être pas sans justesse, mais qu'une malveillance soutenue paraît lui avoir inspirées. Sans goût dans sa parure, sans aisance dans son maintien, sans attrait dans sa politesse, son esprit comme sa contenance était trop ajusté pour avoir de la grâce. Son expression s'enflait tellement que l'emphase en eût été risible si l'on n'eût su qu'elle était ingénue. Les amusemens mêmes qu'elle semblait vouloir se procurer avaient leur raison, leur méthode. Tout chez elle était prémédité; rien ne faisait illusion, rien ne coulait de source. Ce n'était point pour ses amis, ce n'était point pour elle qu'elle prenait tous ces soins; c'était pour son mari. Il fallait que son salon, son dîner fussent pour lui un délassement, un spectacle. Aussi les attentions de Mme Necker et tout son désir de plaire n'auraient pu vaincre le dégoût d'être à ces dîners pour amuser son mari, s'il n'en eût été là comme de beaucoup d'autres endroits, où la société, jouissant d'elle-même, dispense l'hôte d'être aimable, pourvu qu'il la dispense de s'occuper de lui. Quant à M. Necker, jamais, disent les *Mémoires*, il n'avait donné lieu à Marmontel de croire qu'il fût son ami; aussi Marmontel n'était-il pas le sien, et sa femme avait même pour M. Necker une aversion insurmontable.

Qui ne croirait, en lisant ce jugement, que Marmontel ne dût être, à la table de Mme Necker, un convive d'assez mauvaise grâce, ayant peine à surmonter le *dégoût* que ces dîners lui inspiraient? Qui ne croirait surtout qu'il ait toujours conservé vis-à-vis de M. Necker une attitude fière et indépendante, n'ayant jamais ni reçu ni sollicité un service? Quelques fragmens de sa correspondance vont

nous montrer ce qu'il en était. Les lettres écrites par Marmontel à Mme Necker, qui ne sont dénuées ni de finesse ni d'agrémens et qui contiennent d'intéressans détails sur le mouvement littéraire et les commérages académiques du temps, se distinguent surtout par un ton de constante adulation dont il serait difficile de mieux soutenir et varier les ressources. S'il met « madame » en tête de ses lettres, c'est qu'on a profané le terme de « mon ange, » qui aurait dû être réservé pour elle, car il ne connaît rien de plus céleste que le caractère de son âme. Mme Necker va-t-elle passer quelques mois en Angleterre, il la menace de passer le détroit à la nage pour la rejoindre : « Pourquoi l'amitié n'aurait-elle point son Léandre comme l'amour? » Il pardonne à Marie-Antoinette sa partialité en faveur de Gluck (Marmontel était un *picciniste* forcené), parce qu'il apprend qu'ayant rencontré au bois de Boulogne, « aventure assez rare, la bonté, la sagesse, la vérité, la vertu même, elle leur avait fait le plus aimable accueil. » Les quinze premiers jours de son mariage lui ont paru longs, parce que pendant ce temps il a été forcément séparé de Mme Necker. Passe-t-il en voiture devant l'avenue de Saint-Ouen, il soupire profondément et dit à sa femme : « Voilà, ma chère enfant, la retraite de l'amitié, de la sagesse et de la vertu. C'est là que les plaisirs de l'esprit et de l'âme sont purs comme on nous dit qu'ils le sont dans le ciel. » Et tout de suite sa femme devine que c'est la maison de campagne de Mme Necker. Si la nécessité d'assister aux répétitions d'une de ses pièces le force à manquer à un des dîners du mardi (on voit qu'il était de l'intimité), ce dîner qu'il se promet toutes les semaines comme récompense de huit jours de travail, il avouera que c'est une assez pauvre raison pour se priver d'un honneur que Socrate et Marc Aurèle lui envieraient. Pour montrer que ces fragmens, choisis en quelque sorte au hasard, ne donnent point une idée exagérée de l'enthousiasme de Marmontel pour celle qu'il devait dénigrer plus tard dans ses mémoires, je publierai en entier une de ses lettres qui présente en outre l'intérêt de donner une idée assez exacte du caractère de Mme Necker.

Nous apprenons, madame, avec la plus sensible joie que votre santé se rétablit. L'air de votre patrie a sans doute beaucoup de part à ce changement salutaire; la nature y doit être fière de vous avoir produite et attentive à vous conserver (1). Mais, madame, je crois encore que c'est par les causes morales que votre affaiblissement a commencé; et d'après le principe *contraria contrariis curantur*, ce sera des causes morales que viendra principalement la réparation de vos forces. De

(1) Mme Necker voyageait à ce moment sur les bords du lac de Genève.

continuelles émotions, des affections *trop* profondes, une *trop* vive agitation, enfin les fatigues de l'âme et d'une âme beaucoup *trop* sensible, ont mis à de *trop* longues et *trop* rudes épreuves des organes *trop* délicats. Que faut-il donc pour remède à tous ces *trop* multipliés? autant de *moins* qui les tempèrent. Je sais bien que le naturel ne se corrige pas et s'il est en vous d'être susceptible à l'excès des impressions du mal qui arrive à vos semblables, si votre bonté impatiente ne peut vous laisser en repos, cet excès de vertu est un vice dont il sera difficile de vous guérir. Mais il en est de celui-là comme de tous les autres; quand on n'a pas la force de les combattre et de les vaincre, il faut se dérober aux occasions d'y succomber. Votre âme a pris ici, depuis quelques années, trop de liens de commisération et d'affection qui la détruisent; je ne vous demande pas de les rompre, mais de les relâcher. Vous auriez besoin de vivre quelque temps au moins dans un païs où il n'y eût point de malheureux. Ici, je vois qu'au lieu de ménager votre sensibilité, on l'excite; et comme on aime à voir l'effet du pathétique sur une âme qui s'en pénètre, dès qu'il arrive quelque chose de bien triste et de bien touchant, on va bien vite vous le conter. C'est un plaisir cruel que vos amis se donnent (moi peut-être tout le premier) sans s'appercevoir que c'est un doux poison qu'ils vous font avaler sans cesse. Non, madame, je ne veux pas vous entretenir que de choses réjouissantes, et je prends le manteau de Démocrite pour être votre médecin.

Marmontel entre ici dans quelques détails des plus intimes sur la santé de sa femme et de son enfant, puis il continue :

Le matin je m'occupe, et l'après-dîner je végète et m'amuse de tout; en cela j'oserai, madame, vous inviter à suivre mon exemple; rien n'est plus sain que cette indolence et cet abandon de soi-même; et s'il vous est possible de vous mettre à ce régime, je réponds de votre santé. M. Thomas désirerait que vous allassiez passer l'hiver dans les provinces du midi; il en parle bien à son aise, lui qui doit y être avec vous. Je suis plus généreux; et quoique retenu à Paris, je pense comme lui, et vous exhorte à me priver cette année de l'un des plus grands charmes de ma vie. J'en serai bien dédommagé si, comme je le pense, la douceur du climat et surtout le calme d'une vie plus isolée achève de vous rétablir.

Pardon, madame, je fais le médecin, et je ne le fais pas gaîment mais que j'apprenne que votre santé va mieux, je vous promets d'être joyeux jusqu'à la folie. Pour être gai, il faut être heureux et je ne puis l'être qu'autant que je n'aurai plus rien à désirer pour vous.

Quant aux rapports de Marmontel avec M. Necker, « qui ne lui avoit jamais donné lieu de croire qu'il fût son ami, » jamais sollici-

teur plus intrépide ne lassa plus souvent la patience d'un contrôleur général. Qu'il s'agisse de lui-même, et d'une pension sur la cassette royale qu'il voudrait obtenir par l'intermédiaire de M. Necker, d'un oncle de sa femme (nièce de l'abbé Morellet), qui sollicite une place à la caisse de Poissy, d'un beau-frère du susdit abbé qui voudrait conserver son *liard* dans les octrois de Lyon, ou de tout autre parent ou allié ; Marmontel ne met pas au service de ses demandes incessantes moins de souplesse d'argumens et de variété d'intonations qu'il n'en apporte dans les complimens adressés à M^me^ Necker. Tantôt il se pose en personnage désintéressé. Il ne se mêle pas souvent de sollicitations, et il est trop reconnaissant des bontés de M. et de M^me^ Necker pour en abuser par des demandes importunes. Tantôt il se prosterne dans des effusions de gratitude : « les paroles lui manquent; *vox faucibus hæsit*, » et le souvenir de la bonté qu'on a eue pour lui lui sera plus précieux que le service rendu. Parfois, au contraire, il prend le ton de l'aigreur; s'il ne peut obtenir de M. Necker ce qu'il obtiendrait d'un ministre juste, il sera obligé de dire à la famille de sa femme (dont il me semble que l'aversion n'était pas si insurmontable) qu'il est décidément sans influence et de l'engager à employer des protections plus puissantes. Mais, lorsqu'il a obtenu ce qu'il demande, il ne pense pas un instant à méconnaître les obligations qu'il a contractées vis-à-vis de M. Necker. Ce n'est pas à un homme comme lui que la reconnaissance est pénible; il se fait gloire d'en devoir à M. Necker, et il est fier de ses bontés.

Il faut, pour être tout à fait équitable, reconnaître que Marmontel payait en monnaie d'auteur les services d'argent que lui rendait M. Necker. A sa qualité d'historiographe du roi on peut dire qu'il joignait celle de poète attitré de la famille Necker. Nous le verrons plus tard rimer des couplets pour M^lle^ Necker. Mais avant de célébrer les charmes de la fille, il avait commencé par chanter ceux de la mère. La Sainte-Suzanne lui inspirait une pièce de vers dans le goût du temps, où il représente chaque dieu et chaque déesse de l'Olympe voulant faire quelque don à une mortelle : Apollon la poésie, Minerve la sagesse, Vénus la grâce et chargeant la Vérité du choix :

Qui fut chargé de ce message ?
Ce fut l'aimable Vérité.
De ces dons le juste partage
Fut remis à son équité.
A les placer elle s'empresse,
Mais bientôt ayant deviné
Qu'ils avaient tous la même adresse,
A Suzanne elle a tout donné.

Un autre jour, il envoyait à M^me^ Necker son propre buste, avec ces vers gravés au bas :

A l'âme la plus pure, au plus sublime cœur
Que ces traits après moi rappellent ma mémoire,
Son amitié fit mon bonheur,
Son souvenir fera ma gloire.

Et M^me^ Necker lui répondait tout aussitôt :

Les soucis, tu le vois, ne troublent point son cœur,
Il se laisse adorer des filles de Mémoire,
Il donne à ses amis le soin de son bonheur
Et l'univers prend celui de sa gloire.

La gloire de Marmontel ! C'était bien là une de ces expressions enflées dont l'emphase paraissait si risible à Marmontel lui-même. Mais c'était l'amitié qui dictait le langage de M^me^ Necker, et puisque ce même sentiment n'a pas dicté dans ses *Mémoires* celui de Marmontel, il était juste que des documens sans réplique vinssent le replacer dans son attitude véritable d'obséquieuse importunité.

L'abbé Morellet, dont la famille besogneuse faisait si fréquemment appel à la protection de M. Necker, avait été avec Marmontel un des premiers habitués du vendredi. M^me^ Necker l'avait connu avant son mariage, car il fréquentait le petit salon de M^me^ de Vermenoux, et elle portait sur lui un jugement assez juste et spirituel lorsqu'elle écrivait à Moultou :

L'abbé Morellet vous aura remis une lettre de ma part; c'est un bel esprit de Paris qui n'est pas même capable de sentir tout le vôtre; en revanche il a des connoissances, des talents, de la philosophie et de la méthode; d'ailleurs c'est un ours mal léché qui ne se doute pas qu'il y ait un usage du monde et que cet univers soit composé de grands et de petits, d'hommes et de femmes; il a de la candeur, de la probité, mille qualités honnêtes et assez de religion pour soupçonner qu'il peut y avoir un Dieu et pour l'avouer quelquefois à ses amis, lorsqu'il les connoît discrets et d'un commerce sûr ; je l'aime cependant et je crois que Dieu lui pardonnera son incrédulité qui ne part pas du cœur.

S'il faut en croire l'abbé Morellet dans ses Mémoires, M^me^ Necker se serait adressée à lui, en même temps qu'à Marmontel et à l'abbé Raynal, pour « jeter les fondemens de sa société littéraire, » et ce serait lui qui aurait conseillé le choix du vendredi. L'abbé convient que chez M^me^ Necker on causait agréablement de littérature et qu'elle-même en parlait fort bien, tout en se plaignant que sur d'autres sujets la conversation fût contrainte par la

sévérité de la maîtresse de la maison, « qui souffroit surtout de la liberté des opinions religieuses. » Quant à ses relations avec M. Necker, elles furent d'une nature plus délicate. L'abbé Morellet se trouva en contradiction directe avec lui lorsqu'il attaqua le privilège de la compagnie des Indes que M. Necker s'était chargé de défendre. A tort ou à raison, l'abbé Morellet fut soupçonné de n'avoir pas joué dans cette affaire un rôle tout à fait désintéressé. Grimm l'accuse formellement d'avoir porté sous le manteau de la philosophie la livrée d'un financier, M. Boutin, et Diderot de s'être vendu pour une pension. Aussi M. Necker avait-il vertement relevé les imputations de l'abbé Morellet dans un mémoire en réplique, ce qui n'empêcha pas l'abbé pendant tout le temps que dura la controverse, de venir s'asseoir chaque vendredi à la table de M. Necker, comme si aucun nuage ne se fût élevé entre eux... « et étaient les bonnes âmes singulièrement édifiées, dit Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, de l'âme sans fiel de ce digne ecclésiastique, lequel s'asseyoit une fois par semaine à la table de M. Necker, comme si de rien n'étoit, après en avoir reçu cinquante coups d'étrivières, bien appliqués, au milieu des acclamations du public. »

Le souvenir des cinquante coups d'étrivières, et même une brouille passagère survenue au moment de la discussion que souleva entre M. Necker et Turgot la question du commerce des grains, n'empêchèrent pas l'abbé Morellet de mettre à profit, sinon pour lui, du moins pour sa famille, la protection de M. Necker durant son passage au contrôle général. Aussi était-ce pour l'abbé une tâche assez délicate que de parler dans ses mémoires de toutes ces vicissitudes. Il faut lui rendre cette justice qu'il se tire de la difficulté avec assez de tact et de convenance, tout en s'exprimant sur le compte de M. Necker d'un ton plus cavalier, on va le voir, que celui de ses lettres. Il déclare que les principales doctrines économiques de son ancien contradicteur ne peuvent pas soutenir l'examen, et dans son langage un peu lourd il lui refuse « sur les principes de l'organisation des gouvernemens les connaissances solides et approfondies, qui sont nécessaires pour se guider parmi les écueils. » Mais il est surtout sévère pour le style de M. Necker, « chez lequel on trouve à la vérité des expressions heureuses et de beaux mouvemens, mais où l'on remarque trop souvent de la recherche, des tournures peu naturelles, des incorrections assez choquantes, et surtout une emphase qui fatigue l'esprit. »

L'abbé Morellet n'en jugeait pas toujours ainsi, car voici en quels termes il remerciait Mme Necker de l'envoi de l'ouvrage de son mari sur l'*Importance des opinions religieuses* :

Madame,

Je crois devoir vous adresser plutôt qu'à M. Necker lui-même les remercîmens et les éloges que mérite son dernier ouvrage de la part de tous ceux qui aiment l'éloquence et la vertu. Je veux lui épargner pour ma part l'embarras que lui causeront les louanges directes qu'il sera d'ailleurs forcé d'essuyer et souvent et longtemps ; elles cesseront de l'importuner en passant par votre bouche, et mon hommage particulier gagnera à être présenté par vous. Je viens d'achever ce gros volume qui m'a paru court. L'auteur y a véritablement épuisé son sujet, il l'a vu sous des faces toutes nouvelles et inconnues avant lui. Il développe avec une extrême sagacité des idées très composées; il rend visibles des rapports abstraits. Il démêle et analyse une foule de sentimens cachés et délicats et ce qui distingue surtout sa manière de toute autre, il a l'art de changer l'aride métaphysique en une morale touchante. Je regarde son ouvrage comme une des productions les plus précieuses de notre siècle et qu'on citera constamment quand on voudra comparer nos richesses à celles du beau siècle qui nous a précédés. Je vous parlerois aussi de tout l'esprit que l'auteur y a répandu si je ne savois très bien que cet éloge n'est pas celui qui vous touchera le plus. J'admire enfin la modération avec laquelle il parle de ses antagonistes et l'addresse avec laquelle il a évité de blesser les partisans des formes religieuses du pays où il vit. Son livre sera de toutes les communions, je le prie de m'admettre dans la sienne. Nous pouvons avoir encore ensemble quelques disputes *théologiques* sur les détails, mais il n'y aura pas de quoi faire une hérésie. Les hérétiques seront pour moi ceux-là (s'il en est) qui ne reconnoîtront pas les mérites et les beautés de cet ouvrage. Je vous supplie de rendre à M. Necker l'opinion que j'en ai prise et d'agréer l'hommage de mon profond respect.

Les *hérétiques* l'ont emporté, et depuis longtemps on ne cite plus l'ouvrage de M. Necker comme un des monumens littéraires qui permettent au XVIII^e siècle de soutenir la comparaison avec le siècle précédent ; mais on pourra citer la lettre de l'abbé Morellet comme un modèle élégant de l'art d'adresser à un auteur des complimens qui dépassent peut-être un peu la mesure de la franchise.

## II.

Si Marmontel et même l'abbé Morellet ont joué de leur vivant un rôle brillant dans le salon de M^me Necker, leur réputation est aujourd'hui singulièrement effacée par celle d'un homme dont le nom intéressera peut-être davantage le lecteur. Je ne sais si c'est à l'attrait des Mémoires de M^me d'Épinay, ou au mérite de sa *Cor-*

*respondance littéraire* que Grimm doit le regain de popularité dont il jouit de notre temps. L'attention des curieux a été tout récemment appelée de nouveau sur lui, par la publication simultanée d'une édition complète de sa *Correspondance* et par celle (trop peu répandue en France) des lettres que lui adressait Catherine II. Aussi le moment serait-il bien choisi pour une étude qui viendrait fixer les traits de cette physionomie encore indécise, et j'espère que cette étude paraîtra quelque jour ici même. Je n'ai pas à rechercher ce qu'à y regarder de près, deviendrait la réputation de droiture, de dignité et, s'il est permis d'employer en parlant d'un homme du XVIII^e siècle une expression aussi moderne, de « comme il faut, » que Grimm avait su de son vivant s'acquérir avec beaucoup d'habileté. Il faut voir comme dans ses lettres Catherine traite cette dignité et comme elle lave la tête à celui qu'elle appelle, tantôt *Monsieur le philosophe*, tantôt *Monsieur le baron*, mais plus souvent et avec plus de raison, *Monsieur le souffre-douleur*, ou *Son excellence souffre-douleurienne*, et qui, dit-elle, n'est jamais plus heureux « que quand il est auprès, proche, à côté, par devant ou par derrière quelque altesse d'Allemagne. » Cette question serait tout à fait hors de mon sujet, car dans sa relation avec M^me Necker, Grimm ne va se montrer à nous que sous son aspect habituel d'homme de lettres, discret, spirituel et courtois.

Grimm paraît avoir apporté d'abord une certaine réserve dans cette relation. Probablement il se plaisait trop dans l'intimité de M^me d'Épinay pour se laisser volontiers attirer ailleurs, et il n'était pas toujours facile de l'avoir à souper, à en juger par ce petit billet assez agréablement tourné, que M^me Necker lui écrivait au début de leur connaissance :

M. Tronchin soupe chez moi samedi. M. Grimm ne soupe guère, et le lui proposer, c'est assurément faire une indiscrétion. Cependant je me hasarde à la commettre. Peut-être ma lettre vous trouvera dans un moment qui me sera favorable, car, quoi qu'on en dise, je ne vous en croirai pas incapable, tant que je sentirai dans mon cœur tant de disposition à vous pardonner. Venez donc, monsieur, si vous êtes à Paris et si ma proposition ne vous gêne pas trop. Vous me ferez un double plaisir. J'ai annoncé à M. Necker avec tous les ménagements convenables les arrangements que vous avez pris pour vos billets; mais je n'ai pas vu sur sa phisionomie ce bouleversement auquel je m'attendois, et il faut vous avouer que, malgré tous vos desseins de lui nuire, je crains que vos convenances ne soyent toujours les siennes. Adieu, monsieur, vous connoissez toute mon amitié et vous savez mieux que moi combien elle est fondée.

Il n'était guère commode à Grimm de refuser une invitation aussi gracieuse, surtout si, comme cela paraît résulter de la lettre de Mme Necker, elle lui avait servi d'intermédiaire auprès de son mari dans quelque affaire d'argent. Grimm trouva sans doute dans la société de Mme Necker plus d'agrémens qu'il n'avait supposé, car il ne tarda pas à se départir de sa froideur; bientôt il va se plaindre d'être logé trop loin d'elle, et de ne pouvoir satisfaire assez aisément le désir constant qu'il aurait de la voir :

D'honneur, lui écrit-il, je ne peux pas vous trouver d'autre tort que celui de loger dans la rue de Cléry et de n'être point établie entre la place Vendôme et le Palais-Royal. Ce tort est impardonnable, madame; je sens que je vous verrois tous les jours un petit moment, et je sens encore mieux tout ce que je perds à vous voir si peu. Tenez, cela ne convient en aucune façon à une passion pour vous qui ne fait que croître et embellir. Je hais Paris que vous aimez, parce qu'on n'y peut accorder ses devoirs avec les plaisirs de l'âme les plus légitimes, et j'enrage d'être chez moi cloué sur ma chaise, quand je pourrois être chez vous à causer bien doucement au coin du feu.

A partir de cette entrée en relation, le nom de Mme Necker revient souvent dans la correspondance de Grimm. C'est à lui qu'on doit le récit de ce dîner célèbre où dix-sept hommes de lettres réunis autour de la table de Mme Necker proposèrent d'ériger par souscription une statue à Voltaire, épisode bien connu de l'histoire littéraire du XVIIIe siècle, qui devint à la longue pour Mme Necker l'occasion de contrariétés sans nombre à raison de l'entêtement que mit Pigalle à représenter Voltaire presque nu, mais qui lui valut en revanche l'hommage de ces vers un peu lestes du patriarche de Ferney :

Ah! si jamais de ma façon
De vos attraits on voit l'image,
On sait comment Pygmalion
Traitait autrefois son ouvrage.

Grimm est un homme de trop bonne compagnie pour imiter la sévérité dédaigneuse du langage de Marmontel sur le compte d'une femme chez laquelle il était fréquemment reçu. Cependant il nourrit contre elle un grief : c'est sa prétention à des convictions religieuses dont la solidité lui laissait des doutes. « Hypa-

tie-Necker, écrit-il un jour à propos du *Système de la nature*, passe sa vie avec des systématiques, mais elle est dévote à sa manière. Elle voudroit être sincèrement huguenote ou socinienne, ou déistique, ou plutôt, pour être quelque chose, elle prend le parti de ne se rendre compte sur rien. » Malgré ce dédain, Grimm fut un jour obligé de convenir que, si au point de vue théologique les opinions de Mme Necker n'étaient pas très solidement assises, elle avait du moins singulièrement à cœur de les faire respecter. Un certain vendredi, comme on allait se mettre à table, la discussion s'engagea inopinément sur un point de controverse religieuse. Blessée de quelque opinion mise en avant par Grimm, Mme Necker lui répondit d'abord avec vivacité; puis, comme Grimm tenait bon, elle perdit tout empire sur ses nerfs et fondit en larmes devant tous ses convives un peu décontenancés. Le soir même, Mme Necker, honteuse de son emportement, adressait à Grimm une lettre où elle s'excusait de la vivacité qu'elle avait montrée, et Grimm lui répondait avec empressement :

Votre lettre, madame, m'a causé l'émotion la plus sensible comme la plus inattendue. Elle m'a pénétré, confondu; elle m'a fait fondre en larmes comme un enfant, et mis dans l'impossibilité de tenir la plume dans le premier moment. A propos de quoi venez-vous donc exercer cet empire sur moi? Vous me demandez pardon, de quoi? de quelle offense? Je vous jure, avec toute la sincérité et la vérité qui me sont naturelles, que l'idée d'un reproche à vous faire n'a pas approché de moi et ne se seroit jamais présentée à mon esprit sans votre lettre. Trois sentiments m'ont occupé en un clin d'œil. Le premier étoit de me reprocher d'avoir touché étourdiment à une corde que l'importance du moment rendoit si délicate; le second d'aimer et d'admirer le feu avec lequel vous m'aviez arrêté au premier mot; le troisième de me blâmer de l'émotion que je venois de vous causer involontairement, et qui pouvoit nuire à votre santé au moment surtout où vous vous mettiez à table. Jugez vous-même, madame, si j'ai pu me méprendre aux motifs de cette émotion et si l'idée d'une offense de votre part a pu approcher de moi. Le seul regret que j'aie éprouvé, c'est de n'avoir pu m'expliquer assez pour établir que, quoi que notre religion nous ordonne de croire sur sa nécessité, elle avoit une horreur invincible pour l'intolérance et la persécution, et qu'un de nos principes les plus invariables étoit de laisser chacun le maître de sa croyance et de sa conscience. La chaleur avec laquelle vous m'avez réprimé ne m'a fait sentir que l'inconvénient d'une proposition mal expliquée pour le moment. Daignez m'estimer assez, madame, pour être sûre que j'attache à ce moment la même importance que vous, et surtout daignez vous désabuser sur ce

que vous appellez l'ascendant de mon opinion. Quoique j'aie sur tous les objets des opinions très arrêtées, je n'ai pas souvent occasion de les montrer, et je vous avoue en toute humilité que toutes les fois que je les laisse entrevoir, elles éprouvent dans la société la plus grande inattention et la plus complète indifférence. Cela ne les change pas à la vérité, mais cela m'est infiniment commode. J'irai tantôt me mettre à vos pieds et je me trouverai heureux si je puis vous convaincre que j'attache à vos bontés le prix qu'elles méritent. Cette idée ne peut être rendue que par cette expression commune; mais il me semble que depuis votre lettre je le sens beaucoup plus vivement et plus profondément.

Pendant toute la durée du long voyage en Prusse et en Russie qu'il entreprit de compagnie avec Diderot, Grimm entretint une correspondance régulière avec Mme Necker. Ses lettres, écrites d'une plume alerte et facile, sont curieuses à plus d'un titre. On y voit avec quelle bonne grâce ces fiers philosophes du XVIIIe siècle savaient se prêter au rôle de courtisan. Tantôt il s'habille en berger, avec une houlette et un habit vert-pomme, pour jouer son rôle dans une fête pastorale que le prince Henri donne au château de Rheinsberg. « Vous pensez bien, ajoute-t-il, qu'il ne siérait pas à un polisson de philosophe échappé de la rue Sainte-Anne de vouloir être excepté de la règle générale. » Tantôt il accompagne, au contraire, le roi de Prusse aux manœuvres militaires avec un zèle qui, assure-t-il, l'a édifié, et il ne se montre pas moins exact aux comédies, opéras et illuminations. Il est singulièrement fier de ce qu'à son audience de congé Frédéric ait daigné causer avec lui une demi-heure entre chien et loup, comme font les bonnes gens, et de ce qu'il ait appelé un de ses hussards de chambre pour le faire éclairer sans y mettre plus de façons. Il voudrait voir le philosophe de Sans-Souci assis un vendredi auprès de Mme Necker, et il le voudrait pour le philosophe comme pour elle, car il verrait le train de Paris, et elle le verrait faire autant de train qu'en Pologne, quoique d'un genre tout différent. « Je vous jure, ajoute-t-il, qu'on ne se douteroit pas d'avoir affaire avec un co-partageant. »

Si Grimm avait été déjà fasciné par le *co-partageant*, que sera-ce lorsqu'il approchera de la *co-partageante?* A peine est-il arrivé en Russie et a-t-il pu « en adorant la divinité de cet empire remplir le but de son dévot pèlerinage, » que l'enthousiasme le saisit. La vie errante qu'il mène depuis quelque temps n'est pas précisément de son choix, mais le moyen de résister à l'impératrice de Russie! Puisque la Porte ottomane n'a pas trouvé ce secret-là, il n'est pas très étonnant qu'il ne l'ait pas su. A me-

sure qu'il s'est approché des frontières de son empire, les marques de sa bonté, ou, pour parler en termes propres et plus ridiculement, les attentions de l'amitié la plus délicate se sont multipliées à l'excès. « Comment cela se conserve-t-il sur le trône ? » Il passe sa vie à la cour de Catherine et dans son cabinet à peu près comme il la passerait à Saint-Ouen, et cela lui ôte le courage de penser aux sacrifices qu'il a faits pour jouir de ce rêve singulier. Diderot doit ainsi que lui se tenir pour bien heureux, car indépendamment des bontés d'une grande et charmante princesse, il aura vu les creusets, les laboratoires et toutes les opérations chimiques moyennant lesquelles on refait une nation sans qu'elle le sache et sans que cela fasse le moindre bruit. L'attitude des deux amis à la cour de Catherine ressortira au reste mieux encore de ce fragment de lettre dont quelques reproches adressés à Grimm par Mme Necker sur son silence expliquent le début :

A Pétersbourg, ce 13 novembre 1773.

Si vous saviez, madame, le plaisir qu'il y a de recevoir et de lire à Pétersbourg une lettre datée de Saint-Ouen, je parie que j'aurois reçu la vôtre quinze jours plutôt. Mais il est décidé que vous êtes rancunière, et parce que mon malheureux sort ne m'avoit pas permis de vous écrire qu'après avoir endossé l'habit de berger à Rheinsberg, vous avez cru qu'il étoit bon de me laisser tout le temps de reprendre mes habits ordinaires. Je fais grand cas de la rancune, j'aime qu'on soit vindicatif, et je ne m'estime pas entre autres raisons parce que je ne sais ni haïr ni me venger. Mais vous qui êtes la générosité et la justice en personne, comment ne vous a-t-il pas passé par la tête qu'un pauvre diable errant de cour en cour, de bal en bal, de fêtes en fêtes, à la suite d'un prince, ne manqueroit pas d'empressement d'avoir de vos nouvelles par vous-même ? Mme Geoffrin en a jugé ainsi et m'a traité en conséquence. Sans reproche, je vous avois écrit avant tous mes amis les plus anciens, les plus intimes, tant j'étois pressé d'avoir de vos nouvelles, et toutes les lettres précédentes, toutes celles que j'avois écrites trois mois de suite après mon départ de Paris avoient été des lettres d'affaires indispensables, car lorsqu'il s'agit des affaires des autres, je pense qu'il faut être sur le grabat avec fièvre et transport ou s'exécuter. Mais je suis enchanté d'avoir cette querelle à vous faire ; premièrement, madame, parce que je suis bien aise de vous trouver un défaut ou plutôt d'avoir à citer une occasion où vous n'avez pas fait au mieux possible, car malheureusement c'est à quoi tout se réduit ; en second lieu parce que je suis charmé d'avoir quelque chose à vous pardonner pour vous récompenser du généreux pardon que vous avez accordé à M. Diderot. Je savois bien que

vous en viendriez là, mais j'aime que cela soit fait. Je vous l'ai dit, madame, c'est un homme perdu si on veut juger son allure suivant les principes reçus. Vous me direz tant pis pour son allure s'il lui faut des principes à part. Cela peut être; mais les grandes têtes sont faites pour saisir et juger l'ensemble d'un homme qui n'est pas dans l'ordre commun. C'est ainsi que le juge l'impératrice, et elle en est aussi enchantée qu'étonnée. Elle est même persuadée, quoique je lui dise tant que je peux que nous sommes tous de grands hommes, que nous aurions de la peine à lui envoyer de Paris une demi-douzaine de têtes de cette trempe. Il est cependant avec elle tout aussi singulier, tout aussi original, tout aussi Diderot qu'avec vous. Il lui prend la main comme à vous, il lui secoue le bras comme à vous, il s'assied à ses côtés comme chez vous, mais en ce dernier point il obéit aux ordres souverains et vous jugez bien qu'on ne s'assied vis-à-vis de sa majesté que quand on y est forcé. Je ne vous parlerai point de ses bontés pour moi, parce que je ne le pourrois sans une extrême confusion. Je me tirois d'affaire avec le roi de Prusse parce que nous étions à deux de jeu, lui grand roi, moi petit amateur de sagesse. Mais avec l'impératrice c'est autre chose. Lorsqu'elle a quitté la représentation du trône, on ne trouve plus dans son cabinet de souveraine, on trouve une femme qui cause au milieu d'un cercle d'amis. Or, lorsque en tombant des nues on se trouve admis dans ce cercle, on compare nécessairement son peu de mérite à un avantage si inattendu, et ce parallèle humilie et décourage. Ce qui n'a pas peu ajouté à ma confusion, c'est que l'académie impériale des sciences m'a élu en même temps que M. Diderot comme associé étranger. N'ayant pas le moindre soupçon de cette niche, je n'ai pu l'esquiver. C'est peut-être la seule occasion où je ne me soucioi pas d'être associé à M. Diderot, mais c'est un tour que m'a joué M. le comte Orlof, chef de l'académie, peut-être au sçu de l'impératrice.

Aux nouvelles que Grimm lui adressait de la cour de Catherine, M^me^ Necker répondait par des nouvelles de Paris, et le silence qu'elle gardait sur elle-même, sur sa santé, sur son mari, sur sa fille lui attirait à son tour de la part de Grimm des reproches affectueux auxquels elle répondait, non sans agrément, par la lettre suivante :

Je commence, monsieur, par vous répéter sérieusement que, loin d'avoir été étonnée du retard de votre lettre, je l'ai été, au contraire, de votre diligence; que si je n'y ai pas répondu promptement, ce n'est ni vengeance, ni ingratitude, mais seulement affaires et maladies, et que je n'ai et je ne me crois aucun droit sur votre amitié que ceux de l'amitié même, et qu'enfin, si je remarque la conduite des autres, c'est

sans vétilleries, et seulement lorsqu'on ne paye ma sensibilité et mon zèle que par de mauvais procédés. A huit cents lieues on peut se méprendre et condamner ses amis injustement. Je me suis méprise aussi sur ce qui pouvoit vous intéresser; j'ai cru vous plaire en vous donnant des nouvelles de la capitale; je pensois qu'à Pétersbourg on aimoit les vers et les événements. Je ne vous dirai donc pas que l'on met de nouvelles entraves à l'impression, que tout Paris est divisé entre Gretri et Glouch, et que les plus modérés assurent qu'ils ont quelques gouttes de sang à verser pour l'un ou pour l'autre; qu'un jeune homme lit à lui seul toute une pièce mieux que la meilleure troupe possible, et qu'on emporte les femmes mortes ou mourantes au sortir de ce spectacle, que nous attendons l'empereur ce printems, que M. de Buffon fait imprimer un ouvrage sur les éléments et un autre sur les planètes, où il nous dit au juste la température de chaque astre et presque le caractère de tous les habitants respectifs, que l'éloge de Colbert continue à avoir le plus grand succès. Mais je vous dirai en revanche que les maîtres de ma fille sont très-contents d'elle et que M. Necker engraisse que c'est une bénédiction. Ah çà, convenez, monsieur, que vous aviez un peu d'humeur quand vous m'avez écrit: j'en suis charmée; c'est le premier tort que vous aurez eu de votre vie, et l'on peut dire de vous ce que M^me Geoffrin dit d'elle-même: « Faites des vœux pour que j'aye un tort afin que je le répare. » Je compte donc que vous m'aimerez un peu plus, et c'est dans cette douce confiance que je reprens l'air serein de l'amitié.

Notre société est toujours la même. On y parle souvent de vous et l'on maudit votre absence tout en convenant qu'elle est raisonnable. M^me Geoffrin continue à me gronder à sa grande satisfaction et à la mienne. L'abbé Raynal exprime les étrangers jusqu'à la dernière goutte; l'ambassadeur (de Naples) rit et fait encore plus rire les autres; moi, j'écoute toujours avec quelque distinction. M. Necker ne parle ni n'écoute et se nourrit assez bien en suçant ses pâtes. M. Suard prend des mouches avec une dextérité charmante. Tout le monde vous attend et se forge des félicités des récits que vous allez nous faire : nous vous entendrons parler du laboratoire, des opérations chymiques, et vous serez obligé de convenir, monsieur, que si l'on peut faire des hommes dans un alambic, c'est encore à une femme que ce talent étoit réservé.

Le retour de Grimm à Paris mit fin à sa correspondance habituelle avec M^me Necker, mais non point à son enthousiasme philosophique pour Catherine. Après plus de dix ans, il établissait entre les procédés de gouvernement de l'impératrice de Russie et ceux de M. Necker un parallèle singulier, dont l'impératrice n'aurait peut-être pas accepté tous les termes :

Vous faites, madame, en parlant de mon héroïne (il s'agit toujours de Catherine), un éloge absolument neuf du despotisme; mais cet éloge ne le lui fera pas aimer davantage. Il n'y a peut-être que moi au monde qui sache distinctement le secret de son règne, employé tout entier à miner les bases du despotisme et à donner avec le temps à ses peuples le sentiment de la liberté; je dis avec le temps, parce qu'il n'est pas plus possible de hâter ce fruit précieux qu'aucun autre. Que son projet réussisse ou qu'il soit interrompu et anéanti après elle, il n'en sera pas moins connu lorsqu'elle ne sera plus, et il viendra un temps où quelque bon esprit ne sera pas peu frappé de l'extrême ressemblance de son système de gouvernement avec celui de M. Necker.

Le plan de partager l'empire en vingt-deux gouvernements qu'elle a conçu il y a douze ans, qu'elle a poursuivi, exécuté, perfectionné successivement avec une constance et une sagesse sans pareilles, indépendamment de l'avantage d'attacher les hommes de tous les ordres par leurs fonctions à la chose publique et de faire des sujets des citoyens, n'a eu d'autre but que celui que M. Necker se proposoit d'opérer par l'établissement des assemblées provinciales. Son projet réalisé n'a eu aucun éclat, parce qu'il est exécuté au milieu d'une nation qui n'est pas encore exercée à calculer les conséquences morales d'une opération politique; mais il viendra un temps où ce rapprochement entre deux têtes qui se mêloient d'administration dans deux points si éloignés frappera d'étonnement.

Puisque, à en croire Grimm, il est le seul au monde qui ait su distinctement le secret du règne de Catherine, il aurait bien dû nous expliquer certains épisodes de ce règne qui ne sont guère à l'honneur de son héroïne. Quant au dessein qu'il lui prête de miner les bases du despotisme et de donner avec le temps à ses peuples le sentiment de la liberté, j'imagine qu'il dut en rabattre un peu lorsque, dès les débuts de la révolution française, Catherine se mit dans ses lettres à lui parler « de ces savetiers et de ces cordonniers qu'il faudrait renvoyer à leur métier après en avoir fait pendre quelques-uns pour l'exemple » et lorsqu'elle ajoutait cette phrase significative : « Ils ont beau faire et beau dire, le monde ne manquera jamais d'un maître, et encore vaut-il mieux le déraisonnement momentané d'un seul que le déraisonnement de beaucoup qui met une vingtaine de millions d'hommes en fureur pour le mot de liberté dont ils n'ont pas même l'ombre et après lequel ces insensés courent sans jamais l'obtenir. » Il est vrai que Grimm ne tarda pas à être à peu près aussi désenchanté qu'elle des « savetiers et des cordonniers » et qu'en exprimant quelques années plus tard le regret « d'avoir manqué l'occasion de se faire enterrer, » il pleu-

rait la perte de bien des illusions moins tenaces que celles qu'il conserva jusqu'à la fin sur Catherine II.

Puisque le nom de Diderot revient si souvent sous la plume de Grimm, il est temps de faire entrer en scène cet illustre convive des vendredis, dont il serait assurément téméraire à moi de parler, après les brillantes études de M. Caro, si je n'avais surtout l'intention de le laisser parler lui-même. Il ne fallait rien moins que l'espèce de fascination exercée sur Mme Necker par tout ce qui jetait quelque éclat dans les lettres pour qu'elle se fût déterminée non pas seulement à recevoir, mais à rechercher un écrivain dont les œuvres licencieuses et les hardiesses philosophiques auraient dû, ce semble, lui inspirer quelque éloignement. Laissons Diderot nous raconter lui-même dans une de ses lettres à Mlle Voland, comment la connaissance se fit et comment il interpréta d'abord l'empressement de Mme Necker :

Savez-vous qu'il ne tiendroit qu'à moi d'être vain ? Il y a ici une Mme Necker, jolie femme et bel esprit qui raffole de moi. C'est une persécution pour m'avoir chez elle... c'est une Genevoise sans fortune à laquelle le banquier Necker vient de faire un très bel état. On disoit : « Croyez-vous qu'une femme qui doit tout à son mari osât lui manquer ? » On répondit : « Rien de plus ingrat en ce monde. » Le polisson qui fit cette réponse, c'est moi. Il s'agissoit d'une femme...

Et Diderot termine par une de ces plaisanteries de mauvais goût dont sa correspondance avec Mlle Voland est émaillée. Ainsi peu s'en fallut que, dans sa fatuité étourdie, Diderot ne se méprît aux marques d'un empressement qui, dans la pensée de Mme Necker, était un hommage rendu à l'écrivain. Hâtons-nous de dire que Diderot ne tarda pas à mieux comprendre et respecter la personne avec laquelle il venait d'entrer en relations, et qu'écrivant assez peu de temps après le *Paradoxe sur le comédien*, il l'appelle « une femme qui possède tout ce que la pureté d'une âme angélique ajoute à la finesse du goût. » Aussi ne tarda-t-il pas (et quoi qu'il en dise sans trop de persécution), à devenir un des habitués du salon de Mme Necker, où il représentait avec éclat et avec bruit la coterie des encyclopédistes. Bien que ceux-ci fussent assurément moins à l'aise chez Mme Necker que chez Mme Helvétius, ou chez le baron d'Holbach, cependant sa maison ne tarda pas à être comptée au nombre de celles où ils trônaient. On s'en émut à Genève, et Moultou se faisait auprès de Mme Necker l'interprète des inquiétudes éprouvées par les amis de sa jeunesse à la pensée que la société philosophique où elle vivait avait peut-être ébranlé sa foi chrétienne. Mais Mme Necker le rassurait par cette protestation chaleureuse :

Mon cher ami,

Pouvez-vous me soupçonner un instant? J'ai reçu mes sentiments avec l'existence et vous voudriez que je les abandonnasse dans le temps où mon bonheur en est le fruit? Vous pouvez me taxer d'enthousiasme, mais est-ce vous qui devez vous plaindre de ce que j'adore tout ce qui est bien? Je vois quelques gens de lettres, mais comme je me suis hâtée de leur montrer mes principes, on ne touche jamais à cet article chez moi. A mon âge, avec une maison agréable, rien n'est si aisé que de donner le ton... Je vis, il est vrai, au milieu d'un grand nombre d'athées, mais leurs arguments n'ont jamais même effleuré mon esprit, et s'ils ont été jusqu'à mon cœur, ce n'a été que pour le faire frémir d'horreur.

A ces reproches qui lui étaient souvent adressés au sujet de la société qu'elle fréquentait, Mme Necker trouvait un autre jour une heureuse et charitable réponse : « J'ai des amis athées, disait-elle, pourquoi non? Ce sont des amis malheureux. »

Mme Necker ne se contentait pas, comme elle l'écrivait à Moultou, de donner le ton à sa société ou de tempérer de temps à autre, comme le faisait Mme Geoffrin, par un : « Voilà qui est bien! » les hardiesses de ses amis les philosophes. Plus courageuse ou plus éloquente, elle provoquait elle-même la discussion, et s'il faut en croire son propre témoignage, elle ne demeurait pas à court d'argumens. Je trouve en effet dans ses papiers le récit d'une discussion qui s'engagea un soir entre elle, Diderot et Naigeon, l'humble et enthousiaste ami de Diderot, qui n'intervient au reste dans la conversation que par des interjections dont la vivacité justifie le surnom que lui donnait Diderot : « le petit ouragan Naigeon. » Malheureusement, un des feuillets du registre où cette conversation a été transcrite se trouvant déchiré, le commencement fait défaut, et le dialogue s'ouvre par une série d'exclamations de Naigeon qui font suite à quelques propos précédens.

NAIGEON.

Chimère! erreurs! préjugés!

Mme NECKER, *sans écouter M. Naigeon.*

Monsieur Diderot, reprenons une conversation qui m'intéresse, et qui me rend l'existence plus supportable (1). Ne me disiez-vous pas qu'il était possible d'expliquer la pensée par la suite des sensations?

(1) Mme Necker était sujette à des souffrances et à des agitations nerveuses auxquelles elle cherchait une distraction dans la conversation.

NAIGEON.

Oui certainement; avec la plus grande clarté; ah! sans doute!

DIDEROT.

Toute la nature n'est qu'une série de sensations graduées; la pierre sent, mais très faiblement; la plante sent plus que la pierre, l'huître plus que la plante, et c'est ainsi que je m'élève jusqu'à l'homme. De faibles sensations ne laissent aucun souvenir d'elles-mêmes. L'empreinte légère de mon doigt sur un corps dur ne sauroit se conserver, mais des sensations plus fortes produisent enfin le souvenir; souvenir qui n'est autre chose que la pensée, ou, si vous l'aimez mieux, qu'une empreinte durable. La seule matière suffit donc à l'explication de tous ces phénomènes et, si elle est susceptible de sensations, elle est aussi susceptible de pensée.

« Je veux que les idées nous viennent des sens, reprend Mme Necker. Qu'en conclurons-nous? » et elle réfute vigoureusement l'argument de Diderot, en opposant à la variété de nos sensations l'unité de l'être qui reçoit le tribut de nos sens. « Je me juge toujours une, ajoute-t-elle, et le foyer de ces idées, quel qu'il soit, est certainement indivisible.

DIDEROT.

C'est un sens collectif de tous les autres sens.

Mme NECKER.

Quelle est donc la nature de ce sens qui contient des choses abstraites, qui est tourmenté par des raisons métaphysiques, pour qui le néant est quelque chose, puisqu'il le distingue de l'existence; ce sens qui réagit sur lui-même, qui se forme de nouvelles pensées et qui, malgré les millions d'objets qu'il représente, qu'il renferme et sur lesquels il s'exerce, demeure toujours un et indivisible? Quelles sont les opérations de la matière qui ressemblent à ces actes miraculeux de notre âme? Ah! monsieur Diderot, avouons notre ignorance; plus nos idées se multiplient sur ces objets, plus je me persuade que Dieu a traité les métaphysiciens comme les architectes de Babel qui vouloient monter au ciel malgré leur petitesse. Il ne leur accorda le don des langues que pour les confondre par la multiplicité des mots et les empêcher de s'entendre.

La conversation s'arrête ici, soit (ce qui est à la vérité peu probable) que Diderot ait été ébranlé, soit que la chaleur déployée par la maîtresse de la maison dans la discussion lui ait fait juger plus

prudent de laisser tomber le sujet. Mais on voit que, n'en déplaise à Grimm, Hypatie Necker se rendait compte des choses, et qu'elle n'était pas en peine de donner une forme heureuse à ses idées.

Quelque ménagement que Diderot pût déployer pour ne pas blesser les convictions religieuses de Mme Necker, de quelque respect qu'il l'environnât, ce n'en était pas moins une relation étrange que celle de l'amant de Mme de Puisieux et de Mlle Voland, de l'auteur de *la Religieuse*, avec la femme austère et pure que l'ombre même d'une médisance n'a jamais effleurée et sous la plume de laquelle ne se trouve jamais un mot qui blesse les convenances. Chose singulière, il semble que Diderot fût seul à en avoir le sentiment. Les lettres qu'il adresse à Mme Necker ne sont pas seulement exemptes de ces polissonneries qui souillent toutes ses œuvres, mais elles sont écrites sur un ton de respectueuse humilité qui ne lui est pas ordinaire. On en jugera par celle-ci, où il s'excuse de ne pouvoir répondre à une demande de Mme Necker, en lui envoyant ses *Salons* encore inédits :

Madame,

C'est un éloge trop flatteur que celui que vous daignez faire de mes petits feuillets, pour avoir le courage de s'y refuser. Soyez bien persuadée que c'est avec un véritable regret que je vous renvoye votre commissionnaire les mains vuides; mais je n'ai rien, mes amis ont tout pris, et c'est une misère que de leur arracher quelque chose : il y a cependant un copiste en chantier; mes pauvres guenilles me reviendront, et je vous les confierai sans pudeur. Combien de choses vous y trouverez, qui n'auroient jamais été ni pensées, ni écrites, si j'avois eu l'honneur de vous connoître plutôt. J'ose croire que la pureté de votre âme auroit passé dans la mienne, et que je serois aussi devenu une espèce d'ange. Vous avez raison, madame, vous avez raison; un homme honnête, un homme qui veut sortir de ce monde-ci sans remords, un homme qui veut au dernier pas revenir par la pensée sur la carrière qu'il a parcourue, sans rougir, un homme qui connoît le vrai but des lettres, et qui ne veut pas prostituer son talent, ne compose rien que Dieu et vous ne puissiez regarder avec complaisance. S'il existoit des esprits célestes, et qu'ils errassent autour de nous, à côté d'une belle ligne à laquelle ils souriroient, ou ils s'éloigneroient, ou il tomberoit de leurs yeux une larme qui effaceroit les lignes indécentes qui suivroient; ces intelligences pures n'auroient précisément laissé dans mes ouvrages que ce que vous en approuveriez.

Il faut que cette crainte de scandaliser Mme Necker par l'indé-

cence de ses ouvrages tînt bien fort au cœur de Diderot; car il y revient encore et presque sous la même forme dans une lettre postérieure.

J'allois oublier de vous demander pardon de toutes les impertinences que vous avez lues dans mes *Sallons*. Soyez en assurée, madame, que je n'ai pas voulu vous manquer en aucune façon; car j'en use avec mes ouvrages ainsi qu'avec les ouvrages des autres. La ligne bien écrite ou bien pensée, le trait d'imagination, le sentiment honnête est la seule chose dont il me souvienne et la seule que je me sois proposé de mettre sous vos yeux. Dieu lisoit un jour la vie d'un homme de bien; c'est-à-dire une vie mêlée de bonnes et de mauvaises actions. Il avoit l'ange Gabriel à sa droite et le diable à sa gauche. Satan appuioit du doigt sur toutes les lignes accusatrices et sourioit; l'ange pleuroit, et chacune de ses larmes, en tombant sur le feuillet, en effaçoit la ligne qui faisoit sourire Satan. Vous auriez trop pleuré si chaque sottise de mon papier vous avoit coûté une larme. Songez, madame, que c'est ma confession que je vous ai confiée; songez que c'est moi tel que je suis, seul, portes et fenêtres fermées, sans voile et sans pudeur. Songez que je n'ai pas mis la moindre prétention à ce barbouillage; que je n'ai rien cherché de ce qu'il peut y avoir de passable, ni rien rejetté de ce qui se présentoit de mauvois; que j'ai tout écrit sans loix, sans triage, comme un torrent se précipite, entraînant pêle-mêle des arbres, des plantes, des animaux, quelques choses précieuses couvertes de beaucoup de fange. Lorsque vous en aurez fait transcrire les lambeaux qui ne vous auront pas déplu, ce sera certainement la très petite portion de cette masse informe et la seule que j'oserois publier. Si je ne comptois pas sur votre indulgence, je serois très soucieux de mon indiscrétion. Je vous supplie de ne me pas mépriser. Ce ne sont pas les pensées, ce sont les actions qui distinguent spécialement l'homme de bien du méchant. L'humeur secrette des âmes est à peu près la même. C'est une caverne obscure habitée de toutes sortes de bêtes bien et malfaisantes. Le méchant ouvre la porte de la caverne et ne lâche que les dernières. L'honnête homme fait le contraire. Vous avez voulu entrer dans la caverne et j'y ai consenti. M. Grimm a eu l'intrépidité de laisser regarder à travers les barreaux, des hommes, des femmes, du plus haut rang; mais cela ne me justifie pas. Si une bonne chose ne pèse pas plus dans votre balance que cent mauvaises, je suis perdu.

Quand ce manuscript vous sera devenu inutile ou fastidieux, je vous prie de le renvoyer chez moi sous enveloppe cachetée.

Mille pardons, madame, et mille excuses, je vous les demande à genoux, ajoutez à cela tout l'appareil d'une amande (*sic*) honorable, et puis frottez vos yeux et n'y pensez plus.

Lorsque Diderot partit avec Grimm pour la Russie, Mme Necker comptait sans doute qu'il lui écrirait de Saint-Pétersbourg quelques-unes de ces lettres brillantes qu'on aimait tant à montrer dans les salons du XVIIIe siècle. Mais son espoir fut déçu. Il la laissa sans aucunes nouvelles de lui (comme au reste sa femme et sa fille), et il fallut que Grimm excusât son ami. « Que voulez-vous faire, madame? Jamais sa conduite dans les choses les plus ordinaires comme dans les autres ne ressemblera à la conduite ordinaire et convenue. Il inventera plutôt le menuet de nouveau que de le danser comme les autres. » Diderot devait toutefois dédommager Mme Necker par une longue lettre qu'il lui écrivit de la Haye et dont je citerai quelques fragmens. Après lui avoir confessé tout bas qu'il ne sait rien de la Russie et que les philosophes qui parlent du despotisme ne l'ont vu que par le goulot d'une bouteille : « Quelle différence, ajoute-t-il, du tigre peint par Oudry ou du tigre dans sa forêt ! » Puis il trace de Catherine II un portrait auquel on aurait peine à reconnaître cette femme dissolue et sans scrupules si l'on ne savait combien au XVIIIe siècle il était facile à une souveraine d'éblouir un philosophe :

Je n'ai guères vu que la souveraine, et j'ai tout fait pour qu'en vous parlant d'elle, vous n'entendissiez pas la voix toujours suspecte de la reconnoissance; il m'en coûte ma fortune peut-être, ou celle de mes enfants, pour en être cru lorsque je vous dirois qu'on n'a pas plus de noblesse et d'affabilité que l'impératrice, que je ne sais quelle est la matière qui lui soit assez étrangère pour l'appliquer en conversation; qu'elle réunit à un grand jugement une pénétration vive; que si l'on aperçoit d'abord qu'on s'aproche d'une majesté, il est impossible de ne pas l'oublier dans le moment suivant; que vous ne connoissez pas mieux votre maison et vos enfants qu'elle son empire et ses sujets; qu'elle permet qu'on l'interroge et qu'elle ne trouve pas mauvais qu'on l'interrompe, comme j'en ai fait souvent la sottise; que son ame est forte et douce; qu'elle aime la gloire passionnément, et qu'elle sait y renoncer lorsque le succès, plus facile ou plus prompt, en exige le sacrifice; qu'elle a, quand il faut, le ton leste d'une Françoise qui a bien de la finesse; que c'est comme une grande et belle statue dont les formes précieuses n'ont point été altérées, mais qui a contracté une teinte légère de ce vernis que les chefs-d'œuvre de l'antiquité ont pris dans la vase où ils ont été précipités par les mains barbares; qu'un talent qui ne suppose pas seulement de la bonté, mais qui demande bien de l'esprit, celui de vous dissimuler et de vous faire entendre la chose qui vous désobligeroit, personne ne le possède à un plus haut point; qu'elle a bien l'art d'écarter la question à laquelle il

ne lui plaît pas de répondre, art facile avec moi, très difficile avec un autre; qu'elle a revêtu de toutes les séductions d'une femme aimable la fierté d'une romaine; que l'on peut l'en croire, parce qu'elle en a fait une longue épreuve, lorsqu'elle dit que les circonstances hasardeuses lui laissent le sang-froid; en un mot que, simple particulière à Paris, elle y auroit aussi son Saint-Ouen, où elle seroit entourée de femmes aimables et d'hommes instruits. Je vous achèverai quelque jour cette ébauche d'après ses propos, que j'avois l'intention de jetter sur le papier tout en la quittant, de peur qu'en séjournant dans ma tête, ils ne dégénérassent en prenant un gout de terroir.

Diderot entre ici dans d'assez longs détails sur l'effet que le climat de la Russie, et en particulier les eaux de la Neva, ont produit sur sa santé, puis il retombe dans son enthousiasme :

Je l'ai juré et je le jure encore, s'il arrivoit que par un de ces caprices du vieillard qui dispose, de dessous la noire pelisse qui l'enveloppe, de tous les événements de ce monde, qui nous voit aller et qui rit, cette grande et digne souveraine fut renversée du trône, je ne balancerois pas à retourner en Russie et à lui porter au fond d'une prison un hommage plus flatteur que celui que je lui ai rendu sur le trône.

Je ne puis ni accepter ni refuser le bien que vous avez la bonté de me dire de moi. Jugez, madame, de la perplexité de celui qui seroit obligé d'ôter à vos lumières ce qu'il accorderoit à votre véracité. Vous lisez les hommes comme on m'accuse de lire les livres; c'est vous-même que vous voyez en eux, et vous avez bien raison d'en être satisfaite.

Rarement à courir le monde
On devient plus homme de bien.

Je n'ai pas changé d'opinions en changeant de climat. Je continue de marcher sur la surface du globe, comme si personne ne me regardoit; je me vois, moi, et lorsque j'ai besoin d'un appui, d'un censeur, d'un panégyriste, ou d'un témoin, je vais chercher mon ami : tandis que vous avez les yeux tournés vers le ciel, je regarde vers la rue Anne (1) ou j'y cours, mon fétiche est sous ma main.

Il entre ensuite dans maints détails sur ses enfans, sur ses occupations, sur ses projets, et, finissant par revenir à cette pensée qui le préoccupe toujours : quelle opinion Mme Necker a-t-elle de lui? il termine ainsi sa lettre :

(1) Diderot veut parler ici de Grimm, qui demeurait rue Sainte-Anne. Était-ce déjà par horreur de la superstition qu'il supprimait le mot *sainte?*

Madame Necker, madame Necker, prenez garde; vous me corrompez, Je suis un homme simple à qui l'on en fait aisément à croire. Je ne rabattrois pas un mot de vos éloges, si j'étois bien sûr de ne jamais vous détromper.

Quand je me rapelle la hardiesse que l'on a eu de vous confier ces sallons, je n'en reviens pas; c'est comme si j'avois osé me présenter chez vous ou à l'église en robe de chambre et en bonnet de nuit. Mais c'est moi, trait pour trait; je n'ai fait que me copier, sans la moindre rature, il n'y a aucun de mes ouvrages qui me ressemble davantage. Le métal est resté brut tel qu'il est sorti de la mine. Si vous en tirez une paillette d'or, c'est plus votre mérite que le mien.

Il est bien facheux pour moi de n'avoir pas eu le bonheur de vous connoitre plutôt. Vous m'auriez certainement inspiré un gout de pureté et de délicatesse qui auroit passé de mon âme dans mes ouvrages. Ces dévergondées qui tourbillonnent dans nos jardins ne sont pas sans attraits. Plus piquantes peut-être pour la jeunesse et pour le vice, c'est la jeune fille grande, belle et modeste qui fixe les regards de l'homme de bien. Il n'y a nulle comparaison à faire des bacchantes de Rubens ou de Jordaens aux vierges de Raphael. Je le sçais, je le sens, j'en conviens; mais il est trop tard pour prendre ce stile pur et chaste.

A La Haye, ce 6 septembre 1774.

Je ne connais rien qui fasse plus d'honneur à M^me^ Necker que le respect d'un homme aussi peu respectueux que l'était Diderot, et rien non plus qui fasse autant d'honneur à Diderot que cet aveu et ce regret sincère de tant d'indécences jetées au hasard dans ses livres. C'est le propre des nobles âmes que d'élever à leur niveau tous ceux qui les approchent. Il y avait dans la nature de Diderot un fond meilleur que ses œuvres; c'est ce fond qu'il laisse apercevoir dans ses lettres à M^me^ Necker, et on y trouve déjà l'accent de l'homme qui, relisant quelques années avant sa fin certain passage de Sénèque sur le mauvais emploi de la vie, disait : « Je n'ai jamais pu relire ce passage sans rougir. C'est mon histoire. »

## III.

Diderot n'était pas dans le salon de M^me^ Necker le seul champion de l'Encyclopédie. Il avait un second dans la personne de d'Alembert. M^me^ Necker avait probablement connu d'Alembert au temps où il demeurait comme elle dans la rue Michel-le-Comte, chez sa vieille nourrice M^me^ Rousseau, et avant qu'il se déterminât à

venir partager, rue Bellechasse, l'appartement de M^lle^ de Lespinasse. Mais, si ancienne que fût leur relation, d'Alembert ne pénétra jamais dans la familiarité de M^me^ Necker aussi avant que Marmontel ou Diderot. Nature pauvre et assez froide (bien qu'il ne fût cependant pas incapable d'un sentiment profond), d'Alembert appartenait trop exclusivement à celle qui à son insu et sous ses yeux partageait cependant son cœur entre M. de Mora et M. de Guibert, pour qu'il lui restât grand'chose à donner de son temps et de son affection. Ce reste (pour ce qu'il pouvait être), appartenait d'ailleurs à M^me^ Geoffrin, et M^me^ Necker ne venait qu'en troisième ligne. Aussi les lettres échangées entre d'Alembert et M^me^ Necker montrent-elles qu'ils n'ont guère dépassé l'un vis-à-vis de l'autre les bornes d'une indifférence courtoise. Tantôt d'Alembert accompagne de quelques phrases modestes l'envoi du manuscrit de ses Éloges, et il s'excuse de « se présenter ainsi en robe de chambre et en robe de chambre trouée et déchirée ». Tantôt il entretient M^me^ Necker de quelque événement du jour, par exemple de la première représentation d'un opéra de Gluck, dont il dit comme M. Jourdain *qu'il y a trop de tintamarre là dedans*, ou bien plus simplement il lui recommande un maître d'écriture pour sa fille. Parmi ces lettres il y en a cependant trois dont l'intérêt tient aux circonstances qui les ont dictées. M^me^ Necker, ayant appris la mort de M. de Mora, avait cru devoir adresser à M^lle^ de Lespinasse ses complimens de condoléances; d'Alembert lui répond au nom de son amie et prend part avec une bonhomie touchante à la douleur dont il est témoin, sans se douter que dans cette douleur les remords entraient pour beaucoup plus que les regrets :

A Paris, ce samedi 4 juin.

J'ai lu, madame, votre lettre à M^lle^ de Lespinasse; elle en a été pénétrée de la plus sensible et la plus tendre reconnoissance, elle est hors d'état de vous exprimer elle-même le prix qu'elle met aux marques de votre intérêt; sa santé est très altérée, elle est dans un abattement qui ne lui permet pas de jouïr des consolations de l'amitié. Celle que j'ai pour elle me fait partager tout ce qu'elle sent, et c'est vous dire, madame, que je suis moi-même bien souffrant et bien malheureux. Je regrette pour moi l'homme qui avoit l'âme la plus sensible, la plus vertueuse et la plus élevée; son souvenir et les regrets qu'il me cause seront à jamais gravés dans mon âme; la bonté, la vertu de la vôtre me persuadent que c'est vous donner une preuve de mon attachement et de mon respect, que de vous parler de ce qui m'affecte si douloureusement. Permettez que cette lettre soit commune entre vous et M. Necker, que je prie d'agréer les assurances de mon respect.

Deux ans après, M^lle de Lespinasse succombait à son tour, et, sous le coup du seul chagrin profond qu'il ait éprouvé de sa vie, d'Alembert trouve en s'adressant à M^me Necker des expressions émues et affectueuses qui contrastent avec le ton ordinaire de ses lettres :

Ce mercredi au soir.

Que vous avez de bonté, madame, vous et M. Necker, de vouloir bien vous occuper de ma situation et de ma douleur ! J'ai perdu la douceur et l'intérêt de ma vie, je n'y tiens plus que par la triste et chère occupation d'exécuter les dernières volontés de ma malheureuse amie ; quand j'aurai rempli ce devoir douloureux, mais sacré pour mon cœur, je ne sentirai plus que l'abandon et le vide, et je ne pourrai supporter l'existence que par l'intérêt que voudront bien y prendre encore quelques âmes honnêtes et sensibles ; la votre, madame, est de ce nombre ainsi que celle de M. Necker, et c'est à ce titre que je vous demande la continuation de vos bontés à l'un et à l'autre ; elles me sont plus nécessaires et plus chères que jamais, elles me feront sentir plus vivement encore que par le passé toute la reconnoissance que je vous dois et tous les sentimens de respect et d'attachement que vous m'avez inspirés.

Quelques mois après la mort de M^lle de Lespinasse, M^me Geoffrin tombait à son tour dans un état d'affaissement avant-coureur de la fin, dont sa fille profitait pour fermer sa porte aux philosophes ses amis. C'était M^me Necker que d'Alembert choisissait encore comme confidente de ses regrets :

Quoique j'aie pris le parti, madame, de me remettre à mon ancienne manière de vivre, qui toute triste qu'elle est, convient mieux qu'aucune autre à ma santé et à ma situation, je me proposois pourtant d'avoir aujourd'hui l'honneur de vous voir, dont je n'ai pas joui depuis longtemps. Mais le triste état de M^me Geoffrin ne me permet pas de m'occuper d'autre chose, et m'interdit en ce moment le plaisir même de votre société. Suis-je donc condamné, madame, à tout perdre à la fois? Je pourrai dire comme Oreste : *Grâce au ciel, mon malheur passe mon espérance.* Je la voyois hier au soir dans un état d'affaissement qui me faisoit désirer d'être à sa place, sans que j'osasse lui souhaiter d'être à la mienne. Je ne prendrois pas la liberté de vous parler de cette nouvelle peine, si je ne savois combien votre amitié pour M^me Geoffrin vous la fera partager. Recevez mes excuses, mes regrets, et les assurances de mon tendre respect.

Bien que ces lettres de d'Alembert ne soient pas exemptes d'une certaine déclamation, il me semble cependant que la vérité de leur accent est de nature à réconcilier quelque peu avec cet honorable mais peu sympathique personnage.

Puisque le nom de d'Alembert a tout naturellement amené celui de Mlle de Lespinasse, peut-être lira-t-on avec intérêt ce billet enjoué (cependant avec une teinte de mélancolie), où elle remercie M. Necker de l'envoi de son opuscule sur *le Bonheur des sots :*

Ce mardi, 6 heures du soir.

Vous prêchez, monsieur, la neuvième béatitude, mieux que l'Évangile ne fait les huit autres; mais vous avez beau prêcher, votre écrit vous condamne à un malheur éternel; jamais je n'ai vu tant de bonne plaisanterie et de saine raison à la fois, cela est aussi philosophe et aussi gai que *Candide;* je croyois l'espèce humaine bien malheureuse, vous me faites voir bien des heureux sur la terre, mais à la vérité, sans m'attacher davantage à la vie ; ce qui me la feroit trouver bien douce, bien piquante et bien agréable, ce seroit que vous voulussiez bien en remplir quelques momens. Il n'y a pas plus de dix minutes que je possède votre paquet, je l'ai lu avec avidité, je vais recommencer. J'attends M. d'Alembert et je suis bien sûre qu'il partagera mon plaisir.

Le salon de Mme Necker était devenu également un lieu de rendez-vous fréquenté par les étrangers qu'attirait l'éclat de Paris et par les représentans des différens souverains de l'Europe que leurs fonctions diplomatiques y retenaient habituellement. C'est ainsi qu'on rencontrait aux vendredis l'ambassadeur d'Angleterre, milord Stormont (comme on disait alors), qu'on appelait dans la société *le bel Anglais;* l'ambassadeur de Suède, le comte de Creütz, prédécesseur de M. de Staël, qui fut le premier objet de cet engouement dont, à la suite du voyage de Gustave III, la société se prit pour la noblesse suédoise, l'ambassadeur de Naples, le gros et aimable marquis Caraccioli, qui, nommé vice-roi de Sicile, quitta Paris avec tant de regrets et répondait aux complimens du roi sur l'éclat de sa nouvelle place : « Ah! sire, je suis obligé d'abandonner la plus belle place du monde, la place Vendôme. » Mais de tous ces étrangers celui qui faisait la plus brillante figure dans le salon de Mme Necker, c'était l'abbé Galiani. Durant les dix brillantes années de son séjour à Paris, les seules, disait-il, où il eût vécu d'une vraie vie, de 1759 à 1769, le folâtre abbé dont le gouvernement napolitain avait eu la singulière idée de faire un secrétaire d'ambassade charma toute la société par ses saillies, et

dès que le salon de Mme Necker fut ouvert, il en devint un des hôtes les plus assidus. Là, il ne se trouvait pas exposé, comme chez le baron d'Holbach, à tenir tête, lui chétif, à toute une réunion d'athées et à leur démontrer l'existence de Dieu par le célèbre argument des *dés pipés*. Dans une discussion de cette nature, la maîtresse de la maison aurait pris parti pour lui, et il devait se sentir en sécurité. Mais ces abbés du XVIIIe siècle étaient si exigeans que chacun avait ses griefs. L'abbé Morellet reprochait à Mme Necker la contrainte qu'elle imposait à ses hôtes sur les questions religieuses. L'abbé Galiani lui reprochait « d'avoir de la vertu et d'observer le froid maintien de la décence. » Sans doute, à ce point de vue, il se trouvait plus à l'aise à la Chevrette, chez Mme d'Épinay. Mais une fois qu'il a quitté Paris, « le seul endroit, s'écrie-t-il avec désespoir, où l'on m'écoutoit, » pour retourner à Naples d'où il ne reviendra pas, comme les griefs s'évanouissent! comme les regrets dominent! On en jugera par quelques extraits de ses lettres aussi folles et aussi spirituelles que lui et que leur longueur seule m'empêche de publier tout entières. A peine est-il arrivé à Gênes, la première étape de son retour, qu'il écrit à Mme Necker pour épancher sa douleur :

Gênes, ce 28 août 1769.

Peste soit des sentiments! Si j'en ai, que Dieu me les pardonne, ce n'est pas ce que j'ai de mieux, en vérité. J'en ai pourtant bien peu; mais vous, madame, vous en avez un diable chargé. Votre charmante lettre du 29 n'a que ce défaut-là. Vous me parlez encore de sentiments. Que ne me parlez-vous pas de pantoufles? que risquez-vous? Je suis à Gênes et vous à Paris. Savez-vous que, si vous continuez sur ce ton-là, je pourrai bien penser à vous le jour, mais je n'en rêverai pas la nuit?

Vous voyez comme je suis gai. N'en croiez rien. Je suis triste et malheureux, et je suis bien fâché de vous l'apprendre. Je tâche de me distraire et je donne dans l'excès opposé d'une gaieté folle. J'amuse ici tout le monde hors moi-même. Un instant que je retombe sur l'idée de Paris et de mes amis, me voilà perdu. Je n'y suis pas et vous y êtes. Voilà les deux points de ma triste et désolante méditation. Mais vous y reviendrez, me dit-on. Qu'en sais-je? Mais vous mourrez hors de Paris? C'est sûr et ce n'est pas consolant. Mais vous n'êtes pas encore mort? C'est encore très vrai. Vous vous y ferez donc comme les diables au feu de l'enfer? C'est pénible, et enfin c'est la seule ressource de l'enfer et la seule consolation des damnés. Mais quelle maudite lettre lamentable je vous écris, grand Dieu! Revenons à nos pantoufles... L'abbé Morellet a donc été mordu de jalousie, Suard en a été piqué, et Thomas en a-t-il été égratigné? Ah! il est coriace celui-là. Nouveau Démosthène dans sa

lanterne à Madrid (1), qui vaudra un jour celle d'Athènes, il est tranquille, sûr et d'une confiance qui m'impatiente. Si je revenois pourtant, je serois homme à le faire trembler, mais je ne reviendrai pas. Ah! fi, le vilain que je suis! quel maudit tic que j'ai pris là! Je ne fais que répéter ce doute dans ma tête, et ce doute me désespère, il me tue. Allons, parlons d'autre chose.

... Mlle Clairon est-elle de retour? C'est un chagrin de moins que son absence de Paris m'a valu à mon départ. Je n'ai pas besoin de vous dmeander si elle se souvient de moi. Je suis bien sûr que oui. Mlle de Lespinasse s'en souviendra aussi, car elle est jolie, honnête, a une mémoire très heureuse, beaucoup de lecture, beaucoup de connoissances, et je suis pour elle un livre qu'elle a lu autrefois sans ennui. Mme Geoffrin... Non, je n'en parlerai pas. Je n'en ai pas encore la force. Pour Mme de La Ferté-Imbault (la fille de Mme Geoffrin) on peut en parler, Elle m'aime et je l'aime comme les anges s'aiment, à ce que dit notre saint Thomas qui n'est pas votre Thomas, mais qui étoit bien meilleur théologien et qui avoit découvert que les anges s'aiment tout aussi bien de loin que de près, sans se voir, sans se parler. Ils sont bien heureux s'ils y trouvent du plaisir.

Vous m'aviez promis de m'écrire souvent. Tiendrez-vous parole? Écrivez-moi par la poste en droiture ici, mais chargez quelqu'un de faire les enveloppes. Vos lettres ressemblent à Socrate, la plus belle âme dans le corps le plus laid. Vos lettres sont aussi belles que l'enveloppe en est affreuse. Je dis cela pour faire plaisir à l'abbé Morellet et non pas pour vous humilier. Il ne vous conviendroit pas de bien faire les enveloppes. Cette matérialité ne sied pas bien au sublime de votre ineffable spiritualité. Voilà le papier qui commence à me manquer. N'oubliez pas mes compliments à votre plus cher ami, à M. Necker. Je l'aime infiniment, et ce n'est pas pour vous faire ma cour. C'est pour mon plaisir tout pur. On me reprochera que je n'ai pas encore envoyé rien dire à l'incomparable Marmontel et à tant d'autres, mais leur souvenir cause mon malheur, et il ne faudroit pas être malheureux.

Ah! cette pantoufle! Heureux le cordonnier!

Cependant, d'étape en étape, l'abbé est arrivé à Naples. Ce n'est pas lui qui comprendra jamais qu'on s'écrie : *Veder Napoli, poi mori!* Au pied du Vésuve, ce sont les souvenirs de Paris qui le hantent, et il ne peut se tenir d'en faire confidence à Mme Necker. Après avoir « tout bonnement et platement » commencé par lui deman-

(1) On se rappelle qu'avant d'avoir acheté Saint-Ouen, M. Necker avait loué le château de Madrid.

der de ses nouvelles, et s'il est vrai qu'elle soit grosse, il se laisse aller à la vivacité de ses regrets et trace ce tableau animé où il peint au vif le salon de Mme Necker et lui-même :

Il n'y a point de vendredi que je n'aille chez vous en esprit. J'arrive, je vous trouve tantôt achevant votre parure, tantôt prolongée sur cette duchesse. Je m'assieds à vos pieds. Thomas en souffre tout bas, Morellet en enrage tout haut, Grimm, Suard en rient de bon cœur, et mon cher comte de Creütz ne s'en aperçoit pas. Marmontel trouve l'exemple digne d'être imité, et vous, madame, vous faites combattre deux de vos plus belles vertus, la pudeur et la politesse, et dans cette souffrance vous trouvez que je suis un petit monstre, plus embarrassant qu'odieux. On annonce qu'on a servi. Nous sortons, les autres font gras, moi je fais maigre, et mange beaucoup de cette morue verte d'Écosse que j'aime fort, je me donne une indigestion tout en admirant l'ardeur de l'abbé Morellet à couper un dindonneau. On sort de table, on est au café, tous parlent à la fois. L'abbé Raynal convient avec moi que Boston et l'Amérique anglaise est à jamais séparée d'avec l'Angleterre, et dans le même moment Creütz et Marmontel conviennent que Grétri est le Pergolèse de la France; M. Necker trouve tout cela bon, baisse le tête et s'en va. Voilà mes vendredis. Me voyez-vous chez vous comme je vous vois? avez-vous autant d'imagination que moi? Si vous me voyez et si vous me touchez, vous sentirez qu'à présent je vous baise tendrement la main. Mais vous souriez ? Adieu donc, je suis content.

Cependant il n'a pas tout à fait pardonné à Mme Necker d'avoir gardé vis-à-vis de lui « le froid maintien de la décence, » et après deux années écoulées, il lui cherche encore querelle à ce sujet :

Naples, ce 6 juillet 1771.

Ma divinité!

Enfin une lettre de vous est venue me trouver. Si cela continue, je n'en demande pas davantage à la déesse de l'amitié. Vous êtes toujours dans les mêmes principes à ce que dit votre lettre; tant mieux pour M. Necker, tant pis pour les autres. Cela me fait plaisir à moi pourtant, puisque cela prouve que j'étois l'Hector de cette Troie et que

. . . . . Si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

Si la chose eût été faisable, je l'aurois faite. Réjouissons-nous donc et triomphons dans la déroute générale.

Vous me dites que tous vos plaisirs se réduisent à la conversation. Je vous plains bien, elle est mourante à Paris et sera bientôt morte. *Curæ leves loquuntur, ingentes stupent.* Les Français parlent et chantent quand on les pince; ils se taisent, comme de raison, lorsqu'on les assomme. Pour moi, voilà bientôt deux ans que j'ignore ce que c'est qu'une conversation. Faute d'autres animaux raisonnables, je fais société avec un chat. Il est à présent malade. Si vous connoissez la force des chagrins domestiques, vous pouvez juger de mon affliction. J'ai appris la langue chatte depuis mon départ de Paris; je la parle assez couramment pour un homme, et je crois que, si vous veniez me trouver, au lieu de vous dire: « Je vous adore, je languis, je me meurs, » et cent autres fadaises de la langue humaine, je vous dirois : *Miaôu!* et tout seroit dit, et même très énergiquement. Savoir ce que vous répondriez. Répondriez-vous à demi-voix comme une jolie chatte : *Mie, mieù, mioù?* ou souffleriez-vous comme une chatte fauve et farouche? Allons, vous ne risquez rien à me le dire à deux cents lieues de distance. Ni vos griffes, ni les miennes ne sont pas si longues. Mais revenons à nos moutons.

J'ai fait de votre charmante lettre tout l'usage que je pouvois. Je l'ai montrée au baron de Gleichen. Il a dit, comme La Fontaine en apprenant le choix de la sépulture de Racine, que vous ne m'en auriez jamais tant dit de mon vivant à Paris. Enfin nous nous sommes attendris jusques aux larmes, et en faisant votre éloge, mon refrain étoit : C'est dommage qu'elle ait tant de principes dans sa tête et aucune inconséquence dans son cœur. Je me suis souvenu de cette soirée affreuse et à jamais mémorable où je fus un monstre parce que j'osois dire ce que tout le monde pensoit. Je disois que je n'aimois les hommes que pour l'argent et M. Necker en a, que je n'aimois les femmes que pour la beauté et vous en avez, je disois donc que j'aimois le maître et la maîtresse de la maison et j'étois un monstre après cela. Vous en fûtes scandalisée, Mme Suard étonnée et Mme la gouvernante du Louvre indignée. La ville en retentit, les faubourgs s'en plaignirent, le royaume en étoit en combustion et tout le monde me pardonna; ainsi Dieu me le pardonne d'avoir convoité l'argent et la femme de mon prochain alors, car nous ne le sommes plus à présent. Les Alpes nous séparent. Mais ni le temps ni les Alpes effacent le souvenir de journées délicieuses que j'ai passées chez vous. Voilà la tristesse et le spleen qui me gagnent. Changeons de discours.

Je me reproche tous les jours de n'avoir pas encore écrit à Mlle Clairon. C'est une des personnes qui m'a le plus véritablement aimé au monde. Je l'ai toujours senti et je suis bien aise qu'elle le sache. Voudriez-vous bien le lui contester? Je rêve bien souvent d'elle et de ses amis. Je n'en parle pas si souvent. Car avec qui en parlerois-je? Je vis avec des gens qui de temps à autre me demandent ce que fait la

reine de France (c'est vrai au pied de la lettre), ils ont oublié d'en avoir porté le deuil il y a trois ans. Ah! madame, quel affreux désert que cinquante mille Napolitains! M. Necker m'écrivit d'une affaire il y a quatre mois... Je lui répondis une longue et belle lettre. L'a-t-il reçue? Je n'en sais rien. Voudriez-vous me le dire?

Grimm vit toujours, on le sait. Suard fait des traductions spontanées (1) et donne des nouvelles forcées. Je l'aime mieux quand il fait à sa guise. Morellet assurément ne soutiendra aucune thèse à présent ni sur l'exportation, ni sur les privilèges, ni sur les toiles peintes, ni sur les gênes de la liberté du commerce. Qui est-ce qui se plaint des égratignures au milieu d'une bataille? Me conseilleriez-vous d'écrire à Mme Geoffrin? J'en aurois bien grande envie. Cependant j'ai peur qu'elle ait peur de mes lettres. Je suis si fou, elle est si prudente. Cependant je l'aime, je l'estime, je la vénère, je l'adore et si on m'écoutoit, j'en parlerois toujours. Dites-le-lui au moins et dites-moi en quel état sont les mercredis. Je ne puis plus soutenir le tableau émouvant des souvenirs que j'ai. Ma tête est une lanterne magique à présent. Je vous quitte et j'embrasse M. Necker et vous aussi si vous y consentez.

La correspondance de l'abbé Galiani s'arrête à cette date. J'ignore si les lettres suivantes ont été détruites ou si la correspondance a effectivement cessé. Peut-être Mme Necker a-t-elle trouvé que l'abbé poussait trop loin le badinage. Dans sa jeunesse elle eût trouvé plaisantes ces déclarations d'au delà des monts, mais depuis qu'elle vivait dans une société assez corrompue il y avait certains sujets sur lesquels elle n'entendait pas raillerie. En réalité, Mme d'Epinay était une correspondante qui convenait beaucoup mieux à Galiani, et il n'est pas étonnant que seule elle ait eu le privilège de continuer à recevoir des lettres du pétulant abbé.

Des dîners plus ou moins bons et une conversation brillante dont avec une habileté parfois un peu trop apparente elle savait diriger le cours n'étaient pas les seuls agrémens que Mme Necker se préoccupât d'offrir à ses hôtes. Parfois elle leur faisait entendre Mlle Clairon qui était retirée du théâtre, mais pour laquelle Mme Necker avait conservé une admiration passionnée, ou bien elle cherchait à leur procurer un plaisir fort apprécié au XVIIIe siècle, celui de la lecture à haute voix de quelque œuvre nouvelle, plaisir toujours dangereux, car il se change parfois en un déplaisir sensible pour celui qui lit comme pour ceux qui l'écoutent. Il est assez rare toutefois que l'échec public d'une lecture finisse par tourner à la confusion, non pas de l'auteur, mais des auditeurs. C'est cependant la

(1) Suard venait de faire paraître une traduction de la Vie de Charles-Quint, par Robertson, et rédigeait la *Gazette de France* avec l'abbé Arnaud.

mésaventure qui est arrivée à Mme Necker. L'impression d'ennui profond que causa dans son salon la première lecture de *Paul et Virginie* est demeuré une de ces anecdotes classiques dont le souvenir a dû consoler plus d'un auteur incompris. J'ai cherché dans les nombreux documens qui m'ont passé sous les yeux quelque trace de cette anecdote et je n'en ai découvert aucune. Mais j'ai trouvé deux lettres de Bernardin de Saint-Pierre antérieures à la publication de *Paul et Virginie*, et qui datent de ces années de sa vie où, inquiet, besogneux et tourmenté non moins par son caractère que par son génie, il frappait à toutes les portes, aussi bien à celle de Rousseau qu'à celle des encyclopédistes. La première de ces lettres, qui est fort courte, accompagne l'envoi de son *Voyage à l'île de France*; « ce n'est point, dit-il, un hommage qu'il rend à la beauté de Mme Necker ni un tribut qu'il paie à son esprit, c'est un *exercice qu'il offre à sa sensibilité.* » Je publierai en entier la seconde, où l'on verra Bernardin de Saint-Pierre, doutant encore de son génie, tout à la fois se proposer d'écrire une Histoire de Guillaume Tell, demander à M. Necker la communication de son mémoire sur la compagnie des Indes (où il sollicitait en ce moment même d'être envoyé en mission), et comparer entre temps Mme Necker à Vénus :

Madame,

Si vous aviés, à la fin de cette semaine ou au commencement de la semaine suivante, un jour où vous n'eussiés ni beaucoup de plaisirs ni beaucoup d'affaires, si dans ce jour, il y avoit un quart d'heure dont vous puissiés disposer avec M. Necker, je vous prie de me le réserver, J'ai retrouvé dans de vieux papiers un manuscrit sur lequel je voudrois consulter des personnes qui eussent des lumières, du goust et surtout de la sincérité. Je ne sçaurois mieux m'adresser qu'à vous, madame, qui pensés si noblement et qui écrivés si bien. Si je pouvois me fier à mes talents, j'employerois mon loisir à écrire quelque histoire, et un des plus beaux sujets à mon avis est celle d'un de vos compatriotes Guillaume Tell, qui occasiona la révolution de la Suisse. Mais où prendre des matériaux, et surtout des connoissances sur les mœurs et la nature d'un pays où je n'ai jamais été ? Voilà où vous et M. Necker pouvés m'aider en suposant toutefois que j'aye assés de talent pour y réussir et que vous ayés assés d'estime pour moi pour me le dire.

Je crois que vendredy prochain vous aurés beaucoup de monde; il me semble qu'il y a une partie faite, de dames, de beaux esprits, de gens aimables. Ils ont raison. Certainement Paphos n'avait pas de vues plus riantes que Saint-Ouen, et Vénus vous ressembloit beaucoup si ce

n'est qu'elle avoit les yeux noirs et que vous les avés bleus comme Minerve.

On attend ici la comette pour demain, il y a des églises dont les confessionaux ne desemplissent pas, mais le peuple est fort inquiet de savoir si la terre sera brûlée ou noyée, c'est ce qu'on sçaura demain.

Si M. Necker veut me prêter son mémoire sur la compagnie des Indes, je lui serai très obligé. Je crois que j'aurai le temps de le lire. Du moins je le désire beaucoup, j'en ai ouï dire tant de bien et j'ai une si bonne opinion de son goust que je serai fort sensible à cette marque de sa confiance.

Agréés, madame, les sentiments de respect et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur

DE SAINT-PIERRE.

Paris, ce 11 may 1773 (hôtel de Bourbon, rue de la Magdelaine).

Dans les propos qui s'échangeaient aux vendredis de M^me^ Necker on peut penser qu'il était souvent question de l'Académie française. Presque tous les habitués de son salon en faisaient partie, et ils devaient profiter de ces fréquentes rencontres pour s'entretenir ensemble des prix qu'ils avaient à distribuer (et dont M. Necker fut honoré deux fois), ou des discours qu'ils avaient entendus. Ce n'était pas une mince affaire qu'une réception académique dans un temps où le moindre événement littéraire avait autant et sinon plus de retentissement qu'une bataille. Ce jour-là, bien des hardiesses qui aujourd'hui nous sembleraient des banalités se débitaient aux applaudissemens du public, sous cette forme élégante et un peu solennelle qu'on aurait grand tort de supprimer de notre littérature moderne, où seule elle représente aujourd'hui ce que nos pères appelaient autrefois le genre noble. Mais une élection était chose bien plus importante encore. L'Académie française, qui a eu, comme toute puissance en ce monde, ses momens de popularité ou de défaveur, était alors à son apogée. Dans la lutte engagée par les philosophes et les gens de lettres contre les formes surannées d'une société dont ils ne croyaient pas la chute aussi prochaine, un fauteuil académique était comme un trépied du haut duquel il était plus commode et plus sûr de lancer des foudres et de rendre des oracles. Aussi les compétitions étaient-elles des plus vives dès qu'un de ces postes de gloire et de combat devenait vacant, et M^me^ Necker se trouvait tout naturellement informée des préliminaires et des péripéties de ces batailles littéraires. Marmontel la tenait au courant de ses efforts pour faire triompher la candidature

de l'abbé Maury sur celle de Target, et Buffon la prenait pour confidente de la colère que lui causait l'obstination de Bailly à voter pour Sedaine.

De l'information à l'influence il n'y a souvent pas loin, et il était inévitable qu'on finît par lui attribuer sur les élections académiques elles-mêmes une action sinon égale, au moins comparable à celle autrefois exercée par Mme de Lambert, dont le marquis d'Argenson disait qu'on n'était guère reçu à l'Académie qu'on ne fût présenté chez elle ou par elle. Plus d'un candidat inquiet dut également se demander s'il avait pour lui le salon de Mme Necker, et, par quelque démarche auprès de la maîtresse de la maison, s'efforcer d'obtenir cet indispensable appui. Ce fut le cas de Dorat, le fécond et malheureux Dorat, dont cinq comédies, six tragédies, cinq poèmes, cinq romans et une quantité innombrable de pièces plus que légères, ont à peine sauvé le nom de l'oubli. Lorsqu'il posa sa candidature à l'Académie, Dorat rencontra parmi ses ennemis les plus déclarés quelques-uns des encyclopédistes qui fréquentaient habituellement le salon de Mme Necker. Ce fut donc à elle qu'il s'adressa pour triompher de leurs préventions, et si je cite en entier cette lettre, c'est qu'elle montre assez bien le crédit littéraire dont moins de six ans après son mariage était arrivée à jouir l'ancienne présidente de la petite académie de la Poudrière :

J'ai tant confiance dans vos bontés, madame, que je ne crains point d'y avoir recours dans cette occasion. Il me seroit plus doux de vous devoir qu'à toute autre, et voilà pourquoi je me hasarde avec une sorte de sécurité. Vous connoissez beaucoup d'académiciens; ces messieurs ont autant de déférence pour votre goût que d'estime pour votre personne, et si vous vouliez appuyer auprès d'eux le désir que j'ai d'être leur confrère, je suis sûr que leurs préventions ne tiendroient pas contre des démarches que vous auriez l'air de favoriser. Voilà douze ans que je m'occupe et que le public accueille mes travaux avec bienveillance. Ma famille m'a fait quitter une carrière où je serois très avancé aujourd'hui : j'ai cru trouver du dédommagement dans les lettres et suppléer par elles à l'état que j'avois perdu. Point du tout; j'ai rencontré des oppositions cruelles et dont je ne peux deviner le principe; des mœurs, de l'honnêteté, quelques autres avantages qu'on ne cite pas, quand ils sont seuls, mais qui doivent valoir par le reste, tout cela n'est compté pour rien; on évoque mes torts, on affoiblit mes titres, et l'on a été à la veille de me préférer un homme qui n'est célèbre que par des noirceurs, des chutes et une fausseté d'autant plus coupable qu'elle a les dehors de la franchise. Je vous ouvre mon âme, elle est vraie, et la vôtre l'est trop, madame, pour se refuser à l'é-

vidence des injustices qu'on m'a faites. Quel est l'académicien qui peut se plaindre de moi? Je suis l'ami des uns, l'admirateur des autres, mes ouvrages sont semés de leurs éloges : au reste, madame, si vous vous intéressez à moi, vous ne serez point tout à fait isolée; le prince Louis, M. Duclos, l'abbé Voisenon se sont plus d'une fois déclarés en ma faveur; M. Thomas n'est sûrement pas contre; MM. Marmontel et Saurin n'ont nulle raison de m'en vouloir, et un mot de vous suffira pour les déterminer. Je sais qu'on a des vues sur l'abbé de Lisle, mais il est plus jeune que moi, il n'est connu que depuis deux ans, il n'a fait qu'une traduction, et tout en convenant de son mérite dont je suis le plus zélé partisan, je crois qu'il peut attendre sans avoir le droit de se plaindre. Pardon, madame, de tous ces détails. Je ne ferai aucune démarche avant que j'aie reçu votre réponse. Si vous croyez que je puisse me présenter, j'en courrai les risques, sinon je renfermerai mes vœux, mes prétentions, et j'aurai pour me consoler le plaisir de m'être conduit par vos conseils.

Ce 20 juin 1771.

J'ignore si Mme Necker prêta son appui à Dorat, auquel elle paraît en effet avoir témoigné quelque amitié, mais en tout cas cet appui fut inefficace, car Dorat ne fut jamais de l'Académie. Il s'en consolait cependant, ou du moins il affectait de s'en consoler par la pensée, que Mme Necker avait été favorable à sa candidature, et il lui écrivait quelques jours après : « Je ne serai point de l'Académie, mais je serai de votre société et je ne ferai rien qui m'en rende indigne. J'aime mieux un caractère qu'un fauteuil et votre suffrage que celui des quarante. »

Je n'ai parlé dans cette étude que des gens de lettres et des philosophes qui fréquentaient le salon de Mme Necker. Je compléterai le tableau de sa société en parlant dans la prochaine des relations plus intimes qu'elle avait nouées avec quelques femmes dont les noms sont devenus célèbres, Mme Geoffrin, Mme du Deffand, Mme d'Houdetot, et avec des hommes qui, comme Thomas et Buffon, ont tenu une grande place dans la vie de son cœur.

OTHENIN D'HAUSSONVILLE.

LA

# PAPAUTÉ HORS DE L'ITALIE

## CLÉMENT V.

*Clément V, Philippe le Bel et les Templiers*, par Edgard Boutaric; Paris, 1874. (Extrait de la *Revue des Questions historiques.*)

De tous les règnes qui composent l'histoire de France, le règne de Philippe le Bel est celui qui, selon moi, devrait le plus tenter un jeune homme voué aux études historiques et attiré vers les points obscurs de nos annales. Ce règne a été aussi mal traité que possible par les chroniqueurs. Philippe et ses confidens vivaient entre eux, dans un monde très fermé, contens de faire de grandes choses, mais très peu soucieux de la manière dont on les raconterait. Les erreurs énormes de Geoffroi de Paris, qui vivait tout près de la cour, mais non pas dans ses secrets, nous font sourire. Villani, qui comprend bien mieux la grandeur de Philippe, veut amuser ses compatriotes florentins, et leur conte des histoires dont il savait mieux que personne le peu de réalité historique. Heureusement, le nombre et l'importance des pièces originales qui nous sont parvenues de ce règne extraordinaire suppléent au manque de récits contemporains. Les Archives nationales venaient d'être fondées par saint Louis, près de la Sainte-Chapelle; Pierre d'Étampes, qu'on peut considérer comme le plus ancien de nos gardes des archives, formait lui-même de précieux recueils et donnait le premier modèle des grandes collections diplomatiques. Tous les actes originaux des affaires qui remplissent les premières années du XIVe siècle reposent à l'heure qu'il est au grand dépôt de l'hôtel Soubise. C'est là qu'on peut voir combien Philippe le Bel, grâce à d'habiles conseillers, Nogaret, Plaisian, Pierre Du Bois, devança son temps en bien et en mal et atteignit d'emblée les

pensées les plus hardies des temps modernes. Ce ne sont pas des chroniqueurs bornés, des clercs fanatiques, ce sont les textes authentiques eux-mêmes qui viennent nous apprendre quels ardens novateurs entouraient le petit-fils de saint Louis, et comment, sous l'apparence du zèle le plus pur pour la royauté, ces âpres légistes agitaient en réalité les idées les plus révolutionnaires.

Déjà plusieurs fois, cette grande collection de dépêches, de mémoires, de pièces de toutes sortes a été consultée. Dans les ardentes luttes gallicanes de la première moitié du XVII^e siècle, les Pithou, les Vigor, les Dupuy y cherchèrent des armes pour leur guerre contre l'ultramontanisme; Baluze y fit des emprunts pour ses compilations historiques; mais l'étude de ces documens n'est pas chose facile. La lecture en est pénible; la date de chaque pièce demande des attentions particulières que n'eurent pas les premiers éditeurs. C'est ce qui fait qu'un jeune érudit enlevé prématurément à ses confrères de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a pu faire une véritable moisson dans un champ qui paraissait épuisé. On a déjà parlé ici des plus importantes publications de M. Boutaric (1). Un écrit qu'il nous reste à faire connaître est celui que ce laborieux critique a consacré aux rapports de Philippe le Bel et de Clément V. Telle fut la vivacité des débats qui remplirent le règne de Philippe que, jusqu'à notre temps, l'impartialité en ce qui le concerne a été difficile pour les historiens. Croirait-on que Dupuy, en 1655, Baluze, en 1693, ont cédé, dans leurs recueils, à la passion la plus évidente, admettant des pièces apocryphes qui avaient servi d'argument momentané contre Boniface VIII, supprimant au contraire certaines pièces où Clément V se montre à son avantage et qui démasquent la fourberie du roi? M. Boutaric a corrigé presque toutes ces fautes. A-t-il évité lui-même les causes d'erreurs qui ont tant de fois, en ces délicates matières, fait gauchir le jugement des historiens? Nous n'oserions l'affirmer. Écrivant dans un recueil qui a pour objet avoué l'apologie du catholicisme, et voulant à tout prix laver Clément V des reproches qu'en général les historiens lui ont adressés, il accorde peut-être trop libéralement à ce pontife les qualités qu'on lui refusait jusqu'ici d'une manière trop absolue. Mais son travail, presque tout entier composé de pièces originales, fournit les moyens de rectifier les conséquences exagérées qu'il cherche à tirer de certains textes. Le père Theiner, de son côté, en publiant tous les documens politiques du règne de Clément (2), a mis la critique en état de rectifier bien des jugemens erronés sur le prétendu abaissement où était alors la

(1) Voyez la *Revue* des 15 février, 1^er mars 1871; 15 mars, 1^er avril, 15 avril 1872.
(2) *Codex diplomaticus dominii temporalis sanctæ sedis*, t. I, Rome, 1861.

papauté. On est donc maintenant en mesure d'écrire *sine ira et studio* l'histoire du pontificat durant lequel, si l'on excepte le règne de Pie IX, se sont opérées les transformations les plus graves dans la nature du pouvoir temporel. La papauté est-elle essentiellement liée au séjour du pape en Italie? Voilà une question que le XXe siècle agitera, peut-être avec angoisse. Le XIVe siècle vit cette question attaquée avec une rare franchise; le XVe la résolut en faveur de l'Italie. Sans vouloir préjuger la solution de l'avenir, il est intéressant de savoir comment, dans le passé, cette question en vint fatalement à se poser, avec quelle inquiétude les sages l'accueillirent d'abord, et avec quelle sérénité les vrais politiques finirent par en prendre leur parti.

## I.

La papauté, en devenant, surtout depuis la fin du Xe siècle, une institution bien plus européenne que romaine ou italienne, amena de bonne heure le phénomène de Français, d'Allemands, d'Anglais, revêtus, en tant qu'évêques de Rome, du titre de chefs de la chrétienté. Pour ne parler que de la France, elle avait donné au saint-siège Silvestre II, Urbain II, Urbain IV, Clément IV, Martin IV, quand la victoire de Philippe le Bel sur la papauté altière créée par Grégoire VII mit pour longtemps entre les mains du clergé français la direction générale des affaires de l'église. Avec Clément V, une période toute nouvelle commence. Des étrangers maîtres dans Rome au nom de la primauté religieuse que Rome elle-même avait proclamée, cela était tout naturel; cela s'était vu fréquemment; on avait vu également des pontifes faire des absences prolongées de leur capitale; mais ni au XIe, ni au XIIe, ni au XIIIe siècle, on n'aurait admis l'idée qu'un pape pût se faire couronner ailleurs qu'à Rome, se dispenser pendant toute la durée de son pontificat de paraître à Rome, choisir hors d'Italie une capitale pour l'exercice de sa double souveraineté. Voilà ce que fit Clément V, non par suite d'un plan très fortement calculé, mais par une sorte de nécessité. Les divisions de l'Italie, la turbulence des factions romaines, avaient rendu le séjour de la papauté à Rome presque impossible. Boniface VIII, d'ailleurs, avait, par ses violences, compromis à jamais la politique générale suivie, non sans gloire, par les grands papes du moyen âge. Clément V ne fut pas l'auteur d'une pareille situation; il s'y prêta; il ne fut pas supérieur à son temps; il céda aux courans qui dominaient, et cette complaisance le conduisit à une fortune vraiment inouïe.

Bertrand de Got était né au château de Villandraut, près d'Uzeste, dans le territoire de Bazas. Il appartenait à la première noblesse du pays. Son aïeul, Arnaud Garcias de Got, était frère de G. Ben-

quet, évêque de Bazas en 1166. Son père, Béraud Garcias, était seigneur d'Uzeste et de Villandraut. Son oncle Bertrand fut évêque d'Agen. Enfin, son frère aîné, Béraud, le devança dans la carrière ecclésiastique. En 1290, Béraud est archevêque de Lyon; en 1292, il est fait par Boniface VIII cardinal évêque d'Albane; en 1295, il est envoyé par le pape comme légat en France, avec Simon, évêque de Palestrine, pour négocier la paix entre la France et l'Angleterre.

Bertrand, qui fait le sujet de ce travail, fut ordonné prêtre à Bordeaux. On a peu de renseignemens sur ses études; on sait seulement que ce fut à Orléans, probablement sous la direction de Pierre de La Chapelle, qu'il acquit ces connaissances de droit qui paraissent avoir été la plus solide partie de son instruction. Il étudia aussi, dit-on, les belles-lettres à Toulouse; son séjour à l'université de Bologne nous paraît moins bien établi. Il débuta par être chanoine sacriste de l'église de Bordeaux; puis il fut vicaire général de son frère, Béraud de Got, archevêque de Lyon, enfin chapelain du pape. En 1295, il est fait évêque de Comminges. En 1299, sans doute par le crédit de son frère, il est transféré à l'archevêché de Bordeaux.

Bertrand de Got n'était pas sujet du roi de France. Dans la guerre entre la France et l'Angleterre, qui eut lieu en 1295, il fut décidément du parti anglais. Un homme qui, par sa cruauté, son caractère hautain et son peu d'intelligence, suscita beaucoup d'ennemis à la France, Charles de Valois, acheva de lui inspirer une vive antipathie contre les Français. La campagne que fit Charles aux environs de Bordeaux paraît d'ailleurs avoir gravement lésé l'évêque de Comminges dans ses intérêts. Il fallait des circonstances toutes particulières pour que ce Gascon, ennemi de la France, devînt en apparence l'âme damnée du roi Philippe. Nous verrons du reste que ce ne fut là qu'une apparence, et qu'en réalité Bertrand de Got, toutes les fois qu'il fut libre, se montra l'adversaire de la dynastie qui l'avait, à l'origine, profondément froissé.

Dans la grande lutte de Philippe et de Boniface, Bertrand de Got fut de ceux qui se rangèrent le plus ouvertement du côté de la papauté. Nous trouvons son nom parmi ceux des prélats qui, bravant les menaces du roi, se rendirent, en 1302, au concile que le pape avait convoqué à Rome. Le voyage d'Italie qu'il fit à ce propos, et où il courut, à ce qu'il paraît, de grands dangers, lui laissa des souvenirs qui reviennent en différens actes de son pontificat. A Rome, il se fit beaucoup de relations et, ce semble, dans les deux partis. Sa souplesse et sa bienveillance furent remarquées. Les amitiés qui plus tard l'élevèrent à la papauté lui furent acquises dès ce temps.

On sait qu'après la mort de Boniface VIII le sacré collège sauva

la situation par la prompte élection de Benoît XI, homme pieux, étranger à la politique. Mais la mort inattendue de Benoît XI à Pérouse (6 juillet 1304) ramena la lutte, plus ardente que jamais, entre le parti du roi de France et les ultramontains. Pérouse vit, pendant près de onze mois, deux factions à peu près d'égale force se livrer une bataille sans issue. D'un côté, les Gaetani exigeaient un Italien favorable à la mémoire de Boniface. De l'autre, les Colonnes voulaient faire élire un Français tout dévoué au roi. De guerre lasse, une sorte d'accord s'établit. Les Italiens consentirent à ce que le pape fût des pays transalpins, mais à condition qu'ils désigneraient trois noms d'archevêques, parmi lesquels les cardinaux du parti français seraient obligés de choisir. Naturellement les Italiens présentèrent des créatures de Boniface, des personnes hostiles au roi et toutes dévouées aux Gaetani. Le premier sur la liste était Bertrand de Got. Sa nationalité douteuse, la haine qu'on lui savait pour la France, les obligations qu'il avait à Boniface, semblaient des garanties suffisantes aux yeux des Italiens.

Cet habile cardinal de Prato, qui tint à diverses reprises le sort de l'Église entre ses mains, décida de l'élection. Partisan dévoué du roi et des Colonnes, il vit dans Bertrand de Got l'homme qu'il fallait pour satisfaire en apparence le parti contraire et pour donner toutes les réalités de la victoire à son parti. Il le savait ambitieux, intéressé, capable d'oublier ses rancunes quand il y trouvait son avantage. Le roi fut sans doute consulté, et, quoique la prétendue entrevue de Saint-Jean-d'Angély soit depuis longtemps placée au rang des fables, quoique les allégations sur l'or répandu à pleines mains par la cour de France ne soient pas prouvées, il y eut sûrement des pactes secrets. Le roi écrivit à l'archevêque de Bordeaux une lettre des plus amicales; l'archevêque se réconcilia avec Charles de Valois. L'entière absolution du roi et des Colonnes, la radiation sur les registres pontificaux des bulles offensantes pour la France, peut-être même le procès contre la mémoire de Boniface, furent des points accordés. A ces conditions, le roi consentit à l'élection de Bertrand de Got. Le 5 juin 1305, Bertrand fut proclamé pape, et trois députés, Gui, abbé de Beaulieu, Pierre, sacriste de l'église de Narbonne, et André, chanoine de Châlons, partirent sur-le-champ de Pérouse pour venir à Bordeaux lui porter la lettre par laquelle le conclave lui notifiait son élection.

Les députés étaient également porteurs d'une lettre où le sacré collège priait instamment le pape de venir aussitôt prendre possession du saint-siège, lui représentant les périls auxquels était exposé l'état temporel de l'Église romaine et la fâcheuse situation de la chrétienté en général. Il semble que les cardinaux avaient le soupçon de ce qui allait se passer et de l'imprudence qu'ils

avaient commise en choisissant pour évêque et souverain de Rome un prélat résidant au delà des monts.

L'archevêque de Bordeaux était à Lusignan, en Poitou, occupé à la visite de sa province, quand il reçut la nouvelle de son élection à la papauté. Il revint sur-le-champ à Bordeaux, où il fit son entrée solennelle le 15 juillet. Le 21, les députés arrivèrent. Le 22, ils remirent à l'archevêque le décret d'élévation; le 24, assis dans sa chaire épiscopale, Bertrand de Got déclara prendre le nom de Clément et commença dès lors à se comporter en pape. Quant à l'invitation de partir pour Rome, il n'y fit pas de réponse. Sans que l'on puisse dire que, dès ce moment, la résolution de ne jamais passer les monts fût chez lui arrêtée, il ne jugeait nullement opportun de recommencer une partie que Boniface VIII avait perdue malgré son audace, et Benoît XI malgré sa sainteté.

Bertrand de Got n'était ni un grand esprit, ni un grand cœur; mais c'était un homme habile, avisé. Il vit très bien que sa situation à Rome ou à Pérouse serait aussi faible que l'avait été celle de ses prédécesseurs. La ville de Rome était en réalité la plus turbulente des républiques italiennes; la campagne de Rome, livrée à une indomptable féodalité, devenait un désert dangereux à traverser. Il ne faut pas vouloir jouer à la fois deux rôles contradictoires. En se livrant pour son compte à cette brillante vie de luttes et d'aventures d'où allait sortir la Renaissance, l'Italie ne pouvait prétendre à garder sa primatie ecclésiastique sur la chrétienté. Cette primatie, l'Italie l'a toujours achetée au prix de sa vie politique. La chrétienté peut abdiquer ses droits entre les mains d'une sorte de tribu de Lévi, mais à condition que cette tribu de Lévi n'ait pas de vie profane, d'ambitions temporelles. Que si l'Italie rend le séjour du chef de la catholicité périlleux ou incommode, si elle fait servir son privilège ecclésiastique à ses fins particulières, elle ne doit pas trouver mauvais que la chrétienté constitue en dehors d'elle ses organes essentiels. En réalité, c'est l'Italie qui avait chassé la papauté de son sein. Le séjour à Rome était pour les papes la plus intolérable des captivités. Si Benoît XI eût vécu, Pérouse fût probablement devenue une sorte d'Avignon. A peine l'église a-t-elle fait ce qu'il était naturel qu'elle fît, l'Italie proteste et veut ravoir cette papauté aux conditions de laquelle elle s'était si peu prêtée. Suprême inconséquence! l'Italie avait le droit de dire à la catholicité: Nous ne voulons plus des charges que vous nous imposez; mais elle n'avait pas le droit de vouloir le privilège sans les charges. Clément V ne fut point un ennemi de l'Italie, comme l'ont soutenu quelques écrivains de delà les monts. Sa politique, si elle eût définitivement réussi, eût été au contraire très avantageuse à l'Italie, puisque, en la débarrassant de son

rôle universel, elle l'eût laissée libre de suivre sa destinée nationale, que la présence de la papauté devait nécessairement contrarier.

Vers la fin du mois d'août, Clément V partit de Bordeaux et s'achemina vers Lyon, où il manda les cardinaux pour son couronnement. Ce voyage fut une magnifique promenade d'un caractère tout profane. Clément passa par Agen, Toulouse, Béziers, Montpellier, où Jacques II d'Aragon et Jacques Ier de Majorque vinrent le trouver. Le premier lui fit hommage en personne pour son royaume de Sardaigne et de Corse; puis tous se mirent à sa suite pour se rendre à Lyon. Cette ville, déjà indiquée par le séjour d'Innocent IV, par la tenue de deux conciles, par sa demi-indépendance et sa position intermédiaire entre la France et l'Italie, parut propre à jouer ce rôle de centre ecclésiastique qui n'échut à Avignon qu'à la suite de beaucoup de tâtonnemens.

Les cardinaux furent atterrés de l'ordre qui les appelait à Lyon. Ils virent qu'ils avaient été trompés. « Vous êtes venus à vos fins, disait le vieux cardinal Matthieu Rosso des Ursins, doyen du sacré collège, au cardinal de Prato; vous allez nous mener au delà des monts; mais l'église ne reviendra pas de longtemps en Italie; je connois les Gascons. » Ils partirent néanmoins. Le pape avait également invité à son couronnement le roi de France, le roi d'Angleterre et tous les princes régnans. On n'avait jamais assisté au déploiement d'un pareil luxe; la richesse des appartemens du nouveau pontife surpassait tout ce qu'on pouvait alors imaginer. Le roi d'Angleterre avait envoyé un service tout entier en or. L'assemblée de rois et de princes était la plus belle qu'on eût vue. La foule venue à Lyon pour contempler la fête était énorme.

La cérémonie se fit dans l'église de Saint-Just, le dimanche 14 novembre 1305. La couronne papale avait été apportée exprès à Lyon par un camérier. Matthieu Rosso la mit sur la tête de Clément. Ensuite eut lieu la grande cavalcade triomphale qui est comme le dernier acte d'un couronnement pontifical. Le pape s'avançait à cheval, la tiare en tête. Il ressemblait, dit un contemporain, au roi Salomon paré de son diadème. Le roi de France, à pied, tint d'abord la bride du cheval; puis les deux frères du roi, Charles de Valois et Louis d'Évreux, avec Jean, duc de Bretagne, rendirent au pontife le même honneur. La foule couvrait tous les points d'où l'on pouvait voir ce spectacle extraordinaire; tout à coup, comme le cortège descendait la rue du Gourguillon, une muraille chargée de spectateurs s'écroula juste au moment où Clément passait. Le pape fut renversé de cheval, sans être blessé; la tiare tomba de sa tête, une escarboucle précieuse s'en détacha.

Charles de Valois fut atteint; le duc de Bretagne le fut plus gravement encore. Il mourut, ainsi que Gaillard de Got, l'un des frères du pape, le cardinal Matthieu des Ursins et douze autres personnes du cortège.

Le 23 novembre, Clément dit sa première messe pontificale. Mais ces fêtes religieuses dissimulaient mal un grand fond de haines réciproques. La messe fut suivie d'un dîner, après lequel une rixe s'éleva entre les gens du pape et ceux des cardinaux; on en vint aux mains; un autre des frères du pape fut tué dans la bataille. Tout cela était de mauvais augure. Les esprits chagrins prétendirent voir dans ces accidens le châtiment d'une élection faite contre l'ordre de Dieu.

## II.

C'est à Lyon qu'eurent lieu, en réalité, entre le pape et le roi, ces entretiens politiques que la légende a placés dans nous ne savons quelle abbaye déserte du côté de Saint-Jean-d'Angély. Le roi aimait de grands projets, et il était entretenu dans ces idées par ses confidens. La reprise des croisades était le prétexte qu'il se plaisait à mettre en avant afin de couvrir ses vues d'ambition personnelle d'un semblant de zèle pour l'intérêt général de l'église. Le roi de France, devenant chef de la guerre sainte, centralisait en sa main toutes les forces de la chrétienté, les revenus ecclésiastiques surtout. Les ordres militaires supprimés, leurs richesses étaient mises à la disposition du chef des croisés. Celui-ci se trouvait constitué arbitre de l'Europe, juge de tous les différends qui retardaient l'action commune de la catholicité. L'empire, tel que Charlemagne l'avait créé, était en réalité transféré à la France. L'empire grec lui-même tombait dans les mains de la maison capétienne et lui assurait la domination universelle.

Dès les premiers jours qui suivirent l'élection de Clément, Philippe lui avait envoyé deux ambassadeurs, l'archevêque de Narbonne et Pierre de Latilli, pour lui faire part de ses desseins, avec les formes mystérieuses qui lui étaient habituelles. Clément avait évité de répondre. A Lyon, les négociations s'engagèrent directement. Le pape put sourire de plusieurs des projets qui lui furent soumis. Pas plus que Philippe il ne voulait la croisade. Loin de désirer l'agrandissement de la maison de France, il était décidé à l'entraver de toutes les manières. Il n'adopta point l'idée de la suppression des ordres militaires. Le point auquel Philippe le Bel tenait le plus était le retrait des anathèmes de Boniface; sur ce point, Clément promit tout. En ce qui concernait la mémoire du vieux pontife, il n'opposa pas un refus formel à la demande du

roi : un procès qui n'allait pas à moins qu'à présenter un de ses prédécesseurs comme hérétique et simoniaque ne semblait pas alors beaucoup l'émouvoir. Il espérait sans doute éluder à cet égard ses promesses et détourner par d'autres faveurs l'esprit du roi d'une satisfaction improductive et infructueuse.

Le premier acte de Clément V (26 novembre) prouve que les petites affaires le préoccupaient au moins autant que les grandes. Les luttes de préséance entre les sièges archiépiscopaux de Bordeaux et de Bourges, dont la primatie était mal définie, lui avaient autrefois causé beaucoup d'ennui. Clément V donna complètement raison à son ancienne église de Bordeaux et déposa durement Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, qui lui avait fait de l'opposition. Gautier mourut peu après, et voulut être enterré tenant dans sa main, écrit sur parchemin, son appel au jugement de Dieu et au futur concile contre l'arrêt passionné qui l'avait frappé.

La victoire des Français ou plutôt des Gascons était encore incertaine. La mort de Clément l'eût remise aux hasards d'un conclave divisé en deux partis égaux. Le 15 décembre, le triomphe complet de la France fut irrévocablement scellé. Clément nomma dix cardinaux, dont neuf français et un anglais. Clément ne se fit nul scrupule de tenir grand compte de ses relations personnelles. Parmi les nouveaux élus, Pierre de La Chapelle avait, dit-on, été son maître à Orléans; Raimond de Got était fils de son frère, Arnaud Garcias, vicomte de Lomagne; Arnaud de Chanteloup, Guillaume Arrufat, Arnaud de Pelegrue, étaient ses parens et ses alliés à divers degrés. Arnaud, Béarnais, dut son élévation à la familiarité du nouveau pape. La nomination de Bérenger de Frédol, de Nicolas de Fréauville, d'Étienne de Guise, était justifiée par leur mérite; peut-être cependant la recommandation du roi n'y fut-elle pas étrangère. L'Anglais Thomas de Jorz était confesseur du roi Édouard. Ainsi se fit, dans le corps dirigeant de l'église romaine, une des révolutions les plus brusques dont l'histoire ecclésiastique ait gardé le souvenir. L'élément italien fut mis tout à fait en minorité. L'élément gascon et limousin eut une prépondérance marquée, et, comme, chez les nouveaux élus, la capacité s'unissait à l'âpreté dans la poursuite des intérêts mondains, une sorte de compagnie se forma pour l'exploitation en commun de l'inépuisable fonds de la chrétienté. C'est au mois de décembre 1305 que le grand rêve de Grégoire VII fut décidément écarté, et que la victoire de Philippe le Bel sur la papauté fut un fait acquis sans retour.

Dans la nomination aux évêchés et aux principales fonctions ecclésiastiques, Clément donna également libre cours à la passion qu'il avait de placer ses parens et ses compatriotes. Arnaud Garcias devint gouverneur du duché de Spolète. La recommandation du

roi pour les évêchés était toute-puissante. L'épiscopat fut ainsi rempli des serviteurs du roi, de clercs instruits sans doute, mais habitués à toutes les complaisances envers la royauté. Ce fut le triomphe de l'église gallicane et de l'Université de Paris. Toute une génération de clercs sérieux, rudes enfans de la scolastique, presque tous de pauvre extraction, parvenus par l'effort, la dispute et le travail, accoutumèrent à l'idée que les études et surtout le droit canonique faisaient arriver aux premières places du monde. Mais il fut clair aussi que le meilleur moyen pour réussir dans l'église n'était pas de servir uniquement l'église, puisque l'épiscopat et la pourpre devinrent la récompense des services rendus au roi dans une guerre dont le but avait été l'arrestation du pape et qui avait eu pour résultat la complète humiliation de la papauté.

L'entente de Philippe et de Clément était, à ce moment, presque absolue. Les concessions du pape n'avaient pas de bornes. Le vainqueur de Boniface régnait dans l'église, et l'argent des bénéfices affluait dans ses coffres. Les Colonnes furent réintégrés dans tous leurs honneurs. Le 1er janvier 1306, à Lyon, le pape donna deux bulles qui effaçaient jusqu'au dernier souvenir des actes de Boniface contre la France. Dans l'une, le pape déclare qu'il ne prétend point que la constitution *Unam sanctam* porte aucun préjudice au roi ni au royaume de France, ni qu'elle les rende plus sujets à l'église romaine qu'ils ne l'étaient auparavant. Il veut que toutes choses soient censées être au même état qu'avant la bulle, tant à l'égard de l'église que du roi, du royaume et des habitans. L'autre bulle révoque la constitution *Clericis laicos* et les déclarations faites en conséquence, à cause des scandales et des inconvéniens qu'elles avaient produits et pouvaient produire encore. Nous avons raconté ici même (1) comment les registres du Vatican portent la mention expresse des radiations opérées, par l'ordre du pape, sur tous les actes qui auraient pu apprendre à l'avenir qu'un pape avait eu l'audace de traiter la France comme ses prédécesseurs avaient traité la chrétienté.

Clément passa la plus grande partie de l'hiver de 1305-1306 à Lyon, ou à Saint-Genis-Laval, au château de Marion, où le duc de Calabre, Robert, vint lui rendre hommage-lige au nom de son père Charles II. Une foule d'affaires furent réglées, et l'on parla beaucoup des sommes immenses que les évêques et les abbés de France durent verser dans les caisses de Clément. Ces affaires, où l'attachaient son intérêt et sa passion, absorbaient le pape tout entier, et il ne prêtait qu'une oreille distraite aux bruits qui lui venaient d'Italie. L'anarchie y était à son comble; les noirs et les blancs, les

(1) 15 avril 1872, p. 789-790.

Florentins et les gens de Pistoie s'exilaient, s'assiégeaient, s'exterminaient. Une mission du cardinal Napoléon des Ursins manqua complètement son effet. L'excommunication, toujours légère à porter en Italie, perdait sa force venant de France, d'un pape français impuissant et au fond indifférent à ces querelles.

Pour la forme, on feignit de s'occuper de la croisade, et la croisade, c'était surtout la guerre contre Constantinople; mais ni le roi ni le pape n'y pensaient sérieusement. Nous avons les lettres que le pape écrivit à ce sujet à Philippe, prince de Tarente, à Frédéric de Sicile, aux républiques de Gênes et de Venise. Venise affecta de prendre la chose au sérieux et se remit à viser Constantinople. Mais les Génois s'allièrent plus étroitement que jamais avec l'empire grec. Charles de Valois, à qui l'on réservait tous les fruits de cette guerre chimérique, était l'âme de ces vains projets, qu'il eût certainement fait avorter par son incapacité, s'ils avaient eu un commencement d'exécution. Tout se borna à des plans bizarres et où souvent ce furent les pires ennemis de l'église, tels que Du Bois, Nogaret, qui tinrent la plume et se firent les conseillers de la papauté. Ce qu'il y eut de plus clair, c'est que le roi obtint, pour subvenir aux frais d'un armement qu'il ne devait jamais faire, le droit de lever une décime sur tous les biens du clergé français pendant deux ans.

Vers le milieu de février, Clément quitta Lyon, non pour gagner l'Italie, mais pour revenir à Bordeaux par Mâcon, Dijon, Nevers, Bourges, Limoges, Périgueux. Ce voyage fut terriblement onéreux pour les ecclésiatiques qui se trouvèrent sur l'itinéraire pontifical. A Cluny, en particulier, Clément séjourna cinq jours, qui furent pour le monastère l'équivalent d'un pillage. On ne parlait partout que des folles dépenses du nouveau pontife ; sa cour n'avait rien d'ecclésiastique. Les églises séculières et les monastères étaient rançonnés. Gilles de Rome, archevêque de Bourges, qui n'avait d'autre tort que d'avoir contrarié Clément pendant qu'il était archevêque de Bordeaux, fut réduit à la dernière pauvreté.

Les complaisances de Clément pour le roi d'Angleterre étaient les mêmes que pour le roi de France. Ceux des évêques dont le monarque anglais avait à se plaindre étaient sacrifiés sans pitié. Pendant la semaine de Pâques 1306, Édouard fit publier une bulle par laquelle le pape le relevait du serment qu'il avait fait à ses sujets touchant la confirmation de leurs libertés. Le pape accorda aussi au roi d'Angleterre les décimes pendant deux ans pour l'œuvre de la terre sainte. En retour, il s'attribua les revenus de la première année de tous les bénéfices qui vaqueraient en Angleterre pendant deux ans.

Clément passa le reste de l'année 1306 à Bordeaux. Les exactions

des gens du pape dépassaient toute mesure. L'église gallicane payait cher son triomphe. Vers le mois de juillet, les prélats de France s'assemblèrent en plusieurs lieux pour délibérer sur ces charges accablantes. Ils s'adressèrent au roi et à son conseil. Le roi envoya au pape Miles des Noyers, maréchal de France, avec deux autres chevaliers, pour lui transmettre ces doléances. Clément s'étonna que des prélats, qui pour la plupart étaient de ses amis avant qu'il fût pape, ne lui eussent pas porté directement leurs plaintes; il promit de corriger les fautes de ses gens quand elles viendraient à sa connaissance. « Nous ne voulons pas prétendre, disait-il, que notre maison vaille mieux que l'arche de Noé, où, sur huit hommes choisis, il se trouva un réprouvé, ni qu'elle soit plus sainte que la maison d'Abraham, où l'on trouve aussi des réprouvés, ni plus parfaite que celle d'Isaac, dont la postérité fut en partie réprouvée, et pourtant ni Noé, ni Abraham, ni Isaac n'ont été incriminés.» (27 juillet 1306.)

Une circonstance extérieure eut plus d'effet, pour amener Clément à quelque résipiscence, que toutes les paroles du roi et que le cri de la catholicité. Vers le mois d'octobre 1306, il fut atteint d'une maladie grave. La fatigue des affaires et d'une vie de plaisirs l'avait épuisé. Il n'échappa à la mort que pour rester près d'un an dans un état d'extrême faiblesse. Comme il arrive souvent chez certaines natures peu profondes, que les inconséquences de la conduite ne soustraient pas toujours aux terreurs de la foi, Clément crut avoir vu de près le jugement de Dieu, et, pendant quelque temps du moins, il s'amenda. Les abus des commendes notamment pesaient sur sa conscience. Les commissions exceptionnelles étaient en train d'étouffer le droit commun. Par une constitution qu'il publia durant sa convalescence, Clément déclara que sa détermination était prise de ne plus conférer, à l'avenir, ces sortes de grâces extraordinaires. Ses remords portèrent sans doute sur d'autres points; car, à partir de ce moment, son administration devint plus régulière. Pendant un an, du reste, par suite de l'état de sa santé, les affaires restèrent comme suspendues.

L'activité infatigable de Philippe le Bel ne s'arrangeait pas d'un pape malade. Sans s'arrêter à toutes les raisons de santé alléguées par Clément, le roi poussait à l'exécution des grands desseins dont il s'était entretenu avec lui à Lyon. Les ambassades du roi se renouvelaient sans cesse; l'une n'était pas finie qu'une autre commençait. Les épîtres du roi sont en général dures, conçues dans un style impérieux et plein de mystère. On sent que le pontife est encore sous le poids des engagemens qu'il a contractés. L'affaire des templiers surtout prenait des proportions que Clément s'efforçait de restreindre.

Dès la première entrevue du pape et du roi à Lyon, en 1305, il avait été question de cette affaire capitale, qui devenait de plus en plus la préoccupation exclusive de Philippe et de ses conseillers. La pensée de l'abolition du Temple était juste et légitime. L'ordre n'avait plus de raison d'être depuis la prise des dernières forteresses chrétiennes en Syrie. Cette milice sans objet constituait en dehors des nations une puissance exorbitante, qui arrêtait le premier besoin du temps, la formation de l'état. Les innombrables donations en faveur de l'œuvre de terre sainte, qui se produisaient chaque jour, n'étaient qu'en apparence des actes pieux; en réalité, il s'agissait d'obtenir la protection d'une grande camorre qui s'étendait à toute la chrétienté. Ceux qui n'avaient rien à donner se donnaient eux-mêmes; ils s'avouaient les hommes du Temple, prêtaient serment de fidélité, en retour de quoi l'ordre les mettait à couvert de tous les dangers, Les dangers en question, c'étaient les agens royaux, c'étaient les côtés odieux des nouvelles institutions nationales, qui se consolidaient à grand'peine. Les gens de basse condition échappaient ainsi à leurs souverains naturels, souvent fort durs. Même les gens des abbayes et des églises se faisaient les cliens du Temple; on voit souvent les églises réclamer auprès du roi contre cette tendance, qui anéantissait leur autorité sur leurs serfs. Il est incontestable que la société moderne, à ses origines, avait pour premier devoir de faire disparaître un pareil abus; mais l'abolition directe de l'ordre et l'assignation de ses biens à des objets d'utilité publique étaient choses alors impossibles. Philippe et ses conseillers, pour arriver à leurs fins, furent obligés d'avoir recours à la fourberie et à la procédure cruelle que l'église elle-même avait inventée, cent ans auparavant, contre ses ennemis.

Dès le milieu de 1306, on sent que l'affaire s'envenime. Clément est vivement pressé par les ambassades du roi. Sa maladie lui sert de prétexte pour éluder les exigences de Philippe. Dans une lettre datée de Pessac, près Bordeaux (5 novembre 1306), il accepte le projet d'une entrevue, destinée à établir un accord sur les graves questions que soulevait l'ambition royale. La fin de l'année 1306 est marquée par de nombreuses concessions. Lors de son séjour à Lyon, à l'époque du couronnement, le roi avait obtenu une dispense générale pour que ses enfans pussent contracter, dans certaines limites, des unions défendues par l'Église. Cette dispense ne suffisait plus : le roi voulait une dispense spéciale qui couvrît contre toute éventualité de procès futurs le mariage de son fils Philippe et de Jeanne de Bourgogne. Clément accorda tout, non sans embarras. Il n'était guère payé de retour. Il eût voulu amener le roi à une politique de conciliation avec l'Angleterre; il ne gagna rien. Le 7 janvier 1307, il écrit au roi une lettre où l'on commence à

découvrir un germe de réaction contre des prétentions qui allaient souvent jusqu'à l'insolence. La qualité infime des ambassadeurs que le roi aimait à employer rendait cette insolence plus pénible encore. Clément réclame et veut dans les affaires importantes des ambassadeurs de qualité.

Les négociations pour l'entrevue projetée remplissent le printemps de 1307. Philippe proposait Tours ou Poitiers, et comme époque le milieu d'avril ou le 1er mai. Les cardinaux qui entouraient le pape préféraient Toulouse. Clément insiste par des raisons de santé; on lui a dit que le climat de Tours est malsain ; les traitemens qu'il est obligé de suivre ne lui laissent pas la liberté de faire ce qu'il voudrait. Poitiers finit par l'emporter; le pape y donna rendez-vous au roi, et en effet l'entrevue eut lieu dans cette ville vers la Pentecôte de 1307.

Ce furent en quelque sorte les états-généraux de l'Europe latine. Le roi était au comble de ses vœux. Entouré de princes, de rois, de ducs souverains, il présidait les assises de l'église et jouait le rôle de chef de la chrétienté. Toute l'Europe gravita durant quelque temps autour de Poitiers. Le but suprême de la politique ecclésiastique des Capétiens semblait atteint; le triomphe de la maison de France était éclatant sur tous les points. L'idée dominante des conseillers de Philippe, qui était, d'une part, de restreindre l'autorité ecclésiastique, de l'autre, de l'exagérer pour la mettre au service du roi et pour substituer l'excommunication papale aux mesures militaires qu'ils avaient en aversion, se trouva un jour pleinement réalisée.

Ce qu'il y avait de bienfaisant dans l'institution d'un pouvoir central, servant d'arbitre dans les différends politiques de l'Europe, se vit encore en cette circonstance, quelle que fût la décadence de ce pouvoir. Clément, à Poitiers, fit cesser les luttes ardentes des comtes de Foix et des comtes d'Armagnac, régla les affaires pendantes entre la France et l'Angleterre, entre la France et la Flandre, termina pour un temps la question de la succession de Hongrie en faveur de Charobert. Sur tous les points, les intérêts de la maison de France furent la règle qui guida les jugemens du pontife. Charles de Valois fut destiné à occuper le trône de Constantinople, quand la croisade dont il devait être le chef aurait réussi. Charles le Boiteux, roi de Naples, retenait d'avance sa part de la conquête future et se voyait, en attendant, comblé de bienfaits. La nomination d'une commission pour la canonisation de saint Louis de Toulouse, fils de Charles le Boiteux, ne fut pas considérée comme une moindre faveur. C'était par la sainteté plus encore que par les armes que croissait « cette male plante qui couvroit toute la terre

chrétienne, » et dont ses ennemis prétendaient « qu'il sortoit rarement de bons fruits (1). »

La conquête de la terre-sainte était en apparence l'objet principal du colloque. Les circonstances pouvaient sembler très favorables. Les Tartares, chez qui les zélateurs des croisades voyaient depuis longtemps le principal appui qu'il fallait chercher contre les musulmans, paraissaient plus portés que jamais vers le christianisme. Ce qu'on apprenait de merveilleux sur les résultats obtenus par Jean de Montcorvin en Tartarie et en Chine enflammait les imaginations. Clément montrait, sur le chapitre de ces conquêtes lointaines, beaucoup plus de zèle que quand on lui parlait de réformes intérieures. Frère Thomas de Tolentino, l'envoyé de Montcorvin, jouit à la cour papale d'une faveur extraordinaire, et une vaste mission fut organisée. L'Arménien Hayton n'eut pas moins de succès à Poitiers. Ce prince d'Orient, devenu religieux prémontré, apportait sur les Tartares des renseignemens nouveaux et qui remplissaient tout le monde d'espérance. On voyait déjà ces barbares faisant leur jonction avec les croisés, éclairant la marche des armées chrétiennes, les pourvoyant de chevaux. Hayton excellait à montrer les fautes antérieurement commises et croyait posséder des secrets pour les éviter. Le livre de Marco Polo, apporté vers le même temps à Charles de Valois, éveillait aussi l'intérêt pour ces contrées lointaines. Par moment, l'entreprise semblait décidée ; Charles de Valois était officiellement présenté comme le chef de l'armée catholique ; le pape donnait bulles sur bulles, écrivait à l'archevêque de Ravenne et aux évêques de Romagne de prêcher la croisade dans les Marches, à Venise, excommuniait Andronic Paléologue comme fauteur de schisme. Mais on sentait que tout cela était peu sérieux. Les seuls qui voulussent la continuation de la guerre sainte étaient les templiers, et on ne songeait qu'à les supprimer.

Pour le roi et ses conseillers, la conquête de la terre-sainte n'était certainement qu'un prétexte. Pierre Du Bois, Nogaret, tout en dressant des projets sans fin pour reconquérir la Palestine, aspiraient en réalité à mettre entre les mains du roi les biens affectés à l'œuvre d'Orient. La destruction de l'ordre du Temple et de celui des hospitaliers était la base de ces projets. Clément résista. Tout ce qu'on put obtenir de lui fut de faire appeler à Poitiers les chefs des deux ordres, qui étaient dans l'île de Chypre. Le pape déclarait vouloir les consulter sur la croisade et sur la réunion des deux ordres. Le maître du Temple, Jacques Molai, vint seul ; le maître de l'Hôpital s'arrêta prudemment à Rhodes et s'excusa.

Molai fut bien reçu et composa, ou plutôt fit composer dans son

(1) Dante, Purgat., xx, terz. 15.

ordre, à la demande du pape, un mémoire plein de jugement et de raison sur la continuation de la guerre sainte. Mais les gens du roi avaient déjà leur plan arrêté. N'ayant sous la main que le chef du Temple et trouvant d'ailleurs cet ordre beaucoup plus vulnérable que celui des hospitaliers, ils tournèrent contre lui toutes leurs batteries. Molai était un homme faible et très peu intelligent. Quelques propos de lui furent saisis au vol. Le 24 août, le pape consentit à une enquête, « non sans grand trouble, anxiété et amertume de cœur. » Il cherchait à gagner du temps et voulut ajourner l'affaire jusqu'au milieu d'octobre, alléguant, selon son habitude, l'état de sa santé.

Le roi résolut de brusquer les choses. Le 23 septembre 1307, dans un conseil tenu à l'abbaye de Maubuisson, Gilles Aicelin, archevêque de Narbonne, résigna les sceaux, et on put deviner la politique qui allait prévaloir quand on les vit passer dans les mains de Nogaret, c'est-à-dire du plus dangereux ennemi des milices cléricales. Le 13 octobre 1307, sans l'autorisation du pape, tous les templiers du royaume furent arrêtés sous la prévention des crimes les plus terribles que pût rêver l'imagination du temps. Rien n'avait fait présager cette violence, ni permis de soupçonner les hérésies qu'on disait avoir tout à coup découvertes. La veille, Jacques Molai avait figuré devant le roi aux funérailles de la comtesse de Valois et avait porté le cercueil avec les princes. On répandit dans le public que le pape et le roi étaient d'accord sur cet acte de rigueur. C'était là un mensonge. M. Boutaric a publié pour la première fois une pièce capitale, omise, probablement à dessein, par Baluze. Il résulte clairement de cette pièce que le roi, avec une impudence dont il avait déjà donné plus d'un exemple, se décernait à lui-même les approbations ecclésiastiques dont il avait besoin, quand rien absolument ne l'y autorisait. Voici ce que le pape lui écrivait à la date du 27 octobre :

« Nous reconnaissons, très cher fils, à la gloire de la sagesse et de la mansuétude de vos ancêtres, qu'élevés dans l'amour de la foi, dans le zèle de la charité et dans les sciences ecclésiastiques, semblables à des astres brillans, pleins de respect jusqu'à ce jour pour l'église romaine, ils ont toujours reconnu qu'il falloit soumettre ce qui concerne la foi à l'examen de cette église, dont le pasteur a reçu de la bouche du Seigneur ce commandement : « Paissez mes brebis... » Ce siège, le Fils de Dieu lui-même l'a voulu, établi et ordonné; les règles des pères et les statuts des princes le confirment... Mais vous, très cher fils, ce que nous disons avec douleur, au mépris de toute règle, pendant que nous étions loin de vous, vous avez étendu la main sur les personnes et les biens des templiers; vous avez été jusqu'à les mettre en prison, et, ce qui est le

comble de la douleur, vous ne les avez pas relâchés; même, à ce qu'on dit, allant plus loin, vous avez ajouté à l'affliction de la captivité une autre affliction que, par pudeur pour l'église et pour nous, nous croyons à propos de passer actuellement sous silence. Voilà ce qui nous plonge, illustre prince, dans un pénible étonnement; car vous avez toujours trouvé près de nous plus de bienveillance qu'auprès des autres pontifes romains qui ont été, de votre temps, à la tête de l'église. Nous avons toujours été attentif à pourvoir votre honneur dans votre royaume. Pour votre utilité, pour celle de votre royaume et de toute la chrétienté, nous séjournions dans une ville peu éloignée; nous avions signifié à votre sérénité, par nos lettres, que nous avions pris en main cette affaire et que nous voulions rechercher diligemment la vérité. Dans la même lettre, nous vous priions d'avoir soin de nous communiquer ce que vous aviez découvert à ce sujet, vous promettant de vous transmettre ce que nous découvririons nous-mêmes. Malgré cela, vous avez commis ces attentats sur les personnes et les biens de gens qui sont soumis immédiatement à nous et à l'église romaine. Dans ce procédé précipité, tous remarquent, et non sans cause raisonnable, un outrageant mépris de nous et de l'église romaine. »

C'est donc sans l'aveu et à l'insu de Clément que l'arrestation eut lieu. Clément, toujours faible, accepta néanmoins l'arrestation comme un fait accompli et se préoccupa uniquement de ce qu'allaient devenir les biens de l'ordre. Seul il avait le droit de mettre en cause l'ordre tout entier. Mais l'inquisition pouvait procéder individuellement contre chaque membre, et l'inquisition était dans la main de Philippe. Le dominicain Guillaume de Paris, confesseur du roi, inquisiteur général du royaume, mit cette machine redoutable au service de la royauté. Le roi intervenait à la demande de l'inquisiteur général, qui le suppliait de mettre le bras séculier à la disposition de l'église.

Avec cette résolution, chez le pape de ne rien voir, chez le roi de ne rien entendre, il était difficile que les desseins du roi fussent gravement entravés. Philippe persista dans sa politique à double visage, protestant d'une part de son entier dévoûment au saint-siège, promettant de remettre les templiers entre les mains du pape, faisant administrer leurs biens par des administrateurs particuliers en vue de l'œuvre de terre-sainte, et pendant ce temps, soulevant l'opinion de la France et celle de l'Europe entière contre l'ordre, se servant de la plume de Pierre Du Bois pour présenter comme urgente la suppression des ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, s'attribuant hautement les droits de protecteur de l'église, de destructeur des hérétiques et de gardien de l'orthodoxie. Du Bois déclarait que, si le pouvoir ecclésiastique restait

inactif, la puissance séculière devait frapper, et qu'au besoin le peuple se lèverait pour défendre l'église en danger. Le mémoire de Du Bois dut être remis à Clément, puisque l'exemplaire des Archives porte : *Quedam proposita pape a rege super facto templariorum.* Dans un autre factum, en français, Du Bois désignait le pape à l'animadversion publique, l'accusait de toute sorte d'actes injustes, de népotisme, de révoltante partialité pour sa famille. Il l'engageait à craindre la colère de Dieu et celle du peuple. Le roi pensa-t-il sérieusement à faire déposer le pontife, trop lent à lui obéir? Peut-être; mais Philippe n'avait pas besoin d'aller au delà de l'intimidation. La conduite du pape, sa simonie notoire, fournissaient des armes terribles. Un moyen bien plus puissant encore, pour agir sur l'esprit de Clément, était le procès contre la mémoire de Boniface. Il n'est pas douteux que la menace de cette poursuite n'ait été, entre les mains de Philippe, un moyen de contraindre Clément. Un procès qui allait couvrir d'opprobre le siège romain ne devait-il pas être évité à tout prix? « Livre-moi les templiers, et j'abandonne Boniface. » Telle fut l'alternative où le roi tenait enfermé le pontife, terrifié plutôt que faible, qui expiait des fautes commises avant lui.

Philippe sollicita du pape, qui n'avait point quitté Poitiers, une nouvelle entrevue, qui fut fixée au mois de juin 1308; mais le roi convoqua auparavant les états-généraux à Tours, pour la fin de mai. La circulaire de convocation était un vrai sermon fanatique. Le roi n'a qu'un but : sauver la foi, détruire l'abominable erreur des templiers. Tous les faits relevés contre ces derniers sont donnés comme de notoriété publique. « Le ciel et la terre sont agités par le souffle d'un si grand crime; les élémens en sont troublés, etc... » Les états se réunirent à l'époque indiquée, en présence du roi, proclamèrent la culpabilité des templiers, les déclarèrent dignes de mort. Philippe, alors, se rendit à Poitiers, suivi d'un grand nombre de membres de l'assemblée.

La situation de Clément devenait très dangereuse. Tout ce qu'on avait dit contre Boniface, on commençait à le dire contre lui. Son népotisme, ses exactions, donnaient des motifs suffisans pour le déposer. Dans les écrits qu'on répandait, le roi était directement invité à se passer du pape et à remplir les devoirs que le pontife ne remplissait pas. Du Bois étalait devant Clément les exemples de la vengeance divine sur les papes qui ont mal rempli leurs devoirs, et lui laissait entendre que les châtimens de la justice humaine pourraient devancer ceux de la justice divine. Le grand prêtre Héli se rompit le cou pour n'avoir pas été assez diligent à écouter les bons avis. Nogaret répétait les mêmes menaces à tout propos. Les vers satiriques qui couraient dans le public étaient pleins d'invectives et de colère.

Clément ne pouvait que céder. Il sentait que, poussé à bout, Philippe l'eût traité comme il avait traité Boniface, et eût fait passer pour des crimes plusieurs des actes où il l'avait lui-même engagé et dont il avait tiré profit. Clément affecta un changement d'opinion, avoua que des faits récemment arrivés à sa connaissance lui avaient inspiré des doutes, feignit de vouloir être éclairé. Le 31 juillet 1308, il nomma la commission pour instruire le procès. En réalité, il n'y avait plus de lutte que sur la question des biens. Le roi et le pape proclamaient que ces biens seraient dévolus à l'œuvre de terre-sainte ; mais le roi espérait, par des moyens détournés, en garder une bonne part. Les templiers, en définitive, étaient livrés au roi. Guillaume de Plaisian rapporta de Poitiers des liasses de pièces qui permettaient de faire tout ce que l'on voulait. Les biens furent mis sous l'administration d'agens nommés par le pape et les évêques, sur la présentation de Philippe.

Clément cédait tout sur l'affaire des templiers, car il ne voulait rien céder sur l'affaire de la mémoire de Boniface. Les instances de Philippe devenaient chaque jour plus pressantes. La pensée que l'on était au cœur même des états d'un roi qui s'était montré capable de toutes les violences paralysait de terreur la cour de Rome. Clément voulut fuir ; selon certains récits, il aurait même fait une tentative d'évasion. Son angoisse était extrême. C'est alors que le cardinal de Prato lui ouvrit, dit-on, cet avis :

« Saint-père, je vois un remède au mal présent ; c'est de persuader, s'il est possible, au roi que sa demande renferme une question difficile, ardue, et sur laquelle les cardinaux sont partagés ; qu'une telle question ne peut être traitée que dans un concile général ; que d'ailleurs, au milieu d'une si grave assemblée, l'examen des inculpations soulevées contre Boniface VIII sera plus solennel, et la satisfaction du roi plus complète. Si l'on vous objecte la crainte que les préjugés des pères n'influent sur leur jugement, dites que vous ne ferez nulle mention de cette affaire dans la bulle de convocation, qui ne devra alléguer d'autres motifs que la réformation des mœurs et les intérêts généraux de l'église. L'urgence du concile étant démontrée et reconnue, vous en fixerez la réunion à Vienne en Dauphiné ; car, outre que la position de cette ville la rend d'un accès facile, son indépendance du royaume de France vous y mettra à l'abri de toute contrainte de la part du roi. »

C'était là une solution des plus habiles. Le roi ne pouvait que souscrire à l'idée d'un concile, où il trônerait en défenseur de la foi et verrait toute l'Europe chrétienne réunie autour de lui comme autour d'un second Charlemagne. Philippe, à diverses reprises, avait fait appel à l'autorité d'un concile général ; on feignait d'entrer dans ses vues. De Poitiers, le pape convoqua le concile à

Vienne pour le mois d'octobre 1310. Il fut convenu qu'en attendant l'instruction du procès contre Boniface, le procès contre les templiers suivrait son cours ; le pape, dans ses bulles, louait avec emphase le roi, « qui n'agit point par avarice, qui ne veut rien s'approprier des biens des templiers. »

Le roi, dans cette tragique affaire, ne perdit point un moment ses avantages; les modèles d'interrogatoire dressés par Nogaret et Plaisian furent partout adoptés; les calomnies imaginées par ses légistes furent trouvées plausibles par l'opinion, et l'ont été par l'histoire. Au mois de mai 1310, les gens du roi assouvirent leur haine contre quelques malheureux, coupables de ne pas abandonner l'honneur de leur ordre, par les plus horribles tortures qu'on se souvînt d'avoir vues, sans que le pape entendît leur appel et les cris désespérés qu'ils élevaient vers lui du milieu de leurs supplices.

## III.

Clément n'aspirait qu'à échapper à une tyrannie qui devenait chaque jour plus intolérable. La mort d'Albert d'Autriche, arrivée le 1er mai 1308, pendant que le roi et le pape étaient réunis, vint compliquer sa position. Une des ambitions de Philippe, et assurément une des moins sensées, était d'asseoir son frère Charles de Valois sur le trône impérial. Il entendait que Clément employât toute son influence pour faire réussir cette intrigue. Clément tenait essentiellement à ce que la maison capétienne, qui occupait déjà les trônes de France, de Navarre, de Naples, de Hongrie, qui dominait dans toute l'Italie centrale, ne fût pas maîtresse en Allemagne. Comment le pape réussit-il à sortir de cette situation en apparence désespérée? Villani prétend qu'il fit au roi toutes sortes de promesses, en travaillant secrètement contre lui. On ne voit pas, en effet, que Clément pût se tirer d'affaire autrement que par la duplicité. Le cardinal de Prato se chargea de tous les actes qui eussent été trop directement une trahison. Clément partit de Poitiers, vers la fin d'août 1308, avec l'agrément du roi, par conséquent après avoir satisfait pour la forme à toutes ses exigences.

Le séjour du royaume était devenu insupportable au pape. Il lui était interdit, d'un autre côté, de penser à retourner à Rome. C'est alors qu'il songea au Comtat Venaissin, qui, depuis 1274, appartenait en toute souveraineté à la papauté. La ville d'Avignon fixa son choix, et ce fut l'objet d'une déclaration solennelle. Cette ville ne faisait point partie du Comtat; elle appartenait aux comtes de Provence. Le roi la dominait par la forteresse que faisait bâtir, sur la rive opposée du Rhône, son architecte Raoul de Méruel. Le pape

était ainsi l'hôte des comtes de la maison d'Anjou, petits souverains bien moins gênans que le roi de France. D'un autre côté, la cour papale, presque toute française, était là comme chez elle. Les cardinaux français n'avaient qu'à passer le Rhône pour être en France. Villeneuve devint leur endroit de prédilection. Ils y avaient leurs maisons de plaisance, et s'y retiraient quand ils avaient quelque motif de prendre leurs sûretés.

Après un long voyage, pendant lequel il visita tout le midi de la France, Clément fit son entrée à Avignon, vers la fin de mars 1309. « Clément V, dit le vieux Pasquier, fut d'un esprit merveilleusement bizerre et d'une volonté bizerrement absolue, d'avoir quitté ceste grande ville de Rome, première de la chrétienté, pour se venir loger, par forme d'emprunt, en un arrière-coin de la France, dedans la ville d'Avignon, nid à corneilles au regard de l'autre. » Pétrarque fait aussi d'Avignon le plus triste tableau. Il est certain que la cour papale s'y trouva d'abord fort à l'étroit. Clément se logea au couvent des frères prêcheurs. Le séjour à Avignon n'était pour lui qu'un séjour passager, comme ceux qu'il avait faits à Bordeaux, à Poitiers. Rien ne prouve qu'il ait envisagé cette ville comme devant être pour longtemps la résidence de la papauté, et il ne songea pas à y bâtir. Il se construisit pourtant une résidence, dont il reste quelques traces, au prieuré du Groseau, près de Malaucène, au pied du mont Ventoux. Clément aimait cet agréable endroit, et venait y chercher le repos; mais il n'eut pas le temps de donner aux constructions un caractère durable, et le peu qui s'en voit aujourd'hui n'a pas la grandeur qu'on supposerait à une demeure qui fut, à certains momens, le point où aboutissaient les plus importantes affaires de la chrétienté.

Instinctivement, Clément avait trouvé, en ce qui concerne le séjour de la papauté, la solution que comportaient les nécessités du temps. Une circonstance, d'ailleurs, contribuait puissamment à rendre la situation de Clément moins dépendante à l'égard de la France. Le 27 novembre 1308, Henri de Luxembourg fut élu empereur d'Allemagne. Bien que, pour recouvrer sa liberté, Clément se fût peut-être donné l'apparence de combattre cette élection, il en fut enchanté. L'affaire fut conduite par Pierre d'Achspalt, cet archevêque médecin, que Clément avait nommé au siège de Mayence parce qu'il l'avait guéri d'une de ses maladies. La politique de Philippe le Bel se montra, dans cette affaire, bien inférieure à ce qu'elle fut dans les questions ecclésiastiques. Ses clercs, ses juristes, excellens quand il s'agissait de batailler contre la papauté, étaient de trop faibles diplomates pour faire réussir une intrigue de haute politique européenne. La nullité des princes du sang privait ici le roi des vrais instrumens qui auraient pu le servir. Voilà pourquoi la politique de Philippe,

toujours triomphante quand il lui suffisait d'avoir des hommes d'église pour agens, échoua dans le cas où il eût été nécessaire d'avoir de vrais hommes d'état, habitués à traiter les affaires humaines avec largeur. Clément avait désormais un point d'appui contre les prétentions capétiennes. Le 25 juillet, il confirma l'élection de Henri, en y mettant la condition que le nouvel empereur se ferait couronner à Rome par lui dans deux ans. Il s'excusait de ne pas assigner un terme plus rapproché, à cause du concile général. Le premier dimanche d'août, Robert, roi de Naples et comte de Provence, vint à Avignon recevoir, en qualité de vassal du saint-siège, l'investiture de ses états. Les ambassades brillantes, les spectacles de toute sorte se succédaient dans Avignon; c'étaient des fêtes perpétuelles, et la petite cité provençale devint bientôt un des centres les plus animés du monde occidental.

Clément eût enfin joui dans ce pays délicieux du repos qu'il aimait, si l'ardeur sombre de Philippe eût permis aux grandes affaires de dormir un moment. Avant de quitter Poitiers, Clément avait fixé au 2 février 1309 l'ouverture des débats contradictoires sur la mémoire de Boniface. Nous avons raconté tous les détails de ce lamentable épisode, qui fut pendant deux ans le scandale de la catholicité (1). Pendant deux ans, Avignon vit les témoins subornés de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisian, avec une audace qui n'a jamais été égalée, accumuler contre celui que l'église entière avait tenu pour son chef toutes les horreurs que peut concevoir une imagination souillée. Nous avons également montré par quel tour habile Clément réussit à sortir de ce terrible embarras. La force du parti anti-pontifical baissait en France. L'influence de Charles de Valois et des princes du sang, qui devait provoquer, après la mort du roi, de si terribles réactions, commençait déjà à l'emporter sur celle des juristes. Clément d'ailleurs, depuis l'élection de Henri de Luxembourg, se sentait appuyé. Sa politique prenait chaque jour plus d'indépendance et de fermeté.

Le principe du pontificat romain, en effet, était encore tellement vivant, malgré les causes nombreuses qui auraient dû, selon nos idées, en amener le complet abaissement, que le moment où la papauté semblait fugitive, humiliée, fut celui où elle remporta une de ses plus importantes victoires. Ferrare, par suite d'une guerre de succession, avait été occupée par la république de Venise, désireuse de se créer une puissance territoriale en Italie. Quand le légat Arnaud de Pelegrue, neveu de Clément, arriva à Bologne, au mois de juin 1309, pour s'opposer au projet des Vénitiens, il n'avait pas avec lui un seul homme. Il prêcha une croisade qui devait offrir

(1) Voir la *Revue* du 15 avril 1872.

à ceux qui y prendraient part les mêmes avantages que la guerre contre les infidèles. Une foule d'aventuriers accourut de toutes parts; Florence et Bologne appuyèrent le légat, et la bataille de Francolino (28 août 1309) décida du sort de Ferrare. L'autorité de Clément fut de ce coup tout à fait relevée en Italie.

Chaque jour Clément s'enhardissait et osait se montrer plus résistant aux volontés de Philippe. Le nouvel empereur avait donné des garanties écrites au saint-siège; le pape sentait que la scène d'Anagni ne se renouvellerait pas. Une dépêche adressée d'Avignon au roi, le 24 décembre 1309, par Geoffroi du Plessis, évêque de Bayeux, montre combien de griefs il y avait à cette date entre les deux cours. Le ton en est très aigre. Les ambassadeurs se plaignent de toute sorte de manques d'égards. Leur entretien avec le pape, tel qu'ils le racontent, est plein de récriminations. Le pape ne se défend pas d'avoir essayé de se préparer une entrevue avec Henri de Luxembourg. Sur l'affaire de l'annexion de Lyon, il est amer. Le roi de France devrait réprimer ses officiers et les empêcher d'empiéter sur les droits du roi d'Allemagne. Clément, à ce sujet, distingue, dans le règne de Philippe, trois périodes dont il a été témoin. Dans la première, le roi était en paix avec ses voisins et ses sujets; lui et son royaume regorgeaient de richesses. Dans la deuxième, détresse générale. Dans la troisième, le roi est en paix avec ses voisins et ses sujets; le royaume manque d'argent; mais il s'enrichira vite, si les officiers du roi, contens d'exercer les droits du roi, n'empiètent pas sur ceux d'autrui. Ce qui rendait ces reproches plus sensibles, c'est que, sur tous les points, le pape se mit à excuser Henri, à exalter sa puissance, à déclarer qu'il ne prétendait ni lui lier les mains, ni restreindre ses pouvoirs, que tout au plus il pouvait lui écrire sous forme de conseils. La cour de France en voulait beaucoup à l'archevêque de Mayence et demandait que le pape le citât. Refus formel de Clément.

Nogaret fut plus pressant que les autres ambassadeurs et osa reprocher directement au pape la promptitude avec laquelle il avait reconnu le roi des Romains, le projet d'alliance entre le roi des Romains et le roi de Sicile, et de mariage entre la fille du roi des Romains et le fils du roi de Sicile, avec le royaume d'Arles et d'autres terres pour dot. Clément ne cessa de louer Henri de Luxembourg; il ne s'interdit même pas une certaine ironie, et ordonna d'un air railleur de lire aux Français les engagemens du nouvel empereur. Henri s'engageait à défendre la personne du pape, l'église et toutes les donations qui lui avaient été faites depuis Constantin. Les Français demandèrent copie de la lettre. Le pape sourit et ne répondit rien. Sur le chapitre des Flamands, en parti-

culier, Clément fut inflexible. Le roi voulait faire servir les anathèmes pontificaux d'appoint à sa politique. Si les Flamands violaient le traité de paix, ils devaient être excommuniés, et ne pourraient être relevés de l'excommunication qu'à la requête du roi. Clément refusa net de souscrire à cette dernière clause, qui mettait un droit essentiel de l'Église, celui d'absoudre devant Dieu, entre les mains du pouvoir civil.

Le procès contre la mémoire de Boniface et l'affaire des templiers étaient le triste rachat de ces libertés. Sur ces deux points, les engagemens de Clément étaient trop formels pour qu'il y manquât. Le roi, heureusement, ne se mêla guère d'un autre débat qui, à cette époque, causa les plus graves soucis au pontife. La lutte entre les élémens opposés qui composaient l'ordre de Saint-François continuait avec autant de vivacité que jamais. La minorité zélée, fidèle à l'esprit de pauvreté du fondateur, était à la lettre traquée par les « frères de la communauté, » gens de moyenne vertu, qui se résignaient à être riches, et pour lesquels la règle de saint François n'était pas une révélation. C'était surtout dans le royaume de Naples et en Grèce que la bataille devenait cruelle. Les saints, bien que forts des privilèges concédés par Célestin, étaient arrêtés, torturés par les inquisiteurs dominicains et par les supérieurs de la partie relâchée. Le gouvernement napolitain les favorisait. Clément, toujours modéré et éclairé quand il était laissé à ses instincts, les préserva des mauvais traitemens.

Malheureusement, les spirituels de Toscane montrèrent un emportement impardonnable. Ils se séparèrent du corps de l'ordre de leur seule autorité, et se donnèrent un général, des supérieurs. La mémoire de Pierre-Jean d'Olive devenait l'objet de vives controverses. Cet illustre mort trouva un ardent continuateur dans frère Ubertin de Casal, le plus exalté des spirituels, et de fanatiques adhérens parmi les laïques que l'on appelait frères de la Pénitence du tiers ordre de Saint-François et que le peuple nommait bégards, béguins, bizoques ou fratricelles. Clément ne voyait nul inconvénient à ce que ces saintes gens ne fussent ni torturés ni emmurés par leurs confrères moins rigides qu'eux; mais il est rare que le zèle ardent se contente de la tolérance. Il préfère la persécution, qui lui paraît le signe distinctif de la vérité.

L'époque fixée pour le concile approchait. Clément voyait venir sans empressement la réunion d'une assemblée où la France ne pouvait manquer d'avoir l'avantage. Il usa de sa manœuvre ordinaire, qui était de faire traîner les choses en longueur. L'ouverture fut remise au 16 octobre 1311. Henri de Luxembourg partait pour l'Italie, et, sans doute, le prudent pontife attendait de ce voyage un affermissement de son pouvoir. Avant de partir, Henri fit à Lausanne, le

11 octobre 1310, le serment solennel de défendre la foi catholique, d'exterminer les hérésies, de ne contracter aucune alliance avec les ennemis de l'Église, de protéger le pape, de conserver tous les droits de l'Église romaine, etc. De bonne foi, Clément et Henri purent croire que ce voyage servirait à l'extinction des factions guelfe et gibeline. C'était bien peu connaître l'Italie. La présence de l'empereur augmenta les troubles et donna aux gibelins un sensible avantage sur les guelfes. Il y avait plus de soixante ans que l'Italie n'avait pas vu d'empereur. Le voyage de Henri était une reprise de possession, à peine déguisée, de la péninsule par l'empire. Derrière les fêtes, les distributions de titres et de fiefs, il y avait une reconstitution effective de l'autorité impériale ; et Henri n'avait avec lui qu'une poignée d'hommes, insuffisante pour dompter les mille résistances qu'il trouvait à chaque pas.

Le pape avait promis d'aller à Rome donner à Henri, de sa main, la couronne impériale. Il se garda de tenir parole, allégua l'approche du concile qui l'empêchait de passer les monts, et se fit remplacer par des cardinaux. La bulle de commission commençait par les exagérations mêmes qu'on avait biffées, à la demande du roi de France, dans les registres de Boniface : « Jésus-Christ, le roi des rois, a donné une telle puissance à son Église que le royaume lui appartient, qu'elle peut élever les plus grands princes et que les empereurs et les rois doivent lui obéir et la servir. »

A Rome, l'affaire tourna au plus mal. La maison de Naples et les Ursins s'opposaient au couronnement de Henri. On se battit ; les Allemands eurent le dessous ; l'empereur dut se contenter d'un misérable couronnement à Saint-Jean de Latran. Il en fut très irrité. Clément acheva de l'exaspérer en l'engageant à faire sa paix avec la maison de Naples d'une façon qui impliquait que le saint-siège avait des droits égaux sur l'empereur et le roi de Naples. Henri, qui jusque-là avait laissé tout dire, trouve maintenant des juristes pour établir que le pape n'a nul droit d'ordonner une trêve entre l'empereur et un de ses vassaux, puisque l'empereur ne tient rien du pape et n'est engagé envers personne par serment de fidélité. La rupture, à partir de ce moment, fut à peu près complète. Henri mit Robert de Naples au ban de l'empire, le déposa, le condamna à mort. Quelques jours plus tard, il mourut lui-même, dans un couvent non loin de Sienne, après avoir reçu la communion de la main d'un dominicain. On prétendit que le frère avait mêlé du poison au vin de l'ablution qu'il lui avait donné.

## IV.

Clément pendant ce temps tenait son concile à Vienne (du 13 octobre 1311 au 6 mai 1312) avec plus de solennité que de convic-

tion. Des mémoires excellens pour la réforme de l'église furent présentés par des évêques de France. Rien de plus sombre que la requête de Guillaume Duranti, évêque de Mende, second de ce nom. La cour de Rome y est présentée comme un mauvais lieu. L'incontinence y était si commune que Duranti est amené à proposer de permettre le mariage aux ecclésiastiques dans la mesure où cela se pratique dans l'église grecque. Les profits que la cour tirait des maisons de prostitution, établies près des églises, à la porte même du palais papal, étaient un scandale plus grand encore. Mais le pape opposait à toute réforme les moyens dilatoires dont il avait le secret. Tout l'hiver se passa en conférences et en pourparlers assez stériles. On discuta sans fin sur les exemptions; aucune résolution efficace ne fut prise. Les inoffensives erreurs de Pierre-Jean d'Olive, les pieuses rêveries quiétistes des bégards et des béguines, le vieil esprit de l'Évangile éternel, vivant encore en Frà Dolcino et Gérard Ségarelle, furent les monstres que l'on écrasa. Tâche plus difficile! on voulut mettre la paix entre les partis acharnés l'un contre l'autre qui divisaient les franciscains. Clément fit une constitution pour établir que les frères mineurs, par leur profession, ne sont pas plus tenus que tous les autres chrétiens à l'observation de tout l'Évangile. Le schisme continua néanmoins plus violent que jamais; les deux partis se poursuivaient, se dépossédaient comme des ennemis.

Une série de mesures sagement conçues pour mettre fin à quelques-uns des abus les plus crians du clergé, surtout des réguliers, n'eut pas, ce semble, beaucoup d'efficacité. Le régime des hôpitaux fut cependant amélioré. On donna à ces établissemens des espèces de tuteurs ou curateurs, qui furent l'origine des administrations laïques, « à la honte du clergé, dit le sage Fleury; car, dans les premiers siècles, on ne croyait pas les pouvoir mettre en meilleure main que des prêtres et des diacres. »

Le pape avait toujours annoncé que l'œuvre de la conquête de terre-sainte serait un des objets principaux du concile. On parla beaucoup, en effet, de « passage général; » les rois de France, d'Angleterre et de Navarre s'y engagèrent par vœux; une foule de seigneurs les imitèrent, sans que personne prît cette promesse au sérieux. Il n'y eut de sérieux que les mesures fiscales arrêtées en vue d'une expédition qui ne devait pas avoir lieu. Pour les frais de la guerre sainte, le concile ordonna la levée d'une décime pendant six ans, en défendant néanmoins de faire la levée avec trop de rigueur, de saisir, par exemple, les calices, les livres et les ornemens des églises.

Une excellente décision fut prise, mais, comme tant d'autres projets des papes du XIII^e siècle relatifs à la même matière, resta sans conséquence. L'étude des langues orientales était une condition

essentielle du succès des Latins en Orient. Du Bois, Raymond Lulle, ne cessaient d'insister sur cette idée, qui n'était que l'expression du bon sens même. Le concile ordonna qu'à Rome et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque on établirait des chaires pour enseigner les trois langues, l'hébreu, l'arabe et le chaldéen (c'est-à-dire le syriaque). Pour chacune de ces langues, il devait y avoir deux maîtres qui seraient stipendiés en cour de Rome par le pape, à Paris par le roi de France, et dans les trois autres villes par les prélats, les monastères et les chapitres du pays. Malheureusement, si l'on excepte les faibles essais de Jean XXII pour réaliser ce projet à Bologne, il ne semble pas que le sage décret du concile ait reçu un commencement d'exécution.

Les templiers n'avaient presque plus de défenseurs. Tous les membres qui avaient eu assez d'audace pour garder une tenue ferme ou assez peu d'attachement à leur ordre pour ne pas le défendre contre la calomnie étaient sains et saufs. Les naïfs étaient morts dans les supplices ou devaient y mourir. Le concile n'eut plus qu'à prononcer la suppression de l'ordre, ou plutôt il la fit prononcer par le pape; car le manque de courage et de sincérité était devenu tel que personne ne voulait plus avoir la responsabilité de ses actes. Le pape lui-même déclarait, dans sa bulle, qu'il supprimait l'ordre du Temple par provision, par voie de règlement apostolique et non par voie de condamnation, de justice, de sentence définitive, attendu que le procès n'avait pas été conduit selon les règles du droit. Mais il ajoutait que cette suppression était irrévocable. Les parts des biens de l'ordre étaient faites. La part du roi n'était pas tout ce qu'il aurait voulu. Il obtint cependant des sommes considérables pour les frais de procédure et pour avoir gardé les templiers en prison.

Quant au procès contre la mémoire de Boniface, il n'en fut question que pour la forme. Ce scandaleux épouvantail n'était plus nécessaire au roi pour arriver à ses fins. Il triomphait sans contestation. Non seulement le pape avait déclaré, à la face de la chrétienté, qu'en faisant arrêter Boniface Philippe avait obéi au zèle le plus pur de la foi ; mais tous les actes qui auraient pu blesser le roi étaient effacés sur les registres du Vatican; la bulle *Clericis laïcos* avait été supprimée avec toutes ses conséquences; l'ordre que le roi détestait et où il avait trouvé le plus d'opposition à ses vues était aboli; les auteurs et complices de l'attentat d'Anagni, surtout le sacrilège Nogaret, étaient absous d'une façon qui équivalait à une victoire. Pour compléter ces faveurs selon les idées du temps, Clément accomplit, le 5 mai 1313, une promesse qu'il avait faite au roi, à Lyon, lors de son couronnement : c'était la canonisation

de Pierre Célestin. Le roi tenait peu à la sainteté du vieil ermite; mais cette canonisation était encore un outrage à la mémoire du pape qui avait traité Célestin avec les dernières marques de mépris.

La mort de Henri de Luxembourg, qui, quelques années auparavant, aurait eu les plus graves conséquences, passa presque inaperçue. Le pape, depuis les complications survenues pendant le voyage de l'empereur en Italie, avait cessé de se fier à lui. Clément n'avait plus rien à craindre d'aucun côté. La protection du roi de Naples, son vassal, sur les terres duquel il résidait, lui suffisait amplement. Les embarras intérieurs du roi Philippe augmentaient de jour en jour. Les ressorts de la constitution de l'empire allemand étaient tellement relâchés que l'on resta près de quatorze mois sans donner un successeur à Henri. Clément en profita pour un de ses actes les plus hardis. Par une bulle datée de Montils (2 des ides de mars an IX), il institua son fils dévoué, Robert de Naples, vicaire en Italie, quant au temporel, tant qu'il plairait au saint-siège. La complète différence de situation entre le royaume de France et l'empire d'Allemagne à l'égard de la papauté se voit ici dans tout son jour.

En somme, Clément avait tiré la papauté des plus grands dangers qu'elle eût courus depuis des siècles. Il se reposait et il en avait le droit. Sa principale occupation était désormais de réunir et de coordonner les constitutions du concile de Vienne, pour en former un septième livre de Décrétales, parallèle au Sexte de Boniface VIII. Ce travail s'exécutait sous ses yeux, et Clément, qui n'avait jamais guère estimé que le droit canon, voyait sa mémoire assurée de l'immortalité. Mais sa santé était tout à fait ruinée. Le goût qu'il avait eu pour Avignon commençait à passer. Il se prit à préférer Carpentras, se transporta dans cette ville, l'embellit et la pourvut de fontaines. Le 21 mars, se trouvant avec toute sa cour, dans les environs, au château de Montils ou Monteux, qu'il avait acheté pour son neveu Bernard, vicomte de Lomagne, il fit publier devant lui, en consistoire, les constitutions qu'il avait rédigées. Son état de maladie empêcha que le livre fût envoyé aux universités et rendu public, selon la coutume. Le pape crut que l'air du pays où il était né lui rendrait la santé; il se mit en route pour Bordeaux; mais il mourut à Roquemaure, sur le Rhône, le 20 avril 1314, après avoir tenu le saint-siège huit ans, dix mois et quinze jours. Son corps fut rapporté à Carpentras, puis transféré, comme il l'avait ordonné, à sa ville natale d'Uzeste, où son tombeau se voit encore. Le trésor papal fut pillé incontinent après sa mort, et l'on accusa le vicomte de Lomagne d'avoir détourné l'argent destiné à la

croisade. Le bruit public fut que le pape avait laissé à ses neveux et à ses autres parens des trésors incalculables.

L'anarchie qui suivit la mort de Clément montra combien cette famille était indigne de tenir en main les intérêts de l'Église. Le conclave s'était réuni à Carpentras; le vicomte de Lomagne et Raymond Guillaume de Budos, neveux du pape, à la tête d'un grand corps de troupes gasconnes, envahirent la ville. Le but apparent était de venir prendre le corps du pape défunt pour le conduire à Uzeste; mais le but secret était d'intimider le conclave et de faire nommer quelque nouveau membre de la famille de Villandraut. Il y eut une bataille sanglante entre les Italiens et les Gascons. Les Gascons l'emportèrent, pillèrent les marchands romains, mirent le feu aux maisons des cardinaux, qui se dispersèrent à Orange, à Avignon. Philippe le Bel mourut sur ces entrefaites. Cet événement ne fit qu'augmenter le trouble. Le saint-siège resta vacant deux ans trois mois et dix-sept jours.

Le mécontentement contre la mémoire de Clément était extrême. On montrait, comme résumé de son pontificat, Rome tombée en ruines, le patrimoine de Saint-Pierre au pillage, toute l'Italie négligée comme si elle n'était pas du corps de l'Église. « Nous nous rappelons que nous avons été onze mois en prison à Pérouse, écrivait au roi le cardinal Napoléon des Ursins, et Dieu sait quelles souffrances du corps et quelles angoisses de l'âme nous y avons endurées. J'ai abandonné ma maison pour avoir un pape français, car je désirais l'avantage du roi et du royaume, et j'espérais que celui qui suivrait les conseils du roi gouvernerait sagement Rome et l'univers et réformerait l'Église... C'est pour cela qu'après avoir pris toutes les précautions, nous choisîmes le feu pape, persuadés que nous avions fait le plus magnifique présent au roi et à la France. Mais, ô douleur! notre allégresse se changea en deuil; car, si l'on pèse les œuvres du défunt, par rapport au roi et au royaume, on trouve que sous lui sont nés de graves périls; on ne prévit rien, on ne prit aucune précaution, et l'absence de prudence aurait amené une catastrophe, si la main de Dieu n'était venue miséricordieusement à notre secours. »

Il y avait, dans cette sévérité exagérée, beaucoup de rancunes nationales. Sur les reproches de simonie et de népotisme, Clément ne saurait être justifié. Même au temps du concile, on l'accusa de n'avoir convoqué l'Église universelle que pour se faire tout demander à prix d'or. Clément eut la passion du luxe et, pour y subvenir, trafiqua souvent des choses saintes. Il aima du moins le luxe de bon goût, et fut, de son temps, un des fauteurs les plus actifs du progrès de l'art. Tous les ouvrages auxquels son nom reste attaché sont excellens. Clément V fut le premier de ces pon-

tifes promoteurs ardens de la renaissance, pour lesquels les historiens ecclésiastiques ont le droit de se montrer sévères, mais qui contribuèrent puissamment à l'éveil de l'esprit humain et à clore le moyen âge. Il rechercha, surtout parmi les médecins, les gens capables; les plus hautes dignités lui semblaient naturellement dévolues à celui qui le guérissait. C'est ainsi qu'il protégea Arnauld de Villeneuve, Jean d'Alais, Pierre d'Achspalt, et si, trop souvent, sous son règne, surtout dans le nord de l'Italie et en Autriche, le supplice du feu et les plus terribles tortures furent appliqués à des malheureux, coupables d'un attachement exagéré pour des chimères, il faut reconnaître que toutes ces victimes, telles que Frà Dolcino, Marguerite de Trente et leurs adhérens, fratricelles, disciples de Gérard Ségarelle, etc., furent des illuminés, péchant par excès plutôt que par manque de foi. Il ne fut terrible qu'aux rêveurs fanatiques. Sous son règne on put souffrir pour trop croire; on ne souffrit jamais pour ne pas croire assez. Son caractère était humain; ses mœurs passaient pour relâchées. L'éclat de ses amours avec la comtesse de Périgord, fille du comte de Foix, ne fut atténué par aucune précaution susceptible d'en diminuer le scandale.

On a eu tort de lui reprocher d'avoir abaissé la papauté. La papauté était abaissée quand il y fut promu; il fit ce qu'il put pour la relever et déploya dans cette œuvre une véritable habileté. Arracher totalement la papauté à l'influence française était impossible. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que cette papauté, incontestablement avilie depuis qu'elle avait absous et même loué de leurs exploits les Philippe et les Nogaret, fut dans le reste de l'Europe grande et forte. Toute la haute politique du temps passa entre les mains de Clément. Il disposa à son gré des couronnes, réconcilia les souverains entre eux, avec leurs barons et leurs peuples, gouverna des pays entiers par ses légats. En Hongrie, en Allemagne, ses procédés sont fiers, impérieux; il maintient partout son droit de suzeraineté, il fixe aux plus puissans personnages le jour où ils doivent venir se présenter devant le saint-siège. En Angleterre, il délie le roi de l'obligation de respecter les lois du pays. En France, il tranche en faveur du roi la question de la souveraineté de Lyon. Loin de se relâcher, le gouvernement intérieur de l'église ne fit, sous lui, que se fortifier ou du moins se centraliser. Les pouvoirs du pontife romain devinrent de plus en plus absolus; le peu de liberté qui restait aux églises disparut; le choix des évêques fut enlevé presque complètement aux diocèses. On lui prêta le mot de Néron : « Jusqu'à moi, on n'avait pas su ce que c'est que d'être prince. » Souvent il arrive que les institutions ne disent leur dernier mot qu'au moment qui semble être celui de leur mort.

ERNEST RENAN.

# LE

# COMTE DE MONTLOSIER

## PENDANT L'EMPIRE ET LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RESTAURATION

### D'APRÈS DES DOCUMENS INÉDITS (1).

Les premières années du règne de Louis XVIII furent une grande école politique, et les annales du parlement d'Angleterre n'ont pas de pages plus glorieuses que celles des sessions des chambres françaises de 1817 à 1821.

Jamais les problèmes que la révolution avait résolus en principe ne se posèrent plus nettement dans les faits, jamais on ne vit mieux combien les idées et les intérêts étaient irrévocablement unis. Contester les uns, c'était pour la majorité de la nation ébranler les autres, tant leur solidarité était étroite. Parlait-on, par exemple, d'ôter aux maires et de rendre au clergé la tenue des registres de l'état civil, aussitôt les acquéreurs de biens nationaux s'alarmaient. L'ignorance des résultats définitifs de notre révolution, chez certains descendans des classes nobles, égalait l'ardeur de la défense et de la suspicion chez les plébéiens. Si les premiers en étaient encore à ne voir dans les événemens accomplis qu'une révolte éternellement illégitime, la masse de la nation au contraire était unanimement convaincue que jamais bouleversement social ne s'était opéré par des doctrines qui renfermassent autant de vérités.

Ce n'étaient pas seulement les intérêts et les idées qui s'entrechoquaient, c'étaient aussi les vanités. L'ancienne société ou plutôt ceux qui lui survivaient reprenaient leurs dédains et leurs frivolités. La société nouvelle, se sentant inquiète de ses destinées,

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1874 et du 1er mai 1879.

redevenait à son tour intolérante et implacable dans ses rancunes; mais comme elle savait qu'elle était la vraie France, elle avait les longues espérances; et elle attendait son heure, pleine d'une confiance inébranlable dans ses forces.

« Tant que j'ai vécu à Paris, écrivait Fiévée en 1816, je n'ai pu comprendre l'esprit de la révolution. Depuis que j'ai habité la province, j'ai tout compris, même que le danger pourrait se reproduire. » C'étaient en effet les départemens qui donnaient le plus d'exemples de conflits entre les deux orgueils. Dans certaines villes les rivalités et les luttes du cercle des nobles et du cercle du commerce ou du barreau prenaient une importance qui ravivait les animosités de classe à classe. Après s'être livrée aux mains de Bonaparte, la nation s'était crue du moins au terme de ses préoccupations égalitaires. Sa victoire avait été sur ce point si complète, qu'elle ne croyait plus au retour des privilèges. Elle était donc tout entière au travail et en pleine sécurité des droits conquis, quand on lui apprit qu'un parti rêvait la contre-révolution.

Pour la première fois, les ultra-royalistes se croyaient en situation d'oser. Ils regardaient la cour comme leur centre d'appui, et ils berçaient dans une atmosphère de présomptueuse ignorance leurs pensées de domination. *Ils se figuraient qu'ils pourraient ressaisir le pays quand ils ne faisaient qu'achever de s'en séparer.* Tandis qu'au delà de la Manche l'aristocratie visait à rester avant tout le patron du droit, chez nous elle persistait à méconnaître la nécessité d'être de son temps, et elle vivait presque dans l'isolement.

On s'aperçut alors que les changemens qui s'étaient accomplis dans les mœurs et les habitudes depuis vingt-cinq ans étaient encore plus profonds qu'ils ne s'annonçaient au dehors. Le sentiment national et une incurable méfiance des tentatives contre-révolutionnaires ne faisaient qu'un. Assez indifférente aux doctrines de liberté et, dans sa lassitude de vingt-cinq ans de guerres, bornant son ambition à conserver ce qu'elle avait, la France fut presque prise au dépourvu; mais elle se mit vite debout. Comme le privilège menaçait l'égalité, les théories démocratiques recommencèrent à s'affirmer. Comme le passé voulait essayer de ressusciter, la société nouvelle chercha d'abord des armes dans ce passé même. Le XVIII^e siècle redevint à la mode. On réimprima Voltaire. Les chansons et les pamphlets circulèrent. Ce fut le moment de la grande faveur de Courier et de Béranger. A côté de ces noms populaires, d'éminens publicistes combattirent d'une façon plus didactique, discutant pied à pied des doctrines ou surannées ou inconstitutionnelles, jetant les bases de la science politique moderne et

vulgarisant les théories du gouvernement représentatif. La tribune ne fut souvent que l'écho de cette polémique savante.

Le parti ultra-royaliste eut aussi ses théoriciens. Montlosier occupe dans leurs rangs une place à part. Il en était toujours à ses idées de l'assemblée constituante, gardant vis-à-vis des anciens émigrés des antipathies qu'ils lui rendaient bien, ennemi forcené de la démocratie, rêvant pour la noblesse française le rôle et les prérogatives de l'aristocratie d'Angleterre, appelant M. Royer-Collard Bailly et M. Guizot Thouret, donnant libre carrière à ses critiques, à ses diatribes, à ses amertumes, dans sept volumes d'une lecture plus que difficile, mais où ne manquent cependant ni la science ni la verve.

Quand on a longtemps joui d'un bienfait, on en oublie facilement l'origine. Depuis que nous sommes en possession du gouvernement représentatif, nous avons été ingrats envers ceux qui, dès les premières sessions législatives, sous la restauration, tracèrent et fixèrent les droits des chambres, arrêtèrent la procédure parlementaire, établirent les règlemens des discussions budgétaires. D'incomparables hommes d'affaires se montrèrent alors. Les esprits de bonne foi, soucieux de connaître les conditions du gouvernement parlementaire, seront toujours attirés vers l'étude de cette époque, si pleine de passions et de vie et qui eut comme les rayons d'une seconde renaissance.

## I.

Dans la préface d'un livre aujourd'hui inconnu, *les Mystères de la vie humaine*, Montlosier fait connaître son mode d'existence à Paris durant le consulat et l'empire. Une autre source d'informations nous a été libéralement concédée et nous a permis de compléter les renseignemens dont nous avions besoin pour éclairer d'un jour plus vif la figure de notre personnage.

Pendant trente années consécutives, Montlosier a échangé une correspondance suivie et intime avec M. Prosper de Barante, son compatriote, d'un tempérament diamétralement opposé au sien. Ils s'étaient connus en 1803. M. de Barante père, après avoir été préfet de l'Aude, venait d'être appelé à la préfecture du Léman. Il avait attaché à son cabinet Prosper, son fils, jeune auditeur au conseil d'état. La mission qu'ils avaient à remplir était délicate. A côté d'eux, sur les rives du lac de Genève, venait d'être exilée M^me^ de Staël.

Montlosier avait connu M. de Barante père en Auvergne, au moment de la convocation des états-généraux. L'amitié qu'il avait pour lui se reporta tout entière sur son fils. Non-seulement il l'aima,

mais, quoique plus âgé, il l'entoura de respect, tant Prosper de Barante, par sa justesse d'esprit, par la maturité précoce de son jugement, par ses rares facultés de discernement, par ses qualités de pondération, par sa dignité morale, avait su de bonne heure s'acquérir d'autorité. Montlosier, dès qu'il l'eut connu, le prit pour confident de ses pensées, sans jamais pouvoir lui faire partager ses convictions, mais aussi sans jamais avoir eu à regretter de lui avoir donné sa confiance.

Il avait définitivement quitté l'Angleterre et s'était fixé à Paris en mai 1802. Son amie Mme de Montregard lui avait offert l'hospitalité dans son hôtel de la rue du Helder. Il essaya de reprendre la publication du *Courrier* de Paris et de Londres.

Le prospectus, qui est daté du mois de juin, déclare que le principal objet du journal sera de bien faire connaître l'Angleterre ; c'était une entreprise impossible avec une censure ombrageuse. Le 11 septembre, le *Courrier* était supprimé. Le prétexte fut une querelle futile avec le *Bulletin de Paris*, dont le rédacteur, M. Barbet, avait publié que Montlosier, avant la révolution, *débitait dans ses montagnes du vin clairet*. Comme indemnité de cette confiscation, il reçut un traitement de six mille francs et fut attaché au ministère des affaires étrangères pour des travaux extraordinaires.

Quand on n'appartenait pas au monde officiel, sous l'empire, ou quand on ne jouait pas un grand rôle militaire, on ne pouvait confier à ses correspondans que de rares révélations sur les événemens extraordinaires qui s'accomplissaient. Il n'y avait plus de salons à Paris ; la gloire du consulat et des premières années qui le suivirent faisait disparaître dans son éblouissement toutes les taches. En province, on ne connaissait que les récits merveilleux rapportés de temps à autre par des officiers sortis la plupart des rangs de la démocratie. Peu à peu cependant les enivremens des victoires cessaient, et la conscription faisait pleurer les mères. Ceux des paysans qui n'étaient pas aux armées, tout entiers à la joie d'être propriétaires d'un sol libéré, plaidaient contre les contrats de vente qui pouvaient avoir une origine féodale. La reconstitution de la société issue de la révolution et la lassitude des luttes civiles ne donnaient pas de place aux préoccupations politiques.

Les lettres de Montlosier, de 1803 à 1814, sont donc peu intéressantes. Bien que lié avec Chateaubriand, il n'était pas admis dans son monde. Il ne rencontra qu'une fois la femme qui était devenue l'âme de la société des Joubert, des Molé, des Fontanes, celle qui attachait par sa grâce mélancolique et languissante tous les hommes supérieurs qui l'approchaient, la grande dame si élégante et si frêle qui allait mourir désespérée à Rome dans les bras de René. Nous voulons parler de Pauline de Beaumont-Montmorin.

Montlosier n'était pas assez lettré pour comprendre la nature rêveuse et exquise de Joubert; mais il avait retrouvé ses amies de l'émigration, Mme de Montalembert, Mme de Montregard. Il vivait péniblement, il avait successivement espéré d'être compris sur les listes d'éligibilité au sénat, puis sur celle des conseillers de l'université; aucune de ces espérances ne se réalisa. Il écrivait en 1805 à M. de Barante : « J'ai failli, non pas mourir, mais être mort. En venant chez moi, vous avez pu voir une porte à côté de la mienne; c'est là que demeurait Mlle Hus la comédienne, qui tout à coup s'est mise à mourir. Ce n'est pas ma faute. Le lendemain, comme le portier qui bat mes habits avait laissé ma porte ouverte, les gens de la mort avec la bière et tous les apprêts n'ont pas douté que ce fût moi à qui ils avaient affaire. Je me suis heureusement réveillé à leur grand étonnement. Si j'avais eu le sommeil un peu plus profond, jugez pourtant ce qui serait arrivé. C'était la fin de mes peines. »

M. de Talleyrand le chargea sur ces entrefaites de la part de l'empereur, de composer un ouvrage sur *l'ancienne monarchie*. Quatre années de travail, de recherches, furent consacrées à ce livre, qui ne fut publié que sous la restauration. Montlosier ne l'interrompait que pour faire des courses géologiques, ou pour aller en Auvergne rétablir les débris de son patrimoine ou pour se rendre à Genève, où l'amitié l'attirait.

C'est dans une de ses visites au préfet du Léman que Montlosier le présenta à Mme de Staël. Ce qu'il y avait de délicat et de touchant dans sa nostalgie de Paris ne plaisait pas à Montlosier. Il ne comprenait pas qu'elle ne pût pas être heureuse avec une large aisance en présence du spectacle toujours nouveau de la nature la plus grandiose. Il ne sentait pas davantage ce qu'il y avait de supérieur dans cet hommage solennel rendu à la société française. Au milieu du cercle brillant où causaient Benjamin Constant, Sismondi, Mathieu de Montmorency et que dominaient encore la verve, l'éclat, l'enthousiasme de Corinne, Montlosier avait admiré l'esprit judicieux et contenu de son jeune ami, Prosper de Barante. Il savait écouter et il se préparait, en recueillant les opinions des hommes qui avaient le mieux connu le XVIIIe siècle, à écrire le *Tableau de la littérature* de cette glorieuse époque.

Montlosier garda toujours des relations avec Coppet. Dans une lettre du 20 janvier 1806, adressée au préfet du Léman, nous lisons : « Quand vous verrez Mme de Staël, dites-lui que je désirerais qu'elle m'aimât de tout son esprit, car elle en a beaucoup. C'est chez elle la partie dominante; ce n'est pas qu'elle n'ait un très bon cœur, mais c'est pour elle une espèce d'arrière-fief. O mon Dieu, qu'ai-je dit? elle qui a en horreur le gouvernement féodal! Selon toutes les apparences, elle ne viendra plus de sitôt à Paris, je m'en console-

rais bien à sa place. Mais ne pas venir à Paris, ne pas y jouir de la belle société, des belles conversations!.. » Et le 11 avril 1807, au lendemain de la publication de *Corinne*, Montlosier s'exprimait en ces termes, qui nous affligent : « Je n'ai pas encore lu *Corinne*, mais Mme Récamier doit me l'envoyer. J'en entends dire beaucoup de bien. En attendant, je sais mauvais gré à Mme de Staël d'avoir mis en scène un Anglais en lui faisant jouer le premier rôle. Je la prierai à son premier ouvrage de dire beaucoup de bien de mon père et du mal du sien. C'est une singulière manie. » Bonaparte ne raisonnait pas autrement quand il blâmait l'intérêt répandu sur Oswald et s'en fâchait comme d'un défaut de patriotisme.

Mme de Staël apparaît de plus en plus dans cette correspondance avec toutes ses douleurs, toutes ses angoisses, dans la crise la plus pénible de sa vie.

« Mars 1809.

« Votre lettre m'a rassuré, écrit Montlosier au préfet; j'apprends par elle qu'une dame de votre connaissance (Mme de Staël) envoie l'an prochain son fils aux États-Unis et qu'elle l'y accompagne l'année d'après. Si vous êtes des amis, détournez-la. L'Angleterre est sûrement bien triste, l'Amérique septentrionale est cent fois pire. Dans la même lettre, j'ai remarqué qu'on demande des nouvelles de l'ouvrage de Prosper, mais *surtout* de la tragédie de Benjamin. Ce *surtout* revient à un autre endroit de la lettre, avec la même application et le même sens. »

Le *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle* venait en effet d'être publié. Montlosier en parlait ainsi à M. de Barante père : « On est diversement content. Les philosophes pas du tout! Dupont de Nemours est furieux pour les philosophes, Morellet pour Voltaire, Suard demande quel est le résultat. Les gens du monde se partagent; une partie du faubourg Saint-Germain est très contente, l'autre moins. Vous savez que j'ai à ma disposition le *Journal de l'empire*. Il y a longtemps que mon premier extrait est livré et que le second est prêt. Vous trouverez chez moi beaucoup d'éloges, un peu de critique. L'ouvrage avait besoin d'un an de méditation de plus et de deux ou trois mois encore de travail. Il y a trop de notices, trop de morceaux qui ressemblent à des articles de feuilleton. »

Nous n'avons rien à retrancher de ces appréciations. Elles sont toujours judicieuses. Le défaut de ce livre intéressant est justement signalé. Quant à la tragédie de *Wallenstein* dont Mme de Staël se préoccupait surtout, Prosper de Barante, devenu sous-préfet de Bressuire (4 mars 1808), nous en donne des nouvelles dans un *post-scrip-*

*tum :* « Je sais qu'on a lu la tragédie de Benjamin chez Mme Récamier. Les deux premiers actes ont été trouvés parfaits, les trois autres inférieurs. Il est fort mécontent de ses juges et du jugement. Quarante personnes assistaient à la lecture ; je n'y étais pas. »

Le besoin de respirer un air libre avait surexcité l'imagination de Mme de Staël ; elle avait en effet demandé des passeports pour l'Amérique et voulait donner suite à ses projets. Cette noble femme était impuissante à se consoler : avec la sincérité de ses souffrances elle réalisait le mot qu'elle a mis dans la bouche de Corinne. De toutes les facultés de l'âme qu'elle tenait de la nature, celle de souffrir était la seule qu'elle exerçât tout entière... Elle arracha cette fois des sympathies à Montlosier.

« 6 novembre 1810. — J'ai écrit à Mme de Staël, dit-il, une grande et longue lettre au sujet de son projet d'Amérique. Ce projet m'a inspiré pour elle une vive pitié. Je l'ai plainte de tout mon cœur de tout ce qu'il a fallu de désespoir et de tourment intérieur pour la porter à une telle extrémité ; et je lui ai écrit de mouvement de bonté une lettre qu'elle trouvera peut-être ridicule ; mais enfin cette lettre a près de douze pages, et Benjamin prétend qu'on ne peut écrire une telle lettre à Mme de Staël sans qu'elle en soit très reconnaissante. Elle voit par là qu'on s'est positivement occupé d'elle. »

Lorsqu'en 1810 le livre *de l'Allemagne*, après avoir été soumis à la censure impériale, fut mis et pilé dans un mortier, ce fut Montlosier qui annonça cette nouvelle à Genève, — et mêlant l'amertume de l'homme qui a souffert et qui prend un air bourru en présence des douleurs nerveuses et féminines, il s'écriait : « C'est une femme bien malheureuse que Mme de Staël ! Il ne tiendrait qu'à elle de l'être davantage. Elle n'aurait qu'à s'impatienter de ce qu'il tombe de la neige dans les Alpes ou de ce que le lac est à sa porte... Je suis fâché que mes sermons lui aient déplu... Voltaire avait presque autant d'esprit que Mme de Staël, et il savait vivre à Ferney. »

Quelques mois après, elle était frappée encore par la destitution du préfet du Léman. Ce fut un événement. La correspondance de Montlosier est pleine de renseignemens sur ce fait, qui prit dans le monde de Paris une importance considérable.

« 25 décembre 1810, à M. de Barante, préfet à Genève. — Certainement, mon ami, l'événement le plus inattendu, le plus étrange, est celui que j'appris samedi dernier. Je courus chez Benjamin Constant. Mes conjectures se portaient sur une certaine dame qui s'est logée dans votre voisinage. Benjamin me confirma dans mes conjectures. Elles me furent ôtées dans la journée. Il a circulé un second bruit : c'est qu'on a été très mécontent d'une fête que vous auriez donnée à l'impératrice Joséphine. Cette circonstance s'accou-

plant à celle de l'exil de Mme de la Trémouille faisait supposer la même cause. Quoi que M. Maret en ait dit à Benjamin, il ne peut sortir de ma pensée qu'il y a sur cela une cause secrète et qu'on ne veut pas divulguer... »

« 18 janvier 1811. — Je viens d'apprendre, mon bon ami, à votre sujet, quelque chose dont je m'empresse de vous faire part. On prétend que vous aviez reçu l'ordre de faire mettre les scellés sur les papiers de Mme de Staël; au lieu de cela, vous auriez envoyé au ministre de la police une déclaration faite par Mme de Staël au préfet de Chaumont. On assure que c'est de cette différence entre les ordres que vous avez reçus et leur exécution que s'est produit le mécontentement. Vous en jugerez mieux que personne. »

Ce récit se complète par des extraits des lettres adressées à Prosper. Il était alors préfet de la Vendée. L'empereur avait lu en Espagne son *Tableau de la littérature*, et il avait dit au duc de Bassano : *Ce livre ne conclut pas, mais c'est d'un patriote et d'un excellent esprit. Il a repris les bonnes voies.* Peu de jours après, le jeune sous-préfet de Bressuire était appelé à une préfecture. C'était à lui d'abord que Montlosier s'était hâté d'écrire.

« 25 décembre 1810. — C'est avec autant de surprise que de douleur que j'ai lu dans *le Moniteur* de samedi la nomination de M. Capelle à la préfecture du Léman. Toute cette matinée je fus en train pour rechercher si ce n'était pas l'effet de quelque nouvelle étourderie de Mme de Staël... Quelqu'un qui vit M. Maret me dit positivement hier matin que le ministre n'accusait en rien le préfet du Léman...

« 26 décembre. — J'ai su que votre père avait reçu l'ordre de mettre les scellés sur les papiers de Mme de Staël. Au lieu de cela, il avait envoyé une déclaration déjà faite. On a été mécontent. Mais on voile ce mécontentement, car le ministre de la police persiste à dire que Mme de Staël n'est pour rien dans cela, que sa correspondance n'a aucun trait avec M. de Barante... Tirez-vous-en, car pour moi l'énigme passe mon intelligence... Tandis que votre père occupait toute ma pensée, la place de recteur de l'académie de Clermont est venue à vaquer. J'ai pensé aussitôt à votre père. M. de Fontanes, à qui j'en ai fait parler, en serait charmé, si cela lui était agréable. Je lui ai écrit par le dernier courrier pour savoir ses instructions. »

« 29 décembre 1810. — J'ai fait de nouvelles recherches; j'en fais sans cesse. On m'a parlé d'une lettre de complimens écrite à Chaumont par votre père au sujet de la suppression de l'ouvrage, lettre ouverte, dit-on, et dont on a été irrité. »

Mme de Staël, inquiète et plus troublée que jamais, voulait aussi savoir la vérité. Elle la demandait à Mme Récamier.

« Genève, 1811. — Mandez-moi, je vous prie, si vous avez vu M. de Barante, et s'il s'est laissé aller à vous dire ce qu'il a appris à Paris de la cause de sa destitution. Je me sens partout un être redoutable, et je voudrais souvent me dépouiller de moi-même. »

Mme Récamier ne pouvait pas répondre avec plus de précision que Montlosier. Avoir une admiration respectueuse pour Mme de Staël était un crime suffisant. A quoi bon chercher d'autres motifs?

M. de Barante père n'accepta pas d'entrer dans l'Université. Il se retira dans ses terres de Thiers. Prosper, son fils, devenait préfet de Nantes. Montlosier, très occupé de ses procès et de la création de son domaine de Randanne, s'éloigna de Paris. Il n'y revint qu'en 1812. Les événemens qui s'accomplissaient donnaient raison à ses fâcheux pronostics. Attentif aux péripéties de la fortune de l'empereur, il lui remettait courageusement sur la nécessité de la paix des mémoires très étudiés. Pressentant les désastres, il osait dire que sa politique était des plus folles. Il ne croyait à aucun bien, pas même en espérance. Du dehors et du dedans, à ses yeux, il ne viendrait que tourmens et misères. Il n'y avait déjà plus de ressorts ni de ressources. Heureux, pensait-il, si en perdant jusqu'au souvenir de nos prospérités, nous pouvions maintenir la défensive sur la ligne du Rhin !

Toutes ses lettres, à partir de la campagne de 1811, sont inspirées par les mêmes inquiétudes. Elles ne nous apprennent rien de nouveau, mais elles constatent jour par jour un certain réveil de l'opinion. A son retour de Russie, l'empereur irrité avait prononcé devant les corps de l'état deux discours qui firent sensation. Le 22 décembre 1812, Montlosier, de passage à Paris, écrit à Prosper de Barante :

« Avez-vous lu les discours? Les deux allusions à la fermeté des magistrats, à Molé et à Harlay, se rapportent à Frochot. Je ne vous ai pas dit son histoire, la voici : le jour de la conspiration Malet, il revenait de la campagne. Quelqu'un lui jeta dans sa voiture un billet où il y avait ces seuls mots : *Fuit imperator*. En arrivant, en apprenant le trouble de Paris, il crut facilement à la nouvelle. On le fit prévenir par un message qu'il allait recevoir une députation des sections. Il songea aussitôt à les recevoir dans la salle du Trône ; mais il commença par faire enlever le trône, tant il croyait la république établie. Samedi dernier, jour du discours, il fut prévenu par l'archichancelier de ne pas se rendre au conseil d'état. Le message ne le trouva point. Il se rendit au conseil trop tard, de manière qu'il ne put entendre que par le trou de la serrure, portes étant fermées, le discours de l'empereur. Dès qu'il entendit parler de la fermeté du magistrat et de Mathieu Molé, il dit : « Cela me regarde, » et

il décampa. Sa destitution est sûre. On parle du préfet de Versailles pour le remplacer. — L'allusion du grand trait sur l'idéologie m'a paru d'abord se rapporter à ce pauvre Malouet, que l'empereur poursuivait depuis longtemps en lui disant : « Eh bien, monsieur l'idéologue, comment va l'idéologie? » Mais on m'assure que cela se rapporte à un certain parti supposé républicain dans le sénat et signalé dans la conspiration Malet comme devant former le gouvernement provisoire. — J'ai eu beaucoup de peine, samedi matin, à vous annoncer l'arrivée de l'empereur. Philippe m'arrive à sept heures : « Monsieur! monsieur! — Qu'y a-t-il! — L'empereur est arrivé. — Quelle folie! — C'est sûr : une femme de la cour vient de le dire à la portière. Il est arrivé entre onze heures et minuit dans une mauvaise voiture, avec un seul domestique en veste. Ce domestique avait sur lui une chemise de douze jours : le factionnaire a été longtemps sans le laisser entrer. — Tout cela était vrai. Le carrosse de l'empereur avait cassé à Meaux. Il avait pris la voiture du maître de poste et il était venu avec le duc de Vicence et un domestique de celui-ci. Son premier pas a été chez le roi de Rome qu'il a réveillé et pris dans ses bras. Il a fait appeler ensuite le duc de Rovigo. Il a été extrêmement aimable pour toutes les dames. Tous les pages ont été mis en campagne pour leur apporter de sa part des nouvelles de leurs maris. »

Nous avons voulu citer en entier cette lettre intéressante pour faire apprécier la manière large et abondante de cette correspondance, chaque fois qu'elle ne touche pas à des intérêts personnels. Une confidence à M. Prosper de Barante nous apprend qu'à la fin de 1812, la franchise de Montlosier ne fut pas appréciée au ministère des affaires étrangères. Il dut interrompre ses rapports politiques. Il songea alors à visiter l'Italie. Déjà les préparatifs de départ étaient terminés. Il avait acheté une charrette découverte et un mauvais cheval, et il se disposait à quitter la France, lorsque le duc de Bassano obtint de l'empereur tout ce qui devait remplacer d'une façon convenable le bizarre équipage du voyageur.

Ses goûts de géologue, plus vifs que ses goûts d'artiste, se donnèrent libre satisfaction dans l'année 1813. Il prépara un mémoire sur les éruptions du Vésuve. A Rome, il rencontra M^me^ Récamier. Il la connaissait de longue date et fut toujours du petit nombre de ceux qui résistèrent à la fascination qu'elle exerçait. Malgré le mot que Sainte-Beuve prête à Montlosier, il fallait être bien peu ensorcelé pour écrire, le 20 juillet 1813 :

« J'aurais dû beaucoup vous parler de M^me^ Récamier. Elle croit avoir une passion à Lyon. C'est ce qui fait qu'elle est venue à Rome. Elle croit quelquefois en avoir une pour Dieu; elle se trompe.

Elle ne sera jamais dévote, car il faudrait qu'elle adorât Dieu, et elle voudrait que Dieu l'adorât. »

Quand Montlosier rentra à Paris, en novembre, on n'avait plus d'illusions sur la gravité de la situation. L'empire en était arrivé à ce point où la plus haute habileté politique eût été indispensable. On devait faire de larges concessions au dehors, si l'on voulait la paix, et des très larges concessions au dedans, si l'on voulait s'assurer des moyens durables de continuer la guerre. Sans doute, il y avait encore beaucoup de courage et d'honneur individuels. Ce qui manquait, c'était la part d'esprit public indispensable pour donner à ces sentimens isolés du concert et de la consistance.

Nous citerons des exemples puisés dans les papiers inédits que nous avons dépouillés.

En février 1814, on avait voulu transformer les étudians en médecine en élèves canonniers. Le sénateur Lespinasse se transporta à l'école. On fit l'appel, mais au premier nom, qui était *Goujon*, les jeunes gens de répondre : *Il est frit!* Tout le reste de l'appel fut poursuivi de lazzi. Le secrétaire de la faculté se leva pour réprimander. Il fut accueilli par des sifflets. Le sénateur alors leva le siège. Mais il fut poursuivi jusque dans sa voiture par de la boue et des huées.

On avait voulu aussi dans ce triste hiver exciter le patriotisme en faisant jouer *le Siège de Calais*. Cette reprise mit en évidence une partie de la scène troisième du quatrième acte, que la police fit supprimer. Le parterre s'emporta. La tragédie de De Belloy fut retirée.

L'agonie du grand empire commençait. Il était tué par le principe de mort qu'il portait en lui-même, la guerre.

La monarchie renaissante portait aussi en elle sa maladie. Dans les premiers jours d'avril 1814, Montlosier signalait le germe avec une rare sagacité.

A Clermont, en beaucoup d'autres villes, les gentilshommes avaient tellement affecté de faire des derniers événemens leur affaire propre, ils avaient tellement l'air de se les approprier exclusivement, qu'il en était résulté déjà un peu de séparation et de refroidissement. Comme le bon ton était de ne pas vouloir de gouvernement représentatif et ce qu'on appelle les idées libérales, et que ce bon ton n'était nullement partagé par ceux qui avaient de l'expérience et du bon sens, les deux partis étaient en présence.

Prosper de Barante ne redoutait rien tant, pour le nouveau gouvernement constitutionnel, que le réveil des passions d'ancien régime. Il s'en exprimait ouvertement. Montlosier lui répliquait :

« Je partage tous vos sentimens sur les suites fâcheuses, mais extrêmement probables de l'attitude des anciens nobles et des émi-

grés... On ne s'irrite pas tant de la supériorité issue de la différence des places ou des talens que de celle qu'on veut faire sortir d'une différence dans la nature même et dans le sang. Cette distinction qu'on veut établir, comme d'espèce à espèce, voilà, je crois, ce qui paraît insupportable. »

Le conflit avec les intérêts de la société née de la révolution était déjà né.

## II.

Ce fut dans les premiers mois de la restauration que Montlosier publia le plus célèbre de ses livres, *la Monarchie française depuis son origine jusqu'à nos jours*. L'empereur, qui le lui avait commandé, lorsqu'il constituait son pouvoir et une noblesse militaire, s'était fait, à diverses reprises, rendre compte de cet important travail. Quand l'ouvrage fut terminé, une copie lui fut adressée pour décider de l'impression. Après plusieurs mois d'attente, la copie ne fut pas rendue et sans doute ne put même pas être lue.

Ce livre devait faire connaître l'ancien état de la France et de ses institutions, la manière dont la révolution était sortie de cet ensemble de choses et les moyens employés par Bonaparte pour clore avec succès la période révolutionnaire.

Dès sa jeunesse, Montlosier s'était occupé des origines nationales. Il avait sur cette matière accumulé de nombreux matériaux. Destiné d'abord à se renfermer en deux volumes, l'ouvrage s'accrut successivement, et les événemens contemporains de 1815 à 1822 inspirèrent à la verve de Montlosier plus de pages que la race franque et la féodalité. Peu de curieux lisent aujourd'hui les sept volumes réunis sous un même titre. Nous avons dû les consulter. De la première et de la seconde partie, qui traitent de notre ancien état social avant 1789, nous n'avons que peu de mots à dire. Le même sujet a été traité avec une largeur, une méthode et un sens critique de premier ordre dans l'*Histoire de la civilisation en France*. Toutes ces qualités supérieures manquent à Montlosier. Il a du savoir, une forte imagination; mais est-ce suffisant pour donner la vie à une œuvre et pour classer son auteur au nombre des historiens?

Montlosier n'était du reste que le continuateur des idées de Boulainvilliers. On sait par quelle variété de systèmes les érudits ont essayé d'expliquer les origines de la société française. Pour l'abbé Dubos, c'est la royauté qui joua le premier rôle. Les rois germains n'auraient fait qu'hériter des droits des empereurs romains. D'après l'abbé de Mably, ce sont les institutions libres qui ont été la vraie source. D'après M. de Boulainvilliers, nous devons à l'organisation aristocratique les fondemens du monde moderne.

Montlosier appartient à l'école des publicistes féodaux. Il est convaincu que la noblesse représente la nation conquérante; qu'elle avait possédé originairement tous les pouvoirs et tous les droits et qu'elle a été dépouillée injustement par la royauté.

Quelle que soit la valeur scientifique de ce système, dont l'exclusivisme a été définitivement écarté par la critique, il fut l'inspirateur de toutes les convictions politiques de Montlosier. Ce qu'il détesta le plus, bizarre assemblage, ce fut la démocratie et les émigrés. Il n'accepta jamais la prépondérance croissante de la bourgeoisie. Il ne voulut jamais subir l'ascendant que lui donnaient chaque jour lumières, richesses, aptitude aux affaires. La verve de Montlosier ne tarissait pas quand il s'attaquait à ceux qu'il appelait dédaigneusement *les gros banquiers et les gros notaires*. N'y avait-il pas chez l'ancien représentant de la noblesse d'Auvergne aux états-généraux une secrète envie? Malgré la révolution, malgré ce changement rapide des fortunes, il voyait toujours ceux qu'il appelait les parvenus tels qu'ils étaient dans leur costume noir, quand, au 5 mai 1789, ils furent une dernière fois le tiers état.

La première restauration laissa le parti royaliste à la fois si étonné et si enivré de sa victoire, que l'attitude de Montlosier lui-même durant cette courte période ne mérite pas d'être signalée.

M. de Montesquiou, qui, avec M. Beugnot et M. Ferrand, joua le plus grand rôle dans la première élaboration des projets constitutionnels, ne lui inspirait pas de confiance. Il ne le tenait que pour un bel esprit, et il racontait volontiers, pour donner raison à son amie M^me^ de Montalembert, que dînant chez elle avec M. de Montesquiou, ce dernier s'était permis de dire à table, que le 20 mars n'était arrivé que parce qu'on avait employé trop de royalistes : « Oui, avait-elle répondu, vous avez raison, monsieur l'abbé, il fallait vous de moins à l'intérieur. »

« Cette pauvre constitution, écrivait à M. de Barante Montlosier le 11 décembre 1814, on lui donne le maréchal Soult pour la bercer dans son berceau ! Elle a été au moment ces jours passés d'être jetée par la fenêtre. Pendant plusieurs jours on conseillait à Louis XVIII de suspendre les libertés individuelles. Chateaubriand allait partout, colportant la nécessité de remettre à la police la faculté des arrestations arbitraires. On pourrait selon moi tout ce qu'on voudrait oser. »

« On ne comprenait pas en effet au château qu'après de profondes commotions sociales, un souverain ne peut reprendre les rênes du gouvernement qu'autant qu'il adopte sincèrement l'opinion dominante dans le pays, tout en cherchant à rendre moins pénibles les sacrifices de la minorité. Il fallait résolûment prendre pour modèle la maison de Hanovre.

C'était le conseil que donnait dans ses conversations Mme de Staël. Montlosier, dans un court voyage à Londres, lui avait rendu visite et était revenu avec elle. Il avait eu le bonheur de lui entendre lire les premiers chapitre des *Considérations* qu'elle écrivait alors, et il avait essuyé le feu de ses critiques à propos des théories historiques du livre de *la Monarchie*.

Très arrêté dans ses desseins, il avait écrit au comte d'Artois pour lui offrir ses services. N'ayant reçu aucune réponse, il se rendait un matin aux Tuileries pour voir M. de Maillé, lorsque Chateaubriand qu'il rencontra lui annonça la nouvelle du débarquement de Bonaparte. « Nous vivons dans un singulier temps, écrivait-il le 20 février à son correspondant habituel ; voilà l'empereur qui s'avance... Que Dieu vienne à notre secours !.. M. de Vioménil a passé la revue à Vincennes des 1,800 volontaires. Il leur a dit : « Le plus beau jour de ma vie est celui où le roi *mon maître* m'a choisi. » — Mon maître ! comment se fait-il que le roi soit plus spécialement le maître de M. de Vioménil que de tous les autres qui étaient là ? C'est une pitié, mais en même temps c'est une désolation. »

Montlosier, tout en étant royaliste et entiché des prétentions nobiliaires les plus surannées, ne manquait jamais l'occasion de protester contre la servilité.

Pendant les cent jours, il resta un spectateur désintéressé, mais clairvoyant. Le décret relatif à l'assemblée extraordinaire du champ de mai avait produit sur son imagination une vive impression. Le champ de mai était un nom qui lui convenait. Benjamin Constant qu'il vit beaucoup alors, s'efforçait, malgré son scepticisme, de le rattacher aux idées nouvelles. Montlosier, un moment attiré par ce séduisant esprit qui n'avait qu'une confiance fragile dans les systèmes qu'il patronnait le plus chaleureusement, avait été bientôt guéri de son entrain passager. Il le comparaît aux émotions que donne un joyeux festin.

Le décret du 22 février 1815, qui mettait les collèges électoraux sous la férule des préfets, avait absolument déconcerté Montlosier.

Une série de billets envoyés jour par jour à Prosper de Barante nous renseigne exactement sur des faits que la correspondance de Sismondi vient d'éclairer.

« 20 avril. — J'ai vu Benjamin. Il a vu trois ou quatre fois l'empereur, dont il est content. Il lui a trouvé une sagacité infinie. Nous faisons aujourd'hui un dîner au cabaret. La guerre me paraît certaine à moi ; Benjamin n'y croit pas encore. »

« 21 avril. — J'ai dîné avec Benjamin au cabaret. Il sortait de chez l'empereur, qui lui paraît le mieux disposé du monde en faveur d'une constitution et qui est tout libéral... La souveraineté du peuple,

toutes les autres doctrines, il croit maintenant à cela comme Bonald à l'immaculée conception. »

« 22 avril. — On attaque Benjamin pour la constitution, qu'on appelle le *benjamisme*. Il connaît assez bien les formes des cadres; le fond, il ne s'en doute pas plus que les autres. »

« 24 avril. — Le benjamisme a pour lui M. de Sismondi, et même Auguste de Staël, qui est revenu de Coppet; Suard, qui ne voulait plus voir Benjamin, hier priait en grâce Panat de l'y mener. Celui-ci a refusé. »

« 6 mai. — Je ne sais si je vous ai dit que Mme de Staël est dans l'admiration de la constitution de Benjamin. Il est venu me voir et m'a montré une lettre de M. de Lafayette, qui est tout entier pour la constitution avec les Tracy et les Latour-Maubourg. Il m'a dit que la constitution faisait des progrès tous les jours dans l'opinion, et que moi-même j'en serais dans l'admiration avant huit jours. »

Telle ne paraît pas avoir été l'opinion définitive de Montlosier, et nous lisons dans une lettre du 1er juin un *post-scriptum* ainsi conçu : « Benjamin m'a répété que l'empereur lui avait parlé de moi. — Pourquoi s'est-il mis contre nous? a-t-il dit, pourquoi soutient-il que ma constitution n'est qu'un plan de campagne? »

Il faut reconnaître que les nouveaux procédés parlementaires justifiaient ces méfiances. Les théories libérales n'entraient pas facilement dans la pratique. A la chambre des représentans, Regnault, qui n'était pas membre de la commission de l'adresse, avait des amendemens à proposer. N'ayant pas eu le temps à l'assemblée, il saisit la commission. Prenant la plume d'autorité, il se mit alors à faire, sur le projet d'adresse adopté, les corrections, additions et mutilations qui lui convinrent. M. de Lafayette s'y opposa vainement.

Le lendemain de ce succès, nous apprend Montlosier, on crut pouvoir être plus hardi au sénat. Le gouvernement y envoya une adresse toute préparée. M. de Latour-Maubourg s'éleva fortement contre cette irrévérence. A la fin, l'adresse envoyée fut adoptée de lassitude. Parmi toutes les rédactions, il paraît que celle de Garat était la plus servile. Ce n'était pas ambition ou cupidité, c'était abaissement de la peur.

Pour tout homme raisonnable, les paroles de Mme de Staël à M. de Lavalette le 6 mars étaient prophétiques. C'en était fait de la liberté, si Bonaparte triomphait, et de l'indépendance nationale, s'il était battu.

Les armées étrangères, en ramenant pour la seconde fois Louis XVIII, ramenaient avec lui toutes les passions de représailles. Montlosier, dégoûté des hommes, ne voulait plus être acteur

dans ce drame. On ne l'écoutait pas : il se retira dans la solitude de ses montagnes, et c'est en suivant de loin la lutte entre les modérés et les ultras qu'il écrivit les volumes supplémentaires de *la Monarchie française*.

Il rêvait une reconstitution sociale en même temps qu'une restauration politique. A ses yeux, la dissolution était arrivée à son dernier terme sous le directoire. La propension à la vie de tous les élémens dissous avait amené divers essais de recomposition. La domination, qui ne pouvait plus appartenir aux masses, avait alors passé entre les mains des hommes de lois. « Il était beau, s'écrie Montlosier, de voir ces misérables qui n'avaient rien dans la tête, rien dans le cœur, mais beaucoup de formules prises dans la révolution, essayer de refaire avec ces formules un ordre social. Pour y parvenir, ils tourmentèrent la France de toutes les manières. A la fin, témoins de la lassitude générale, ils prirent leur parti... Un soldat, porté par la plus grande gloire militaire qui ait jamais existé, se plaça sur le trône. Depuis longtemps il avait l'habitude du principe d'ordre, qui est propre aux armées. Il s'en servit pour les citoyens. »

Que substituer à ce régime? Montlosier définit ce qu'il appelle la contre-révolution. Il déclare qu'il ne veut pas revenir aux lettres de cachet, au pouvoir absolu, aux corvées, aux dîmes, mais à ce qu'il croyait être les vœux de la France au moment de la convocation des états. Il entend par là le rétablissement de deux chambres accordant l'impôt et concourant à la formation des lois, l'abolition des immunités pécuniaires de la noblesse, mais le rétablissement de ses privilèges d'honneur, un corps aristocrate héréditaire, mais avec l'admissibilité de tous les citoyens aux places sans autre distinction que les préférences du mérite.

Tel était le système politique de Montlosier. Non pas qu'il se fît des illusions sur les dispositions d'esprit des émigrés; dans le discours préliminaire placé à la tête du sixième volume, il parle d'eux comme il en parlait à Londres, comme il en parlera toujours dans sa correspondance. Rentrant dans la France nouvelle, rien ne fut changé dans leur imagination. La révolution, le consulat, l'empire, les armées, les batailles, les victoires, tout cet ensemble de choses prodigieuses ne passèrent pas à leurs yeux pour avoir une existence réelle. La restauration avait eu beau s'effectuer comme la restauration de la royauté, ils la proclamèrent comme étant la leur. Dès le premier moment, ils s'étaient emparés non-seulement du roi et de la famille royale, mais du château même et des appartemens.

Montlosier se séparait de ce milieu. Il voulait bien constituer un sol véritablement royaliste, mais il ne voulait pas en exclure la

révolution dans ce qu'elle avait eu de grand. Il voulait que la noblesse de chaque département, réunie en collège électoral, députât deux membres à la chambre des pairs, l'un pour en faire effectivement partie, l'autre pour y avoir droit de siéger seulement avec voix consultative. La cour de cassation avec ses attributions aurait été fondue dans la pairie. On aurait eu ainsi une haute chambre judiciaire destinée à prononcer des décisions dans des cas déterminés.

Montlosier entendait la nécessité de rétablir la distinction des classes en même temps que la distinction des rangs comme base fondamentale de toute reconstitution sociale. Sans cette distinction, il considérait que la royauté légitime n'avait aucune chance de durée et qu'elle succomberait infailliblement dans un conflit avec la révolution. Prenant à partie les classes moyennes, et dans ces classes spécialement la haute bourgeoisie, il l'accusait de vouloir former à elle seule toute la démocratie et de songer à reconstituer à son profit une féodalité nouvelle d'argent et d'honneurs. L'accusation a été plus tard reprise à peu près dans les mêmes termes par l'école socialiste. Montlosier ne craignait pas de dénoncer à l'opinion publique l'ascension naturelle de ceux qui étaient arrivés à la fortune. On lit au tome VII de *la Monarchie française* : « Cette classe s'est élevée si haut dans les villes qu'elle dépasse aujourd'hui de toute la tête les anciennes classes supérieures. Il ne s'agit plus que de porter le même mouvement dans les campagnes. Là on voyait autrefois un seigneur, un bailli, un greffier, des huissiers. Actuellement, en imitation des villes, ce sont les anciens greffiers, les anciens huissiers, qui seront au-dessus des anciens seigneurs. L'aristocratie nouvelle des campagnes relevant de l'aristocratie des villes, celle-ci de la grande aristocratie bourgeoise de Paris, la France aura une admirable féodalité bourgeoise à opposer aux souvenirs de l'ancienne. »

C'est surtout dans sa correspondance que Montlosier accentue et développe son système. M. Prosper de Barante était devenu directeur-général des contributions indirectes, puis conseiller d'état. Il allait être pair de France. Ami de Guizot, de Royer-Collard, de Camille Jordan, il appartenait par les goûts, par les idées, par le tempérament, à ce groupe d'hommes éminens qu'on appelait les doctrinaires. Son influence sur l'esprit de Montlosier avait pris une telle puissance que, dans une lettre datée d'août 1815, ce dernier lui disait : « Vous m'avez dit continuellement, au sujet de mes ouvrages, que vous ne pensiez pas comme moi, et cela a encore contribué à me raffermir dans ma retraite. J'ai dû désespérer de moi et de la chose publique du moment que j'ai vu que ce qui était à mes yeux la raison ne l'était pas pour vous. »

Malgré ces dissidences, exprimées dans des termes qui honorent l'amitié, Montlosier n'en continua pas moins, dans sa solitude de Randanne, d'adresser à l'auteur des *Ducs de Bourgogne* ses confidences politiques.

« 5 août 1815. — Il y a dans les classes inférieures âpreté à la fortune, mouvement vif, ardent et continu du besoin. Je repousse dans la noblesse ceux qui ne veulent ni constitution ni représentation; je repousse dans la noblesse ceux qui veulent une réaction d'oppression, ceux qui, ne faisant pas attention au caractère de la révolution, à ses sources, à ses causes, cherchent dans des écarts passagers de quoi humilier leurs ennemis... Je repousse dans la noblesse ceux qui, étant nobles, veulent tout avoir et ne laisser aucune place à ceux qui veulent devenir... Voilà mes principes. »

Ce n'étaient pas tous ses principes. Sa chimère était toujours d'arrêter ce qu'il appelait le débordement de la bourgeoisie :

« 14 septembre 1816. — Le système qui me révolte est celui de la confusion des rangs. J'ai peur qu'on ne veuille saisir la classe du second ordre par l'appât des honneurs qui appartiennent au premier... Mettre en appétit d'honneur des classes inférieures dont la condition est d'être en appétit d'argent est un renversement de toutes choses... Je sais bien qu'une certaine classe persistera jusqu'à la rage à vouloir participer aux avantages de la noblesse, tandis que la noblesse sera privée de participer aux siens... Je ne trouve pas mauvais que des avocats soient élevés à de grands honneurs, pourvu qu'ils y demeurent. Je trouve mauvaise la confusion d'idées qui, après avoir élevé un avocat aux plus hautes dignités, un moment, le renvoie ensuite à son métier de gagne-pain. »

Si Montlosier eût fait partie de la chambre introuvable, il n'eût pourtant pas siégé aux côtés de MM. de Labourdonnaye, Salaberry, Duplessis-Grénedan, les coryphées du parti ultra-royaliste.

« C'est la faute des *ultra*, écrivait-il le 23 janvier 1819, si le vent a ainsi tourné contre eux. Ils avaient alors beau jeu. Ils n'ont su malheureusement ni ce qu'ils disaient, ni ce qu'ils faisaient. Ils ont forcé le gouvernement par leur ambition, par leur bêtise à se jeter vers la révolution. Ils sont étonnés actuellement de leur ouvrage. Ils reprochent leurs propres fautes. »

La discussion de la loi électorale avait, dans cette année 1819, amené l'aveu éloquent à la tribune de l'influence prépondérante de la démocratie. Les siècles l'avaient préparée; la déclaration des droits de l'homme avait été la consécration de ses conquêtes. Montlosier s'exalte en lisant les discours des divers orateurs :

« Jamais, dit-il (3 mars), les principes d'une révolution perpétuelle n'ont été moins déguisés et mieux exposés. Classe moyenne suppose une classe haute et une classe basse. Bonaparte avait de

plus que vous toute l'Europe qu'il remplissait de ses officiers, de ses intendans, de ses commandans militaires et qui ainsi était offerte en butin à la classe moyenne. Il offrait ainsi aux passions de vastes issues qui ne sont pas en votre pouvoir. Oh! comme nos ancêtres étaient plus sages! ils avaient créé une influence particulière pour l'industrie, le commerce et en général pour les populations des villes, sous le nom de tiers état; jamais l'égalité devant la loi n'avait été mieux entendue. — Aujourd'hui ce n'est pas l'égalité qu'on veut, mais la supériorité. Si ce qu'on appelle la nature des temps, c'est-à-dire la progression incessante des petites vanités, demande une semblable chose, cette nature des temps doit s'attendre à être repoussée par la nature des choses, je veux dire le mouvement de la classe inférieure. Elle est pleine de force, mais elle manque de richesse. Elle veut, comme l'a enseigné Babeuf, des biens, de l'argent, toutes les commodités de la vie. »

Enfin, sa clairvoyance va, dès 1819, jusqu'à prédire la révolution de 1830.

« 8 janvier. — Un gouvernement placé face à face avec une nation tout autrement composée et constituée qu'aucune autre nation européenne, une nation qui n'a plus évidemment pour mobile que le calcul des intérêts généraux, c'est-à-dire des intérêts individuels, tels sont les seuls élémens de la société. Quand une nation en est venue là, il faut se hâter de la changer malgré tout et malgré elle, ou bien il faut la gouverner par un beau despotisme. Servez-vous de vos forces, tant que vous en avez, pour faire rentrer dans les rangs cette foule d'avocats, de médecins, de peintres, de savans, d'hommes de lettres, d'architectes, de marchands, que vous ne cessez de caresser... Consacrez de la révolution tout ce qui est nécessaire à l'ordre, mais échappez au nivellement. »

« 10 juillet 1819. — Ce n'est pas l'égalité facultative qu'on veut, mais l'égalité de fait; ce n'est pas l'admissibilité qu'on réclame, mais l'admission. Une partie de la France veut faire prédominer les supériorités nouvelles. Ce plan pourrait jusqu'à un certain point ne pas se trouver incompatible avec une autre monarchie; mais il l'est certainement avec la monarchie légitime. »

Nous pourrions multiplier les extraits de ces lettres curieuses à lire. Ce que nous en avons montré suffit, ce nous semble, pour faire connaître et juger l'homme politique. Dans la correspondance de M. de Serre, nous le retrouvons encore toujours le même. Commnne M. de Serre l'avait-il séduit? comment ce haut et loyal esprit, dont le but avait été de réconcilier la monarchie traditionnelle et la société issue de la révolution, avait-il inspiré une entière admiration au solitaire de Randanne? Était-ce son éloquence, ou la noblesse de son âme, ou sa grandeur morale, ou son intrépidité mélancolique?

Montlosier le poussait à la bataille contre les développemens de l'esprit démocratique. Dans une lettre du 20 mars 1820, au moment de la rupture des doctrinaires et de M. de Serre, il lui exprimait, à propos de la loi électorale, ses mêmes idées de reconstitution sociale. Il lui proposait, quelques mois plus tard, la révision des titres nobiliaires dans toutes les provinces par des commissaires, un règlement nouveau des droits de préséance dans les cérémonies publiques; et il offrait sa coopération :

« Jamais, ajoutait-il (15 février 1822), la France ne sera tranquille jusqu'à ce que vous ayez arrangé la famille, la maison, la propriété, le domaine, comme ils doivent l'être. La révolution a détruit tout cela de fond en comble, et le gouvernement qui croit opérer sur quelque chose de réel, opère sur des masures. Les corporations viennent ensuite avec les municipalités. La nation ayant été bouleversée de fond en comble, c'est de fond en comble que vous devrez chercher à la relever. Mais pas du tout, c'est du comble et non pas du fond que je vois tout le monde s'occuper. »

A tous ces rêves de réorganisation M. de Serre répondait qu'on ne fait pas un peuple, et qu'on ne le défait pas. Sa tâche à lui était tout autre, mais non moins difficile. Il voulait élever pour des siècles, en ce pays, un gouvernement libre, et il demandait au temps son secours, sachant bien, pour employer son admirable langage, que le temps, jaloux, ne prend définitivement sous sa garde que ce qu'il a lui-même fondé.

## III.

M. Guizot a écrit que, depuis treize siècles, la France contenait deux peuples, un peuple vainqueur et un peuple vaincu.

L'histoire de leur lutte était notre histoire. La révolution avait livré et gagné la bataille décisive. Il lui fallait son gouvernement.

La facilité avec laquelle s'était opéré le retour de l'empereur le 20 mars avait décrié la première restauration. D'un autre côté, les hommes d'état avaient été frappés, durant les cent jours, du réveil des sentimens et de l'esprit de la révolution.

C'était à ce peuple, divisé, méfiant, ne voyant dans les garanties de justice et de liberté que des armes à employer pour se défendre contre l'ancien régime, que la charte venait d'être donnée. Le sol politique si longtemps le domaine du privilège, avait été conquis par l'égalité, *non moins irrévocablement que le sol gaulois l'avait été autrement par le peuple franc.*

« Le privilège était descendu au tombeau. Aucun effort humain ne pouvait l'en faire sortir; la révolution n'avait laissé debout que les individus. Son œuvre avait été consommée par l'empire. Nous

étions devenus une nation d'administrés sous la main de fonctionnaires (1). »

C'est en cet état que la société avait été léguée à la restauration. Le gouvernement représentatif était désormais la seule protection efficace des libertés publiques. Elles n'étaient défendues ni par les mœurs, ni par les habitudes, ni par les souvenirs. Née de la veille, sans précédens sérieux dans notre histoire, cette forme de gouvernement, pour s'adapter à la France, n'avait aucun emprunt à faire au consulat et à l'empire. Ce n'était pas dans ce passé qu'il fallait chercher des exemples et puiser l'expérience de ces institutions capables, suivant une belle parole, de rendre un long gémissement quand la liberté est frappée.

La vieille aristocratie française n'avait pas de son côté pu oublier ses pertes, ni abjurer ses ressentimens. Elle n'était pas préparée à accueillir à côté d'elle les grandes existences créées par la révolution, et elle espérait, malgré l'évidence, que la société entrerait dans ses anciens cadres ou qu'elle reprendrait une forme analogue à celle d'autrefois.

En entrant dans le système constitutionnel, la France se trouvait donc, sans le vouloir, engagée dans une situation quasi-révolutionnaire. Une société avait été faite par la révolution. Cette société ne savait peut-être pas, en politique, ce qu'elle voulait, mais elle savait très nettement, alors comme aujourd'hui, ce qu'elle ne voulait pas. Elle n'était encore établie, il est vrai, que dans des constructions encore incomplètes, mais les fondemens étaient de granit.

Ce n'est pas seulement dans les lois civiles que l'assemblée constituante et la convention avaient creusé un moule dans lequel avaient été jetées les jeunes générations; les pratiques de l'administration, les relations sociales, le tour même des esprits avaient reçu les mêmes empreintes. Ajoutons-y les intérêts nouveaux et considérables créés par les lois agraires, et d'autant plus faciles à s'alarmer qu'ils avaient été l'objet des plus ardentes compétitions. On jugera alors de la force de la résistance.

Plus d'un parmi ceux qui poussaient le gouvernement à ressaisir quelques lambeaux d'ancien régime avaient sans doute rêvé une contre-révolution désintéressée. Des âmes élevées se rencontraient qui ne cherchaient dans le retour d'anciens privilèges que la reconstitution de ce qu'on appelait les forces sociales. « Mais bien fous, disait le cardinal de Retz, sont les chefs de partis qui s'en croient les maîtres et se flattent de les gouverner. » N'était-ce pas se jouer d'eux que de leur offrir les joies intellectuelles de leur victoire?

(1) Discours de Royer-Collard.

L'influence, le pouvoir, les avantages sociaux, avaient changé de mains. Il fallait donc les reprendre à leurs nouveaux possesseurs.

Les écrivains les plus perspicaces virent bien alors la nature de cette lutte décisive; et ce sont les incidens de cette dernière bataille qui donnent un caractère si dramatique à certaines journées parlementaires. L'intérêt n'aurait pas été si poignant, la passion si surexcitée, s'il ne se fût agi que d'un débat éloquent. Croit-on que la jeunesse eût applaudi avec autant d'enthousiasme Chauvelin, se faisant porter malade au Palais-Bourbon pour prendre part à un vote? croit-on que l'expulsion de Manuel eût autant remué la bourgeoisie française, s'il n'eût été question que d'une infraction au règlement ou d'un amendement plus ou moins libéral? Croit-on que lorsque le discours du trône annonçait la présentation d'un projet de loi pour mettre un terme au morcellement de la propriété foncière, l'opinion n'y voyait qu'une thèse économique? On considéra ce projet comme une tentative nouvelle de retour à l'ancien ordre social, comme une attaque directe contre la France moderne.

Lorsque fut apportée à la chambre des pairs la célèbre proposition relative au droit d'aînesse, la majorité du pays ne s'occupa point de savoir si elle était menaçante pour le régime constitutionnel. Ombrageux devant une atteinte au principe d'égalité, le parti libéral voua une implacable haine aux imprudens qui méconnaissaient le tempérament national.

Sans doute l'ancienne aristocratie n'était dépourvue ni d'esprits élevés, ni de caractères généreux; mais elle s'était brouillée avec la France, et si elle avait voulu chercher des points d'appui contre l'autorité royale, en faveur de sa propre indépendance, le vide se serait fait autour de ses prétentions, alors même qu'elle aurait eu de son côté toutes les fiertés. C'était la démocratie entière, et à sa tête la bourgeoisie, qui repoussait un assaut dont l'impuissance n'était pas un seul instant douteuse.

« Loin de vous montrer si inquiets de l'influence de la classe moyenne, écrivait le plus autorisé de ses chefs, adoptez cette influence! Aidez-la à s'étendre, à se constituer; c'est ce qu'elle cherche; qui la servira en ceci sera son maître. Elle est assez haut pour ne plus descendre, pas encore pour fournir à la société cette véritable, cette légitime aristocratie dont l'un et l'autre ont besoin. Voyez l'ardeur avec laquelle les jeunes gens de cette classe se précipitent vers les études sérieuses, vers les professions qui procurent la considération, les nombreuses clientèles, et placent les hommes à la tête de l'ordre social. Emparez-vous de cette ardeur, élevez seulement le but où elle aspire! »

On n'écouta pas cette voix; et cependant le changement qui

s'était opéré dans les esprits s'accentuait chaque jour. Il était si éclatant qu'il arrachait à M. Royer-Collard ces paroles qui eurent un si profond retentissement :

« On ne viole pas impunément les mœurs publiques. Quand l'état d'une société est fixé et qu'il est manifeste, il est la conduite de la providence sur cette société, et la soumission lui est due comme à tout ordre établi. »

Les hommes distingués qui représentaient les idées de la classe moyenne ne repoussaient pas les supériorités, les influences de naissance ; ils voulaient bien que les lois leur offrissent les moyens de les exercer librement ; mais ils voulaient aussi que les lois leur imposassent la nécessité constante de se légitimer, sans usurper le droit d'autrui et sans déshériter l'avenir. Le beau monde n'avait à présenter, comme théories politiques, que le pouvoir absolu de M. de Bonald, ou le dogmatisme hautain de M. de Maistre.

La réconciliation ne fut pas dès lors possible. Le parti ultra-royaliste commit en outre la faute de s'épurer constamment. Il repoussa plus d'une fois les neutres dans les rangs ennemis. Cette manie avait commencé avec la révolution. Depuis Coblentz, où ceux qui étaient arrivés le lundi se réunissaient à l'hôtel des Trois-Couronnes pour siffler ceux qui arrivaient le mardi, lesquels sifflaient à leur tour ceux qui n'arrivaient que le mercredi, jusqu'au retour à Paris, où ces mêmes émigrés calculaient le dévoûment par le plus ou moins de retard qu'ils avaient mis à rentrer, ils s'isolaient dans une pureté rigoureuse.

Ils semblaient ignorer qu'après vingt-six ans d'événemens extraordinaires, s'il n'y avait eu que les purs, dit Fiévée, qui eussent le droit de lever la main, il eût été trop facile de les compter.

On aurait compris que la pensée de substituer le gouvernement anglais à la charte eût passionné les familles nobles. La publication posthume des *Considérations sur les principaux événemens de la révolution*, avait été un événement. Avec sa large culture intellectuelle, avec son esprit philosophique, M^me^ de Staël avait bien vite jugé les difficultés et les exigences qui compliquaient l'existence du gouvernement de la restauration. Dans ses conversations avec une des femmes éminentes qui avait ouvert un salon politique, dans ses épanchemens avec ses amis, B. Constant, Chateaubriand, elle donnait les conseils les plus clairvoyans. A mesure que l'ombre descendait sur sa vie, sa raison s'illuminait comme une haute cime. Le souvenir de son père, sa plus sincère passion, avec Dieu et la liberté, les pensées qu'elle lui avait entendu exprimer, lui revenaient avec la vivacité des impressions de sa jeunesse. L'exemple des institutions de l'Angleterre et de son opiniâtre résistance au génie de Bonaparte, lui avait inspiré une adoration qui s'ajoutait

au culte pour la mémoire paternelle. Son livre fut traversé par ce double courant.

Mme de Staël pensait que l'essai de l'adoption de la constitution anglaise valait la peine d'être tenté. Le système étant admis, il importait d'y conformer les institutions et les usages; car il en est, pensait-elle, de la liberté comme de la religion, toute hypocrisie révolte plus qu'une abjuration complète. Le gouvernement représentatif ainsi compris lui paraissait inconciliable avec le droit divin. Toutes les disputes des Anglais avec les Stuarts étaient provenues de cette inconséquence. C'était une combinaison politique et non un mouvement populaire qui avait rétabli les Bourbons. Pourquoi dès lors un appel à la nation n'aurait-il pas sanctionné l'œuvre de la force? Telle était l'opinion de Mme de Staël.

Quant aux émigrés qui attendaient des dédommagemens de l'ancienne dynastie, pour les biens qu'ils avaient perdus en lui restant fidèles, tout en reconnaissant que leurs plaintes étaient naturelles, l'auteur des *Considérations* croyait avec sagesse qu'il fallait venir à leur secours sans porter atteinte à la vente des biens nationaux. Il fallait leur faire comprendre ce que les protestans avaient compris sous Henri IV. Ils devaient consentir, pour le bien de l'état, à ce que le monarque adoptât les intérêts dominans dans le pays.

L'influence de ces idées sur la jeunesse fut vive, et nous nous souvenons d'avoir entendu raconter par un grand magistrat, qu'étant étudiant et lisant tout haut à un groupe d'amis quelques pages de ce beau livre, des larmes montèrent aux yeux, lorsqu'il arriva à ces lignes : « La liberté! répétons son nom avec d'autant plus de force que les hommes qui devraient au moins le prononcer comme excuse l'éloignent par flatterie! Répétons-le, car tout ce que nous aimons, tout ce que nous honorons y est compris... Sans doute, il faut des lumières pour s'élever au-dessus des préjugés, mais c'est dans l'âme aussi que les principes de la liberté sont fondés; ils font battre le cœur comme l'amour et l'amitié; ils ennoblissent le caractère. »

C'était un noble temps que celui-là! Tous les hommes qui avaient grandi dans ce milieu enthousiaste, désintéressé, plein de foi à l'idéal, gardèrent jusque dans leur extrême vieillesse je ne sais quelle flamme qui préservait en toute chose de la vulgarité!

Pour juger de l'importance de la polémique engagée à propos des *Considérations*, il faut se mettre sous les yeux les *Observations* que crut devoir publier M. de Bonald. Plaçant sur la sellette la révolution, l'attaquant violemment dans son origine, dans son but, niant ses causes, allant jusqu'à justifier les droits féodaux, l'auteur de la *Législation primitive* rend bien exactement dans ce pamphlet les

pensées et les sentimens du parti de l'ancien régime. Critiquant amèrement l'Angleterre et ses institutions, attribuant à l'invasion des doctrines étrangères la ruine de ce qu'on appelait les principes politiques et religieux, M. de Bonald ne voyait pas la liberté dans le jugement par le jury, dans le vote de l'impôt, dans la liberté de la presse, dans la participation des députés au pouvoir législatif; il la faisait consister uniquement dans l'admissibilité aux fonctions publiques. L'égalité devant la loi lui paraissait avoir existé avant la révolution, et le peuple français était plus heureux alors qu'il ne l'avait jamais été.

Tout est à lire dans cette apologie passionnée du passé.

L'aversion pour la constitution anglaise n'avait-elle pas inspiré au comte d'Artois ce mot connu : *J'aimerais mieux scier du bois que d'être roi aux conditions du roi d'Angleterre?* et cet autre, plus tard, au moment de donner à la charte une interprétation funeste : *En Angleterre, les ministres gouvernent; en France, c'est le roi.*

La condition qui faisait le plus défaut pour l'acceptation complète du système qui fut la force de l'Angleterre, c'était toujours une aristocratie. Notre seconde chambre ne pouvait être la chambre des lords. L'aristocratie française n'avait pas été une puissance politique, mais une prééminence sociale. Il y a longtemps que ces vérités presque banales ne sont plus discutées.

La formation d'un corps électoral dont tous les membres seraient, en vertu d'un droit, appelés à nommer directement les députés, fut le champs clos où la classe moyenne et ceux qui combattaient son avènement se rencontrèrent. Les lois électorales sont des lois essentiellement politiques, celles qui caractérisent le mieux la nature du gouvernement.

La doctrine de la révolution avait été celle de la souveraineté du peuple. Elle avait, en fait, pris naissance lors de l'élection des députés du tiers en 1789. Chaque Français concourut par délégation à l'expression des vœux transmis par les cahiers. C'est au nom de la nation que les députés parlèrent; c'est en elle que fut placée la source de tous les pouvoirs, à la constituante comme à la convention.

Qu'entendirent par les mots « souveraineté du peuple » les publicistes ou les orateurs qui s'en portèrent les défenseurs sous la restauration? était-ce l'exercice constant et direct du pouvoir par les citoyens? Les plus chauds partisans du principe n'y songeaient pas. Le peuple à leurs yeux était incapable d'exercer par lui-même la souveraineté. Ils lui réservaient seulement le droit de la déléguer.

En donnant la charte à la France, Louis XVIII avait adopté la

révolution; mais la charte avait placé la France dans une situation autre qu'en 89. On ne demandait pas les électeurs à la nation entière ; on ne les demandait qu'à des citoyens réunissant des conditions déterminées. Ce fut dans la classe moyenne que le corps électoral chercha sa représentation naturelle, la présomption de capacité ayant été attachée à une certaine contribution.

Les théoriciens firent reposer la base de cette présomption de capacité dans la distinction entre la représentation des personnes et celle des intérêts. Deux élémens existaient dans la société; l'un, matériel, était l'individu; l'autre, moral, était le droit résultant des intérêts légitimes. Avec le premier, c'était la majorité des individus qui était le souverain; avec le second, c'était la représentation des intérêts. La capacité d'élire les députés résultait du fait que l'électeur possédait les intérêts généraux. La capacité n'était pas le droit, qui était antérieur, mais elle était la condition sous laquelle s'exerçait le droit.

Tels étaient, dans leur forme philosophique et abstraite, les principes que l'orateur le plus autorisé opposait à la doctrine de la souveraineté du peuple.

Ces idées furent adoptées par la majorité de la classe moyenne. C'est par l'élection à la chambre des députés qu'elle intervenait régulièrement dans les affaires publiques et qu'elle y faisait sentir son influence. On peut juger alors de l'importance que prirent les discussions sur la loi électorale et la septennalité.

Un point fondamental créa un dissentiment absolu entre les royalistes libéraux et la phalange des doctrinaires. Toute attaque à l'égalité des électeurs portait un cachet de contre-révolution qui détruisait l'effet et le crédit des améliorations constitutionnelles. Le classement des électeurs en deux parties, dont l'une avec le privilège du double vote, ne pouvait que perpétuer l'exaspération de la bourgeoisie.

Montlosier crut naïvement que ses projets auraient pu opposer une digue aux doctrines libérales. Il eût échoué comme les ultras de 1815. Mais il vit juste quand il annonça que, les prétentions des royalistes ardens et qui entouraient le roi se heurtant contre l'influence des classes moyennes, une autre révolution était inévitable si une transaction n'intervenait pas. Le moindre conflit entre la couronne et l'opinion prenait les proportions d'un changement de régime. La démocratie en montant minait sourdement l'édifice, jusqu'à ce qu'un jour vint où, comme la mer, elle passa au-dessus.

## IV.

Le nom de Montlosier n'eût été connu que des érudits et des curieux, s'il n'eût été mêlé avec éclat à une autre lutte dont les échos ne se sont pas affaiblis.

Ce pays a conservé sur tout ce qui se rattache à la puissance ecclésiastique une susceptibilité extraordinaire. L'influence religieuse est une force que l'ancien régime considérait comme sienne. Il ne s'apercevait pas que l'apparence même d'une alliance avec la contre-révolution suffisait pour rendre le clergé suspect et bien vite odieux à tous ceux qu'il ne subjuguait pas.

Un autre principe régnait en fait depuis trente ans; il avait passé dans la législation : c'est que la vie religieuse et la vie civile sont absolument distinctes.

La charte, en déclarant une religion d'état, avait créé une situation pleine de périls. La liberté de conscience, la plus susceptible de toutes les libertés, était sur ses gardes. Non pas que les cultes non catholiques reconnus eussent à redouter une atteinte sérieuse dans la manifestation de leurs actes; non pas que le gouvernement eût menacé de retirer le traitement à leurs ministres; mais la France était pleine d'hommes qui, étrangers même aux communions dissidentes, voulaient cependant conserver sur les matières religieuses la liberté de leurs actions et de leurs pensées.

N'y eût-il pas de dissidens, le droit restait le même et l'intérêt n'était pas moindre. L'esprit du clergé, ses doctrines, ses regrets non dissimulés de son ancienne puissance, son ardeur à reconquérir une partie du terrain, étaient une source d'alarmes.

« Jamais cependant le pouvoir séculier n'avait été si bien posé et si bien armé pour maintenir sa suprématie. Le principe de la séparation absolue de la vie civile et de la vie religieuse avait plus fait à ce sujet que toutes les pragmatiques et tous les arrêts du parlement. Le grand problème qui a tant lassé les rois et les peuples modernes, le problème de l'indépendance de l'autorité temporelle, est sinon résolu, du moins bien avancé par là. Le gouvernement peut encore avoir à traiter avec le clergé, il n'est plus contraint en aucun cas de subir sa loi ou d'acheter très chèrement son aveu. »

Ainsi s'exprimait en octobre 1821 un des hommes les mieux placés pour donner de sages conseils, un de ceux qui étaient des mieux préparés par l'étude et par les croyances à traiter ces délicats problèmes. « J'hésite à en parler, disait-il, de peur d'être mal compris et de ceux qui se hâteraient d'approuver mes paroles et de ceux qui seraient enclins à les accuser. Les choses saintes ne se

laissent pas toucher aisément, et toute fausse interprétation me serait odieuse, quelle qu'en fût la tendance. »

Ces lignes de M. Guizot, si empreintes de respect, n'en ont que plus d'autorité.

On avait reconnu qu'il ne serait pas prudent de remettre en question les dispositions du concordat; l'augmentation du nombre des évêchés, leur circonscription, l'accroissement de l'allocation portée au budget pour les dépenses des cultes, étaient des mesures qui ne touchaient en rien le spirituel de l'église. Mais les méfiances s'éveillèrent à la lecture du rapport sur le projet de loi relatif aux *pensions ecclésiastiques*. La commission accusait les ministres d'indifférence pour la religion, le concordat était attaqué; le rapporteur, M. de Bonald, soulevait les questions les plus graves et les plus difficiles. Les droits de l'état et ceux de l'église devaient nécessairement se poser dans la discussion.

Ce fut Royer-Collard, une des âmes les plus religieuses qui se soient rencontrées, qui formula les vrais principes. Ils se résumaient en peu de mots. Le prêtre restera dans le temple et n'en sortira point pour troubler l'état. La liberté de conscience est irrévocablement établie par la charte. La religion catholique a cessé d'être exclusive; elle n'est même pas dominante. Ses ministres ont perdu la vie politique, qui a son principe dans le droit de propriété. Ainsi que la société elle-même, ils sont dissous en individualités. Le mot clergé n'est plus qu'une dénomination ecclésiastique; dans le sens de la loi, il est vide de sens.

Répondre à une pareille autorité était difficile; mais on avait compté sans les fautes. La loi sur le sacrilège fut la plus grave. En punissant de la peine de mort et même de la mutilation le coupable, en l'assimilant en certain cas au parricide, cette loi excita le plus vif mécontentement. L'opinion y vit l'influence croissante du parti qu'on appelait la congrégation.

La religion et la société civile, leur nature et leur indépendance respective, étaient de nouveau remis en question. On évoquait du passé ce vieux préjugé que la loi a une croyance religieuse et que la vérité en matière de foi est de son domaine.

« C'est sur la vérité légale du dogme, disait le grand orateur, que sont construits les échafauds du sacrilége... Et pourquoi seulement le sacrilège quand, avec la même autorité, l'hérésie et le blasphème frappent à la porte?.. De même que dans la politique, on nous resserre entre le pouvoir absolu et la sédition révolutionnaire; de même dans la religion, nous sommes pressés entre la théocratie et l'athéisme. Nous n'acceptons pas cette odieuse alternative. »

Qu'on juge de l'écho que trouvaient d'aussi hautes paroles! Il

était donc avéré qu'aussi bien en matière religieuse qu'en politique, un parti voulait retourner en arrière.

Montlosier, quand les questions se posèrent, se porta, avec toute la vigueur de son tempérament, du côté des opinions de sa jeunesse. Dès 1816, il avait été effrayé des maladresses du clergé. Il écrivait à M. de Barante le 11 janvier :

« Les prêtres se regardent comme Dieu... Est-il convenable que des prétentions semblables s'élèvent en ce temps-ci? Ils périront et feront périr la nation et le roi avec eux. Je désire que ce peuple-ci revienne à Dieu! mais il se donnera plutôt au diable que de se donner aux prêtres... Le peuple français peut subir toute espèce de servitude, il ne subira pas celle-là: celle-là rendra odieuse la famille régnante et entraînera sur elle la malédiction des Stuarts... »

« 29 février 1816. — Le clergé cherche à étendre tant qu'il peut sa juridiction. Mon frère, autrefois seigneur, aujourd'hui maire de Saint-Ours, a engagé au mariage deux jeunes gens qui vivaient librement. Les jeunes gens se sont présentés à la municipalité et ont voulu de là aller à l'église. Le curé n'a pas voulu les recevoir. Il n'a pas seulement exigé la confession, mais que ces jeunes gens fissent une sorte de pénitence publique en se séparant publiquement pendant un certain temps. L'évêque approuve le curé. L'un et l'autre y voient un moyen d'accroître leur importance. Nos ancêtres ont mis beaucoup de soins à prévenir cette sorte de prétentions. Le refus de sacrement a été une cause criminelle et susceptible de décret de prise de corps. J'en ai vu moi-même des exemples. Un curé ayant refusé d'administrer l'eucharistie à une fille d'assez mauvaise vie, et cela sans insultes, ayant feint seulement de l'oublier, fut décrété d'ajournement personnel par la sénéchaussée de Clermont. »

Nous rencontrons là toute une théorie qui fut longtemps commune à beaucoup d'esprits, et qu'une étude plus réfléchie des conditions de la liberté et des rapports de l'église avec l'état doit faire écarter. Emprunter à l'ancien régime, à un temps où la société n'était pas sécularisée, où la vie civile et la vie religieuse étaient à ce point mêlées que le roi était un évêque du dehors, emprunter des exemples de mainmise sur le prêtre quand il croyait devoir refuser un sacrement, a été considéré comme une œuvre libérale. Les consciences protesteraient aujourd'hui, nous le croyons, contre cet appel au bras séculier. Bien peu de libéraux, sous la restauration, comprirent du reste la liberté religieuse. Sous la monarchie de juillet elle-même, des préventions obscurcirent cette idée; ne nous en étonnons pas. Dans l'échelle des conquêtes morales, les idées de tolérance et de justice sont les plus difficiles à atteindre.

Nous continuerons à relever, dans la correspondance des années 1818 et 1820, les appréciations de Montlosier sur le caractère du mouvement religieux.

« 3 janvier 1818, — Je tiens d'un marguillier de la cathédrale de Clermont qu'on y prépare jusqu'aux fonts baptismaux à l'effet de renouveler tous les baptêmes faits par les prêtres jureurs et constitutionnels. Les mariages sont placés dans la même catégorie. Les divisions de ce qu'on appelle la société s'ajouteront à ces mouvemens. Les divisions n'ont jamais été plus animées. »

Quand on étudie avec un amour sincère du pays l'histoire de France depuis quatre-vingts ans, on est presque à chaque moment saisi d'angoisse. Aucune nation n'a plus souffert de ses divisions et n'a plus grandi dans les larmes. Aucune, avec des qualités généreuses, n'a plus semé la route de haines intérieures, inoubliables. Il lui a fallu plus que du ressort pour ne pas succomber dans de pareilles souffrances.

On sait quelle importance prirent les missions pendant la restauration. Leur action fut très active et dépassa, en plus d'une ville, les limites d'un zèle qui aurait dû rester religieux. Montlosier, qui vit les missionnaires à l'œuvre en Auvergne, écrivait le 14 avril 1818 :

« Les missionnaires continuent à faire foule, j'ai été les entendre. Aucune espèce de talent; en revanche, insolens et dominateurs au-delà de ce que vous pourriez croire. Il y a parmi eux M. Fayet, très couru par les dames... La municipalité avait, par délibération, choisi un emplacement pour la croix de la mission. M. Rauzan (un des chapelains du dieu Mars) a dit qu'il la voulait dans la rue des Gras, et que si elle n'était pas là il n'y en aurait pas. Il a envoyé ces jours derniers des ouvriers pour creuser l'emplacement. Les missionnaires avaient chargé l'évêque de Clermont de prononcer la formule du renouvellement des vœux du baptême. — Plus haut, prélat! lui a dit l'un d'eux. — Pontife du Seigneur, plus majestueusement, plus lentement! lui a dit l'autre. — Malgré cela et peut-être à cause de cela, tout le monde s'y précipite. »

« 2 juin 1818, — Nos missionnaires ont mis le feu partout. Qu'on nous envoie la peste de Marseille si l'on veut, mais qu'on ne nous envoie plus de missionnaires!.. Nous commencions à être tranquilles; aujourd'hui, nous sommes plus divisés et plus aigris que jamais. »

A mesure qu'on s'éloignait des premières années de la restauration, la présence d'une faction, pour employer l'expression de Royer-Collard, se manifestait dans le gouvernement. Sans doute, un véritable esprit religieux se réveillait; mais, pour qui aurait

voulu réfléchir, cette disposition des esprits, loin de faciliter le retour vers des idées ou des formes jadis étroitement unies à la religion, s'y refusait au contraire avec énergie.

Montlosier, avec ses âpretés et ses bizarreries, avec le goût qu'il avait toujours eu pour les études théologiques, avait gardé vis-à-vis du clergé et des congrégations les opinions qu'il exprimait en 1789. Il n'était pas favorable au budget des cultes. Sans vouloir revenir aux dîmes, il pensait que le clergé devait être propriétaire de biens déterminés dont l'importance aurait cependant pu être limitée. Ce n'était pas un voltairien. Après avoir lu les *Considérations sur la révolution*, il avait copié, en les soulignant, ces lignes de Mme de Staël : *Le jour où l'on cessera de réunir ce que Dieu a séparé, la religion et la politique, le clergé aura moins de crédit et de puissance, mais la nation sera sincèrement religieuse.* A Randanne, chaque soir il lisait à ses valets de ferme un chapitre de *l'Imitation;* mais il y avait toujours eu en lui du vieil esprit légiste vis-à-vis de l'église.

Très lié avec son compatriote et son cousin l'abbé de Pradt, qu'il traitait plutôt en homme d'état qu'en archevêque, échangeant avec lui les livres nouveaux, Montlosier racontait volontiers une anecdote qui permettait d'apprécier l'esprit du jeune clergé comparé à celui du clergé d'avant la révolution.

L'abbé de Pradt venait de lire l'ouvrage de M. Guizot, *des Moyens d'opposition et de gouvernement ;* il le louait devant le curé de son village et lui en citait des passages. Le curé les attaqua violemment; l'archevêque les défendit; le curé lui interdit l'entrée de l'église et le menaça de l'en chasser au besoin. L'évêque de Clermont, à qui l'on en référa, désapprouva heureusement le curé, et l'archevêque put faire ses pâques.

Montlosier fut bientôt conduit non-seulement à prendre une part active dans la lutte, mais à la diriger. C'est la période de sa vie qui a donné le plus d'éclat à son nom.

Pour comprendre son attitude vis-à-vis des jésuites, il faut ne pas oublier aussi qu'il appartenait à une province où les plus honorables familles avaient été jansénistes, à une province qui avait presque peuplé Port-Royal. Le jansénisme n'était pas seulement une théorie nouvelle sur la grâce, il fut surtout une réaction contre les doctrines, la discipline et l'influence de la célèbre compagnie. Aussi les animosités entre les deux partis furent-elles implacables et perpétuelles. Avant de parler du *Mémoire à consulter*, il était nécessaire de bien constater les origines.

A. Bardoux.

DES

# TARIFS DE CHEMINS DE FER

I. *Rapport de la sous-commission des chemins de fer concluant au rachat de la Cie d'Orléans.* — II. *Essai sur le principe des tarifs dans l'exploitation des chemins de fer,* par M. de la Gournerie.

Les questions de chemins de fer sont à l'ordre du jour; on va créer de nouvelles lignes dans toutes les directions. Qu'on ait dépassé ou non la juste mesure dans la gigantesque conception que M. de Freycinet a mise au jour, là n'est déjà plus la question. Dans l'ordre économique, il est des promesses qu'on ne peut plus retirer dès qu'elles ont été faites, il est des appétits qu'il faut forcément satisfaire quand on les a réveillés : les populations ne feront certainement pas grâce des espérances qu'on leur a fait concevoir. La réalisation pourra être plus ou moins tardive; peut-être réduira-t-on, peut-être étendra-t-on le programme, mais ses lignes générales sont désormais hors de toute contestation. C'est donc chose convenûe : on a promis, il faut tenir, et le réseau des chemins de fer français va être doublé dans une période relativement courte.

Le public se préoccupe peu de savoir si l'état construira lui-même directement, ou s'il fera construire par des compagnies, et cette indifférence s'explique, car, pourvu que le chemin de fer se fasse, il n'importe guère au commerce qu'il coûte un peu plus ou un peu moins cher. Mais, une fois le chemin terminé, il faudra l'exploiter, et il devient singulièrement intéressant de savoir si l'exploitation sera confiée à des compagnies ou sera faite par l'état. L'état exploite déjà 1,600 kilomètres provenant des compagnies secondaires : Charente, Vendée, Orléans à Rouen et à Châlons; il a été convenu que ce n'était là qu'un provisoire, mais voilà un an et demi que ce provisoire dure, et ni le gouvernement, ni le parlement ne se pro-

noncent sur le parti à adopter définitivement. Le commerce commence à s'inquiéter, et ses préoccupations ont été très vivement excitées par l'apparition récente d'un document parlementaire qui a fait grand bruit. La sous-commission de la chambre chargée d'étudier le régime des chemins de fer vient d'adopter un rapport concluant au rachat de la compagnie d'Orléans, et la première moitié de ce rapport est consacrée à la question des tarifs. Une très vive polémique s'est engagée à ce sujet dans les journaux : l'industrie, en effet, dans les conditions actuelles ne repose-t-elle pas presque entièrement sur des combinaisons de prix de transport? Aussi tout ce qui est relatif à cette question éveille les préoccupations légitimes de toute la partie intelligente et travailleuse du pays. Tout le monde parle donc des tarifs de chemins de fer; bien peu de gens se rendent compte de ce mécanisme, et il nous a paru utile de donner quelques éclaircissemens pour permettre de suivre la lutte engagée. Tel est le but de cette étude, destinée non aux gens du métier, mais au public en général.

## I.

Quand on s'adresse à une entreprise de transports : voitures sur route, compagnie fluviale ou maritime, chemin de fer, etc., et qu'on lui confie sa personne ou sa marchandise, on sait à l'avance qu'il faudra payer le service rendu, service onéreux qui doit nécessairement être rétribué; mais la situation est toute différente, suivant qu'on a affaire à un chemin de fer ou à un autre mode de locomotion.

La mer, les fleuves et les rivières appartiennent à tout le monde; la route, construite par l'état ou le département, est livrée gratuitement au public; si donc vous vous adressez à une entreprise de transport par eau ou sur route, la rétribution du service n'est que la rémunération des *frais du transport proprement dit*. Mais, pour un chemin de fer, il n'en est pas ainsi; avant de faire circuler un wagon, on a construit la plate-forme de la voie et dépensé en achats de terrains, travaux, etc., de fortes sommes qui constituent la *dépense de premier établissement*.

Il faut que le capital employé dans ces travaux trouve sa rémunération et par suite il est indispensable que, sur chaque perception opérée au guichet, on fasse un prélèvement destiné à désintéresser ce capital. Non-seulement on doit lui servir un intérêt, mais on doit encore l'amortir, puisque, dans le système adopté en France, les concessions sont précaires et doivent cesser à la fin d'une certaine période.

Dès lors, toute perception doit atteindre un double but :

1° couvrir les dépenses d'exploitation ; 2° rémunérer et amortir le capital de premier établissement. Il doit être fait deux parts dans cette perception : la première, représentant *le prix du transport*, la seconde *le prix du péage*.

Cette double opération pourrait être confiée à des mains différentes : une compagnie construirait et percevrait le montant du péage; une autre exploiterait et toucherait le prix du transport. Nous en avons des exemples : les canaux de navigation ont été construits par l'état ou par des compagnies qui perçoivent un péage sous le titre de droits de navigation ; le transport est effectué par des compagnies ou par des particuliers auxquels le commerce paie le transport. En France, les compagnies de chemins de fer ont réuni les deux opérations : elles sont à la fois compagnies de construction et compagnies de transport; les recettes sont affectées, d'abord à payer les frais d'exploitation, et ensuite le capital de premier établissement est plus ou moins rémunéré suivant que l'exploitation a donné plus ou moins de bénéfices.

En général, le public est persuadé que rien n'est plus confus ni plus inextricable que la question des *tarifs des chemins de fer*, et il est de mode de placer dans la discussion les titres variés de « tarifs généraux, tarifs spéciaux, communs, différentiels, de transit, d'exportation, etc. » Toute cette complication n'est qu'apparente ; il suffit d'une étude sommaire pour ne pas s'égarer dans ce prétendu labyrinthe; mais, dans notre temps de parlementarisme, il est admis qu'on a le droit de parler des choses qu'on connaît le moins. Il est, en effet, plus commode de dire de grands mots que d'étudier les affaires et surtout que de donner de bonnes raisons. On a fait des tarifs des chemins de fer un tel épouvantail que beaucoup de gens n'osent pas en aborder l'étude. Cette étude est pourtant facile et à la portée de tout le monde, surtout si l'on ne cherche pas à pénétrer trop avant dans les détails; elle est dominée et régie par un petit nombre de principes dont il est aisé de se rendre compte.

Quand le gouvernement a concédé un chemin de fer, il a autorisé la compagnie à percevoir des taxes; ces taxes sont extrêmement simples, surtout si on les dégage des nombreux articles auxquels le public est indifférent.

Pour les voyageurs, trois classes : chaque voyageur paie par kilomètre : 0 fr. 10 pour la première classe ; 0 fr. 07 1/2 pour la seconde classe; 0 fr. 05 1/2 pour la troisième classe.

Pour les marchandises, deux catégories : la grande et la petite vitesse.

Pour les marchandises transportées à grande vitesse, une seule classe, quelle que soit la nature de la marchandise; 0 fr. 36 par tonne et par kilomètre.

Pour la petite vitesse, quatre classes suivant la nature de la marchandise :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 0 fr. 16 par tonne et par kilomètre | | | pour la 1re classe. |
| 0 fr. 14 | — | — | pour la 2e classe. |
| 0 fr. 10 | — | — | pour la 3e classe. |

Pour la quatrième classe, le prix varie de 0 fr. 08 à 0 fr. 04 par tonne et par kilomètre, à mesure que la distance parcourue augmente. La nature seule des marchandises détermine la classe. Ainsi, par exemple, les tissus sont de la première classe, les blés sont de la seconde, les ardoises de la troisième, les houilles sont de la quatrième.

C'est le *tarif du cahier des charges*, le tarif de la concession, c'est le maximum, que sous aucun prétexte la compagnie n'a le droit de dépasser. Elle l'applique en effet pour les transports des voyageurs et des marchandises à grande vitesse; mais ce tarif du cahier des charges est absolument abandonné lorsqu'il s'agit des transports à petite vitesse, et remplacé par le *tarif général*, dont nous allons indiquer l'origine et le fonctionnement.

Le tarif du cahier des charges a réparti les transports en quatre classes, et comme tous les produits imaginables doivent être compris dans cette classification, les désignations sont nécessairement un peu vagues. La première classe renferme dix-sept articles, la seconde trente-deux, la troisième dix, la quatrième onze : ensemble soixante-dix. Il est indispensable, quand on en arrive à l'application, de mieux circonscrire les définitions. D'autre part, la compagnie est autorisée à percevoir ces taxes; mais *elle n'y est pas forcée*, elle a le droit de faire *payer moins*. Dès lors, elle s'est livrée à une nouvelle étude; elle est entrée dans le détail de toutes les matières, elle en a dénommé plus de quinze cents; elle les a réparties suivant un groupement nouveau auquel elle a donné le nom de *séries*, et elle a appliqué à chaque série un prix de transport égal ou inférieur à celui que prévoit le cahier des charges. Ici, la compagnie était livrée à son libre arbitre, pourvu qu'elle ne dépassât pas les taxes prévues au cahier des charges. Aussi, alors que les tarifs des cahiers des charges sont les mêmes pour toutes les compagnies, les tarifs généraux varient-ils avec chacune d'elles. L'Orléans a quatre séries; l'Est et le Midi en ont cinq, le Nord, le Lyon et l'Ouest en ont six.

Les transports taxés au tarif général sont soumis à toutes les conditions prescrites par le cahier des charges : il en résulte que ces tarifs généraux se sont substitués absolument au tarif du cahier

des charges, et que celui-ci n'a plus dès lors aucun intérêt pour le public. Il était cependant nécessaire de le mentionner, puisqu'il est la base de toute la tarification.

Dès qu'on arrive à la pratique, on constate que l'application pure et simple du tarif général fermerait l'accès du chemin de fer à un grand nombre de marchandises; en outre, il est incontestable qu'il y a certaines circonstances qui justifient des abaissemens de taxes. Ainsi, on ne peut traiter de la même manière un particulier qui expédie un sac de charbon et un industriel qui charge complètement un wagon de 10,000 kilogrammes; il est évident que le second doit payer moins cher que le premier. Le cahier des charges, et, par suite, le tarif général, ne font aucune distinction entre les deux expéditeurs. Aussi, en dehors de ses tarifs généraux, la compagnie est-elle amenée à consentir des *tarifs spéciaux* et la grande masse des transports industriels se fait sous leur régime. Chacun d'eux vise une *espèce*, un cas particulier, une nature de marchandises, faisant un parcours spécial. Tous aboutissent à une réduction de prix; mais cette réduction n'est consentie au commerce qu'en échange de certaines concessions que le commerce fait à la compagnie. Ce fait est capital, mais il est malheureusement trop peu connu du public.

En effet, le cahier des charges impose à la compagnie certaines obligations vis-à-vis du commerce, par exemple, la durée du trajet; le tarif spécial stipulera que les délais de route pourront être augmentés dans une proportion déterminée. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le tarif général taxe de la même manière un sac de charbon ou un wagon complet; le tarif spécial stipulera qu'il ne s'applique qu'à des chargemens de 5 tonnes au moins. Le tarif spécial n'est donc pas un avantage pur et simple, consenti par la compagnie, c'est un contrat *bilatéral* entre la compagnie et l'expéditeur, contrat par lequel l'expéditeur accepte certaines dérogations au cahier des charges.

Nous avons dit que les tarifs spéciaux étaient des questions d'espèce, il est donc impossible d'énumérer ici toutes les dérogations, toutes les concessions consenties par le commerce, en échange des tarifs spéciaux; cependant, pour plus de clarté, nous indiquerons les plus fréquentes.

1° *Clause du wagon complet;* exprimée en ces termes : par wagon complet de 5 ou de 10 tonnes, ou en payant pour ce poids s'il y a avantage pour l'expéditeur;

2° *Clause de l'augmentation des délais de route;* les règlemens imposent aux compagnies de transporter dans un délai déterminé; le tarif spécial stipulera que ces délais peuvent être augmentés et indiquera quelle peut être cette augmentation.

3° *Clause de non-responsabilité pour les déchets ou avaries de route.* — Cela se comprend sans explication.

4° *Clause de chargement et de déchargement.* — Aux termes du cahier des charges, et par conséquent du tarif général, la compagnie doit recevoir la marchandise à quai et la rendre sur quai ; elle doit faire le chargement et le déchargement moyennant une taxe déterminée. Cette obligation est une gêne pour la compagnie, parce qu'elle l'oblige à entretenir en permanence une armée d'ouvriers pour des besoins variables. En consentant certains tarifs spéciaux, elle stipule que le chargement et le déchargement seront faits par le commerce dans un délai déterminé, passé lequel il devra des droits de magasinage.

Telles sont les clauses les plus fréquentes, mais il y en a beaucoup d'autres; c'est ainsi que les charbons de bois ne pourront bénéficier du tarif spécial qu'à la condition d'être arrimés d'une manière particulière. C'est ainsi que les étais de mines ne pourront bénéficier du tarif spécial que s'ils sont chargés dans des wagons à houille retournant à vide à la houillère, et ainsi de suite.

Nous espérons que ce qui précède aura démontré que la réduction de taxe n'est accordée qu'en échange de concessions faites par l'expéditeur. Aussi le tarif spécial n'est-il jamais appliqué d'office, il faut que l'expéditeur en fasse la demande formelle, et cette obligation est inscrite à la suite de tous les tarifs spéciaux sous la forme suivante :

« Les prix du présent tarif ne sont appliqués qu'autant que l'expéditeur en fait la demande expresse sur sa note d'expédition; à défaut de cette demande préalable, l'expédition sera taxée, de droit, aux prix et conditions des tarifs généraux de la compagnie. »

L'élaboration des tarifs spéciaux est la grande préoccupation des compagnies. Il serait impossible d'énumérer les motifs qui amènent à les établir, ce serait faire l'histoire du commerce de France pour chaque industrie et pour chaque contrée.

Mais les explications que nous venons de donner sur les tarifs spéciaux s'appliquent à tous les tarifs autres que les tarifs généraux. Il n'y a dans les compagnies que deux tarifs : les tarifs généraux pour les transports exécutés en se conformant au cahier des charges, et les tarifs spéciaux pour les transports qui ont lieu en y dérogeant. Toutes les autres dénominations sont inutiles. *Les tarifs différentiels* sont des tarifs spéciaux dans lesquels le prix diminue à mesure que la distance augmente. (Tous les tarifs spéciaux sont différentiels.) Les tarifs *communs* sont des tarifs spéciaux qui s'appliquent à la marchandise empruntant plusieurs réseaux; ils résultent d'un accord entre deux ou plusieurs compagnies. Les tarifs de *transit* sont des tarifs spéciaux s'appliquant

aux marchandises qui ne font que traverser le territoire. Et de même pour les tarifs d'exportation, internationaux, de soudure, etc.

Tous ces noms particuliers n'ont pour but que de déterminer plus particulièrement l'objet du tarif spécial, mais les principes que nous avons indiqués s'appliquent indistinctement à tous ces tarifs.

## II.

Les tarifs généraux répondent à des besoins isolés et qui, individuellement, sont peu intéressans; aussi sont-ils invariables. Fixés une fois pour toutes à l'origine de l'exploitation du réseau, ils sont encore les mêmes aujourd'hui et n'ont subi d'autres modifications que celles qu'entraînait l'ouverture des nouveaux tronçons. Les tarifs spéciaux au contraire sont ceux qui sont utilisés par l'industrie; ils représentent la grande masse des transports; aussi n'y a-t-il pas de jour qui n'en voie surgir un nouveau à la demande du commerce et de l'industrie. Leur préparation donne lieu à des débats continuels entre le commerce et les compagnies; mais il ne faudrait pas croire que leur rédaction soit livrée à l'arbitraire, et il y a certaines règles générales dont il est impossible de s'écarter. Il est bon que le public connaisse ces règles et sache quelles sont les considérations qui influent sur les tarifs. Il n'y a pas de question industrielle dans laquelle la vérité soit plus méconnue et qui donne lieu à de plus grandes hérésies.

Nous sommes, en France, extrêmement ignorans de tout ce qui touche à l'économie politique. Malgré les efforts d'un petit nombre de savans, malgré quelques publications périodiques intéressantes, les questions économiques sont l'apanage de quelques adeptes. M. de la Gournerie prend pour épigraphe de son étude ce mot de Bastiat : « La science économique se résume dans le mot *valeur*, dont elle n'est que la longue explication. » Dire que la valeur d'un produit, c'est ce qu'il vaut, a l'air d'un axiome digne de M. de la Palisse; et cependant, c'est faute d'en comprendre la portée qu'on arrive trop souvent aux combinaisons les plus étranges.

Toute transaction, toute opération commerciale se résume en trois termes : *l'offre* émanant de celui qui détient l'objet de la transaction; *la demande* émanant de celui qui désire s'en rendre acquéreur; la réalisation de la transaction, moyennant une soulte qui constitue le troisième terme, ou la *valeur* de l'objet. Le libraire édite un livre, il le met à sa devanture, il l'*offre*. Le client désire l'acheter, il le *demande*. Entre les deux parties s'établit un débat, un marchandage, et finalement l'objet change de main, moyennant

une somme qui représente la *valeur* du livre. Rien au monde n'est plus simple, plus fréquent, et cependant, dès que l'opération se complique, ces principes, si simples en apparence, sont bien souvent méconnus.

La modeste opération que nous venons de décrire n'a d'autre résultat que d'établir la valeur de l'objet; il faut trouver un prix tel que le vendeur et l'acheteur s'accordent pour réaliser l'échange. Remarquons que le prix de revient n'est qu'un des élémens et un des moindres de l'opération. Il exerce une certaine influence sur l'offre; il est clair que le libraire établit son prix de revient, qu'il l'augmente d'un certain bénéfice, et que c'est là son point de départ; mais, pour l'acheteur, le prix de revient lui est indifférent; son seul guide, c'est le besoin ou le désir qu'il a d'acheter et l'impossibilité d'obtenir l'objet à meilleur prix. Pour le sujet qui nous occupe, cette considération du prix de revient présente un assez grand intérêt; aussi croyons-nous nécessaire d'insister par quelques exemples :

Un ouvrage est tiré à mille exemplaires, il a la faveur du public, il se vend avec un gros bénéfice, et à mesure que les exemplaires s'enlèvent, la première mise de fonds s'amortit : les derniers exemplaires devraient donc se vendre meilleur marché, car leur prix de revient est évidemment moindre; au contraire, la valeur augmente et peut arriver à atteindre des prix exorbitans, jusqu'à ce qu'une nouvelle édition vienne fournir un nouvel aliment aux acheteurs. Au contraire, telle autre publication émise à un prix élevé ne trouve pas de lecteurs, et va s'échouer immédiatement chez le bouquiniste, pis encore, chez l'épicier, qui la vend au poids. Qu'est devenu le prix de revient? Et si, en parcourant la nomenclature des objets d'ameublement et d'habillement, nous faisons intervenir la *mode*, que d'objets dépréciés et vendus à vil prix! Qu'arrive-t-il du prix de revient?

Il y a même plus : l'opération est souvent inverse, c'est-à-dire que c'est la valeur qui détermine le prix de revient. Pour les objets, très nombreux, qui ont une valeur courante et adoptée, le fabricant doit s'ingénier à perfectionner sa fabrication et à abaisser son prix de revient pour qu'il reste au-dessous de la valeur. S'il se trompe, tant pis pour lui, et la valeur ne se relèvera certainement pas pour l'indemniser de sa maladresse.

Concluons donc que toutes les fois que les transactions se font dans des conditions naturelles, quand l'offre et la demande peuvent jouer librement, le prix de revient a peu ou point d'influence sur la valeur.

Revenons à notre sujet et appliquons-lui ces principes. Qu'est-ce qu'un tarif? C'est une transaction entre l'entrepreneur de transports

et l'expéditeur. Le premier offre de transporter, le second demande qu'on transporte : voilà les deux premiers termes. Si l'entrepreneur exige un prix trop élevé, la marchandise refuse ; si le détenteur de la marchandise veut payer trop bon marché, l'entrepreneur refuse à son tour et, dans les deux cas, la marchandise reste immobilisée. De là résulte un débat, un marchandage, la *valeur* du transport s'établit : le tarif doit représenter cette valeur.

On voit dès lors que le prix de revient n'influe que faiblement sur la détermination de la valeur du transport, d'autant plus que ce prix de revient est presque impossible à fixer, ainsi que nous le montrerons plus loin.

M. de la Gournerie dit : « Un transport, comme toute marchandise et comme tout service, a une valeur déterminée par le jeu de l'offre et de la demande ; on doit le *payer non ce qu'il coûte, mais ce qu'il vaut.* » Voilà une pensée juste, bien exprimée.

Dans l'industrie des transports plus que dans toutes les autres, il est presque impossible de développer toutes les considérations qui influent sur l'offre et sur la demande, et conséquemment sur la valeur. L'industrie se résume en général en un objet tangible dont la valeur a un caractère bien déterminé ; il n'en est pas de même d'un transport ; il ne sera donc pas inutile d'indiquer les principaux élémens de la valeur d'un transport et les causes qui peuvent la faire varier.

## III.

Parmi ces causes nous ne mentionnerons que pour mémoire le prix de revient. Cependant cet élément n'est pas à négliger, et nous y reviendrons.

Nous avons vu comment s'établissait le débat entre la compagnie et l'expéditeur, débat qui a pour sanction l'établissement de la valeur. Examinons de plus près la situation de chacune des parties.

L'expéditeur a un but à atteindre en déplaçant sa marchandise ; il veut l'offrir sur un marché où sa valeur est plus grande qu'au lieu de la production ; si le transport ne lui coûtait rien, le bénéfice qu'il réaliserait serait la différence entre la valeur de l'objet au point d'arrivée et cette valeur au point de départ ; cette différence est généralement connue ; le transport est prélevé sur ce bénéfice, et par conséquent l'expéditeur ne peut accepter un prix de transport supérieur à cet écart ; il faut même que le prix de transport soit inférieur afin que l'expéditeur ait intérêt à faire le transport. Cet écart est le grand régulateur du tarif ; c'est le plus fréquent. Les compagnies se tiennent au courant de la valeur des produits

dans chaque localité; en abaissant les tarifs, elles étendent le rayon dans lequel les marchandises peuvent se mouvoir, elles créent des transports. Aussi arrive-t-il souvent qu'elles prennent l'initiative de ces réductions.

Cet élément de la valeur du transport est variable, et par suite les tarifs devraient varier en même temps. La Hongrie est un des marchés où la France s'approvisionne de blés; ces blés viennent par chemin de fer. Si la récolte est moyenne dans les deux pays, l'écart de prix est faible et on ne peut faire le transport qu'à la condition de réduire le tarif à ses dernières limites; mais s'il y a disette en France et richesse en Hongrie, l'écart devient plus fort, le transport vaut plus, et il serait de toute justice que les tarifs fusssent relevés. Si pareille chose se faisait, il n'y aurait pas assez de malédictions pour accabler les compagnies, et nous avons choisi cet exemple avec intention. Cependant c'est ce qui arrive pour l'industrie libre. La Russie méridionale nous envoie également des blés, et le transport a lieu généralement par le cabotage de nationalité grecque. Dans les cas analogues, le cabotage élève ses prix. Pendant l'automne dernier, le fret du blé d'Amérique en France a notablement augmenté pour le même motif; mais il s'agissait d'une industrie libre; dès lors personne n'y a trouvé à redire.

Il y a quelque temps, par suite des circonstances atmosphériques, le prix du charbon de terre a augmenté sur le carreau de la mine; immédiatement les ouvriers du Borinage se sont mis en grève. Quelle différence y a-t-il?

La valeur de l'objet transporté intervient d'une manière très directe dans la valeur du transport. Ce principe a même été reconnu par le cahier des charges; car sa division en quatre classes n'a pas d'autres bases. Si on s'était placé au point de vue du prix de revient, on ne comprendrait pas pourquoi les bois de teinture sont dans la première classe, à 0 fr. 16, tandis que les bois à brûler sont dans la seconde, à 0 fr. 14. C'est que le prix de transport représente une plus faible proportion du prix total pour les premiers, et que, par suite, le transport a pour eux plus de valeur.

Un des élémens les plus sérieux de la valeur, c'est la concurrence. Plus loin, en parlant du monopole, nous traiterons la question de la concurrence entre voies ferrées; mais nous devons dire ici un mot de la concurrence entre les chemins de fer et les autres modes de transport. Le charroi sur essieu n'est pas un concurrent bien sérieux, il ne s'applique qu'à des quantités faibles et à des distances réduites, et en général les chemins de fer n'essaient pas de lutter contre lui. Mais il n'en est pas de même quand il s'agit des voies navigables ou du cabotage; ce dernier notamment est

un concurrent redoutable. Les chemins de fer qui sont parallèles au littoral ont à lutter sérieusement avec lui, et les compagnies de l'Ouest, d'Orléans et du Midi ont été obligées de réduire considérablement leurs tarifs. Il est bien évident, en effet, que si, de Bordeaux à Nantes, un transport par chemin de fer ne vaut pas plus que par bateaux, la compagnie ne pourra pas le faire payer plus cher que ne demande le cabotage. Mais le transport par chemin de fer vaut plus, parce qu'il est plus régulier, parce qu'il est plus rapide, parce qu'il est plus sûr, et que tout cela se paie; la compagnie pourra donc demander une taxe un peu plus élevée que le cabotage, et elle n'y manquera pas.

Les voies navigables, canaux ou rivières, sont également un régulateur fréquent de la valeur des transports. Sur les trajets desservis concurremment par les deux modes, le chemin de fer ne peut faire payer son transport plus qu'il ne vaut; il vaut le même prix que sur le canal, avec une majoration due à la nature plus perfectionnée de l'instrument.

Citons un exemple frappant : la Loire est parallèle au chemin de fer d'Angers à Nantes, mais le fret sur la rivière est plus élevé à la remonte qu'à la descente. Il en sera de même pour le chemin de fer. Le tarif général sur la voie ferrée d'Angers à Nantes sera d'un franc moins élevé que de Nantes à Angers. Le transport vaut moins dans le premier cas que dans le second.

Une des circonstances les plus curieuses qui influent sur la valeur des transports se rencontre dans les périodes d'encombrement. M. de la Gournerie a traité excellemment ce point particulier.

« Dans la plupart des industries, la production et la consommation présentent des irrégularités qui, modifiant les rapports de l'offre et de la demande, introduisent des variations dans la valeur des marchandises.

« Lorsqu'une circonstance exceptionnelle attire dans une ville un grand concours d'étrangers, les loyers montent et par suite, d'une part, les aubergistes sont conduits à faire des dépenses pour approprier de nouveaux appartemens à la location en détail; de l'autre, bien des personnes réduisent la durée de leur séjour. Il résulte de ces deux effets que tous les arrivans trouvent place, tandis que, si l'autorité avait décrété la fixité des prix, beaucoup de voyageurs n'auraient pu avoir aucun gîte.

« Des difficultés du même genre se sont souvent présentées dans l'industrie des transports, et elle les a généralement résolues de la même manière. Lorsque la demande devient plus grande, le roulage, la batellerie et le cabotage augmentent leurs prix (en 1847, le fret sur le Rhône a passé du simple au décuple); en Angleterre et aux États-Unis, les chemins de fer élèvent leurs tarifs; les mar-

chandises les moins pressées attendent alors que les cours soient revenus aux taux ordinaires. La solution du problème des encombremens consiste dans la variation des prix, entraînant, comme conséquence, l'établissement de magasins dans toutes les localités où des affluences exceptionnelles de marchandises peuvent se produire, car les navires et les wagons ne doivent jamais en tenir lieu. »

L'influence de l'offre et de la demande peut se faire sentir sous des formes qui, au premier abord, paraissent bizarres. La houille de Blanzy arrive à Nantes faire concurrence aux charbons anglais. Cette houille est grevée des frais d'un transport énorme effectué par bateaux. Pour être transportée du lieu de production jusqu'à Nantes, elle passe par Tours. Or, le prix est le même à Tours qu'à Nantes; il a même, à une certaine époque, été plus élevé à Tours. La raison en est simple : c'est que le prix de la houille, dans la basse Loire, a pour régulateur le prix des charbons anglais, et que les charbons anglais sont plus chers à Tours qu'à Nantes. Personne ne songe à se plaindre de cette anomalie parce qu'il s'agit d'une industrie libre. Mais dès que ce même fait se produit dans un tarif de chemin de fer, il soulève des tempêtes de réclamations. On s'indigne que le prix soit le même de Bordeaux à Redon que d'Angoulême à Redon, bien que la marchandise parcoure 132 kilomètres de plus pour le premier trajet, sans prendre en considération que les prix de transport par chemin de fer entre Bordeaux et Redon sont limités par la concurrence du cabotage, et qu'il n'en est pas de même entre Angoulême et Redon. Si on suivait les habitudes anglaises, le transport d'Angoulême à Redon coûterait *plus cher* que de Bordeaux à Redon, à cause de la concurrence du cabotage.

Cependant le sentiment public s'est tellement insurgé que l'administration a dû lui faire une concession; c'est ce qu'on appelle la clause *des stations non dénommées*, qui est applicable à tous les tarifs spéciaux et qui est ainsi libellée :

« Les marchandises de ou pour une station non dénommée, comprise entre deux stations dénommées, jouiront du bénéfice des taxes inscrites au présent tarif spécial, en payant pour la distance entière depuis la station dénommée, située avant le lieu du départ, jusqu'à la première station dénommée située après le lieu de destination. »

Cela semble de toute justice, et pourtant il est bien des cas où ce principe est radicalement faux, et on a le droit de dire que ce n'est « qu'un expédient propre à diminuer la vivacité des réclamations. »

On lit, dans une brochure imprimée par les soins du ministère des travaux publics, en septembre 1877 :

« A l'origine de l'exploitation, le système différentiel avait été poussé jusqu'à l'abus : aussi n'était-il pas rare de voir une marchandise payer plus cher pour une distance moindre que pour une distance plus considérable, sur une seule et même ligne. Le parcours de Paris à Angers, par exemple, était taxé plus haut que le parcours de Paris à Nantes, et cela même dans le tarif général.

« Ces anomalies, tant reprochées aux chemins de fer, n'étaient cependant pas un fait nouveau dans l'industrie des transports. Avant l'établissement des voies ferrées, le roulage percevait également un prix plus élevé de Paris à Angers que de Paris à Nantes, et l'on voit que, sur ce parcours, le chemin de fer n'avait fait que suivre les anciens erremens du roulage. La batellerie, de son côté, prenait autrefois plus cher de Châlon-sur-Saône à Villefranche que de Châlon à Lyon; plus cher de Lyon à Tarascon que de Lyon à Arles. »

M. de la Gournerie reprend cette question avec une grande autorité et, après avoir montré les causes de ces inégalités de transport, il ajoute :

« Les chemins de fer sont dans les mêmes conditions que le roulage et la batellerie. Je ne vois pas comment il pourrait être possible d'établir qu'un transport plus long n'a jamais une valeur moindre ou que chaque transport ne doit pas être payé à sa valeur. Les faits signalés dans le document précité ne me paraissent présenter ni abus, ni anomalies. Il importe d'ailleurs d'observer que ces faits ont été parfaitement acceptés tant qu'ils ont été l'œuvre du commerce libre. Un peuple peut adopter sur son territoire des combinaisons artificielles; mais, dans ses relations avec les autres peuples, la réalité des faits commerciaux apparaît et met en évidence le vice des dispositions adoptées. La clause des stations non dénommées a permis aux chemins de fer étrangers de prendre une partie du trafic entre Roubaix et Saint-Dié, villes voisines de la frontière. Nos compagnies ne peuvent entrer en lutte et réduire pour ce trajet leurs bénéfices à la dernière limite, parce qu'elles seraient obligées d'accorder les mêmes avantages à un grand nombre de stations intermédiaires et, par suite, de subir une perte considérable.

« L'administration a été obligée d'autoriser, pour le transit, des tarifs spéciaux sur lesquels on ne peut s'appuyer pour réclamer l'application de la clause des stations non dénommées. Il est évident qu'on ne saurait faire payer aux étrangers un transport plus cher qu'il ne vaut. »

Dès que les notions élémentaires de l'offre et de la demande ne sont plus faussées par l'intervention administrative, la valeur reparaît, et, comme le dit M. de la Gournerie, il est incontestable qu'un transport plus long peut avoir une valeur moindre.

Le fret de Calcutta pour le Havre est de 50 pour 100 plus élevé que de Calcutta pour Londres.

Si nous nous sommes fait comprendre de nos lecteurs, ils doivent être convaincus qu'il est impossible de formuler un principe théorique s'appliquant à tous les cas ; les circonstances peuvent changer à l'infini et influer de la manière la plus grave sur les prix. Tel n'est pourtant pas l'avis de l'administration supérieure, puisque « M. le ministre des travaux publics, dans ses circulaires des 29 août 1878 et 17 avril 1879, adressées aux directions des chemins de fer de l'état, formulant les règles à suivre en matière de tarifs, recommandait d'éviter dans l'établissement des taxes de bouleverser les conditions naturelles résultant des distances ou de la situation topographique et de déplacer les courans commerciaux. »

Ce n'est pas sans un vif étonnement que nous avons lu ces lignes dans le rapport de la commission parlementaire; elles nous paraissent en contradiction flagrante avec toutes les lois économiques qui régissent les transports. Ce *bouleversement* est, au contraire, l'étude constante de l'économiste et du politique. Que faites-vous donc en créant un canal ou un chemin de fer, sinon *bouleverser* les conditions naturelles résultant des distances? Quand vous améliorez une rivière, que vous en augmentez le tirant d'eau, vous *bouleversez* la situation économique créée par la géographie. En créant les canaux du Nord, vous avez fermé le marché parisien aux houilles du Centre, et en créant le chemin de fer de Paris à Commentry vous l'avez rouvert. Et le percement du mont Cenis, qui a supprimé les Alpes, quel *bouleversement* géographique! Pauvre Ferdinand de Lesseps, qui croyait avoir fait œuvre magistrale en raccourcissant de 3,000 lieues la distance de l'Europe aux Indes! Si jamais quelqu'un a mérité d'être voué aux gémonies, c'est certes celui-là. Il paraît qu'il n'est pas repentant et que le *bouleversement* est une manie chez lui, puisqu'il médite encore de *bouleverser les conditions naturelles* de nos relations avec le Pacifique et d'y *déplacer les courans commerciaux*. Comment le gouvernement français ose-t-il étudier les moyens de *bouleverser* l'Afrique en mettant Tombouctou à trois jours d'Alger!

Quelle est donc cette prétention de trancher, sans un examen long et approfondi, ces questions de trafic si délicates et si multiples à la fois! Quelle agréable perspective pour le commerce! Quand il viendra signaler au directeur des chemins de fer de l'état un besoin qui se révèle, lorsqu'il lui indiquera un débouché possible pour un produit moyennant une réduction de tarif, quelle déception de s'entendre dire : « Les circulaires ministérielles, en date du 29 août 1878 et du 17 avril 1879, s'y opposent formellement. » Ce sera l'*ultima*

*ratio* de l'administrateur chargé de régler les questions de tarif. Laissons donc les commerçans traiter avec les commerçans, et ne faisons pas intervenir l'état quand il n'a rien à gagner en se mêlant aux luttes que se livrent des intérêts privés.

## IV.

Nous avons dit que le prix de revient n'influait pas sur la détermination de la valeur. On voit même souvent l'industrie libre descendre sciemment au-dessous du prix de revient. L'histoire de la concurrence est pleine d'exemples de ce genre et dans l'industrie des transports notamment, il n'est pas rare de voir abaisser les tarifs à des prix dérisoires pour ruiner un concurrent. Ce fait se produit quand la concurrence s'exerce entre un petit nombre d'individus. Si les chemins de fer, en France, étaient une industrie libre, personne ne trouverait à redire à ce qu'ils suivissent cette loi générale. Mais, ainsi que nous l'expliquerons plus loin, les compagnies sont associées avec l'état, qui a limité leurs pertes et leur a garanti un certain revenu minimum. Dans ces conditions, il est clair que la lutte ne serait pas égale et que, pour ruiner un concurrent, les compagnies ne courraient aucun risque à abaisser leurs tarifs au-dessous de leur prix de revient; ce serait l'état qui paierait les frais de la guerre. L'état a donc le droit, et même le devoir, de s'opposer à ce que les chemins de fer transportent au-dessous du prix de revient et, dès lors, il est utile de chercher à se rendre compte de ce prix.

Posons d'abord comme un principe qu'il est impossible d'établir exactement le prix de revient d'un transport déterminé. Il est bien évident, en effet, qu'une fois un train formé et prêt à partir, on peut y laisser monter un voyageur de plus, on peut y charger une balle de marchandises de plus, et la dépense de la compagnie ne sera pas augmentée d'un centime; la perception, si minime qu'elle soit, sera donc un pur bénéfice net. Et cependant, d'autre part, on conçoit que si, d'une manière générale, la compagnie abaisse tous ses tarifs au-dessous d'un certain minimum, elle est en perte. Tout ce qu'on peut faire, c'est donc de se rendre compte des considérations qui influent sur le prix de revient, sans chercher à le déterminer exactement.

Nous avons dit, en commençant, que toute taxe avait un double but : 1° couvrir les dépenses d'exploitation, c'est le prix de transport; 2° rémunérer le capital de premier établissement, c'est le péage. Nous allons retrouver ces deux élémens dans le prix de revient. Occupons-nous d'abord du transport.

Les dépenses d'exploitation d'un chemin de fer se divisent en deux catégories : la première est indépendante du trafic ; la seconde augmente avec le trafic. Admettons pour un moment que le trafic d'un chemin de fer se réduise indéfiniment, il n'en faudra pas moins avoir une administration centrale, des chefs de station, des agens chargés d'entretenir la voie et le matériel roulant. Il faudra entretenir les bâtimens et renouveler les traverses qui pourrissent en terre, c'est la dépense indépendante du trafic. Mais si le trafic augmente, le personnel augmentera, l'usure de la voie et des machines s'accroîtra, il faudra plus de charbon ; il est évident que les dépenses vont grandir. Nous ne voulons pas indiquer ici de formule algébrique, nous n'écrivons pas pour les spécialistes : qu'il nous suffise de dire qu'on est à peu près d'accord pour reconnaître que la dépense kilométrique d'exploitation d'un chemin de fer se compose d'une somme constante, indépendante du trafic, comprise entre 4,000 et 6,000 francs, à laquelle il faut ajouter une somme proportionnelle à la recette brute comprise entre 40 et 60 pour 100 de cette recette. Si le trafic est faible, cette somme constante est la partie la plus grosse de la dépense, elle grève lourdement chaque tonne de marchandises qui passe sur la voie. Si, au contraire, le trafic est considérable, cette somme constante n'a plus qu'une influence insignifiante sur le prix de revient du transport de la tonne. En d'autres termes, le prix de revient du transport diminue rapidement à mesure que le trafic augmente; cela était évident, mais encore fallait-il le dire. Il est clair que le prix de revient du transport est plus faible entre Paris et Chartres, où il passe 685,000 tonnes, qu'entre Rennes et Brest, où il en passe 106,000. C'est la loi de toute industrie; la plus grande production annihile l'influence des frais généraux.

Les conditions dans lesquelles la ligne a été tracée ont une influence très marquée sur le prix de revient d'un transport. Il faut six forts chevaux pour tirer un coche, « sur un chemin montant, sablonneux, malaisé. » Dès que cette même voiture arrive dans la plaine sur une bonne route, bien unie, on détèle les quatre chevaux de renfort devenus inutiles, et deux chevaux l'enlèvent au grand trot. Le prix de revient du transport sera singulièrement accru dans la partie montagneuse. Les pentes d'un chemin de fer sont très faibles, mais tout est relatif, et leur influence est capitale, bien qu'elle échappe au regard du voyageur distrait et indifférent. De Paris à Orléans, par exemple, on ne trouve que des pentes de $0^{m},003$ par mètre; d'Orléans à Limoges les pentes augmentent et sont de $0^{m},005$ par mètre; de Limoges à Nexon les pentes sont doubles et atteignent $0^{m},010$ par mètre; de Nexon à Figeac,

elles s'accusent davantage et atteignent $0^m,020$ par mètre; de Figeac à Arvant, elles augmentent encore et atteignent $0^m,030$ par mètre. La même machine qui part de Paris en traînant 880 tonnes est obligée d'en laisser 180 à Orléans et ne peut plus en tirer que 700 au-delà de ce point; arrivée à Limoges, il lui faut en laisser 260 et elle ne peut en remorquer que 440 jusqu'à Nexon; arrivée à Nexon, elle est obligée d'en laisser 240, et elle ne peut plus en traîner que 200 jusqu'à Figeac. Enfin, à Figeac, il faut encore qu'elle s'allège de 70 tonnes : elle ne peut plus en remorquer que 130. Ainsi, partie de Paris avec 880 tonnes, elle arrive à Arvant avec 130. Voilà des frais de traction singulièrement augmentés, et le prix de revient s'en ressent naturellement. C'est donc une grosse erreur que de se préoccuper uniquement de la distance pour l'établissement des prix de revient.

Dans le document que nous avons déjà cité, on laisse dans l'ombre cette considération si grave, lorsqu'il s'agit de comparer le prix de transport de Coutras à Nantes, par Tours, à celui de Coutras à Nantes, par La Rochelle et La Roche-sur-Yon, alors que, dans la seconde direction, les pentes sont trois fois plus raides que dans la première. Attribuer uniquement la différence de tarif à une pensée de concurrence déloyale, c'est laisser ignorer un des points les plus graves de la question.

Il est facile de prouver que, lorsqu'il s'agit de transport, la ligne droite n'est pas toujours le plus court chemin d'un point à un autre : les trois villes de Brives, Limoges et Périgueux forment les trois sommets d'un triangle dont chaque côté est une ligne de chemin de fer; sur la carte, ces trois côtés sont sensiblement égaux; les trois lignes appartiennent à la compagnie d'Orléans, il n'y a donc aucune concurrence à faire intervenir. Il paraît donc bien certain que les marchandises de Brives pour Limoges suivront directement la ligne qui réunit ces deux villes. Eh bien, il n'en est rien, et toutes les marchandises de Brives pour Limoges passent par Périgueux, parcourant ainsi une distance double. C'est que, entre Brive et Limoges, on rencontre des pentes très raides qui obligent à réduire la charge des locomotives, et telle machine qui remorque trente wagons pleins, entre Brives, Périgueux et Limoges, n'en traînerait que douze entre Brives et Limoges. Au point de vue du prix de revient, il y a donc moins loin de Brives à Limoges en passant par Périgueux qu'en y allant directement : nouvel exemple de *bouleversement des conditions naturelles, résultant des distances et de la situation topographique.*

Citons encore une considération qui influe sur le prix de revient: Paris est un grand consommateur, il absorbe les matières pre-

mières lourdes et encombrantes, il exporte quelques produits légers. Qui de nous n'a été frappé, en approchant de Paris, de voir ces immenses trains de wagons vides qui retournent à la houillère, ou qui vont chercher des bestiaux? Combien sera minime pour la compagnie le prix de revient d'une matière qu'on jettera en passant dans un de ces wagons vides, pour constituer ce qu'on appelle un transport de retour?

Il faut nous borner, car on écrirait un livre si on énumérait toutes les causes qui interviennent dans la détermination du prix de revient. Il nous reste seulement à traiter cette question au point de vue du péage.

Pour chaque cas particulier, il est tout aussi difficile de trouver le prix de revient du péage. Cependant, ce prix est influencé par moins d'élémens que le prix de revient du transport, et on peut dire qu'il n'y en a que deux qui aient une action capitale; c'est le prix de premier établissement de la ligne, et le tonnage total auquel elle donne passage. Or, ces deux élémens sont connus.

On sait, en effet, quel est le prix de revient de premier établissement de la ligne, et on en déduit quelle charge annuelle représentent l'intérêt et l'amortissement de ce capital; on connaît, d'autre part, le tonnage qui passe sur la ligne; en divisant l'un par l'autre, on a le prix de revient du péage. Par exemple, la ligne de Bordeaux à Angoulême a coûté 400,000 francs le kilomètre, soit à 6 pour 100, 24,000 francs de charge annuelle. Elle donne passage à 900,000 tonnes; le prix de revient du péage est le quotient de 24,000 divisé par 900,000, soit 0 fr. 02 et demi. Il est bien entendu que ceci est le péage moyen pour l'ensemble des marchandises circulant sur la section de Bordeaux à Angoulême.

La ligne de Coutras à La Roche-sur-Yon, réseau de l'état, a certainement coûté plus de 200,000 francs par kilomètre, soit un revenu annuel de 12,000 francs. Son tonnage moyen est de 75,000 tonnes; le prix de revient du péage est donc le quotient de 12,000 par 75,000, soit 0 fr. 16, c'est-à-dire six fois plus que dans le premier cas. On voit immédiatement l'influence capitale du tonnage. Les prix de premier établissement varient peu sur les lignes françaises. Les plus grands écarts sont environ du simple au double; mais les tonnages varient considérablement depuis le chemin de Lyon à la Méditerranée, qui donne passage à 2 millions et demi de tonnes, jusqu'à la ligne de Tours à Bressuire, qui n'en transporte que 32,000. On conçoit quels écarts en résultent pour le prix de revient. On aurait donc le droit de dire, si on ne tenait compte que du péage, qu'en transportant à 0 fr. 03 la compagnie d'Orléans réalise un bénéfice, tandis que le chemin de l'état subit une perte en effectuant le transport à 0 fr. 15.

L'impossibilité d'établir le prix de revient a pour conséquence que, dans la lutte du commerce avec les compagnies, la tendance du premier est de prendre ce prix de revient pour base de ses réclamations; comme c'est un minimum au-dessous duquel la compagnie ne doit pas descendre, le commerce cherche à prouver que ce minimum peut être abaissé, et à défaut d'argumens positifs, il en est un qu'il invoque à grands cris. Il dit aux compagnies: La preuve que vous pouvez m'accorder le tarif que je vous demande, c'est que dans telle direction vous l'avez accordé à telle autre industrie. Cet argument est très sérieusement présenté dans le rapport parlementaire où nous lisons : « Les abaissemens de prix consentis par la compagnie d'Orléans sur certaines de ses lignes en vue de la concurrence l'engagent à maintenir des tarifs élevés sur les lignes où elle a le monopole absolu du trafic. Elle cherche ainsi à se couvrir d'une partie des pertes qu'elle subit. Si nous recherchons par exemple ce que paie la marchandise allant de Redon à Bretigny, c'est-à-dire dans une direction où la compagnie d'Orléans n'a à craindre aucune concurrence, nous trouvons que pour 476 kilomètres, elle paie 37 fr. 40, c'est-à-dire 1 fr. 90 de plus que pour parcourir les 623 kilomètres qui séparent Redon de Bordeaux. »

La conséquence à tirer de ce qui précède, c'est que la marchandise qui ne peut se déplacer entre Nantes et Brest qu'à la condition d'être taxée à un tarif extrêmement bas, ne pourra obtenir cette facilité, car il faudra que la compagnie concède un tarif analogue à la même marchandise circulant entre Marseille et Nice. La concurrence du canal de Berry oblige le chemin de fer à transporter les minerais de fer du Guétin à Commentry à 0 fr. 03 par tonne et par kilomètre; il faudra sur tout le réseau transporter le minerai de fer à 0 fr. 03. Nous voudrions savoir quelle est l'industrie qui consentirait à prélever un bénéfice égal sur tous ses produits. Elle serait promptement ruinée, car le public lui enlèverait immédiatement tous ceux qu'elle offrirait de vendre au-dessous de leur valeur et lui laisserait tous ceux qui sont au-dessus. Le résultat le plus clair sera de fermer le chemin de fer à la grande masse des transports à prix réduits; car les compagnies, obligées de se préoccuper des conséquences d'un abaissement isolé, n'en accorderont plus aucun. Si on veut entrer dans cette voie, pourquoi laisser subsister les classes et les tarifs spéciaux? Il y a quelque chose de bien plus simple à faire; c'est de décréter un prix unique pour toutes les marchandises; vous pourrez alors confier votre exploitation au premier venu, il la mènera parfaitement, et vous supprimerez ainsi tout le personnel commercial des compagnies.

Concluons que toutes ces énormités viennent d'une seule cause, c'est que le point de départ est faux, c'est qu'on veut chercher la

base de la tarification dans le prix de revient, au lieu de la chercher dans sa véritable source, la valeur du service rendu.

## V.

Nous l'avons déjà dit : toutes ces erreurs répandues dans le public, et qui ont pénétré jusque dans les sphères parlementaires, toutes ces hérésies, disons le mot, tiennent à ce que l'industrie des chemins de fer, en France, n'est pas libre; les compagnies ont un monopole. Voilà le grief capital.

Les compagnies ont un monopole, personne ne le conteste, mais nous prétendons que ce monopole n'influe en rien sur les tarifs.

Et d'abord, l'industrie des transports à grande distance est forcément un monopole, parce qu'elle exige un matériel et une mise de fonds considérables. Les Messageries jouissaient d'un monopole de fait, puisque les deux entreprises se partageaient le trafic de la France, et personne n'ignore que les tarifs étaient les mêmes sur les Messageries nationales et sur les Messageries Lafitte et Caillard. Les transports sur la Saône et le Rhône étaient aussi un monopole, un monopole à deux ou trois compagnies. De même pour les compagnies maritimes de l'extrême Orient. Toutes les fois que la concurrence s'exerce entre un nombre limité de concurrens, le monopole existe de fait; car l'entente ne tarde pas à se faire; on prélève d'abord le plus qu'on peut sur le public, sauf ensuite à partager après. L'histoire des chemins de fer dans les pays libres, l'Angleterre et l'Amérique, est remplie de ces ententes sous forme de fusions ou de traités d'exploitation. C'est une loi de la nature, contre laquelle il n'y a pas à réagir.

En droit, ce monopole n'existe pas; rien n'empêche aujourd'hui l'état de concéder des lignes concurrentes; s'il ne le fait pas, c'est qu'il sent bien qu'il ne fera pas disparaître ainsi le monopole, il ne fera que le partager, et le résultat sera le même, s'il n'est plus mauvais. Les exemples de ce monopole à deux existent en France sur bien des points. On va d'Angers à Paris par deux directions, de longueurs à peu près égales, et qui sont dans des mains différentes, l'Ouest et l'Orléans. Il en est de même pour le trajet de Nevers à Paris, de même pour celui de Gray à Paris, de même pour celui de Clermont à Paris, de même pour celui de Paris à Namur. Voyons-nous que le public y gagne beaucoup? Le créateur de notre réseau de chemins de fer, M. de Franqueville, de si regrettable mémoire, avait bien mieux compris les véritables intérêts du pays. Au lieu de réduire les bénéfices des grandes lignes en créant des voies concurrentes, il a appliqué ces bénéfices à créer des voies affluentes.

La matière transportable n'est pas indéfinie; si vous grevez l'entreprise d'un double capital de premier établissement, votre prix de revient de péage augmente, et par suite les tarifs devraient être surélevés. Malgré le monopole, le critérium du prix de transport sera toujours la valeur; et on ne pourra jamais demander à la marchandise que le tarif qu'elle peut supporter.

Et d'ailleurs si cette idée de concurrence continue à être en faveur auprès du public, qui ne se rend pas bien compte des conditions économiques de la question des transports, il n'en est pas ainsi dans les sphères parlementaires, car le principal grief relevé contre la compagnie d'Orléans, dans la publication dont nous avons déjà eu occasion de parler, c'est précisément la concurrence faite aux chemins de l'état; concurrence déloyale, bien entendu (la concurrence est toujours déloyale pour celui qui en souffre). On conclut qu'il faut faire disparaître la compagnie d'Orléans pour supprimer la concurrence. Si cette conclusion était exacte, on serait en droit de se demander comment l'état, qui trouve détestable aujourd'hui la concurrence faite à ses chemins par la compagnie d'Orléans, a pu se décider naguère à concéder le chemin des Charentes... La réponse à cette question nous semblerait difficile à faire. — Si l'état se substitue à la compagnie d'Orléans, il ne vivra pas, comme elle le fait, en bonne intelligence avec ses voisins; il se plaindra bientôt de la concurrence, toujours déloyale, que lui fera l'Ouest à Brest, à Redon, à Châteaubriant, à Angers, et pour la faire cesser, il supprimera l'Ouest. Il s'élèvera non moins énergiquement contre la concurrence que lui fera le Lyon à Gien, à Nevers, à Moulins, à Gannat, à Arvant, et il rachètera le Lyon pour la faire cesser.

Monopole pour monopole, l'état vaut-il mieux qu'une compagnie? La réponse à cette question est difficile à faire. La situation actuelle offre au moins cet avantage que l'état conserve un droit de tuteur sur les compagnies, droit qui lui permet de réprimer, s'il y a lieu, les écarts ou les abus de pouvoirs auxquels elles seraient tentées de se livrer. Il ne faudrait pas croire que, dans l'état actuel des choses, le gouvernement est désarmé, il intervient dans bien des circonstances entre le public et les compagnies.

En première ligne, l'état n'a-t-il pas le droit d'homologation? Avons-nous besoin de rappeler ici qu'aucun tarif ne peut être mis en vigueur sans avoir été autorisé par le ministre? Cette autorisation n'est donnée qu'après l'avis d'agens spéciaux, qui consultent les chambres de commerce, se rendent compte de la portée du tarif nouveau et peuvent entrer en pourparlers avec la compagnie elle-même. Le ministre n'a pas à déduire les motifs de son refus d'ho-

mologation; il est souverain, et s'il n'use pas souvent de ce droit de véto, c'est que les propositions des compagnies ont toujours été jusqu'à ce jour parfaitement justifiées.

L'état intervient par toute une réglementation à l'exécution de laquelle il veille par les agens du contrôle : interdiction de traités particuliers, interdiction de relever les tarifs spéciaux avant un délai déterminé; il est, du reste, sans exemple que les tarifs une fois abaissés aient été relevés.

En dehors de la réglementation administrative, il joue auprès des compagnies un rôle de modérateur et de conseil; il représente auprès d'elles l'intérêt général, et il le représente avec désintéressement. Aussi ses conseils sont-ils toujours écoutés avec respect, discutés avec déférence, et finalement presque toujours suivis. Répétons le mot de M. Rouher à la chambre : « Quand j'étais aux travaux publics, je n'ai jamais rencontré de résistance aux demandes justes que j'ai faites aux grandes compagnies. »

Mais il est une intervention de l'état, bien plus importante encore et sur laquelle il importe d'insister pour en préciser le caractère : l'état est l'associé des compagnies.

Tout le monde sait que l'état garantit un certain intérêt aux capitaux des compagnies, mais très peu de gens dans le public connaissent exactement la manière dont fonctionne cette garantie. Ce mécanisme est, en effet, assez compliqué, si on veut entrer dans les détails; mais il est aisé d'en faire comprendre l'esprit général. Nous allons l'essayer.

A l'origine des chemins de fer, on était fort incertain sur leur avenir, et on eut quelque peine à trouver des concessionnaires pour les grandes lignes. Cette incertitude s'est trouvée justifiée en 1848, car il a fallu mettre l'Orléans sous séquestre et racheter le Lyon, dont le crédit était épuisé. Mais, dès que les événemens politiques le permirent, le calme se rétablit. Dix ans après, les grandes lignes étaient faites, on voyait plus clair dans la question, on demandait déjà à établir des lignes concurrentes aux grandes artères, et, d'autre part, il fallait desservir par de nouveaux chemins de fer les régions laissées en dehors du tracé des lignes primitives. Il était évident que ces lignes secondaires ne feraient pas leurs frais; mais, avec une grande sûreté de vues, le gouvernement d'alors comprit qu'après une période de perte qui pouvait durer une quarantaine d'années, on verrait le trafic se développer assez pour que ces lignes secondaires elles-mêmes donnassent aux capitaux un intérêt rémunérateur. Aucun capitaliste n'aurait consenti à courir cette aventure de faire une opération à si longue échéance; l'état seul en était capable.

Mais ce réseau secondaire devait jouer vis-à-vis des lignes magistrales le rôle d'affluens et y développer considérablement le trafic; il était donc juste que les compagnies contribuassent à son établissement; en outre, les compagnies avaient quelque raison de craindre qu'on ne leur créât des lignes concurrentes pour les grandes artères, elles étaient donc disposées à la conciliation.

L'état, de son côté, retirait des avantages considérables de l'extension des réseaux, avantages très directs, en dehors des nécessités politiques qui le poussaient; il était donc de toute justice qu'il payât une large part.

De cette situation résulta une entente, et de chaque côté on fit des concessions mutuelles. Celles de l'état consistèrent dans des subventions en argent, pour diminuer le prix de premier établissement. Celles des compagnies consistèrent dans la réduction de leurs bénéfices sur les lignes primitives. Chaque compagnie fut divisée en deux réseaux, l'ancien et le nouveau, et il fut convenu que le jour où les revenus nets dépasseraient 32,000 francs par kilomètre, sur l'ancien réseau, et 6 pour 100 sur le nouveau, les bénéfices excédans seraient partagés par moitié entre l'état et la compagnie.

De ces conventions résultait la constitution d'un ensemble dont le trafic général était insuffisant pour rémunérer le capital dépensé par la compagnie, mais on était d'accord pour reconnaître que cette insuffisance devait disparaître dans un certain nombre d'années, et faire place à un excédent de recettes. Aussi ajouta-t-on aux clauses précédentes des dispositions transitoires. Si l'on s'en tient à un aperçu général, ces dispositions furent les suivantes : L'état garantit le service des obligations et, en outre, assure un revenu déterminé aux actions. Chaque année, on établit le bénéfice net de l'exploitation, et l'état verse à la compagnie le complément nécessaire. Ce complément est la *garantie de l'état*. Mais ce versement n'est pas un don, c'est un prêt, qui porte intérêt à 4 pour 100, dont la compagnie est constituée débitrice. Chaque année, par suite de l'extension du trafic, le prêt annuel diminue, et on peut prévoir approximativement l'année où la garantie ne fonctionnera plus. A partir de ce moment, la situation deviendra inverse, les recettes seront supérieures au revenu garanti et c'est la compagnie qui versera tous les ans à l'état la différence, en atténuation de sa dette jusqu'à ce qu'elle l'ait éteinte.

Ces avances de l'état sont garanties par le matériel de la compagnie.

Il est évident, d'après ce court exposé, que la compagnie et l'état sont tous les deux intéressés à ce que le compte courant se ré-

duise rapidement et prenne fin le plus promptement possible, car le jour où il sera liquidé, les dividendes des actionnaires pourront prendre un nouvel essor, tandis que jusque-là ils sont fixes à peu près au même titre que les obligations. A partir de ce jour, commencera pour l'état la participation aux bénéfices dépassant 32,000 francs pour l'ancien réseau, et 6 pour 100 pour le nouveau. Nous avions donc le droit de dire qu'il y a une association véritable entre l'état et la compagnie. Par conséquent, il est difficile de s'expliquer la prétention émise par le rédacteur du document déjà cité. Nous le laissons parler. « On ne saurait trop le redire, les grandes compagnies sont les régisseurs désintéressés de l'état. Quelles que soient les voies de transport contre lesquelles elles aient à lutter, directement subventionnées par l'état, ou exploitées par lui, voies ferrées, navigation fluviale ou maritime, partout et toujours, c'est la garantie d'intérêt qui paie les frais de la guerre.» Une étude très rapide de la question suffit pour se mettre à l'abri de pareilles erreurs.

Cependant il est un cas absolument improbable où cette assertion serait justifiée : ce serait celui où les avances de l'état à titre de garantie atteindraient de telles proportions que la compagnie dût renoncer à l'espoir d'arriver au remboursement avant l'expiration de sa concession. Elle aurait la certitude d'être défaillante, et, par suite, il lui importerait peu que le déficit fût plus ou moins fort, on pourrait dire alors qu'elle est désintéressée des bénéfices. Une compagnie qui aurait accepté de nouvelles concessions dans ces conditions aurait trahi les intérêts de ses actionnaires; nous ne croyons pas qu'il y en ait à qui on puisse adresser ce reproche. En relisant les lignes ci-dessus, extraites d'un travail officiel, on verra cependant qu'elles prétendent s'appliquer à tout le réseau français. « Les grandes compagnies . . . . . partout et toujours. » Il est impossible d'être plus formel. Il faudra pourtant bien en excepter les compagnies du Nord et de Lyon, qui n'ont jamais fait appel à la garantie et n'y auront jamais recours. Ces compagnies ne sont donc pas des *régisseurs désintéressés*. Il ne peut nous convenir de discuter ici la situation des quatre autres compagnies, nous n'avons ni mandat, ni autorité pour cela; mais pour la compagnie d'Orléans, les conditions qui lui sont faites permettent de calculer très approximativement la date à laquelle elle sera libérée de toute avance vis-à-vis de l'état; qu'il nous suffise de dire que cette date est beaucoup plus rapprochée qu'on ne l'avait supposé lors des dernières conventions.

Nous sommes arrivé au terme du programme que nous nous étions tracé : nous avons voulu mettre le public au courant des conditions dans lesquelles s'établissent les tarifs de chemins de fer, et lui permettre de se rendre compte des polémiques qui sont fréquentes aujourd'hui. Nous avons voulu le mettre en garde contre des sophismes et des utopies qu'inspirent soit l'intérêt personnel, soit la passion politique. Nous ne devons pas aller plus loin. Il ne saurait nous convenir d'aborder les discussions irritantes de la polémique, ce serait sortir de notre cadre. D'ailleurs, personne ne s'y trompe, la question du rachat n'est point engagée aujourd'hui dans l'intérêt économique du pays : ce n'est pas une question d'affaires. Il est impossible d'admettre que, pour sauver 1,600 kilomètres de chemins de fer appartenant à l'état, et que menace la concurrence de l'Orléans, il soit opportun de leur adjoindre les 4,500 kilomètres de l'Orléans; on ne fera croire à personne qu'il soit avantageux au commerce de substituer au monopole des compagnies, qui est mitigé par la responsabilité commerciale, par le contrôle et la tutelle de l'état, le monopole draconien, irresponsable et sans contrôle, de l'état lui-même; il est difficile de se persuader que des fonctionnaires de l'état montreront autant de zèle, autant de dévoûment, autant d'esprit d'initiative que les agens des compagnies. Dans un pays où l'initiative individuelle est encore dans l'enfance, pour ainsi dire, on ne fera croire à personne qu'il soit indispensable de supprimer une de ses manifestations les plus brillantes; peut-on admettre davantage qu'il soit nécessaire de transformer, du jour au lendemain, vingt mille commerçans en fonctionnaires? Mais nous nous trompons : ne serait-ce pas là, au contraire, le motif véritable, celui qu'on ne dit pas, en un mot, l'*ultima ratio?*

La *Revue* a publié, il y a deux ans, un travail d'un grand sens et plein d'humour, dans lequel l'exploitation par l'état a été examinée et jugée (1). Il faudrait le faire tirer à un million d'exemplaires, et le faire distribuer à tous les commerçans, la question serait enterrée à tout jamais. Il est encore plein d'actualité, on ne peut dire de meilleures choses en termes plus topiques et plus mesurés.

A. Brière.

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 mars 1878 : *l'Exploitation des chemins de fer par l'état,* par M. Jacqmin.

# LES

# PETITES EXPOSITIONS

## DE PEINTURE

Le cercle de la place Vendôme. — Le cercle de la rue Volney. — Le cercle de la rue Vivienne. — Les deux expositions de la Société des aquarellistes français.

Depuis quelques années déjà qu'il est de bon ton de se montrer au Salon comme aux courses, les expositions des cercles se sont multipliées. On a dit que ces expositions sont à l'ouverture du Salon ce que les répétitions générales sont aux premières représentations. Il n'en fallait pas tant pour que le public élégant affluât dans les cercles. Être le premier à voir quelque chose que ce soit, n'est-ce pas un des termes de la félicité humaine? La comparaison cependant n'est pas très juste; les expositions des cercles sont moins les répétitions que les annexes des Salons. Si on retrouve au palais des Champs-Élysées quelques-unes des toiles des cercles de la place Vendôme et de la rue Volney, le nombre en est restreint. Notre époque est féconde en peintres qui sont eux-mêmes féconds en tableaux. Nous pourrions citer tel portraitiste renommé qui, bon an mal an, fait vingt grands portraits; tel peintre de genre qui peint des tableaux à la série. Ces portraits, ces tableaux, le règlement sur les expositions, qui limite à deux les œuvres pouvant être envoyées au Salon, empêche de les exposer tous. De là pour les peintres l'utilité des expositions des cercles; ils y mettent ce qu'ils ne peuvent mettre au Salon. Mais le malheur pour les cercles est que les peintres n'y exposent pas des tableaux pris au hasard dans l'atelier. Ils choisissent, non point en aveugles, et leurs meilleures choses sont réservées pour le Salon. Au Salon, les tableaux qui fondent la réputation, les œuvres les

plus achevées et les plus durables; aux cercles, les portraits de commande ou de complaisance, les tableaux faits vite, les ébauches bien venues. Aussi, quoique les expositions des cercles soient des *Salons* de choix, car il y a peu de tableaux, et tous ces tableaux ont pour auteurs des artistes connus, la plupart hors concours, ces expositions n'ont pas un intérêt sérieux au point de vue de l'art. On n'y trouve pas l'ivraie, mais on n'y trouve pas non plus le meilleur grain. Les proportions relativement restreintes des salles en proscrivent la grande peinture. Enfin, les débutans n'y exposent point. Donc, pas la moindre surprise, pas la moindre révélation. Il est certain que l'exposition des envois de Rome, où il n'y a quelquefois que six toiles pleines de défauts, est souvent plus intéressante que l'exposition d'un cercle où il y a cent cinquante tableaux de vrai mérite.

Aux expositions des cercles, le critique ne se sent ni à sa place ni dans son rôle. Sa place est dans les musées, où il apprend sans cesse. Son rôle est de saluer les débuts et les promesses, de marquer les progrès et les défaillances, d'étudier les transformations qui s'opèrent dans la manière d'un maître; ce n'est pas de décrire dix fois de suite le même tableau du même peintre, de constater chaque année les grâces mièvres des portraits de M. Jacquet ni de bien préciser en 1880 que l'Espagnol de M. Worms est assis et porte une culotte bleue, comme il a bien précisé en 1879 que ce même Espagnol était debout et portait une culotte noire. L'écureuil qui tourne sans cesse dans sa cage ne fait pas un métier plus monotone et plus inutile. Quand un nouveau venu, comme M. Roll, expose en 1877 la grande toile dramatique de l'*Inondation de Toulouse* et en 1879 le *Triomphe de Silène*, d'une exécution si large et si puissante; quand un portraitiste comme M. Carolus Duran, qui pendant dix ans a été de succès en succès, se surpasse dans un chef-d'œuvre absolu : le portrait de Mme Vandal; quand un peintre comme M. Bonnat, qui a traité tous les sujets avec un égal talent, donne l'expression la plus haute et la plus forte de ce talent dans le portrait de M. Thiers; quand enfin un maître comme M. Meissonier abandonne ses admirables petites figures de joueurs d'échecs, de reîtres François Ier, de raffinés Louis XIII et de gentilshommes Louis XV, et aborde le grand tableau d'histoire militaire dans *Dix-huit cent quatorze* et dans *Dix-huit cent sept*, alors on conçoit le rôle du critique. Mais, puisque nous sommes au cercle de la place Vendôme et que nous parlons de M. Meissonier, en quoi les deux tableaux qu'il expose, *le Voyageur* et la *Vue d'escalier*, intéressent-ils l'histoire de l'art et la critique? en quoi peuvent-ils ajouter à la grande réputation de M. Meissonier? Ses admirateurs connaissent de lui vingt, cinquante tableaux analogues, et dans le nombre ils se rappellent en avoir vu de meilleurs. On ne peut pas dire que M. Meissonier soit en progrès, on ne peut pas dire qu'il soit

en décadence; mais il est permis de penser que, lorsqu'il a peint ces deux tableaux, il était moins bien inspiré que de coutume.

La petite toile de M. Gérôme ne révèle pas non plus une nouvelle face de son talent, mais elle en confirme la caractéristique, qui est l'exactitude de la couleur locale. Que M. Gérôme peigne des Grecs dans le gynécée ou des Romains dans l'amphithéâtre, des Turcs aux portes des bazars ou des Égyptiens aux portes des mosquées, ce sont bien des Grecs, des Romains, des Turcs et des Égyptiens qu'il nous représente, et non des modèles d'atelier drapés de la toge ou coiffés du turban. Costumes, architecture, paysage, attitudes, physionomies, tout est l'expression exacte de l'époque et de la contrée. Le voyageur, l'archéologue, l'ethnographe ne trouveraient pas un détail à reprendre. Dans le tableau exposé place Vendôme, M. Gérôme a appliqué à un sujet presque contemporain cette recherche juste et profonde de la vérité locale qui est sa qualité maîtresse. C'est une élégante antichambre du temps de la restauration, tendue d'un papier peint, violet pâle, à décor de lyres, où est accrochée dans sa large bordure d'or une lithographie de la *Fontaine des Amours*. Assis sur un canapé de velours d'Utrecht, un grave personnage (*anno ætatis suæ* L, comme aurait mis Holbein) commence à s'impatienter de la longue attente qu'on lui fait subir. Un bouquet qu'il a posé près de lui, sur le canapé, semble indiquer qu'il n'est pas venu pour une visite d'affaires. Mais, bien que la physionomie sévère et dure de ce galantin s'éclaire d'une expression de sentimentalité tout à fait dans le caractère de l'époque et bien que son habillement soit de la meilleure coupe et à la dernière mode du jour : carrick vert-bouteille à triple collet, gilet de casimir, culottes courtes, bas de soie, souliers à boucles d'argent, large cravate blanche autour du cou et chapeau tromblon à la main, on comprend que la maîtresse du logis ne soit pas très pressée de le recevoir. Après cette heureuse excursion en plein XIXe siècle, pourquoi M. Gérôme ne peindrait-il pas un tableau tout contemporain? Personne ne laisserait sur notre époque un document aussi complet et aussi précis.

M. Georges Clairin ne prétend pas à la finesse de touche ni à la fermeté de modelé de M. Gérôme. Mais il est né coloriste. La couleur est un don merveilleux, à la condition qu'on n'en abuse pas. Dans son *Jour de fête à Barcelone*, M. Clairin a su résister à l'entraînement; il a fait un excellent tableau. Rien de plus charmant que cette terrasse peuplée de jeunes femmes babillant à l'ombre des glycines en fleurs. Quelle grâce sous les mantilles, sous l'éventail quels sourires! Les détails d'architecture, balustres ouvrés, corbeaux finement sculptés, guivres en têtes de bêtes et de grotesques, sont enlevés d'un pinceau alerte. Les tons gris et luisans des vieilles pierres s'harmonisent à merveille avec les couleurs vives et gaies des robes et des éventails. Quittons la Cata-

logne pour suivre au Maroc M. Benjamin Constant, un autre coloriste. On retrouve dans son *Charmeur de serpens* sa facilité de bon aloi et sa couleur brillante. Mais pourquoi a-t-il donné cette silhouette simiesque au nègre qui, debout à la droite du tableau, regarde les exercices du charmeur de serpens? A-t-il voulu apporter un nouvel argument aux théories de Darwin? M. Jundt a sacrifié mal à propos au « japonisme. » Est-ce de lui, de lui qui sait si admirablement envelopper ses silhouettes dans l'air ambiant, cette lourde figure de Japonaise dont les contours secs se détachent crument sur le fond? Que le peintre des herbes humides de rosée et des horizons vaporeux revienne bien vite à ses poétiques jeunes filles d'Alsace. Dans les peintures de genre, citons encore un panneau décoratif d'Alfred Stévens, d'un pénétrant sentiment de mélancolie, et la *Joueuse de tympanon*, un rêve rose et bleu de Charles Voillemot.

La vaillante escouade des peintres militaires est sous les armes. Aucun ne manque à l'appel. Voici, de Dupray, une *Mise en batterie* d'un furieux mouvement et une *Revue d'inspection générale* qui fait regretter les jolis uniformes du second empire, les lanciers avec leur shapska et leur plastron à la couleur du régiment, les chasseurs avec leur élégant talpach et leur dolman à brandebourgs noirs. Voici, de Berne-Bellecourt, deux cuirassiers au Jardin des Plantes en contemplation devant la cage des singes, et une *Corvée de foin* dans un paysage d'une crudité rare. M. de Neuville expose un petit portrait équestre du général Stroukof. Le général porte la tenue de campagne : longue capote verte, large pantalon à bande, grandes bottes, casquette plate à turban rouge, sur la poitrine et à la garde du sabre le ruban de Saint-George. Entre parenthèses, n'y a-t-il pas une grande et touchante idée dans cette coutume russe qui consiste à décorer le sabre en même temps que le soldat? Nous avons été agréablement surpris par le *Parlementaire aux avant-postes*, de M. Detaille. Le jeune peintre a agrandi ses figures et a grandi sa manière. Quand, en pleine période de succès, un peintre cherche une voie nouvelle, c'est le signe certain que c'est un véritable artiste. De telles tentatives ne sont pas toujours du goût du public, elles sont toujours à l'honneur du peintre. La composition du *Parlementaire* est conçue en hauteur. Au premier plan, trois chasseurs à pied, vus de dos, regardent avec curiosité la scène qui se passe devant eux. Au second plan, sur un terre-plein, un officier de hussards rouges, entouré d'un groupe de chasseurs, se fait bander les yeux par un sergent, tandis que le commandant de la grand'garde jette un coup d'œil sur les papiers que lui a remis le parlementaire. L'ordonnance de celui-ci, un cavalier portant le fanion blanc, est resté en selle et tient par la bride le cheval de l'officier. M. Detaille a traité des sujets plus dramatiques et plus animés, il a trouvé des compositions mieux liées; jamais il n'a peint avec cette largeur et cette fermeté. Nous saluons ce tableau comme une brillante promesse;

car il nous fait espérer que M. Detaille nous donnera bientôt quelque grande toile avec des figures de tiers de nature, où il s'élèvera du genre militaire à l'histoire militaire.

Il n'y a pas moins de cinquante portraits à l'exposition de la place Vendôme. Les deux meilleurs sont le portrait d'enfant et le portrait de femme de M. Carolus Duran. Debout, de face, le *baby*, vêtu d'une blouse de velours noir à manches de satin noir, tient dans ses bras un petit griffon écossais qui se laisse faire d'assez bonne grâce. L'opposition des noirs avec le rideau pourpre qui forme le fond est du plus beau et du plus franc effet de couleur. Le faire des mains et des jambes nues est sommaire, mais la petite tête aux grands yeux étonnés est vivante et charmante, et l'ensemble est superbe. Le portrait de Mme de B... est pourtant d'une qualité plus achevée. La jeune femme porte une robe blanche unie. Le corps se présente de face, les bras tombant gracieusement et les mains se réunissant au-dessous de la ceinture pour tenir un bouquet de roses. On ne saurait choisir une attitude qui ait plus de grâce et plus de naturel. La robe est brossée avec la maestria habituelle de Carolus Duran; empreint d'une rare distinction et modelé avec autant de délicatesse que de puissante fermeté, le visage a toute l'apparence de la vie. On a été bien sévère pour le portrait de deux enfans de M. Bonnat. Il y a peut-être à cette sévérité une cause autre que les défauts du tableau. Nous, public et critiques, nous sommes sous la puissance de M. Bonnat; nous ne sommes nullement sous le charme de M. Bonnat. Il est de ceux qui s'imposent, non de ceux qui séduisent. Aussi on ne lui passe aucune défaillance. On est presque heureux de le trouver en faute, et c'est avec plaisir qu'on constate ses sommeils, pour reprendre une expression d'Horace. Certes, cette peinture massive à force d'être solide, ces hachures et ces empâtemens, ces tons plâtreux ne sont pas faits pour rendre les chairs potelées, les membres délicats, les formes encore indécises et les fraîches carnations de l'enfant. De plus, le bas du tableau est mal composé. Le côté gauche de la toile est vide, et l'artifice du peintre qui a jeté là une draperie ne suffit pas à le remplir; les jambes croisées de la petite fille forment un X parfait des plus disgracieux. Toutefois le haut du groupe est excellent. La poitrine blanche fouettée de rose du petit enfant, sa tête souriante, le visage expressif de la petite fille, ont un relief surprenant. Une telle peinture peut ne pas plaire, mais on ne peut nier la puissance d'un tel peintre. Si on regardait la Tête d'enfant de M. Jalabert qui est placée tout à côté du portrait de M. Bonnat, on reconnaîtrait plus de qualités à celui-ci. D'autres portraits méritent un regard; le portrait de M. X... par M. Roll, d'une touche trop brutale, mais plein de vie et de couleur; deux bons portraits d'hommes, d'une correction un peu froide, dus au pinceau savant de M. Émile Lévy; un joli por-

trait d'enfant, très vigoureux dans sa gamme claire, exposé par M. Saintin. Le portrait de l'acteur Worms, dans *Hernani*, par M. Maignan, est moins le portrait d'un homme que celui d'un costume. La tête, à peine faite, rentre dans la toile. Elle n'est pas en relief; elle est en retraite.

Des portraits aux bustes la transition est indiquée. Au premier aspect, on est séduit par l'originalité et l'élégance coquette et mutine de la *Toinon* de M. d'Épinay. Passons vite, sinon nous serions forcés de constater une insuffisance de modelé et une facture par à-peu-près que n'admet pas l'art de la sculpture. M. d'Épinay expose un haut-relief de marbre dont l'exécution est plus sérieuse. Le profil de la *Leontina Bella* se modèle en demi-relief dans un encadrement compliqué, imité du style de la renaissance, où s'entremêlent les guirlandes, les mascarons, les inscriptions et les rinceaux. M. de Saint-Marceaux a coiffé son buste d'enfant d'un feutre à larges bords qui n'est nullement sculptural. Dans les statues, dans les bas-reliefs, dans les bustes, les maîtres n'ont guère sculpté que des têtes nues. Les casques même qui, par leur matière massive et leurs formes arrêtées se prêtent mieux à la statuaire que les autres coiffures, ont été très rarement employés. Cette petite critique n'infirme pas la valeur du buste de M. de Saint-Marceaux. Le petit *Jehan* est une œuvre charmante. Le modelé en est un peu rond, mais le sculpteur avait à exprimer les chairs pleines de l'enfant. La céroplastique, hier encore abandonnée aux préparations d'anatomie, reprend une place d'honneur sous l'ébauchoir vital de M. Franceschi. La cire ne passe ni par le moule comme la terre et le bronze, ni par le ciseau du praticien comme le marbre; on possède l'œuvre de l'artiste telle qu'elle est sortie de ses mains, toute chaude encore de son travail. La solidité de la cire défie le temps, et sa couleur chaude et ivoirine donne à la sculpture un aspect vivant. Dans le buste de M^me^ de F..., M. Franceschi a poussé à leur dernière puissance la précision du modelé et l'acuité de l'expression. Devant cette figure au regard profond, on songe à ces femmes-sphinx du grand Léonard qui n'ont pas encore donné leur secret. Si le haut et la partie postérieure de la tête se détachaient et ne laissaient subsister du buste que la face, on admirerait ce fragment comme une des œuvres les plus parfaites de la renaissance italienne.

Le joyau de l'exposition de la rue Saint-Arnaud, qui par le nombre sinon par l'importance des toiles, rivalise avec celle de la place Vendôme, c'est un petit tableau de M. Baudry. La Vérité qui vient de sortir de son puits traditionnel est assise ou plutôt à demi couchée sur la margelle, dans une de ces poses plafonnantes et quelque peu maniérées qu'affectionne M. Baudry. Forcément la ligne n'est pas d'un galbe très pur. Mais le corps prend son relief, palpite et s'anime sous les plus exquises caresses du modelé. La tête sourit avec un charme indicible et une adorable

vénusté. Un enfant nu, frère de ces ravissans androgynes des médaillons de l'Opéra, regarde la magique apparition. Le bleu vif du ciel estompé de nuages blancs s'harmonise avec les figures dans une tonalité nacrée et lumineuse.

Une fois de plus, voici en présence les deux rivaux, Bonnat et Carolus Duran. L'un expose un portrait très ressemblant du peintre Gigoux; la tête est traitée par larges plans, avec de solides dessous accusant rigoureusement la structure de la face. L'autre expose un portrait non moins ressemblant de M. Sully-Prudhomme, qui a le relief et l'éclat de la vie; M. Bastien Lepage, lui, se garde bien de donner à ses portraits ce relief et cet éclat. Très décidément l'admiration de ce jeune peintre est un sens qui nous fait défaut. Après Léonard et Raphaël qui ont réussi à perdre dans la pâte tous leurs coups de pinceau, à dissimuler toute trace du métier, après Rubens et Rembrandt qui ont peint d'une façon si large, et si libre, au dix-neuvième siècle enfin, revenir au travail minutieux et laborieux et aux petites touches juxtaposées des primitifs allemands, cela nous semble prodigieux. Dans un des petits portraits mornes et figés de M. Bastien Lepage, les cheveux et la barbe sont faits poil par poil; on pourrait presque les compter. Ce travail à la loupe dénote certainement une admirable dextérité et une savante recherche des procédés archaïques; mais c'est de l'art primitif, c'est-à-dire de l'art rudimentaire. Si nous avons pour la peinture de M. Bastien Lepage une antipathie qui semblera excessive à plus d'un lecteur, nous avons pour la peinture de M. Henner une sympathie qui à quelques-uns semblera tout aussi étrange. Les moindres ébauches de Henner, cette Tête de femme, par exemple, dont la ligne du profil, les yeux et la bouche se noient dans l'ombre et dont on voit seulement l'ivoire du col et de la joue et l'or rutilant de la chevelure, portent la griffe du lion, la marque du maître-peintre.

On regarde avec d'autant plus de curiosité le portrait du sergent Hoff, par M. Bertier, que ce héros à la Cooper a passé quelque temps pour un personnage légendaire. Dans Paris assiégé, où pourtant on croyait à tant de choses, on ne voulait pas croire à l'existence de ce hardi chasseur d'hommes qui chaque matin rentrait aux avant-postes, portant comme un trophée un casque de Prussien. Invention de chroniqueur, disait-on. Or le sergent Hoff existe bel et bien. On peut le voir en personne place Vendôme, car il est maintenant gardien de la colonne, et en effigie à l'exposition de la rue Volney. M. Bertier a naturellement peint le soldat dans son vieil uniforme, la capote gris-bleuté du 7e de marche, où brille une croix bien gagnée. Il est vu de face, serrant dans sa main droite le canon de son redoutable chassepot. Malgré les épaisses moustaches châtain qui cachent la lèvre, la physionomie est très douce, si douce qu'on hésite à reconnaître le

terrible tueur de Prussiens. Signalons encore quelques autres bons portraits, par MM. Baudry, Benjamin Constant, Ulmann, Gonzalès, Alphonse Hirsch, Parrot, Sain et Van Marke. Ce dernier n'est pas un des moins bons portraits de l'exposition, bien que ce ne soit qu'un portrait de chien.

Les *Derniers Momens de Chlodobert*, page d'histoire de M. Maignan, égarée au milieu de ces portraits et de ces tableaux de genre, représente le jeune prince, étendu sur un brancard de forme archaïque, se tordant dans les suprêmes convulsions. Agenouillé près de l'agonisant, Chilpéric s'abîme dans la prière, tandis que Frédégonde se retourne vers le tombeau de saint Médard pour implorer un miracle de son intercession. C'est un tableau savant et bien peint où, comme dans tous les toiles de M. Maignan, se trahit l'influence de M. Jean-Paul Laurens. M. Jean Béraud, qui ne va pas chercher ses sujets dans l'époque mérovingienne, expose le *Perron de Tortoni*. Mais n'avons-nous pas vu ce tableau déjà quatre ou cinq fois? Du moins nous en avons vu qui y ressemblent singulièrement. M. Béraud change les décors, mais les figures, nous voulons dire les marionnettes, restent toujours les mêmes. Le peintre a trouvé deux ou trois attitudes, deux ou trois groupemens, et il les transporte de tableau en tableau. Qu'il regarde donc les grandes estampes de Moreau le jeune et de Debucourt, et il verra quelle vie intense, quel mouvement vrai, quelle variété de types et d'attitudes, quel esprit enfin il pourrait mettre dans ses compositions. M. Beyle a plus d'imagination. Ce qu'il appelle *Fleurs de pommier*, c'est une jolie femme en costume du directoire, perchée sur la grosse branche d'un pommier couvert de fleurs. Autour de l'arbre s'étend un frais paysage d'avril. Si tous les pommiers portaient de pareilles fleurs, il faudrait doubler le nombre des gardes champêtres.

Deux portraits d'homme de M. Cabanel, deux portraits de femme de M. Cot et un portrait d'enfant de M. Jean-Paul Laurens donnent de l'intérêt à l'exposition du cercle de la rue Vivienne. Le petit profil de M. Jean-Paul Laurens est de la bonne manière du peintre. On ne saurait trop louer le joli sentiment de la physionomie, le modelé gras des chairs et surtout la facture large et hardie de cette toison frisée, de ces cheveux couleur paille de la première enfance. Quel plaisir on aurait à caresser et à embrasser cette jolie chevelure! Nous avons souvent rendu justice à M. Cot. Nous retrouvons dans ses deux portraits ses qualités accoutumées de dessinateur et de coloriste. Le portrait du statuaire Perraud, par M. Cabanel, ne marquera pas dans l'œuvre du maître; mais l'autre portrait, dans lequel nous croyons reconnaître les traits de M. Cabanel à vingt ans, est d'un ordre tout à fait supérieur. Chez M. Cabanel on ne trouve pas les puissans reliefs et les touches vigoureuses de M. Bonnat, ni la belle couleur et l'originalité magistrale

de M. Carolus Duran, mais quelle science du modelé, quelle sûreté de main, quelle force contenue se cachent sous cette tranquille exécution!

La société des aquarellistes français aura fait cette année deux expositions. La première, qui ne se composait que de peintures à l'huile, est fermée depuis un mois. Mais on conserve le souvenir de ces tableaux aujourd'hui dispersés. On n'a pas oublié le *Bas-Meudon*, de M. Heilbuth, cette yole qui vogue sur la Seine dans l'atmosphère laiteuse du matin, ni les *Grandes Manœuvres* de M. Detaille, ce groupe d'officiers étrangers qui ont arrêté leurs chevaux pour suivre de la lorgnette le tir d'une batterie canonnant la position ennemie, ni *l'Aïeul* de M. Louis Leloir, cette fillette juchée sur le fauteuil de son grand-père et s'efforçant de peigner avec un énorme peigne le crâne totalement chauve du vieux gentilhomme. On se rappelle aussi *l'Atelier du soir* et la spirituelle scène de l'*Éminence en visite*, de M. Vibert, les Catalans et les Andalouses, conformes à l'original, de M. Worms, le vigoureux portrait de jeune fille, de Mme Madeleine Lemaire, les paysages de style de M. Français, les sites fantastiques de M. Gustave Doré, enfin le *Laboratoire d'alchimie, la Grand'messe* et le *Retour de la chasse* de M. Isabey. Le mouvement endiablé, le pittoresque désordre, la chaude couleur, rappellent les tableaux de l'école romantique. Il paraît que cette peinture-là est aujourd'hui démodée. Qui sait si, quand les jeunes peintres en vogue auront atteint l'âge de M. Isabey, leur peinture aussi ne sera pas démodée?

La seconde exposition des aquarellistes, celle-ci toute consacrée aux aquarelles, n'ouvrira que le 1er mars. Elle est encore dans le chaos de l'installation. Toutefois ce que nous en avons vu nous permet de dire que cette petite exposition sera la joie des yeux. Nous pressentons les paroles approbatives que provoqueront les cadres d'Eugène Lami et les convoitises féminines que fera naître le ravissant éventail où M. Louis Leloir a peint un nouvel épisode de la tentation de saint Antoine. Pour échapper aux épouvantables monstres et aux diables cornus de Callot, saint Antoine a quitté sa grotte et s'est réfugié sur un arbre. Mais voici que, sur chaque branche de l'arbre, se pose moitié oiseau et moitié fleur, une jolie femme demi-nue. L'enfer est devenu le paradis de Mahomet. Comment M. Leloir veut-il qu'on croie maintenant à la légende qui dit que saint Antoine triompha de la tentation? M. Heilbuth expose les *Fouilles de Pompéi*, aquarelle d'une tonalité très chaude et d'une exécution très poussée, et des marines d'eau douce et d'eau salée d'une vive impression de fraîcheur. M. Detaille a envoyé quatre aquarelles ou plutôt quatre gouaches dont le faire est également très vigoureux : tons solides et lumières empâtées. Ce sont des souvenirs de Londres. L'allure et la physionomie du soldat anglais sont admirablement rendues dans les horse-guards revenant de l'exercice par les allées

verdoyantes de Hyde-Park et dans la parade d'infanterie au milieu d'une des cours de la Tour de Londres. Nous n'étonnerons personne en disant qu'on trouvera à l'exposition les jolis chats de M. Lambert et les sempiternels Espagnols de M. Worms. On s'amusera davantage aux deux tableaux de M. Vibert : *le Bain* et *les Couvreurs*. *Le Bain*, qui est placé sur la cymaise, représente une sorte de hammam à ciel ouvert où se groupent des jeunes femmes enveloppées dans leurs peignoirs. Or, comprenez la malice, immédiatement au-dessus de ce tableau est accroché le second tableau de M. Vibert : *les Couvreurs*, — des ouvriers sur un toit se penchent en dehors de la gouttière pour regarder un spectacle qui paraît les intéresser vivement. Cette idée de deux tableaux se complétant l'un l'autre ou plutôt d'un même tableau divisé en deux cadres, est assurément originale. M. Vibert a beaucoup d'esprit, trop d'esprit peut-être, mais son talent de peintre le lui fait pardonner. De remarquables aquarelles sont les paysages de M. Français, les Vues de Venise, de Mme de Rothschild, les Vues de Gênes, de M. Jules Jacquemart, qui, lavées à pleine eau, ont une limpidité lumineuse, et les fleurs éblouissantes de Mme Madeleine Lemaire. La réunion de toutes ces aquarelles forme comme un kaléidoscope où alternent dans un brillant éclat les plus vives couleurs et les nuances les plus délicates. Au risque d'être traité de fâcheux, nous ferons cependant une petite critique à la plupart des aquarellistes, non sur leurs œuvres même, mais sur leur procédé. Ce n'est plus de l'aquarelle, c'est de la gouache, et de la gouache poussée jusqu'à l'apparence de la peinture à l'huile. A quoi bon alors employer la détrempe? Pourquoi s'efforcer de faire avec des couleurs à l'eau ce qui se fait mieux et plus facilement avec des couleurs à l'huile? Nous admirons ces tons corsés, ces puissans rehauts de blanc, ces figures en relief, ces plans en vigueur. Mais où sont les fraîches colorations, les lointains fluides, les transparences vaporeuses de l'aquarelle?

HENRY HOUSSAYE.

LA

# QUESTION DES JUIFS

## EN ALLEMAGNE

La controverse est un élément essentiel de la vie humaine : *Mundum tradidit disputationi eorum;* que deviendrait ce pauvre monde si l'on ne se disputait plus? Assurément, il est des disputes utiles, fécondes en heureux résultats. Après que les fous ont échangé force argumens absurdes et force injures souvent grossières, il arrive un sage qui conclut, et grâce à lui l'humanité se trouve en possession d'une vérité nouvelle. On a dit que la raison parfaite supporte en paix la déraison d'autrui ; on aurait pu ajouter qu'elle en fait quelquefois son profit. En revanche, il est des querelles purement oiseuses, absolument inutiles, querelles de cordeliers ou d'Allemands, qui ressemblent, comme le disait Voltaire, « à des ballons remplis de vent que les combattans se renvoient; les vessies crèvent, l'air en sort, il ne reste rien. » Le malheur est plus grand encore quand ces querelles inutiles, si vaines qu'elles soient, sont de nature à échauffer la bile et le sang, à enflammer les esprits, à allumer des passions dangereuses. Nous craignons bien qu'il ne faille mettre au nombre des controverses à la fois oiseuses et dangereuses celle qui depuis quelque temps a fait couler des flots d'encre en Allemagne et causé une vive émotion dans « cette ville de l'intelligence » qui s'appelle Berlin.

Le feu couvait silencieusement sous la cendre; c'est à un prédicateur de la cour de Prusse que revient l'honneur de l'avoir fait éclater. M. Adolphe Stöcker n'est pas un homme ordinaire ; tout le monde rend justice à son mérite, à l'énergie de son caractère et de ses convictions. Ses sermons attirent la foule, sa parole a de l'autorité ; peut-être a-t-il plus de véhémence que d'onction, on ne se refait pas. Ce prédicateur est un humanitaire, un philanthrope; il se fait fort de résoudre par l'Évangile la question sociale, il a fondé l'association ou la secte des

socialistes chrétiens. Le zèle de la maison du Seigneur le dévore; mais pourquoi faut-il que le zèle le plus pur soit quelquefois indiscret? pourquoi faut-il que M. Stöcker, haranguant un soir une nombreuse assemblée, se soit avisé de remarquer qu'il y a 45,000 juifs à Berlin et de s'écrier : « En vérité, c'est trop, *das ist zu viel?* » Ce mot malencontreux a déchaîné les tempêtes et donné le signal d'une effroyable guerre de plume. Les brochures succèdent aux brochures; les ardens réquisitoires ont provoqué de vives répliques, suivies de dupliques et de tripliques, et les invectives se croisent dans l'air. Tout le monde s'en mêle, pasteurs, journalistes, chansonniers, auteurs dramatiques, et jusqu'à de graves historiens, qui ont trouvé bonne cette occasion de compromettre leur gravité. Depuis que l'empire germanique est fondé, il y a toujours eu en Allemagne un accusé, un bouc émissaire, à qui on impute tous les malheurs et qu'on charge de malédictions. Le bouc émissaire fut d'abord le catholique; le catholique a été remplacé par le socialiste; aujourd'hui c'est le juif qui est assis sur la sellette. Il est dénoncé comme l'ennemi héréditaire de l'Allemagne, comme la cause de tous ses maux, comme le chancre qui la ronge, comme le termite qui la mine par le pied. — Le péril social, disent les uns, c'est le juif. — Le juif, dit M. de Treitschke, est notre malheur. — Le juif, s'écrie M. Stöcker, met en danger la civilisation germano-chrétienne. « Il y a 45,000 juifs à Berlin, et c'est trop : *das ist zu viel.* »

M. Stöcker, qui est un homme lettré, a sûrement lu une fois dans sa vie *Tristram Shandy*. Plût au ciel qu'il l'eût relu avant de laisser échapper le propos malheureux qui a produit de si grandes conséquences! L'oncle Tobie, ce brave militaire qui avait reçu une blessure dans l'aine au siège de Namur, était aussi philanthrope que M. Stöcker. A la vérité, il ne se piquait pas d'abolir le paupérisme, il n'avait pas inventé le socialisme chrétien, mais il avait sucé avec le lait l'amour des faibles et des petits, il voulait du bien à toutes les créatures, et s'il en faut croire son biographe, il n'éprouva dans toute sa vie qu'un mouvement de colère. Un jour, pendant son dîner, une mouche importune et acariâtre, qui ne connaissait pas son monde, s'avisa de lui chercher chicane; elle bourdonnait sans cesse autour de sa tête, se posait sur son front ou sur son nez, l'agaçant, l'irritant et se dérobant à toutes ses poursuites. Il réussit enfin à la saisir, et sa colère tomba comme par enchantement. Heureux de sentir sa prisonnière dans sa main, il n'eut garde de la tuer; mais ayant ouvert la fenêtre, il lui donna la volée en lui disant : « Pauvre bête, le monde est assez grand pour nous contenir tous les deux. » M. Stöcker n'a ni l'humeur ni le tempérament de l'oncle Tobie, il n'est pas tendre pour les insectes qui bourdonnent autour de lui; il ne juge pas que le monde soit assez grand pour contenir à la fois un prédicateur de la cour et les enfans d'Israël. Assurément, on ne peut le soupçonner de vouloir exterminer

toutes les mouches; il se contenterait volontiers de leur couper les ailes et peut-être autre chose encore. — « Il y a 45,000 juifs à Berlin, et c'est trop. » — Si nous étions prédicateur de la cour, nous n'aimerions pas à prendre ce mot pour texte d'un de nos sermons. Si irréprochables que fussent nos intentions, nous aurions peur d'être mal compris, car il y a beaucoup de gens sujets à mal comprendre. Henri Heine disait autrefois : « Le judaïsme n'est pas une religion, le judaïsme est un malheur. » Grâce à Dieu, cela n'est plus vrai; mais il importe que les prédicateurs s'observent beaucoup dans leur langage, autrement ils mettraient à l'aise les intolérans, et certains accidens déplorables pourraient se répéter. Malheur à qui sème le vent! si la tempête éclate, c'est à lui qu'on s'en prendra.

On a peine à comprendre en France qu'il y ait en Allemagne une question des juifs, et que cette question puisse échauffer les cerveaux les plus sains, fournir matière à de virulentes polémiques. Que le ciel soit béni! il y a en France beaucoup de choses qui ont été réglées à jamais et qu'on chercherait vainement à remettre en discussion. Si Shylock revenait au monde, il pourrait se passer de nous démontrer que les juifs ont, comme les chrétiens, des yeux, des mains, des sens, des passions, un corps et une âme, qu'ils rient quand on les chatouille, qu'ils saignent quand on les blesse, et que, comme les chrétiens, ils se vengent de celui qui les insulte ou les maltraite. Nous savions cela depuis longtemps, et depuis longtemps aussi nous savons que les lois sont pour tout le monde, qu'il n'est pas besoin de croire à la divinité du Christ pour être protégé par elles. Il en va autrement en Allemagne. L'émancipation d'Israël est pour nos voisins un événement de date récente et une réforme de provenance étrangère. La révolution de 1789 avait émancipé les juifs français; le conquérant qui fut son héritier émancipa les juifs allemands; après la chute du colosse, ils furent privés de leurs droits, réduits à leur antique servitude, dans laquelle ils gémirent jusqu'en 1848. Pendant longtemps, les exemples que donnait la France furent perdus. L'un des premiers actes de la monarchie de juillet fut de supprimer de la charte l'article qui reconnaissait une religion d'état, d'assimiler la synagogue à l'église et au temple, et de lui faire sa part dans le budget. A la même époque, quelqu'un proposa au sénat de Francfort de concéder aux israélites non les droits politiques, mais tout au moins l'égalité civile et la pleine liberté du mariage; sur quatre-vingt-dix sénateurs, il s'en trouva soixante pour rejeter cette compromettante innovation. En ce temps, on eût vainement cherché dans la florissante cité de Francfort un cercle littéraire ou artistique, une société savante, un casino, un lieu de réunion dont l'entrée ne fût interdite aux juifs. « A Francfort, écrivait Börne quelques années auparavant, le nom de juif est l'accompagnement inévitable et fastidieux de tous les incidens, de tous les can-

cans, de toutes les conversations, de tous les plaisirs et de tous les désagrémens de la vie sociale. Si un négociant juif suspend ses paiemens, les tribunaux ont soin de nous avertir que c'est une maison juive qui vient d'être mise en faillite. Si un juif est médecin ou avocat, il est désigné dans le calendrier d'état sous le nom de médecin ou d'avocat de nationalité israélite. Si un juif commet une escroquerie, on dit : Il fallait s'y attendre, c'était un juif. Si un juif se distingue par son mérite et ses talens, on dit : Laissez donc, ce n'en est pas moins un juif. Lorsqu'un juif naît ou meurt, les feuilles locales insèrent la nouvelle dans une colonne spéciale, et d'épaisses murailles d'encre séparent les berceaux et les cercueils juifs des cercueils et des berceaux chrétiens. »

On pourrait croire que depuis que l'Allemagne a réalisé ses rêves de grandeur et d'unité, depuis qu'elle est devenue un vaste et redoutable empire, elle a adopté une manière de penser vraiment impériale, et qu'en jetant aux orties ses vieilles institutions, elle y a jeté aussi ses préjugés d'autrefois. Ne convient-il pas aux puissans d'avoir l'esprit libre et aux géans de regarder les choses de haut? Mais il arrive quelquefois que les grands succès, au lieu d'épanouir les cœurs, les resserrent et les racornissent. Un éminent écrivain, le docteur Graetz, auteur d'une éloquente et volumineuse Histoire des Juifs qui est un véritable monument, s'est permis de remarquer que lorsque les Français eurent brisé leurs chaînes, leur colère se tourna contre les puissans, et qu'après les guerres d'indépendance, les Allemands ne crurent pouvoir mieux faire pour célébrer leur triomphe que de s'attaquer à ceux qui étaient alors les faibles d'entre les faibles, au rebut de la fortune et des humains, aux enfans d'Israël; ils se donnèrent le plaisir de piétiner sur cette poussière (1). Comme les guerres d'indépendance, les récentes victoires des Allemands ont eu pour effet de réveiller chez eux la teutomanie, ce que M. Graetz appelle *die christliche Deutschthümelei*. Le teutomane est un être essentiellement défiant, ombrageux, chicaneur, brouillon et soupçonneux; au lieu de jouir orgueilleusement de ses prospérités, il voit partout des embûches dressées contre lui, de noirs complots ourdis contre son bonheur, de mortels ennemis occupés à conspirer sa perte. Il mourrait d'ennui s'il ne nourrissait dans le fond de son cœur une bonne petite haine toujours affamée, toujours inassouvie, à laquelle chaque matin il fait manger un Russe, un Velche, un pape ou un juif. Faut-il ajouter que le teutomane est le moins libéral des hommes? Le libéralisme consiste à croire que la liberté a des vertus secrètes, que seule elle peut guérir les maux qu'elle cause, et que le premier devoir d'un gouvernement fort est de respec-

(1) *Geschichte der Juden von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart, aus den Quellen neu bearbeitet*, von Dr Graetz, professor an der Universität Breslau. Tome XI, page 338.

ter les droits des minorités. Le teutomane ne croit qu'à la vertu des décrets, du pouvoir discrétionnaire, des mesures de salut public, des lois d'exception, et les minorités ne lui paraissent dignes d'aucun égard; il leur fait sentir cruellement la pesanteur de son poing, aussi lourd que le marteau du dieu Thor ou que l'épée d'Hermann, roi des Chérusques et vainqueur de Varus. Qu'il s'appelle M. Stöcker, prédicateur de la cour, ou M. de Treitschke, professeur à l'université de Berlin, membre du *Reichstag*, ex-libéral en rupture de ban, le teutomane estime qu'il n'y a de place dans ce monde que pour l'empire germanique, que les mouches doivent aller chercher leur vie ailleurs. Le teutomane les a comptées, il y en a quarante-cinq mille à Berlin, près de cinq cent mille dans toute l'Allemagne, et décidément c'est trop : *das ist zu viel.*

Parmi les griefs qu'ont les teutomanes contre les juifs, il en est qu'ils proclament d'une voix retentissante, il en est d'autres sur lesquels ils glissent plus légèrement; dans toute querelle il y a les raisons qu'on dit et celles qu'on ne dit pas. Ce qu'on reproche tout d'abord à la race maudite, c'est l'ardeur effrénée et l'habileté coupable qu'elle déploie dans toutes ses entreprises, c'est son infatigable activité associée à l'esprit d'intrigue, c'est l'ambition qui la pousse à ne se mêler que des grandes affaires et le mépris qu'elle témoigne pour les petits métiers. On se plaint, avec amertume, qu'elle laisse à d'autres tous les travaux manuels. Elle a peu de goût pour l'agriculture, et quand elle acquiert de grands domaines, c'est qu'elle a en vue quelque audacieuse spéculation. Elle a peu de goût aussi pour l'industrie, et lorsque par hasard elle fonde une fabrique, elle choisit ses inspecteurs et ses comptables parmi ses coreligionnaires, elle confie aux chrétiens tous les emplois subalternes. L'opulent israélite a des domestiques chrétiens, un cocher chrétien, un cuisinier chrétien, de même qu'il charge les chrétiens de lui bâtir sa maison, de la meubler, de lui fabriquer sa voiture, de lui fournir tout ce qui est nécessaire aux commodités de sa vie (1). On pardonnerait encore aux juifs d'accaparer dans leurs mains prenantes et crochues le commerce et la haute banque; mais ils ne bornent pas là leurs ambitions, ils aspirent à s'emparer de toutes les fonctions importantes, ils ont juré de gouverner un jour la société et l'état, et ce qui le prouve, c'est le soin tout particulier qu'ils prennent de l'éducation de leurs enfans. M. Stöcker nous apprend, en se signant d'effroi, que les gymnases de Berlin renferment 4,764 élèves appartenant à la confession luthérienne ou réformée et 1,488 israélites. Il s'ensuit qu'Israël, qui n'est que le 5 pour 100 de la population, fournit aux écoles supérieures près du tiers de la jeunesse qui les fréquente. Ces chiffres éloquens témoignent clairement des ambitions

(1) *Der Fœderalismus*, von Constantin Frantz. Mainz, 1879, page 352.

dont il est dévoré, de son désir de dominer, de s'imposer, de conquérir partout les premières places et de reléguer dans les emplois humbles les chrétiens, qu'il fera servir à son bien-être. Le rêve des juifs, s'écrient d'un commun accord les pamphlétaires qui les ont pris à partie, est de former une aristocratie intellectuelle et financière, dominant le monde par la science comme par l'argent, et gouvernant l'opinion publique par la presse, qu'ils ont déjà attirée presque tout entière dans leur dépendance et dont ils disposent à leur gré. L'un de ces pamphlétaires, qu'anime l'esprit prophétique, nous assure qu'avant que dix ans se soient écoulés, tous les directeurs de journaux appartiendront à la race des circoncis et que tous les gratte-papier incirconcis seront à leur solde. Cette assertion nous semble un peu exagérée; mais s'il était vrai que tous les journaux sans exception fussent condamnés à tomber fatalement et à bref délai dans les mains des juifs, s'il était certain qu'avant peu ces gens qui ne fabriquent ni voitures, ni machines, ni charrues, seront les souverains fabricateurs de l'opinion publique, il nous semble que MM. Stöcker et de Treitschke devraient s'en prendre aux chrétiens. — Vous voulez acheter ma conscience et ma plume, s'écriait avec indignation un journaliste à qui un ministre adressait certaines propositions qui ne se font jamais qu'à huis clos. — C'est bien mon idée, répondit le ministre, mais voyez toute l'estime que je fais de vous, votre prix sera le mien; combien vous faut-il?— On assure que le journaliste sauva son honneur en demandant beaucoup. Les prédicateurs de la cour et les teutomanes, qui reprochent aux juifs de vouloir acheter l'Allemagne, feraient bien de rentrer en eux-mêmes et de se dire qu'on n'achète que ce qui est à vendre.

Oui, nous en convenons, disent les teutomanes, l'Allemagne est malade, mais à qui la faute? Depuis de longues années les juifs s'appliquent à la corrompre; le poison est entré dans le sang, le fatal virus commence à produire ses effets, les vertus germaniques sont en péril, hâtons-nous de sauver ce qu'il en reste. L'Allemand, disent-ils encore, aussi longtemps qu'il demeure fidèle à sa nature et à toutes les traditions de sa vie nationale, est de tout point le contraire du juif. L'Allemand se distingue entre tous les peuples par l'énergie du sens moral; sa conscience est le guide unique de sa conduite, la souveraine maîtresse de sa vie, elle l'accompagne dans son travail comme dans ses plaisirs; à toutes les fortes vertus il joint une sorte d'idéalisme natif qui le porte à mettre un peu de son âme dans tout ce qu'il fait, qui lui apprend à dédaigner le monde réel, à oublier ses peines et ses soucis en se cherchant un refuge dans ces régions éthérées où ses pensées aiment à établir leur demeure. Est-ce une méprise? est-ce une illusion? il nous semble avoir lu dans quelque pamphlet de teutomane qu'un vrai cordonnier allemand, quand il fabrique une paire de souliers, y met non-seulement sa conscience, mais un peu de son âme et même un peu de poésie.

Hélas! depuis que les cordonniers allemands se sont laissé pervertir par la déplorable propagande des fils d'Abraham et de Jacob, ils ne voient plus dans une paire de souliers qu'une affaire, car pour le juif il n'y a dans ce monde que des affaires et des calculs et il ne conçoit la vie que comme une opération de bourse. Le juif est le moins idéaliste des hommes; sa religion même n'a jamais été à ses yeux qu'un marché. Il avait conclu avec Jéhovah un traité, un contrat en forme; il lui promettait son obéissance et en retour Jéhovah s'engageait à engraisser ses champs, à bénir ses oliviers et ses vignes, à remplir ses greniers et ses cuves, à le faire vivre dans un jardin de délices; il s'engageait aussi à lui livrer ses ennemis pieds et poings liés, en lui laissant le choix de les exterminer ou de les rançonner: « Parce que l'Éternel ton Dieu est avec toi, tu prêteras sur gage à plusieurs nations, et tu domineras sur elles, mais elles ne domineront point sur toi. » L'ancien Testament, a dit un teutomane, renferme tout le code de la politique réaliste, et voilà pourquoi les juifs sont les corrupteurs de notre peuple. — En vérité, nous croyons rêver. Combien de fois n'est-il pas arrivé à M. de Treitschke lui-même de vanter les bienfaits de la politique réaliste, de déclarer qu'elle est la science des sciences, le fin du fin, qu'il appartient à elle seule de rendre les peuples heureux et forts! Combien de fois ne nous a-t-on pas répété depuis 1870 que l'Allemagne avait pris le sage parti de dépouiller à jamais son débonnaire idéalisme d'autrefois, qu'elle avait habité trop longtemps les demeures éthérées, que sa vraie mission était de posséder la terre, en s'écriant avec le Psalmiste : « L'Éternel nous a choisi notre héritage, car il nous aime, et il rangera les peuples sous nous, il mettra les nations sous nos pieds! » Circoncis ou incirconcis, il faut se défier des habiles qui condamnent et flétrissent l'habileté d'autrui et des politiques peu scrupuleux qui médisent de Machiavel; on a dit il y a longtemps qu'on peut les soupçonner de cracher dans le plat pour en dégoûter les autres.

Les ennemis des juifs, quand ils sont raisonnables, ne leur refusent pas tout. Ils leur reconnaissent sans se faire prier quelques bonnes qualités, l'endurance, l'aptitude à souffrir sans se plaindre, beaucoup de charité pour leurs pauvres, d'estimables vertus de famille. Ce qu'ils leur dénient absolument, se sont les vertus civiques et jusqu'à la faculté d'en avoir. Le juif, répètent-ils à l'envi, se considère lui-même comme une race à part, comme un peuple élu, à jamais séparé de tous les autres peuples par le mépris ou la répugnance qu'ils lui inspirent. Quoi qu'il fasse et quoi que nous fassions, le juif n'aura jamais les sentimens d'un citoyen et le cœur d'un patriote; le juif est l'éternel étranger, aspirant à former une nation dans la nation, un état dans l'état et n'ayant d'autre patrie que sa religion ou son coffre-fort. Croirons-nous qu'il soit impossible aux juifs allemands d'être de bons Allemands? Ce

que nous savons bien, c'est que jusqu'en 1848 on leur défendait de l'être, puisqu'on les mettait hors de la loi commune. Pour les opprimés, le pays natal est une terre étrangère, et qui n'a pas de droits n'a point de patrie.

Voltaire, qui avait infiniment plus de bon sens et d'humanité qu'un teutomane, a écrit quelque part qu'après tout la patrie est un bon champ, dont le possesseur, logé commodément dans une maison bien tenue, pourrait dire : « Ce champ que je cultive, cette maison que j'ai bâtie sont à moi; j'y vis sous la protection des lois, qu'aucun tyran ne peut enfreindre. Quand ceux qui possèdent comme moi des champs et des maisons s'assemblent pour leurs intérêts communs, j'ai une voix dans cette assemblée, je suis une partie du tout, de la communauté, de la souveraineté: voilà ma patrie. » Voltaire remarquait à ce propos que beaucoup d'hommes sont condamnés par une nécessité d'état à n'avoir point de patrie. Il comptait dans le nombre Attila et cent héros de ce genre, qui en cheminant toujours n'étaient jamais hors de leur chemin, ces mercenaires qui louent leur service et vendent leur sang à quiconque les paie, les oiseaux de proie qui reviennent chaque soir par habitude dans le creux du rocher où leur mère fit son nid, les Banians, les Arméniens, ces courtiers de l'Orient, dont la vie se passe à courir, sans qu'ils puissent jamais dire : Me voilà chez moi. Voltaire ajoutait : « Un juif a-t-il une patrie ? S'il est né à Coimbre, c'est au milieu d'une troupe d'ignorans absurdes qui argumenteront contre lui et auxquels il ferait des réponses absurdes s'il osait répondre. Il est surveillé par des inquisiteurs qui le feront brûler s'ils savent qu'il ne mange point de lard, et tout son bien leur appartiendra. Sa patrie est-elle à Coimbre ? Peut-il aimer tendrement Coimbre ? Peut-il dire comme dans *les Horaces* de Corneille :

. . . . mon cher pays et mon premier amour. »

En ce temps, la patrie du juif était Jérusalem, qu'il n'avait jamais vue et qui était bien loin; il en avait une autre qui lui était plus chère encore, c'était sa bourse, son livre de compte. Tout cela a changé depuis que l'inquisition a été abolie d'office, depuis que ce n'est plus un crime de ne pas manger de lard, depuis qu'un israélite peut posséder une terre et une maison, depuis qu'il lui est permis d'invoquer la protection des lois, depuis qu'il a sa voix dans l'assemblée et qu'il fait partie de la communauté. Mais les révolutions dans les sentimens ne se font pas en un jour, le patriotisme est lent à se développer, surtout dans certains pays. On devient difficilement un bon patriote quand on vit avec des gens qui vous accusent sans cesse de ne l'être point, qui vous classent parmi les intrus et les suspects. Le moyen qu'une famille soit unie, lorsque les aînés sont orgueilleux et traitent les cadets d'éternels étrangers! Les prédicateurs de cour comme les teutomanes tiennent

un peu de l'inquisiteur, et partout où apparaît l'ombre menaçante d'un inquisiteur, beaucoup de gens sont en danger de perdre leur patrie.

Quand les teutomanes affirment qu'en donnant les droits politiques à cinq cent mille Juifs, l'Allemagne a commis une grave imprudence et compromis son avenir, il est difficile en vérité de prendre leurs alarmes au sérieux. On comprend sans peine que le patriotisme des Roumains se soit ému lorsqu'il a plu au congrès de Berlin non-seulement de leur enlever la Bessarabie, mais de les obliger à réviser l'article 7 de leur constitution et à naturaliser en bloc tous leurs israélites. Il s'agissait d'une nationalité naissante, plante délicate qui a besoin d'être protégée contre les insectes rongeurs; il s'agissait aussi d'un pays de cinq millions d'habitans, où résident plus de quatre cent mille juifs, qui ne représentent pas la fleur de leur race et parmi lesquels abondent les débitans d'eau-de-vie, les prêteurs à la petite semaine, les amateurs de vilains métiers, les gens sans aveu, vivant de petite rapine, grugeurs et mangeurs de peuples, insatiables sangsues que les lois sont impuissantes à faire dégorger. Comme l'a écrit un diplomate roumain, cela revenait à dire : « Accordez en bloc l'indigénat à quatre cent mille étrangers dont la plupart ne savent pas un mot de votre langue, et qui se soucient de votre patrie autant que l'ouvrier chinois de San-Francisco se soucie du pavillon étoilé des États-Unis (1). » La Roumanie a donné dans cette conjoncture critique un grand exemple de sagesse, qui fait honneur au sens politique de ses hommes d'état. Elle a su trouver les termes d'une transaction entre les exigences inconsidérées de l'Europe et ce que lui commandaient ses plus pressans intérêts; elle n'a satisfait personne, elle a désarmé tout le monde; à force de prudence et d'habileté, le faible a eu raison des forts. Mais quel rapport y a-t-il entre les provinces danubiennes et le grand empire germanique ? Les juifs allemands sont-ils des gens sans aveu ? diffèrent-ils des chrétiens par le vêtement, les mœurs et la langue ? n'ont-ils pas versé leur sang sur plus d'un champ de bataille ? n'ont-ils pas fourni à leur pays des penseurs, des orateurs, des écrivains ? l'Allemagne ne leur doit-elle pas les plus beaux vers qui aient été faits depuis la mort de Goethe ? Ils sont cinq cent mille et vous êtes quarante millions; ces quarante millions d'Allemands ne pourront pas s'assimiler ces cinq cent mille étrangers ! Ceci tuera cela, c'est le juif qui tuera l'Allemand. Où donc est la vertu toute-puissante de cette civilisation germano-chrétienne que vous exaltez si fort ? Vous aspirez à conquérir la terre et vous ne pouvez conquérir vos juifs. Voilà un singulier aveu d'impuissance, qui doit coûter à l'orgueil des teutomanes. Il y a cependant tout près d'eux un pays où depuis longtemps les israélites vivent sur un pied de parfaite égalité avec les chrétiens, et dans lequel personne n'oserait mettre

(1) *Les Israélites en Roumanie*, par Emmanuel Crezzulesco; Paris, 1879, p. 12.

leur patriotisme en question sans paraître insulter à la raison publique. Faut-il croire que les teutomanes affectent des inquiétudes qu'ils ne ressentent point, ou que chaque pays a les juifs qu'il mérite ?

Si notre mémoire ne nous trompe, c'est Börne qui a remarqué que les hébréophobes commencent toujours par faire intervenir dans leurs réquisitoires la métaphysique, la morale, la conscience, l'immortalité de l'âme, le patriotisme, le soleil, la lune et les étoiles, mais qu'après s'être livrés à ces considérations transcendantes et avoir tiré toutes leurs fusées, ils trahissent par un mot maladroit leurs véritables préoccupations. On découvre alors qu'en définitive ils reprochent par-dessus tout au peuple élu d'avoir plus qu'eux le génie du négoce et de la finance et de gagner trop d'argent. Une femme qui avait su employer sa jeunesse et qui ne se consolait pas d'avoir passé l'âge des agréables aventures se montrait implacable pour les femmes légères, dont elle censurait les moindres écarts avec un zèle amer et emporté. Un homme d'esprit disait d'elle : « C'est tout simple, elle regarde les péchés d'autrui comme du bien volé. » Beaucoup de spéculateurs chrétiens considèrent comme du bien volé tout l'argent qu'encaisse un juif; ils ne demandaient pas mieux que de se donner au diable, le diable n'a pas voulu d'eux, il dispense ses faveurs comme il l'entend.

Les bruyantes colères qui viennent d'éclater contre les juifs allemands s'expliquent sans peine par les succès qu'ils ont obtenus dans ces douze dernières années. Le mot de Heine n'est plus vrai, ils ont été trop heureux, et les grands bonheurs s'expient toujours. Ils ont joué un rôle considérable dans la politique, ils se sont emparés de la direction du parti national-libéral, auquel ils ont fourni quelques-uns de ses chefs et la plupart de ses opinions; tous les changemens que ce parti, d'accord avec M. de Bismarck, a introduits dans la législation dès le lendemain de Sadowa, ont tourné à leur profit. Les lois sur le libre établissement, sur les banques, sur les sociétés par actions, sur la liberté de l'industrie, sur l'usure, ont été inspirées et exploitées par eux. Après la fondation de l'empire, leur prospérité a pris un nouvel essor. Ils sont les seuls à qui la contribution des cinq milliards n'ait point causé de mécomptes, la loi sur l'étalon d'or leur a procuré de gros profits, et quand la banque de Prusse fut transformée en banque impériale, ils ont su accaparer cet important établissement; la commission centrale qui le dirige se compose de quinze membres et de quinze suppléans, parmi lesquels figurent vingt-un juifs. Ils peuvent se vanter sans forfanterie que l'empire allemand a été créé pour leur usage, que pour eux seuls il a tenu toutes ses promesses, que, tandis que l'industrie et le commerce languissaient et que l'Allemagne tout entière se répandait en plaintes, ils n'avaient à se plaindre de rien et que leurs affaires prospéraient à souhait. Ils peuvent se vanter aussi qu'ils ont su employer à leurs fins un homme qui se pique de ne s'employer jamais pour personne. Les juifs

seuls ont su se servir de M. de Bismarck, et ils ont donné par là toute la mesure de leur habileté; mais ils ont fini par exciter l'envie. Comme le proscrit romain, ils peuvent s'écrier : « Ma maison d'Albe m'a perdu! »

Les habiles de ce monde, quand ils sont trop heureux, quand tout leur sourit et qu'ils croient pouvoir compter sur l'amitié des vents et des étoiles, se laissent presque toujours aller à commettre quelque maladresse. Les juifs allemands, ils doivent en convenir, ont pris une part trop active au *Culturkampf*, qui, à proprement parler, ne les regardait pas, et à l'ordinaire les hommes se trouvent mal de s'être mêlés de ce qui ne les regardait point. Parmi les disciples de Moïse, il y a aujourd'hui moins de fanatiques du Talmud que de sceptiques, mais on est quelquefois fanatique de ses doutes. Lorsque le chancelier de l'empire déclara la guerre à l'église et proposa au parlement prussien une série de mesures, dont quelques-unes étaient de nature, non-seulement à chagriner Rome, mais à inquiéter les orthodoxes protestans, les juifs n'ont pas assez dissimulé la joie que leur causait cette campagne; ils l'ont approuvée et soutenue avec trop d'ardeur, ils ont laissé percer trop visiblement leurs haines et les espérances qu'ils caressaient, ils ont tout fait pour brouiller de plus en plus les cartes et pour que les choses fussent poussées à outrance. Les protestations des catholiques les mettaient en gaîté, ils répondaient par des sarcasmes aux doléances des vieux luthériens, car Luther leur plaît aussi peu que le Vatican, et ils étaient charmés de renvoyer les deux plaignans dos à dos. Le jour où M. de Bismarck a jugé que c'en était assez, qu'il lui convenait de modérer la lutte et les passions qu'elle excitait, une réaction s'est produite, et elle s'est faite contre les juifs. M. Stöcker a pu se croire en droit de leur dire : « Vous vous mêlez beaucoup de nos affaires, permettez-nous de nous mêler un peu des vôtres. » Il a ajouté : « Vos journalistes et vos orateurs aspirent à nous détruire et à plonger notre peuple dans l'abîme du nihilisme; je vois le doigt de Satan marqué sur votre front. » M. Stöcker croit à Satan de tout son cœur, il le connaît, il l'a vu, il lui a parlé, et il le fait volontiers intervenir quand il juge ses ennemis; mais il faut lui accorder que les juifs avaient péché par une intempérance regrettable de langue et de plume. On est toujours plus ou moins le complice de sa destinée.

Après tout, ce qui peut les rassurer sur l'avenir, c'est que leurs adversaires les plus fougueux, les plus prodigues d'invectives, les plus abondans en insinuations malveillantes et en injures, se trouvent fort embarrassés quand il s'agit de conclure. Ils attestent le ciel que le cas est grave et pressant, que la maladie est mortelle, mais ils ne savent trop quel remède indiquer pour la combattre. Tel de ces pamphlétaires termine son libelle par de vraies lamentations de Jérémie. Sincère ou non, il affirme que c'en est fait, que les destins ont prononcé, que

l'arrêt est sans appel, qu'il est inutile de vouloir lutter « contre la grande puissance sociale du siècle, » que le monde appartient aux Sémites, qu'ils en sont les maîtres prédestinés, que les Allemands doivent se résigner à devenir leurs très humbles serviteurs et leurs ilotes, que l'Allemagne n'est plus qu'une Palestine sans palmiers, et il s'écrie en se frappant la poitrine : *Finis Germaniæ!* On persuaderait difficilement à M. de Treitschke que l'Allemagne soit un pays fini; mais après avoir dit : « Les juifs sont notre malheur! » il ne propose aucun moyen sérieux de conjurer le fléau, et sa haute sagesse politique se trouve à court. L'adversaire résolu de Satan, le plus intrépide et le plus délibéré des controversistes, M. Stöcker, a senti lui-même en cette rencontre défaillir son courage et sa logique. Pharaon était un autre homme; Pharaon avait découvert qu'il y avait en Égypte beaucoup plus de 45,000 juifs, et il trouvait, lui aussi, que c'était trop. Il recourut au ministère des sages-femmes, et on sait quels ordres il leur donna; mais M. Stöcker n'est pas un Pharaon, les grands moyens lui répugnent. En 1819 certains hébréophobes proposaient de reléguer de nouveau les Juifs allemands dans leur *ghetto*, de coudre à la manche de leur habit un lambeau d'étoffe de couleur voyante, de les placer sous la surveillance de la police, de les obliger à marier leurs filles à des chrétiens. M. Stöcker ne réclame rien de pareil; il ne demande pas même qu'on les bannisse des gymnases, qu'on les condamne à faire eux-mêmes leur cuisine, qu'on les mette à la porte du *Reichstag*, qu'on interdise à M. Lasker de parler et à M. Bamberger d'avoir de l'esprit. Il demande seulement qu'on réforme le régime hypothécaire et les lois sur les sociétés par actions, qu'on prenne des mesures qui empêchent désormais les capitalistes qui ne savent rien faire d'exploiter les métiers. Il insiste aussi pour qu'on réduise le nombre des juges qu'Israël fournit à la Prusse et pour qu'on chasse ses instituteurs de toutes les écoles primaires. D'autres ont été plus hardis. Ils déclarent que l'Allemagne ne sera sauvée que le jour où les juifs ne seront plus ni électeurs ni éligibles, qu'il faut à tout prix leur défendre d'acquérir la terre, de faire aucun commerce, aucun trafic sans une autorisation de la police renouvelable d'année en année, et leur interdire l'entrée de la Bourse. Ce qui importe davantage encore, c'est de fermer dorénavant la frontière à tous les juifs étrangers; quant aux israélites domiciliés à ce jour en Allemagne, on aura soin de les disséminer dans tout le pays, et selon le bon plaisir de l'état, on répartira ce bétail entre toutes les communes au prorata de leur population. Il y a peu de chances à la vérité pour que ces sages mesures soient adoptées; grâce à Dieu, il est quelquefois plus facile d'écrire une sottise que de la faire.

Qu'a pensé le chancelier de l'empire de cette nauséabonde et dangereuse polémique? S'est-il souvenu qu'il y a trente ans, il avait combattu l'émancipation des juifs, en invoquant les droits sacrés de l'état

germano-chrétien? On pourrait le croire, si l'on voulait se persuader que M. Busch, son ancien secrétaire, est le véritable interprète de ses pensées et qu'il l'a chargé de nous les révéler. Les révélations de M. Busch sont toujours suspectes et ne tirent pas à conséquence; il a le goût des incartades, on le désavoue, et il n'en est rien de plus. M. de Bismarck n'est pas homme à se laisser enchaîner par les traditions de son passé. Ce grand opportuniste a rendu, malgré lui peut-être, des services essentiels aux juifs qu'il n'a jamais aimés; mais les juifs l'en ont récompensé, et si la reconnaissance n'est jamais pour lui un fardeau gênant, on peut faire fond sur le continuel souci qu'il a de l'intérêt public et de ses propres intérêts. C'est une règle importante de la vie de ne pas se brouiller avec son banquier, et un grand politique pense toujours aux emprunts à venir. M. de Bismarck est tout occupé de son budget militaire; on peut douter qu'il ait fait grande attention à cette pluie de brochures qui vient d'inonder l'Allemagne. Il est certain en revanche que les libéraux prussiens les ont lues avec une tristesse mêlée de dégoût. Les libéraux voient avec chagrin qu'on cherche à détruire dans un peuple le respect des minorités et de leurs droits; il leur déplaît qu'une nation soit gouvernée exclusivement par cette force souvent inintelligente qu'on appelle le nombre. Comme les juifs, les protestans ont acquis en France une importance absolument disproportionnée à leur force numérique; personne ne s'en est plaint, à l'exception des fanatiques. Le comte d'Oñate disait jadis à l'empereur Charles-Quint : « Sire, je suis petit, mais je pèse beaucoup. » Il est bon que dans une société il y ait de petites choses qui pèsent beaucoup et de petits partis avec lesquels tout le monde soit obligé de compter; la liberté s'en trouve bien.

Malheureusement les libéraux prussiens ont gardé le silence; ils ont laissé à Israël le soin de se défendre contre les teutomanes et leurs chiens dévorans, aucune voix autorisée ne s'est fait entendre pour rappeler les énergumènes à la raison. Nous nous trompons, il s'est rencontré un libéral prussien qui n'a pas craint de parler. Au moment où la querelle s'échauffait, on l'a prié d'assister à un concert de bienfaisance qui se donnait dans la synagogue de Berlin; en acceptant cette invitation, il a prononcé quelques mots qui ont eu de l'écho. Plus tard, il a remercié un pasteur silésien d'avoir plaidé noblement la cause de la tolérance, et il a profité de cette occasion pour dire combien la paix religieuse lui était chère. Ce courageux libéral n'est pas le premier venu, il occupe une certaine situation dans l'état, il héritera un jour du trône de Prusse et de la couronne impériale. Mais pourquoi son exemple n'a-t-il pas été contagieux? Pourquoi les langues ne se sont-elles pas déliées? Peut-être attendait-on que M. de Bismarck eût parlé.

G. VALBERT.

# POÉSIE

## COUCHER DE SOLEIL.

Venise, octobre 1879.

Le soleil, au couchant, enveloppait Venise
D'un long manteau de pourpre : ainsi le Titien
Drape la blonde enfant d'un vieux patricien.
Le grand canal roulait des flots d'or sous la brise.

J'étais sur le clocher de Saint-Marc, et l'église
Brillait, parée en l'air comme un temple païen.
La cité, libre et fière, en sa lagune assise,
Tendait son front au chaud soleil italien.

Au loin, blanchis déjà sous les neiges d'automne,
Les monts s'arrondissaient autour d'elle en couronne.
— Plus pâle, le soleil commençait à baisser,

Et je croyais sentir, au sein des mers profondes,
La ville, ses palais, et ses coupoles rondes,
Et la tour, et moi-même, avec lui s'enfoncer.

## LA MÉDITERRANÉE.

Pont Saint-Louis (Menton, 1877).

Enfin je te revois : salut, mer au flot pur,
Souriante au soleil, dangereuse et charmante,
Ma préférée, ô toi qui sais rester d'azur,
Même dans la tourmente !

Je viens vers toi, lassé de l'océan brumeux,
De sa plainte éternelle et de son flot sauvage;
Que toute la gaîté vivante en ton rivage
M'entre au cœur par les yeux !

J'ai soif de voir au vent se bercer les fleurs blanches
Des orangers semés sur tes coteaux brûlans,
De voir tes oliviers, géants de deux mille ans,
Pencher vers toi leurs branches.

Lorsque du sol brisé les Alpes de granit
Jaillirent, à leurs pieds elles virent, surprises,
Miroiter au soleil ton azur qui frémit
Sous le souffle des brises.

Et depuis ce moment les grands monts sérieux,
Levant leurs sommets nus que la foudre déchire,
Arrêtés devant toi, du haut des vastes cieux,
Te regardent sourire.

La montagne vieillit; on sent du long hiver
Peser sur son front blanc et ridé la tristesse;
Mais ne voyons-nous pas en toi bondir, ô mer,
L'invincible jeunesse ?

Sous les rames ainsi tremblaient tes flots mouvans
Quand les flottes des Grecs, fuyant des ports d'Athènes,
S'envolaient en essaim vers tes profondes plaines,
Enflant leur aile aux vents.

Pour mieux te regarder, j'irai sur la colline,
Sur la colline abrupte, où, dans les vallons verts,
Le pâle citronnier vers le myrte s'incline,
Penchant ses fruits amers.

De là je te contemple : inondé de lumière,
Ton horizon lointain se mêle avec les cieux;
Je sens mon œil s'y perdre, et je t'admire, ô mère
De Vénus aux yeux bleus.

Au sein des flots déserts on voit un point qui tremble;
Ce sont des alcyons en troupe, blancs oiseaux;
On dirait un seul corps lorsque, bercés ensemble,
Ils dorment sur les eaux.

Soudain un bruit se fait, et la troupe s'égrène,
Effrayée et fuyant au plus profond des airs,
Et l'on voudrait comme eux monter à perdre haleine
Dans les cieux entr'ouverts.

Toi qui bornes le monde en nous ouvrant l'espace,
Toi qui suspends nos pas sans arrêter nos yeux,
C'est surtout sur tes bords que l'œil aime, envieux,
Suivre un oiseau qui passe.

Tu rends l'immensité si tentante qu'un jour,
Dit la fable, un enfant voulut d'un seul coup d'aile
Te franchir : ivre, il part; son aile qui chancelle
L'emporte sans retour.

Il va : le vent des mers a rempli sa poitrine;
Il voit devant ses yeux l'horizon s'élargir,
L'attirer en fuyant; l'espace le fascine,
Grand comme son désir.

Il monte... il tombe, il meurt; mais de sa longue ivresse
Quelque chose en nos cœurs, j'imagine, est resté :
Et c'est de là que vient, devant l'immensité,
Ce trouble qui m'oppresse.

Je te dédaigne, ô terre à l'étroit horizon;
Ta montagne au front dur me semble une muraille,
Dans tes noires forêts comme en une prison
Mon cœur ailé défaille.

Ouvre-toi, mer : au loin je veux, audacieux,
Courir, comme au soleil courent tes flots de flamme,
Et le double infini de ton onde et des cieux
N'est pas trop pour mon âme.

Qu'il est doux de pouvoir sans regret s'élancer,
D'être libre, de voir l'horizon vous sourire,
D'aller sans retourner la tête, et de se dire :
Vivre, c'est avancer !

M. Guyau.

---

# REVUE DRAMATIQUE

## COMÉDIE FRANÇAISE

*Daniel Rochat*, comédie en 5 actes, de M. Victorien Sardou.

Hier encore, M. Victorien Sardou paraissait avoir contracté avec l'inconstante fortune un mariage sans divorce. C'était un écrivain heureux, ou plutôt c'était l'écrivain heureux. De ses difficiles et laborieux débuts il n'avait gardé que les fortes qualités acquises dans la lutte et le légitime orgueil d'avoir gagné le terrible pari que tout homme de lettres jeune et pauvre fait avec soi-même, pari dont il est à la fois le joueur et l'enjeu. A cette réputation M. Sardou avait ajouté presque aussitôt l'honneur du fauteuil académique. Il semblait que ce fussent là d'irrésistibles encouragemens à persévérer dans cette voie de la comédie de mœurs qu'il avait si glorieusement et si fructueusement suivie, d'autant que cette voie, bien loin d'être plate et monotone, ressemble à ces chemins à mi-côte d'une montagne, féconds en détours, riches en aspects changeans et divers comme le paysage qu'ils traversent. Il reste dans notre société contemporaine assez de menu ridicule, de naïve ou de prétentieuse sottise pour que la verve satirique de l'auteur de *la Famille Benoîton* eût lieu de s'exercer en toute franchise. Il reste assez de bonne humeur, de bon goût et de bonne compagnie dans le public français pour que l'auteur des *Pattes de mouches* fût assuré de trouver des mains prêtes à l'applaudir dans ses mots adroits, dans la svelte allure de son dialogue, dans ses qualités de jolie observation et de très habile agencement. Les succès passés semblaient donc le mener tout droit au succès futur, comme d'une station de chemin de fer on passe à une autre, — sans qu'il eût besoin de quitter le train où il s'est installé lors de son départ pour l'avenir.

Tout au plus son titre d'académicien lui commandait-il de relever son observation, de moins accorder à la complication scénique, de mieux tremper le métal parfois amolli de son style, et il est douteux qu'un seul accident fût venu interrompre le triomphal voyage de cet auteur, dont on peut dire sans exagération qu'il a été, durant quinze années, l'enfant gâté du public, trié mais blasé, des premières représentations, comme du public, mêlé mais naïf, des deux-centièmes. « En somme, disait de lui un judicieux critique, notre littérature possède des talens plus vigoureux, d'une portée d'esprit plus grande, d'une audace plus fière, elle n'en possède pas qui aient une plus parfaite intelligence de la scène, une connaissance plus fine du public, et qui soient plus assurés contre l'insuccès ou la déchéance (1). »

Il peut paraître étrange que nous rappelions ces lignes, précisément au lendemain de l'insuccès de *Daniel Rochat*, mais c'est que le contraste entre leur prédiction et l'événement jette une lumière sur la nature intime de M. Sardou. Sur un autre que lui cette certitude du succès dans une route marquée eût été toute-puissante. M. Sardou est un inquiet, un nerveux, un de ceux que son grand confrère de l'antiquité, le délicat Térence, symbolise dans son *Heautontimoroumenos*, le Bourreau de lui-même, un esprit malaisément contenté, qui vise toujours au mieux et dédaigne ce qu'il a fait par cela seul qu'il a pu le faire. De ce scrupule parfois excessif nous ne saurions le blâmer, d'autant qu'à ce désir jamais assouvi du progrès, nous devons les rajeunissemens imprévus de ce talent qui, après avoir donné des modèles presque accomplis de la comédie de mœurs, s'est tour à tour haussé jusqu'au drame héroïque dans *Patrie!* et dans *la Haine*, puis dans *Dora* plié aux plus subtiles exigences de cette sorte de comédie analytique inaugurée par M. A. Dumas fils.

Cette fois, M. Sardou avait à sa libre disposition la grande scène du Théâtre-Français, un public d'élite, des acteurs de choix; son titre de membre de l'Académie française doublait la portée de sa voix, en ajoutant une autorité nouvelle au prestige incontestable de son nom. D'autre part, nous vivons dans une période troublée, où par la maladroite initiative de quelques hommes la question religieuse se trouve de nouveau mise à vif. M. Sardou, comme nous tous, a ses convictions profondes sur cette fatale dissidence qui sépare la France en deux Frances et sévit plus particulièrement sur les familles, en opposant trop souvent le mari athée à la femme croyante. Il lui a semblé, se sachant une force entre les mains, que le plus noble usage qu'il pût en faire était de la mettre au service des opinions à la fois très libérales et très spiritualistes qui sont les siennes, et renouve-

(1) Voyez dans la *Revue* du 1er mars 1877 : *Esquisses dramatiques : M. Victorien Sardou*, par M. Emile Montégut.

lant soudain son genre ou mieux ses genres divers, il s'est hardiment attaqué à la haute comédie sociale, à celle qui, non contente de peindre ou d'amuser, pose une thèse et défend un principe. Il est permis, dans le domaine de la pure esthétique, de considérer comme dangereuse l'entrée du plaidoyer philosophique dans les œuvres d'imagination. Mais en définitive le succès justifie les audaces de cette sorte: une belle comédie de thèse n'en est pas moins une belle comédie, et s'il fut jamais une légitime ambition, c'est assurément celle qui a poussé M. Sardou à vouloir écrire cette belle comédie, qu'il y avait beaucoup de courage à oser et quelque intérêt national à faire revivre.

La tentative a eu le résultat qu'on sait. Pour la première fois, depuis tant d'années, M. Victorien Sardou a perdu son procès devant le public et devant la critique. Sans vouloir parler des fâcheuses manifestations auxquelles il a fourni un prétexte et que n'ont arrêtées ni sa rare valeur, ni la sincérité de son effort, ni le mérite des interprètes, ni le respect dû à notre première scène, il est incontestable que les spectateurs sont presque tous sortis mécontens, et non moins incontestable que les journaux, sans distinction de partis, ont été presque unanimes à reconnaître ce qu'il faut bien appeler l'avortement de la tentative. Le regrettable débordement de passion politique qui s'est donné carrière à cette occasion a plutôt masqué cet avortement, car, — pourquoi ne le dirions-nous pas, puisque l'on doit la franchise surtout à ceux dont on estime le talent? — si les partisans du mariage civil n'avaient point, avec leur maladroite protestation, provoqué les partisans du mariage religieux à des applaudissemens de combat, la comédie se serait achevée dans une déception toute voisine de l'ennui, et M. Sardou aurait connu la condamnation pire que celle du sifflet, car celle-là est sans appel, la condamnation de l'indifférence.

A quel motif cependant attribuer cette issue, qu'on ne pouvait guère prévoir, de la plus louable entreprise faite par un écrivain que l'on peut sans banalité qualifier du nom de maître, et qui engageait la partie, comme on dit, avec tous les atouts dans sa main? Serait-ce que M. Sardou aurait perdu quelques-unes de ses précieuses qualités? Tout au contraire, les scènes épisodiques, esquissées de ci, de là, comme dans la marge de la comédie, nous révèlent que ces qualités se sont affinées. Serait-ce que le sujet répugne à l'intérêt et porte en lui un principe de mort pour le drame? Mais cette passion ardente que le public déploie à son propos suffit à répondre. M. Sardou, comme toujours, a deviné admirablement sur quelle touche, dans la gamme des idées, il fallait frapper, pour que le son retentît fortement et réveillât un vif écho dans tous les cœurs. C'est donc ailleurs que dans la nature d'esprit de l'écrivain et que dans la disposition du public qu'il faut chercher les causes de cette regrettable surprise, et, à notre avis, un simple malentendu

de métier, une erreur initiale dans la construction de la comédie, allons plus loin, une défiance inconsciente de M. Sardou à l'égard de sa propre puissance, de son public et de son sujet, peuvent seuls rendre compte des insuffisances de cette œuvre. On en résumerait d'un trait le vice radical en disant que c'est une comédie de thèse écrite avec les procédés d'une comédie d'intrigue. M. Sardou, n'ayant ni sacrifié certaines ingéniosités de sa manière habituelle, ni placé tout son drame sur le terrain circonscrit d'une crise psychologique, ni même choisi ses personnages, comme il convient pour une comédie de thèse, hors de la moyenne ordinaire de la vie, s'est trouvé finalement avoir composé une pièce singulière, déroutant la sympathie par l'ambiguité de sa nature, à mi-chemin du théâtre de genre et du drame philosophique, et somme toute, également incapable de satisfaire entièrement, et ceux qui veulent s'amuser et ceux qui veulent penser.

Tout le monde connaît la fabulation de cette comédie. En deux mots, et dégagée des enjolivures et des accessoires, elle se résume ainsi : Daniel Rochat, membre du parlement français et *leader* des gauches dans la campagne qu'elles mènent contre le parti clérical, s'est épris, au cours d'un voyage qu'il fait en Suisse incognito, d'une jeune orpheline, étrangère et protestante, miss Léa Henderson, qui voyage de son côté avec sa tante et sa sœur. La révélation de son vrai nom, éclatant au milieu du plus saisissant décor, au moment où il prononce à Ferney un éloquent discours sur le centenaire de Voltaire, achève de conquérir à Daniel le cœur de Léa. Avec une rapidité qui, s'explique par la nécessité presque immédiate du retour de Rochat à Paris, un mariage entre eux est décidé. La cérémonie civile a lieu. Daniel, se fiant à l'accueil que la tante et les deux sœurs ont fait à une de ses phrases : « Et surtout pas d'église ! pas de prêtre ! » est persuadé que cette cérémonie civile ne se doublera point d'une cérémonie religieuse, et il se montre atterré lorsque Léa lui parle d'aller au temple. Au temple ! un pasteur ! Mais c'est l'église et le prêtre sous une autre forme, cela, et lui, Rochat, le matérialiste déclaré, l'adversaire en nom de tout surnaturel, d'où qu'il vienne, le partisan d'une civilisation, comme on dit dans le langage politique, « sérieusement laïque, » ne saurait, sans une sorte de désaveu de toute sa vie, recevoir sur son mariage la bénédiction d'un Dieu auquel il a déclaré une guerre retentissante. Il refuse donc temple et pasteur, se déclarant marié et très marié sans eux. A ce refus Léa répond par une dénégation absolue de considérer le mariage civil comme suffisant et définitif. Après une première discussion, Rochat quitte la maison de celle qui est sa femme devant la loi, mais non devant Dieu, et celle-ci refuse de le suivre. — Mais cette même nuit, l'amer sentiment de cette séparation de leurs consciences épouvantant Daniel, il revient dans cette maison, comme un amoureux de roman, comme

un malfaiteur, supplier sa femme qu'il surprend seule, de ne pas creuser entre eux l'infranchissable abîme de la religion. Elle, de son côté, d'abord à demi troublée par la belle nuit, par son amour, par la douleur, par les propos enflammés de cet homme qu'elle aime, le supplie de ne pas creuser entre eux l'infranchissable abîme de son athéisme. Elle lui montre la lueur dans le lointain de la fenêtre du pasteur. Qu'il la suive, et elle est à lui ! Il va céder, mais honteusement, mais par faiblesse, et à condition que nul n'en sache rien. La fière Léa repousse cette soumission clandestine comme une vilaine action et lui déclare qu'il ne franchira le seuil de sa chambre qu'après avoir franchi le seuil du temple au grand jour et sous le regard de ses amis. Puis, même cela ne lui suffit plus. Après une nuit de réflexion, elle comprend qu'un mariage ainsi commencé et portant en lui ce germe de discorde ne saurait manquer de les rendre malheureux, et d'un commun accord, les deux époux de la veille, profitant d'une disposition particulière de la loi fédérale, demandent le divorce, qui leur rendra une liberté que leur cœur repousse, mais que leur raison leur démontre tristement nécessaire.

A première vue, l'abus de l'ingéniosité, que nous avons signalé comme un des motifs de l'insuccès de M. Sardou, n'apparaît-il pas en ceci que tout le débat qui fait l'intérêt de *Daniel Rochat* repose sur une équivoque, au lieu de sortir, comme il le devrait, de la nécessité morale et des entrailles mêmes du sujet, à savoir la divergence de la foi religieuse entre les époux? Cette équivoque est presque un jeu de mots. Supposez que Daniel n'ait pas interprété dans le sens d'une négation absolue l'approbation donnée par de ferventes protestantes à la formule : « Pas d'église! pas de prêtre! » et la crise ne se produit plus, puisque Daniel et Léa ne se marient civilement qu'à la suite de ce malentendu. M. Victorien Sardou peut répondre, et indirectement il a déjà répondu à cette objection, que beaucoup de comédies anciennes et modernes reposent sur une équivoque analogue. *L'École des femmes* n'est-elle pas fondée sur l'invraisemblable ignorance où se trouve Horace du double nom que porte son jaloux : le sieur Arnolphe, dit de la Souche? Hé ! sans doute! Mais *l'École des femmes* est-elle une pièce de visée philosophique, si philosophique d'ailleurs qu'elle puisse être réellement pour nous qui l'interprétons aujourd'hui? Met-elle en jeu deux grandes thèses contradictoires? est-ce autre chose, dans la pensée de Molière, qu'une comédie de vie bourgeoise, allégrement menée par les moyens les plus commodes? Enfin l'équivoque y entre-t-elle dans le cœur même du sujet? Est-ce de ce quiproquo que dépendent et la passion d'Horace et la jalousie d'Arnolphe, et la rouerie naïve d'Agnès? Supprimez le quiproquo, la pièce de Molière reste entière, il n'y a qu'un procédé scénique à remplacer. Supprimez le quiproquo, la pièce de M. Sardou est anéantie.

A quoi sert-elle d'ailleurs, cette équivoque? A produire une situation

centrale, qui, une fois apparue, devient toute la comédie, ou plutôt qui est la comédie elle-même. Cette situation, c'est le duel de Léa et de Daniel, ou mieux, car Léa et Daniel sont des symboles, c'est le duel de la négation moderne incarnée dans le mari et de la foi religieuse incarnée dans la femme. Encore ici M. Sardou ne nous paraît pas exactement avoir compris dans quelles conditions un tel duel peut donner matière à une étude profonde de deux âmes. Car c'est après le mariage, et lorsque l'époux et l'épouse sont irréparablement liés l'un à l'autre, qu'un tel duel devient réellement meurtrier, terrible et dramatique. Avant le mariage, ce n'est qu'une discussion plus ou moins vivement poussée, mais qu'une séparation possible entre les deux fiancés rend bénigne en comparaison de cette discorde permanente, de ce divorce quotidien, de ce ménage armé, que la nécessité de la vie commune inflige à deux êtres qui pensent et sentent au rebours l'un de l'autre, à côté l'un de l'autre. Et puis, car c'est là une des lois inévitables de la comédie de thèse, pour que ce duel nous intéresse comme une représentation de mille luttes semblables, il est nécessaire qu'il soit typique, c'est-à-dire que le mari résume à leur plus haut degré les caractères de la philosophie irréligieuse, et que de son côté l'épouse déploie, avec le plus d'énergie possible, la passion de la femme croyante à qui son cœur révèle une vérité mystique plus vraie que la vérité scientifique. Or, est-ce bien le cas des deux héros choisis par M. Sardou ? a-t-il réellement donné à son philosophe la philosophie dont il l'étiquette? Daniel Rochat est-il un positiviste dans tout le sens que ce mot suppose? Au risque de passer pour pédant, je renverrai M. Sardou à la profession de foi religieuse que le positiviste le plus autorisé de ce temps-ci, M. Herbert Spencer, a mise au début de son grand ouvrage : *les Premiers Principes*. M. Sardou y verra que de toutes les négations, la négation moderne est précisément celle qui respecte le plus la variété infinie des croyances, précisément parce que, rangeant les solutions sur les premiers problèmes dans la catégorie de « l'inconnaissable, » elle ne se reconnaît en aucune manière le droit de combattre aucune de celles que l'imagination suggère aux fidèles des diverses religions. M. Sardou, en enlevant à son Daniel Rochat cette haute tolérance intellectuelle, lui enlève donc en même temps tout caractère de haute culture philosophique. D'intelligence nécessairement vulgaire, ce fanatique d'impiété cesse donc de représenter la grande négation moderne, pour ne plus être que le symbole de ces jacobins à la tête étroite qui font de la haine à tous les dogmes un dogme nouveau et de l'irréligion une sorte de religion à rebours. Un tel personnage est forcément antipathique, parce qu'en effet il repose sur une contradiction initiale, et que la crise morale par lui traversée se réduit à savoir s'il renoncera à son amour ou bien au

rôle à la fois illogique et inintelligent qu'il a cru devoir adopter. Léa Henderson est-elle davantage au moins le type achevé de la femme croyante? Évidemment non, et il suffit pour le démontrer de remarquer qu'au cours de leur vie commune de plusieurs semaines, elle ne s'est pas seulement une fois enquise des convictions de celui qu'elle commençait d'aimer. C'est assurément une personne en qui les sentimens religieux sont relégués tout à l'arrière-plan, car elle n'ignore point qu'il y a un mouvement philosophique actuel, puisque M. Sardou nous la donne pour aussi instruite qu'intelligente; elle sait que ce mouvement philosophique va souvent à l'encontre des idées religieuses, et néanmoins ce n'est qu'après le mariage civil qu'elle s'avise que son mari pourrait bien appartenir à ce mouvement! Ajoutez à cela qu'en sa qualité de protestante, elle considère le mariage religieux, non pas comme un sacrement, mais comme un simple appel à la bénédiction de Dieu, et vous avouerez que, si l'intolérance de Rochat ne saurait nous être présentée comme le type de la négation contemporaine, le spiritualisme de Léa ne peut guère non plus nous être présenté comme le type de l'idéalisme féminin.

Il résulte de cette insuffisance des deux caractères principaux que leur duel est comme factice, et ne nous mord point sur l'imagination comme celui, par exemple, d'un Alceste et d'une Célimène ou simplement d'un Giboyer et d'un marquis d'Auberive. Ce sont deux personnages que M. Sardou a choisis, comme il eût convenu pour une comédie moyenne, dans la catégorie des personnages moyens. Par suite, la logique de leur nature les entraîne l'un comme l'autre à ces solutions moyennes qui sont, en définitive, celles de la vie de tous les jours. Ni les études philosophiques de Daniel n'ont été assez profondément creusées, ni le spiritualisme de Léa n'est assez exalté pour qu'un amour sincère n'emporte pas au vent le scepticisme de l'un, et même la foi superficielle de l'autre. Les luttes d'exception ont pour théâtre des âmes d'exception, sinon elles paraissent hors de la mesure, hors de la vraisemblance, hors du naturel. Et pour surcroît, dans la circonstance présente, cette lutte d'exception ne saurait donner matière à aucun dénoûment définitif. Que Léa cède et consente à épouser Daniel sans mariage religieux, cessera-t-elle d'être en désaccord avec lui sur le fond de ses croyances? Que Daniel cède, comme tout le lui commande, excepté son ambition, en croira-t-il davantage? Il ne leur reste donc qu'à s'en aller chacun de son côté, ce qu'ils auraient fait bien avant le mariage civil, n'était l'équivoque dont nous parlions tout à l'heure.

Un quiproquo d'abord, — puis, trois actes durant, un piétinement de personnages dans une impasse où retentissent les déclamations d'un matérialisme banal ou d'une religiosité vague, telle se trouve être, en dernière analyse, cette œuvre d'un homme du plus rare talent, qui,

voulant faire grand, n'a pas osé faire simple, — et ce qui sauve malgré tout cette comédie, ce qui en rend la représentation par momens très agréable, ce sont précisément ces scènes épisodiques dont nous avons dit qu'il les avait comme esquissées dans la marge de sa comédie. Tout autour de l'intrigue principale, comme une fraîche guirlande, s'enroule une délicate idylle entre la sœur de Léa et un jeune oisif qu'elle transforme petit à petit en un sérieux et tendre fiancé. Il y avait là de quoi nourrir un bien joli acte à la Marivaux, d'un charme à la fois spirituel et sentimental. Entre temps, M. Sardou burine aussi quelques très heureuses caricatures. Telle est celle du médecin Bidache, destiné, comme le Homais de M. Gustave Flaubert, à symboliser la bêtise du faux savant, qui, pour employer la formule connue, « mange du prêtre » le matin et « soupe du jésuite » le soir. Le plus plaisant de cette caricature est que M. Sardou n'ait pas compris que tout le ridicule du docteur Bidache retombait sur son ami Rochat, lequel n'a pas une idée de plus que ce fantoche, et se contente d'exprimer plus correctement les mêmes sottises! — La charge du radicalisme à la mode n'en est pas moins excellente, et ce nous est une occasion de plus de conclure, comme nous avions commencé, que cette leçon, si dure soit-elle, ne prouve rien contre le talent de M. Victorien Sardou, qui a pu se méprendre sur les conditions d'une œuvre très en dehors de sa manière habituelle, mais qui n'en reste pas moins un des maîtres du théâtre contemporain. C'est en cette qualité que nous avons cru devoir lui dire toute la vérité sur ce *Daniel Rochat*, qu'il referait d'une tout autre façon, nous en sommes sûr, s'il avait à le faire. Mais M. Sardou est un assez vaillant travailleur pour « se corriger dans un autre ouvrage, » suivant le mot d'un célèbre écrivain. — Nous attendons cet autre ouvrage.

PAUL BOURGET.

---

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

29 février 1880.

Un jour, M. Guizot, ministre de la monarchie de juillet au temps où cette monarchie en était encore à se fonder laborieusement au milieu des contestations ardentes, M. Guizot disait aux partis qui s'appelaient progressistes, qu'il appelait, lui, des partis agitateurs et stériles : « Le progrès a deux conditions impérieuses et les voici : l'une que l'ordre règne. Il n'y a de progrès qu'au sein de l'ordre. Ce que vous appelez progrès n'est qu'un ébranlement continuel, la dissolution de la société. Le progrès régulier, permanent, tel qu'une société constituée doit le vouloir, ne peut s'accomplir qu'au sein de l'ordre. — Voici la seconde condition : Pour qu'il y ait progrès, il faut qu'il y ait quelque chose de nouveau, de vraiment utile, de fécond dans les idées du parti qui le demande. Le parti qui se proclame parmi nous le parti du progrès se vante. C'est au contraire un parti usé, un vieux parti, un parti stérile qui se traîne dans l'ornière révolutionnaire... Vous êtes un vieux parti ; il nous faut du nouveau, et vous n'en avez pas ! » Ce n'est pas l'ordre, au moins l'ordre matériel, qui manque aujourd'hui en France. Il règne partout plus qu'il n'a jamais régné, — et qui chercherait à le troubler se mettrait en contradiction avec le vœu le plus évident, avec l'instinct le plus profond du pays ; mais, à part cet ordre matériel, qui n'est point menacé, ainsi que le disait récemment M. le président du conseil, est-ce que les paroles de M. Guizot ne sont pas toujours vraies et ne trouveraient pas à tout instant leur application autour de nous ? Sans doute, depuis que ces paroles étaient prononcées, depuis près d'un demi-siècle, les circonstances ont singulièrement changé. La monarchie existait autrefois, la république existe aujourd'hui. Est-ce qu'il ne s'agit pas encore, après tout, d'un régime libéral et parlementaire à fonder, d'une politique à trouver pour ce nouveau régime, du vrai progrès à réaliser « au sein de l'ordre, avec des idées vraiment utiles ? » La faiblesse des partis qui dominent aujourd'hui dans les assemblées est d'être assez médiocrement façonnés à leur rôle, de faire à tout propos de l'ordre avec du désordre, de chercher ce qu'ils appellent le progrès dans des vieilleries révolutionnaires ou dans des expédiens de désorganisation. La vérité est qu'ils n'ont montré jusqu'ici ni le sens

du gouvernement, ni le sens du progrès, et qu'avec tout cela ils ont de la peine à former une majorité suffisamment coordonnée pour soutenir avec quelque ensemble un ministère par lequel ils se croient représentés.

On a pu le voir encore une fois tout récemment par ces discours qui ont été prononcés dans des réunions des deux principaux groupes de la majorité, la gauche républicaine et l'union républicaine. Les nouveaux présidens de ces deux groupes, M. Devès et M. Spuller, ont tenu sans doute à mettre au clair les idées de leurs amis, et à tracer une sorte de programme ou de bilan de la situation telle qu'ils la comprennent. L'un et l'autre ont mis assurément dans leurs paroles beaucoup de bonne volonté, — sans ménager les flatteries aux fractions parlementaires qu'ils représentent. M. Devès s'est fait un plaisir de constater que « la majorité républicaine, considérée d'ensemble, évolue visiblement, à travers quelques indécisions, dans le sens nettement marqué d'une politique gouvernementale... » Il a parlé aussi avec chaleur de « cette stabilité si utile à l'affermissement de nos institutions, et sans laquelle, de chute en chute, on risquerait d'aboutir, par le désarroi de l'administration, à l'impuissance du gouvernement lui-même. » Voilà qui est certes on ne peut plus rassurant! M. Spuller, à son tour, n'a pas voulu se montrer moins « gouvernemental »; il a proclamé les bienfaits « de l'ordre et de la paix. » Il a fait à ses amis le compliment qu'ils étaient « le grand parti national de liberté dans l'ordre et de conservation par le progrès. » Il n'a pas craint d'avouer, lui aussi, que le gouvernement républicain avait surtout un impérieux besoin de stabilité. « Nous devons donner avant tout satisfaction à ce besoin du pays, a-t-il dit, et subordonner tout à cette nécessité qui est tout à fait de premier ordre.» L'un et l'autre, M. Spuller et M. Devès, ont promis d'ailleurs un certain genre d'appui au ministère. Tout cela est fort bien. Qu'en faut-il conclure sérieusement? Le fait est qu'on n'en peut rien conclure, que la ressemblance de langage est dénuée de toute signification pratique, même au point de vue de la cohésion de la majorité dont les deux fractions représentées par M. Devès et par M. Spuller forment les plus gros contingens.

Comment la gauche et l'union républicaine entendent-elles soutenir ce ministère qu'elles encouragent provisoirement de leur approbation et de leurs sympathies ? Oh ! cela est bien simple. Elles soutiendront le ministère, comme les esprits faits pour l'opposition soutiennent un cabinet, « avec liberté,» sans « docilité aveugle, » sans craindre au besoin de le contredire, de lui dérober toute initiative ou de lui imposer ce qu'il ne voudrait pas accepter, ce qu'il considérerait comme dangereux. Le genre d'appui qu'elles promettent au ministère ressemble tout à fait à celui du garde national indépendant prêt à se servir de ses armes pour défendre les institutions et au besoin pour les combattre. Avec cela on perpétue les situations précaires, l'instabilité ministérielle, on

ne fait pas un gouvernement, on n'a pas le régime parlementaire, on n'a tout au plus que les inconvéniens de ce régime sans en avoir les avantages. — Comment enfin la gauche et l'union républicaine entendent-elles cette stabilité, cet ordre, cet apaisement, ces conditions de gouvernement régulier dont elles parlent sans cesse? Il faut prendre les choses dans leur réalité ! Les paroles ne sont que des paroles. Les programmes qui se déroulent tous les jours, qui se traduisent par les actes, par les faits, sont plus éloquens et surtout plus significatifs que les discours.

Qu'on réunisse tout ce que la gauche et l'union républicaine proposent ou défendent, tout ce qu'elle mettent dans leurs programmes pratiques. L'amnistie, par exemple, malgré ce qu'a dit M. le président du conseil, l'amnistie n'est point abandonnée. L'union la réserve dans ses manifestes, et par une coïncidence singulière, la gauche qui ne l'admet pas choisit justement pour président un de ses membres qui l'a soutenue, qui avoue encore ses sympathies pour cette mesure « d'apaisement. » L'amnistie reste visiblement une arme dont on pourra se servir un jour ou l'autre. L'article 7 des lois de M. Jules Ferry, la « guerre au cléricalisme » est plus que jamais, bien entendu, une des formules sacrées de la politique républicaine. La révolution dans la magistrature par la suspension de l'inamovibilité n'est pas poursuivie avec moins d'acharnement, et la commission parlementaire qui a toute sorte de propositions à examiner, est dans les meilleures dispositions pour tout bouleverser sans admettre même les plus légers palliatifs. L'antipathie contre la magistrature, la guerre à l'inamovibilité, c'est aussi un article de foi dans certaines régions de la majorité républicaine. Quant aux épurations administratives, aux coupes sombres dans le personnel des fonctionnaires, c'est là depuis longtemps un point sur lequel on ne varie pas. La révocation à outrance est pour les orthodoxes la plus belle prérogative du pouvoir ! C'est ainsi qu'on croit faire du gouvernement et qu'on travaille à l'affermissement des institutions, à la fondation d'un régime régulier et durable. En d'autres termes, ce qu'on appelle dans les programmes l'ordre, la stabilité, c'est en fait la menace d'agitations nouvelles par des propositions d'amnistie en perspective, la division des esprits et des consciences par la guerre aux influences religieuses, le trouble dans l'ordre judiciaire par des réformes désorganisatrices, l'affaiblissement de tous les ressorts administratifs par la révocation érigée en système. C'est là ce qu'on appelle gravement « la liberté dans l'ordre, et la conservation par le progrès. »

Singulière politique, on en conviendra, pour des hommes, pour des partis qui reconnaissent qu'ils ont beaucoup à faire, ils l'avouent, pour adapter un régime toujours difficile par lui-même, aux instincts, aux mœurs, aux traditions, au tempérament du pays ! Les paroles prononcées dans une réunion peuvent être sincères, les intentions peuvent être bonnes, nous ne les discutons pas : les faits jurent avec les inten-

tions et les paroles. M. Spuller signale à sa manière la contradiction qui existe entre la nécessité « de constituer, de soutenir, de faire fonctionner le gouvernement » et l'action de ceux qui s'efforcent « de contester, sinon de refuser, au nom de certaines tendances, à ce gouvernement de leur choix la force et les attributs nécessaires à tout gouvernement qui veut vivre. » La question n'est pas du tout là, elle est assez mal posée. La question est de savoir si on peut « faire fonctionner un gouvernement » avec des idées et des procédés qui sont le contraire de tout gouvernement, si on peut se promettre la stabilité, la paix et la durée, avec une politique d'agitation, de division et d'exclusion. Voilà toute la question qui se débat aujourd'hui, et sait-on le secret des difficultés que le ministère éprouve à trouver dans cette confusion, au milieu de ces contradictions, ce qu'on peut appeler son point d'équilibre? C'est qu'il est incessamment obligé de tout ménager, de faire, comme on dit, la part du feu, d'entrer en transaction, non pas sur l'existence de la république, qui est hors de contestation, mais sur des détails, sur des questions irritantes, sur les mesures qu'on lui dispute ou qu'on veut lui imposer, sur les conditions les plus essentielles de gouvernement.

Au milieu de tout cela, ce qu'il y a de plus clair et ce qui ne laisse pas d'être un symptôme aussi inquiétant qu'étrange, c'est l'altération ou l'obscurcissement de certaines idées, de certaines notions qui sont pour ainsi dire l'essence de la politique. C'est d'abord une sorte de dépression visible du sens parlementaire. On veut, on croit avoir le régime parlementaire, et assurément il n'y a point aujourd'hui d'autre forme possible d'une vie publique régulière. Malheureusement on n'en a que les dehors, le mécanisme, les inconvéniens, les abus; on n'en a ni la réalité, ni les avantages, ni les garanties. Qu'en est-il en effet aujourd'hui et depuis assez longtemps? Il faut bien voir ce qui est vrai. La notion des prérogatives constitutionnelles des divers pouvoirs semble complètement émoussée. La confusion est un peu partout; l'initiative est dispersée, et par cela même elle n'est nulle part. Les ministres ne peuvent rien faire sans être réduits à toute sorte de négociations, et s'ils présentent une loi, ils sont exposés à la voir disparaître devant une simple proposition parlementaire. Un incident extérieur ou intérieur ne peut pas surgir sans qu'un cabinet soit aussitôt menacé d'avoir à donner des explications souvent dangereuses. Commissions, groupes, fractions de groupes prétendent entrer en partage de l'autorité exécutive sans avoir la responsabilité. En un mot, aucun des pouvoirs n'est à sa vraie place, dans son vrai rôle, et on arrive à n'avoir ni le régime parlementaire, tel que la constitution l'a établi, ni le gouvernement direct d'une assemblée. C'est un mélange de tout cela, sans compter l'action irrégulière de prépotences plus ou moins invisibles qui ne font qu'ajouter à la confusion. Le sens des vraies condi-

tions parlementaires est passablement atténué aujourd'hui, voilà le fait, et ce qui est malheureusement aussi clair, ce qui est plus grave encore, c'est que le sens libéral ne semble pas moins émoussé. On dirait vraiment à l'heure qu'il est que des libéraux sincères, sans arrière-pensée, acceptant les conséquences de la liberté, sont un phénomène, et que certains républicains éprouvent le besoin de se fabriquer un libéralisme d'une nouvelle espèce, se conciliant très bien avec toute sorte de restrictions, d'exclusions et même d'abrogations de garanties acquises depuis longtemps.

Rien, certes, de plus significatif sous ce rapport que la discussion engagée depuis quelques jours devant le sénat au sujet de ces éternelles lois de M. Jules Ferry, qui sont passées comme un legs onéreux du dernier cabinet au nouveau ministère avec l'auteur lui-même. Voilà une liberté, la liberté de l'enseignement, établie depuis trente années. Elle s'est développée paisiblement, sans bruit, sans provoquer ni difficultés ni plaintes sérieuses. Elle n'a pas seulement pour origine, comme on le dit, une loi de parti, une loi de réaction; elle avait été inscrite comme une promesse dans la constitution de 1830, elle était consacrée de la manière la plus large, la plus explicite, par la constitution de 1848. La loi de 1850 n'a été après tout que l'application d'un principe proclamé par une assemblée républicaine, — et après trente années, on croit tout simple d'abroger tout ce passé, d'introduire dans une loi sur l'enseignement supérieur une disposition subreptice qui réagit sur l'enseignement tout entier, qui a eu dès la première heure le caractère évident d'une représaille contre l'éducation religieuse! C'est le mérite et l'honneur de M. Jules Simon de s'être fait, dans cette discussion qui n'est pas encore terminée, le défenseur éloquent, persuasif de toutes les traditions libérales, même contre ses amis, même contre M. le ministre de l'instruction publique. Il ne s'est pas arrêté à cette raison banale que la liberté de l'enseignement est une arme aux mains des adversaires des institutions et du gouvernement. Est-ce qu'il y a une seule liberté dont des adversaires ne puissent se servir? Est-ce qu'en parlant ainsi on ne justifie pas ce que M. Guizot disait aux républicains de son temps lorsqu'il les accusait de ne pas savoir ce que c'était que le progrès, de n'avoir rien de nouveau à offrir? Ce qu'on propose aujourd'hui, c'est de revenir à des restrictions d'autrefois. M. Jules Ferry aurait certes mieux fait de ne pas engager le gouvernement et la république dans cette voie. Il a été plus heureusement inspiré, lorsque tout récemment il a eu à remplacer, à la tête de l'école normale, le malheureux M. Bersot, cet esprit si ouvert, si libre et si fin. M. le ministre de l'instruction publique a donné pour successeur à M. Bersot M. Fustel de Coulanges, et il ne pouvait assurément choisir un homme d'une plus forte science, d'une intelligence plus élevée, mieux fait en un mot pour donner à la jeunesse univer-

sitaire qu'il va diriger le goût de l'étude sévère et féconde. De tels choix valent mieux que des lois hasardeuses qui ne font que diviser et troubler le pays.

Si la France était seule au monde, elle pourrait peut-être encore, au risque de paraître oublieuse de ses infortunes, se permettre quelques fantaisies, quelques vaines expériences de plus dans ses affaires intérieures; mais ce qu'il ne faut pas se lasser de redire, ce que les circonstances se chargeraient de rappeler au besoin, c'est que la France n'est pas seule. Elle a sa place, son rôle, ses intérêts, ses responsabilités, au milieu des nations civilisées, sur un continent où la vie devient plus que jamais difficile. L'Europe, en effet, est engagée dans une crise qui tend de plus en plus à prendre un caractère général, où tout est confus et obscur, où les déchaînemens révolutionnaires se mêlent aux complications de diplomatie, où la politique est incessamment à la merci d'un incident imprévu qui vient tout à coup aggraver et assombrir la situation.

Qu'il y ait des agitations, des complots, des fureurs de secte, des tentatives de meurtre contre des souverains, ce n'est pas là précisément ce qui est nouveau. Les conspirations et l'assassinat ne sont pas le fruit des sociétés modernes. Ce qu'il y a de réellement nouveau, c'est ce cosmopolitisme révolutionnaire enveloppant l'Europe, devenant un élément redoutable dans les rapports internationaux, se manifestant avec une audace et une violence croissantes qui ne reculent plus devant rien. C'est cet implacable esprit de destruction qui vient de s'attester encore une fois à Saint-Pétersbourg sous la forme du plus effrayant forfait. Dans la résidence même de la famille impériale, dans l'intérieur du Palais d'hiver, il y a eu une formidable explosion de dynamite qui a fait voler en éclats une partie du palais. L'heure du repas de la famille impériale avait été choisie avec un profond calcul, et ce n'est que par un hasard bienfaisant, par le retard imprévu d'un convive princier, que ce calcul a été trompé. L'empereur et les siens ont été préservés, ils avaient été retenus dans leurs appartemens. Seuls, de malheureux soldats du régiment de Finlande, de garde au Palais d'hiver, ont été ensevelis sous les décombres; les uns sont morts, plus de cinquante ont été blessés. Les meurtriers ne se sont pas inquiétés des victimes qu'ils allaient faire pour atteindre le tsar. Ainsi, en peu de temps, l'empereur Alexandre a échappé à deux grands périls. Il y a deux mois à peine, revenant de Livadia, il était aux portes de Moscou l'objet d'une tentative qui ne visait à rien moins qu'à faire sauter un train de chemin de fer; aujourd'hui c'est dans son palais même qu'il est attaqué par un ennemi invisible armé des plus impitoyables moyens de destruction. Les attentats se succèdent, et en se succédant ils prennent un caractère de plus en plus terrible.

Il n'y a rien de plus tragique que cette situation de la Russie, où le

souverain ne se sent plus en sûreté, même chez lui, où il ne peut faire un pas, aller en chemin de fer, parcourir son palais sans être entouré de menaces de mort, sans être épié et suivi par la conspiration de l'assassinat. Rien en vérité de plus étrange, et si cette opiniâtreté farouche, mystérieuse, de conjurés acharnés à leur œuvre sanglante, a quelque chose de saisissant, il y a une circonstance plus étonnante encore peut-être, c'est l'impuissance d'un gouvernement absolu qui, en dépit de tous les moyens dont il dispose, ne peut ni saisir les complots, ni même empêcher la trahison et le meurtre de franchir le seuil du Palais d'hiver. Comment remédier à une si violente situation? Sans doute, d'une manière générale, on peut dire que des réformes, des institutions plus libérales auraient une heureuse influence en ouvrant aux esprits une voie d'activité régulière. Il y a longtemps qu'on le dit, il faudra bien arriver à cette politique d'autant plus naturelle, d'autant plus nécessaire que l'ancienne autocratie russe est visiblement épuisée. Pour le moment, il est bien clair que ce n'est pas vers cette politique qu'on paraît incliner à Saint-Pétersbourg. On semble plutôt vouloir recourir à des procédés tout différens pour « mettre un terme aux actes criminels qui tendent à ébranler l'ordre social et politique en Russie. » On vient de créer une commission exécutive supérieure à la tête de laquelle est placé le général Loris Melikof, l'ancien commandant de l'armée d'Asie pendant la dernière guerre d'Orient, le vainqueur de Kars. Déjà, l'année dernière, dans une intention de défense contre les menées révolutionnaires, on avait créé des gouverneurs généraux avec des pouvoirs extraordinaires, à Pétersbourg, à Moscou, à Kief, à Odessa, à Kharkof, à Varsovie. Maintenant, au-dessus de ces gouverneurs généraux, il y a la commission supérieure dont l'action s'étend à l'empire entier. Cette commission a tous les pouvoirs, ses décisions sont sans appel, tous les procès politiques engagés dans l'empire sont de son ressort. C'est une sorte de chambre ardente dont le président, le général Loris Melikof, devient un vrai dictateur auprès du tsar. Une réflexion assez simple vient cependant à l'esprit. L'administration russe n'a jamais manqué de pouvoirs ordinaires et extraordinaires, et si, avec l'autorité la plus illimitée, elle a été jusqu'ici complètement impuissante, comment l'omnipotence d'une commission nouvelle aura-t-elle plus d'efficacité? On dit même que depuis l'attentat du Palais d'hiver les proclamations révolutionnaires n'ont cessé de se multiplier à Saint-Pétersbourg. La lutte tragique continue, et elle n'est pas seulement redoutable au point de vue de la situation intérieure de la Russie, elle l'est encore jusqu'à un certain degré par les conséquences extérieures qu'elle peut avoir, qu'elle a déjà, en intéressant, en soulevant tous les sentimens conservateurs en Europe.

Une de ces conséquences, on ne l'ignore pas, c'est la question qui s'est élevée à l'improviste entre la Russie et la France. Pour dire simplement les choses, le cabinet de Saint-Pétersboug a demandé au gou-

vernement français l'extradition d'un sujet russe récemment arrêté à Paris et soupçonné d'être un des auteurs, non de l'attentat du Palais d'hiver, mais de l'attentat de Moscou. Le gouvernement français n'a pas encore répondu, il avait le droit et il a pris le temps de tout examiner pour se prononcer impartialement sur une question qui n'a pas cessé d'ailleurs d'être traitée avec une complète courtoisie. A ne considérer que les plus strictes obligations diplomatiques, il n'y a point de traité d'extradition avec la Russie. Il y a avec d'autres états des traités signés même depuis que la république existe et assimilant les tentatives de meurtre contre des souverains aux crimes de droit commun passibles d'extradition; il n'y a pas de traité de ce genre avec la Russie. Sur ce point donc le terrain est libre, mais il est bien clair qu'un traité de plus ou de moins n'est pas le seul élément de décision dans une affaire d'une telle nature. Il y a bien d'autres considérations dont le gouvernement est obligé de tenir compte. Il a tout à la fois à s'inspirer de ces devoirs de solidarité qui lient les états civilisés, et des principes qui entrent de plus en plus dans le droit général, et en même temps de sa dignité bien entendue, de sa position de ce qu'il doit à des traditions libérales.

Ceux qui sont libres de suivre leurs premiers mouvemens et de manifester leurs impressions ont beau jeu : ils peuvent même se livrer, comme M. Victor Hugo, a d'assez étranges effusions humanitaires, ils n'engagent qu'eux-mêmes. Le gouvernement a une tout autre responsabilité, et il en sent vraisemblablement le poids. Il ne peut ignorer qu'ici tout est grave et délicat, que, quelle que soit sa résolution, elle pourra être l'objet d'interprétations dangereuses. Si, reconnaissant dans les faits imputés à son prisonnier les caractères d'un crime de droit commun, il consent à l'extradition, il sera accusé d'avoir fait une concession humiliante, d'avoir été infidèle à des sentimens généreux, aux traditions du droit d'asile. Si, après l'examen le plus attentif, le plus impartial, il refuse, il ne peut se dissimuler que ce refus sera dénaturé, exploité par des passions ennemies. L'essentiel est qu'après avoir tout consulté, tout pesé, il montre bien qu'il s'est décidé dans le sentiment de ce qu'il doit à la France d'abord et de ce qu'il doit aussi à des relations d'amitié avec la Russie. Il faut sortir honorablement, par une parfaite bonne foi, d'une situation délicate, et la pire des choses serait de tout compliquer par des interpellations, par des discussions, par des déclamations qui ne serviraient à rien, qui n'auraient d'autre effet que de représenter sous un faux jour notre politique extérieure, en mettant des armes nouvelles dans les mains des ennemis de la France.

Des attentats, des armemens, des malaises, des obscurités, c'est à peu près l'histoire de l'Europe pour le moment. La politique est laborieuse pour tout le monde, elle est fertile en accidens imprévus, en difficultés inévitables et en complications assez mystérieuses qui pèsent sur les esprits. Tous les gouvernemens, il est vrai, tous les souverains

qui ont des parlemens à ouvrir, se hâtent de proclamer les inestimables bienfaits de la paix, d'affirmer le caractère rassurant des relations internationales. La reine d'Angleterre exprimait ses espérances pacifiques, il y a quelques semaines. L'empereur Guillaume, plus récemment, a témoigné son intérêt pour la paix. Le roi Humbert, en ouvrant, ces jours derniers, son parlement, vient à son tour de tenir un langage à peu près semblable; il a exprimé le « vif désir de la conservation de la paix, » il a parlé des relations amicales qu'il cultive, et même il a eu l'air de mettre les chambres en garde contre des dépenses militaires excessives s'il y avait quelques crédits nouveaux à leur demander. Rien certes de plus tranquillisant en apparence, et cependant les nuages subsistent. On sent qu'il y a quelque chose de peu propre à inspirer la confiance dans cet état où l'Allemagne, sous prétexte de sauvegarder la paix qui n'est pas menacée, accroît une puissance militaire déjà formidable, où l'Autriche se croit obligée de prendre quelques précautions défensives sur la frontière du sud, comme si elle craignait sérieusement les menées des agitateurs de l'*Italia irredenta*. Le mal de l'Europe est dans cette incohérence de rapports généraux combinée avec un certain ensemble de conditions intérieures peu brillantes, médiocrement assurées dans la plupart des pays.

L'Italie n'est pas la dernière à se ressentir de cette influence générale; elle semble passer par une phase assez ingrate de politique intérieure et même de politique extérieure à la suite de ces agitations de l'*Italia irredenta* qui ont visiblement attiré l'attention du cabinet de Vienne. Est-ce à dire qu'il soit survenu quelque incident nouveau, quelque complication dans les relations de l'Italie avec l'Autriche? Évidemment, on a fait un peu trop de bruit pour quelques mesures de vigilance que l'Autriche aurait cru devoir adopter et qui, dans tous les cas, ont dû être expliquées de la manière la plus amicale. Il ne peut y avoir rien de grave dans des agitations auxquelles les populations italiennes ne s'associent pas, que le cabinet de Rome est le premier à désavouer, et ces préoccupations ne se laissent pas même entrevoir dans le discours royal qui a inauguré tout récemment la session nouvelle du parlement. L'Italie véritable n'a point pour le moment l'esprit hanté de ces idées de revendication qui n'ont rien de sérieux. Elle a bien assez de quoi s'occuper chez elle, dans ce vaste domaine national qui ne lui est plus contesté et qu'elle laisse trop souvent inexploité. Le dernier discours du roi Humbert est surtout consacré aux affaires intérieures, à ces réformes administratives, économiques et même politiques dont on parle sans cesse et qui sont, à ce qu'il paraît, plus faciles à proposer qu'à réaliser.

Le parlement italien en est toujours à se débattre en effet avec ces deux éternelles questions de l'impôt sur la mouture et de la réforme électorale qui sont les articles principaux du programme des ministères

de la gauche, qui traînent depuis deux ans dans les chambres, dans les manifestes et dans les polémiques. La réforme électorale en est à peine à être examinée et étudiée. La réforme de l'impôt sur la mouture a déjà passé par toute sorte de péripéties parlementaires; elle a été discutée, modifiée, votée par la chambre des députés, repoussée par le sénat, qui s'est préoccupé avant tout des conséquences financières. Elle revient aujourd'hui avec la réforme électorale, et le roi Humbert, sans doute pour hâter une solution en parlant aux sentimens des chambres, a cru devoir placer ces deux questions sous la protection de la mémoire du roi Victor-Emmanuel; il les a représentées comme les dernières promesses du fondateur du royaume. « La réforme des impôts, pour soulager les classes pauvres, et l'extension du droit électoral, a-t-il dit, est un devoir sacré envers sa mémoire vénérée et l'objet de la juste attente du peuple italien... » Le ministère, toujours présidé par M. Cairoli, a pris, quant à lui, un moyen plus direct et moins sentimental : il a fait une promotion de sénateurs, avec l'intention évidente de modifier dans la haute chambre la majorité qui a repoussé jusqu'ici l'abolition complète et immédiate de l'impôt sur la mouture. Il n'a pas fait cette fois, comme cela arrive assez souvent, des sénateurs avec des députés menacés dans leur position électorale; il a choisi des hommes en dehors du monde parlementaire, dans l'armée, dans l'administration, dans le haut enseignement. Aura-t-il réussi par cet expédient à déplacer la majorité sénatoriale, à vaincre une résistance devant laquelle la chambre des députés et les divers cabinets ont dû s'arrêter depuis deux ans? C'est possible sans être encore certain. Le sénat finît-il d'ailleurs par céder sur ce point, la question financière n'en serait que plus grave le lendemain par suite de la suppression définitive d'un impôt malaisé à remplacer dans le budget. Il n'est pas dit d'un autre côté que le sénat, même avec son nouveau contingent, sera disposé à accueilir les diverses propositions de réformes qui pourront lui être soumises.

De toute façon, c'est une session laborieuse qui s'ouvre à Rome avec toutes ces perspectives de difficultés financières, de dissidences possibles entre les deux assemblées, de délicates questions diplomatiques, nées d'un certain relâchement dans la direction des affaires. Si, au milieu de tout cela, le ministère Cairoli arrive, après la suppression de l'impôt sur la mouture, à une réforme électorale, prélude d'une dissolution inévitable de la chambre des députés, il n'est point douteux que les élections auxquelles le pays devra être appelé seront un grand inconnu. Ce sera une lutte décisive engagée devant un corps électoral renouvelé entre la politique de la gauche qui règne depuis quelques années, qui ne s'est sûrement pas attestée par l'éclat de ses œuvres et la politique de libéralisme modéré, qui est aujourd'hui dans l'opposition après avoir été longtemps au gouvernement. Ce sera évidemment une crise assez grave pour ce peuple né d'hier qui a eu jusqu'ici toutes les fortunes et

qui n'est peut-être pas au bout de ses épreuves. Il n'y a que vingt ans à peine que l'Italie existe officiellement, et déjà que de choses sont changées! Des hommes qui, dans cet avènement d'une nation nouvelle ont été les ouvriers sérieux et illustres de la première heure, la plupart ont disparu. Ils appartiennent à un autre temps, et dans ce passé qui semble lointain, tant les événemens se sont pressés, une des figures les plus expressives est assurément celle que M. Giuseppe Massari vient de faire revivre dans une étude substantielle et animée sur *le général Alfonso La Marmora*. C'est de l'histoire mêlée de souvenirs intimes.

Celui-là aussi, avec Cavour, avec d'Azeglio, était un des premiers serviteurs de l'œuvre nationale. Il l'a été dans la mesure de son caractère, avec son énergique droiture de soldat, avec son intégrité d'homme public, avec sa loyauté indépendante de vieux Piémontais. Il était né au commencement du siècle, en 1804, d'une famille primitivement originaire de Florence, et depuis longtemps transportée à Biella, dans le Piémont. Il avait pour ainsi dire dans le sang l'attachement à la maison de Savoie et la vocation militaire. Au commencement de la guerre de 1848, il n'était encore que major d'artillerie. Il se révélait aussitôt avec sa forte nature de soldat dévoué aux revendications nationales et au prince qui, à ses yeux, représentait la patrie. Il se signalait comme le ministre de la guerre dont Cavour allait avoir besoin pour l'accomplissement de ses desseins. Entre ces deux hommes, différens de caractère, mais unis de cœur, il y avait une complète intimité : ils n'avaient rien de caché l'un pour l'autre. Dans l'œuvre commune, Cavour était la tête inventive, le politique; La Marmora était le réorganisateur de l'armée, le chef naturel du petit corps piémontais envoyé en Crimée, comme il était bientôt, en 1859, le premier lieutenant de Victor-Emmanuel dans la guerre de l'indépendance. Il était un de ces hommes sur qui Victor-Emmanuel pouvait toujours compter, surtout aux heures critiques, et c'est ce qui explique comment, avant et après la mort de Cavour, en 1859, en 1864, en 1866, La Marmora s'est trouvé chargé, comme président du conseil, des missions les plus difficiles. M. Massari retrace cette carrière de soldat-politique avec autant d'intérêt que de fidélité, et il y a dans son livre plus d'une révélation curieuse. Ainsi, d'une lettre publiée pour la première fois aujourd'hui, écrite par Cavour à La Marmora en quittant Plombières en 1858, il résulte que l'empereur livrait dès ce moment « les Légations et les Marches » au nouveau royaume à fonder. Peut-être se souvient-on d'un discours par lequel Victor-Emmanuel donnait presque le signal de la guerre aux premiers jours de 1859. Ce discours avait été envoyé aux Tuileries; Napoléon III prétendait qu'il avait trouvé quelques phrases « trop fortes, » et ce bizarre souverain substituait tout simplement à des paroles qu'il trouvait « trop fortes, » qu'il assurait vouloir adoucir, des

expressions plus fortes encore! C'est de lui que venait ce fameux « cri de douleur » qui allait retentir dans toute l'Italie.

Mêlé à tous les drames où s'est jouée la destinée de son pays, quelquefois malheureux, La Marmora en imposait par sa loyauté, et c'est pour faire respecter cette loyauté qu'il publiait, il y a quelques années à peine, ce livre si saisissant : *Un po' piu di luce*, qui dérangeait passablement la diplomatie de M. de Bismarck, qui dérangeait aussi un peu la politique du cabinet de Rome à ce moment. Il était accusé d'avoir commis une indiscrétion; il avait parlé avec sa rude franchise, et dans un temps où les vaincus ont souvent tort, le général La Marmora avait enfin un mérite : il n'avait cessé de s'intéresser ardemment à la France. Il avait ressenti nos deuils; jusqu'à la mort, il gardait pour nous l'espérance!

CH. DE MAZADE.

---

Allen. — *Histoire du Danemark*, traduction française de M. Beauvois, 2 vol. in-8°, 1870.

L'actif et intelligent éditeur de Copenhague, M. Höst, a été bien inspiré quand il s'est résolu à donner cette traduction française d'un ouvrage devenu classique dans le Nord et en Allemagne. Une première preuve en serait la nécessité de montrer ce que vaut la traduction allemande de ce livre, où se trouvent singulièrement modifiées, sans avis préalable, et bien entendu sans le consentement de l'auteur, les pages concernant, de près ou de loin, les questions politiques si cruellement agitées naguère entre le Danemark et l'Allemagne. Ce n'est pas dans la traduction allemande qu'il faudra étudier les origines de la trop fameuse affaire des duchés; les Allemands eux-mêmes feront bien, s'ils veulent être un jour impartiaux sur ce sujet, de consulter la traduction française : elle reproduit fidèlement toute l'argumentation de l'auteur, révisée et complétée par lui; elle conduit de plus l'histoire de ces tristes et instructifs débats jusque vers la fin, que nous connaissons aujourd'hui, et qu'en lisant M. Allen on peut prévoir.

Cet ouvrage a été écrit à la fois pour servir de manuel dans l'enseignement national et pour être lu par les gens du monde. C'est dire que l'auteur, sans laisser voir indiscrètement tout l'échafaudage de son érudition, a dû faire œuvre de science, en même temps particulière et générale, étudier les chroniques et en extraire la seule substance, comprendre jusque dans le détail la vie danoise aux différens âges et la peindre par des traits bien choisis et habilement interprétés. Ce programme de tout historien national, M. Allen l'a très bien compris. Appartenant, en politique, au parti vraiment libéral qui revendiquait l'autonomie du Danemark en présence des agressions coupables de l'Allemagne, à ce groupe de bons esprits qui n'aurait pas cédé le Sles-

vig, et dont les sages avis, un peu mieux écoutés, auraient épargné à l'Europe bien des malheurs, si l'Europe avait distingué ses véritables intérêts, il se rattachait intellectuellement à l'école historique moderne, à celle qui a produit en France tant de bons livres non oubliés. Dans un ouvrage destiné à entretenir au fond des cœurs le respect des traditions et l'amour du pays, il a su donner, suivant une très habile mesure, les proportions nécessaires au récit des événemens politiques d'une part, mais aussi au développement de la civilisation générale par le progrès des institutions et des mœurs.

Le petit royaume dont il entreprenait de raconter les annales est entré sur la scène historique, aux premiers temps du moyen âge, par un redoutable développement d'invasions et de colonisations violentes. C'est toute une épopée que le récit de son passé païen, avec l'Edda pour livre religieux et les runes pour écriture. M. Allen a retracé ce tableau avec de vives couleurs que lui ont offertes les recherches nouvelles. On n'a qu'à parcourir le précieux recueil des mémoires de la *Société des Antiquaires du nord* pour se convaincre de l'intense travail par lequel les érudits scandinaves ont, depuis trente ans, accumulé les recherches archéologiques; peu à peu, grâce aux découvertes successives, l'histoire de leur plus lointain passé s'est transformée. Il n'en a pas été autrement pour les siècles ultérieurs. Les chroniques ont été révisées, publiées à nouveau selon toutes les règles de critique requises par l'érudition moderne, et les monographies sur les divers points de l'historiographie danoise se sont multipliées. Ce sont les résultats de tout ce travail minutieux et patient que M. Allen a enregistrés, et il a pu donner de la sorte un livre vraiment au courant de la science en même temps que facile à lire et clairement écrit.

Le petit Danemark a offert pendant ce dernier demi-siècle un bel exemple. D'une part il luttait pour sa nationalité contre l'Allemagne et jetait un cri d'alarme que d'autres eussent été non moins intéressés que lui à ne pas laisser se perdre dans les airs. Mais en même temps il ne perdait pas de vue, quoique dans une si cruelle étreinte, les intérêts intellectuels, ceux de la science et de l'érudition. Le même M. Madvig acceptait d'être premier ministre, et reprenait au lendemain de son ministère ses belles études sur la langue latine et sur Tite Live. Là est née, avec le regretté Thomsen et avec l'ingénieux M. Worsaæ, la science des âges préhistoriques : cette science a fait depuis une brillante fortune, mais nulle part elle n'a rencontré pour la servir des musées comparables à ceux de Copenhague. Le Danemark a eu dans ces dernières années des érudits et des philologues qui ne le cèdent pas à ceux de l'Allemagne. Le livre de M. Allen, en même temps qu'il profitait de leurs travaux, n'a pas oublié de raconter leurs efforts, et servira très utilement à leur faire rendre justice. A. G.

*Le directeur-gérant*, C. Buloz.

gné à
ables
erne,
ns un
itions
e, les
part,
ogrès

entré
n re-
C'est
livre
avec
n n'a
*Anti-*
el les
es ar-
stoire
ement
iées à
n mo-
raphie
ravail
de la
s que

n bel
gne et
ressés
temps
intéressant
Mad-
in de
ve. Là
æ, la
bril-
s mu-
ns ces
pas à
l pro-
ervira
G.